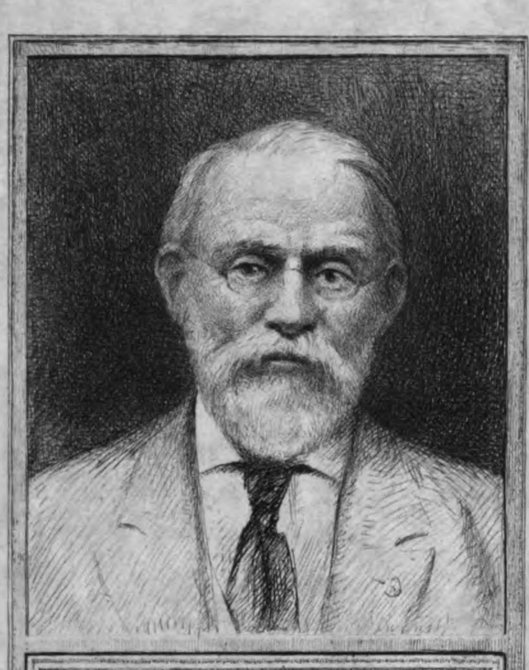
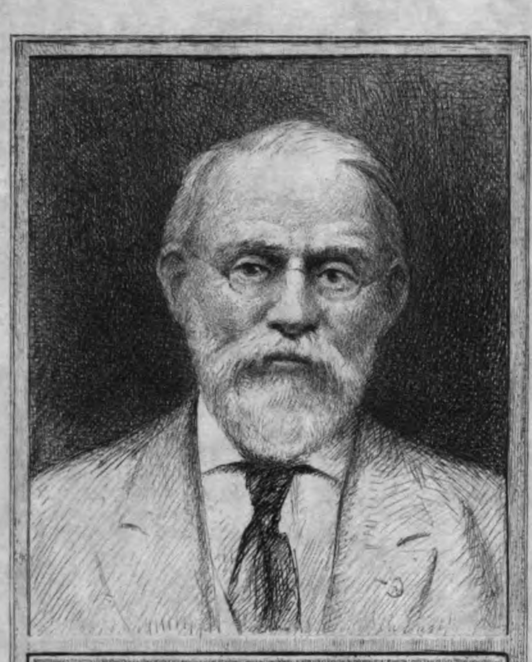








63-65

La Revue Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

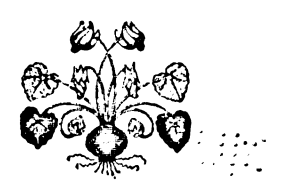
La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

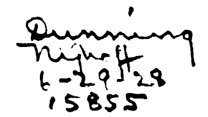
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1922

Soixante-troisième Année



ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur
—
1922



ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

Léon MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE GLOVER (1834 † 1897)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)
Aimé CONSTANTIN (1831 † 1900) | F. GARDIER (1854 † 1919)
ASGHIL FAVRE (1877 † 1920)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51ᵉ bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109ᵉ régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1ᵉʳ décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416ᵉ régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170ᵉ d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.



LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✿ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET ✻ ✿ I ✢ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✢ ✿ I, compositeur de musique.

COMITÉ.

Président : M. F. MIQUET ✿ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE ✿ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ✿ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✿ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, diplômé notaire.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.

Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

Adjoint au Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'Assurances.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

COMITÉ D'ACTION DU MONUMENT A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Président : M. MIQUET.
Vice-Présidents : MM. DÉSORMAUX, LAVOREL. P. D'ORLYÉ.
Secrétaires : MM. L. PFISTER, J. REVIL, LE ROUX, G. MARTIN, NANCHE.
Trésoriers : MM. Jean RITZ, CATTIN. LAYDERNIER.
Archiviste : M. J. SERAND.
Membres du Comité : MM. A. CROLARD, M[gr] CUSIN, ADÉ.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission — MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) C ✱ ✠, à Briançon.
1913 Bordeaux Henry O ✱ ✠ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 Bruchet Max ✱ I ✠ ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 Chantre Ernest ✱ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.
1920 Charléty Sébastien O ✱ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 Denarié Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1921 Ferrand Henri ✱, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1911 Muret Ernest ✱, prof. de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis ✱, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ✱, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✱, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep ✱, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ✱ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules O ✱, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ✱ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ✠, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.

1906 Dépollier Louis A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1921 Faure Claude A méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary Antoine I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.
1906 Gallet Claudius A, docteur en méd., sénateur de la Hte-Savoie.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean A, imprimeur, à Annecy.
1906 Lachat, Inspecteur des Forêts.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon I, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston I, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François A, ing. hon. des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François A, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore I, vice-président de la section d'Annecy du Club-Alpin.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis, s-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy, diplômé notaire.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'Assurances, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) I O, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1901 Richard Jean, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean C I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 Andre Léon ❦ I, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Alfred O ✚ ❦ A ✠, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ✻ ✠ ❦ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1921 Bartholoni René ✻, député, à Paris.
1910 Blanc Henri ✻ ✠, avocat. à Paris.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1921 Bordeaux Louis, avocat, à Thonon.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy
1921 Buttin J., vétérinaire, Isle sur le Doubs (Doubs).
1903 Carle Henri, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ✠, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ✠, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1922 Chevrier Pierre, ✠ Négociant, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier) ✚ ✠, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❦ A, dr du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis, employé de banque, à Lyon.
1906 Croyn A. ✻ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✻ ✠, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) ❦ O, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest ✻, ingénieur civil, à Annecy-le Vieux.
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ✠, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie ✠, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1920 Girod Paul ✻, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✻ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert ✻ ✠, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.
1922 Guy Lucien, à Bonneville (Haute-Savoie).
1921 Lacombe, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric ✻, notaire, à Paris.
1916 Letestu André O ✠, directeur du Haras, à Annecy.

1911 MARCHAND Francis, avoué à Annecy.
1916 MARQUET Fernand, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 MARULLAZ François A (l'abbé), économe au Gd-Séminaire, Tessy-Metz.
1911 MENTHON (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1916 MICHAUD François, rentier.
1916 MONNIER Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 MORAND Louis (le chanoine), à Annecy.
1921 MOUTHON Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences.
1912 ORMOND Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 PATURLE Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 PERNOUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 PERNOUD Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
1912 PERRIER DE LA BATHIE, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1919 PERRISSIN-FABERT, maire du Grand-Bornand.
1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1911 REPLAT Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 REPLAT Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 REY Emile A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1921 RIBATTO Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1922 RITZ François-Maurice, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1916 ROUSSY DE SALES (le comte de), à Thorens.
1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
1901 SEYSSEL-CRESSIEU (le cte Marc de), château de Musin, par Belley.
1902 TERRIER Auguste C A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1914 TRÉSAL (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 VINIT A., docteur en médecine, Thônes.
1921 VULLIET Henri, conservateur des hypothèques en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1916 BOILLOT (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1916 DUNOYER Norbert, à Juvigny.
1922 DUPUPET, architecte à Thonon.
1916 EMPRIN (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1921 MARET F., agent général de la Cie Havraise péninsulaire de navigation à vapeur, à Majunga (Madagascar).
1916 MORET Léon, docteur en médecine, chef des travaux de géologie à l'Université de Strasbourg.
1922 PERNET-SOLLIET, rue Pache à Paris.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1922 ROSSET Marie I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1922 SERAND Jules, maître de phare principal, à Tamara (Guinée française).
1914 TERRIER Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BELLEY. Société scientifique du Bugey.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don)
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. « Augusta Praetoria », revue valdotaine.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
NEUCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX.

ANNECY. Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 25 janvier 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau : Collection de lettres pastorales des Evêques d'Annecy, don de M. le Chanoine Rebord.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Deux de nos plus sympathiques collègues, M. le Dr Gallet et M. Ch. Ruphy, viennent d'être douloureusement éprouvés par des deuils cruels. Nous prenons la part la plus vive à ces malheurs irréparables et nous prions MM. Gallet et Ruphy d'agréer toutes nos condoléances.

A l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Molière (15 janvier 1622), qui vient d'être célébré sur beaucoup de scènes et dans nombre d'Académies, l'Académie Florimontane ne saurait rester indifférente. Elle s'associe, dans sa modeste sphère, à ces manifestations, et rappelle que, d'après une tradition constante, le grand comédien est mort entre les mains de deux religieuses de Sainte-Claire d'Annecy, qui faisaient une quête à Paris.

Un autre centenaire qu'on pourra célébrer en 1922 est celui de la mort de Berthollet (6 novembre 1822).

1. Sont présents : *Membres effectifs :* MM. Adé, Blandin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Falletti, Flamary, Fontaine, Genevois, J. Laeuffer, Langlois, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Revil, J. Ritz, Robert, Ch. Ruphy, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand. — *Membres associés :* MM. Lachat, Ribatto.
Excusés : MM. Albert et Francis Crolard, Ph. d'Orlyé.

A ce propos, le *Savoyard de Paris* du 7 janvier dernier imprime que « *devenu Français par suite de l'annexion,* Claude-Louis Berthollet se rendit à Paris, où il fut nommé professeur de chimie à l'Ecole Normale, en 1794..... »

Or, au moment de l'annexion de 1792, il y avait 22 ans que Berthollet habitait Paris et quatorze ans qu'il était naturalisé. Protégé par le général Monet *(Rev. Sav.* 1906, p. 204) et par Tronchin *(Rev. Sav.* 1866, p. 18), il avait été choisi dès 1773 comme préparateur du laboratoire de chimie du duc d'Orléans et attaché en même temps comme médecin à la maison de Mme de Montesson. Il était membre de l'Académie des Sciences depuis 1780.

Dans les lettres de naturalité qui lui furent délivrées le 25 février 1778, on dit qu' « il est venu en France *à la fin de 1770* pour y perfectionner ses connaissances » et qu'il réside à Paris depuis plus de sept ans.

On sait qu'il avait étudié la médecine à Turin, muni d'un certificat de pauvreté délivré par le Conseil d'Annecy, en 1766, et qu'il en était revenu docteur en mai 1770. Ce n'est que longtemps après qu'il prit le même grade à la Faculté de Paris (1779).

Le *Savoyard de Paris* dit encore que « Napoléon fit du Savoyard, *fils et petit-fils de vignerons,* un sénateur ». Cette filiation bachique est de pure fantaisie : le père et le grand-père du chimiste étaient *notaires,* châtelains de Talloires. Sa mère, Philiberte Donyer, était noble.

Enfin, le même numéro du même journal publie un article intitulé : « Le verre d'eau-de-vie de Claude Berthollet », qui se termine par ces mots : « cette scène est rappelée par un des bas-reliefs de la statue du célèbre chimiste qui décore le jardin public d'Annecy. »

Or les bas-reliefs sont au nombre de quatre. Ils représentent Berthollet : 1° recevant le duc d'Orléans à son laboratoire; 2° donnant le bras à Bonaparte, devant les Pyramides; 3° soignant Monge en Syrie; 4° se présentant à Tronchin.

Quand on ne sait pas, ne serait-il pas préférable de s'abstenir, plutôt que d'induire en erreur ses lecteurs?

Le Trésorier, M. H. Pfister, donne lecture du compte-rendu financier de 1921 ainsi que du projet de budget pour 1922.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 1921

RECETTES :

Rente 4 % chemin de fer Ouest-Etat.....	40 00	142 50
— 5 % fondation Thonion............	25 00	
— 5 % Titre Perriliat................	12 50	
— 5 % Titre Gardier..................	50 00	
— 5 % Titre Girod-Ruphy.............	15 00	
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne......		44 35
Cotisations de 1921..............................		2.214 00
Abonnements à la *Revue*..........................		326 00
Annonces dans la *Revue*..........................		100 00
Vente de publications............................		545 00
A retirer de la Caisse pour le 4e volume de la *Revue*....		400 00
Total...........		3.771 85

DEPENSES :

Revue Savoisienne de 1921.........................		3.306 20
Clichés Sadag.....................................		210 55
Frais généraux. — Recouvrements..........	88 50	152 00
Correspondance	39 55	
Reliure	8 00	
Assurance	15 95	
Achat de livres....................................		77 10
Entretien des tombes..............................		26 00
Total...........		3.771 85

Actif de l'Académie au 25 janvier 1922.

2 Obligations Ouest-Etat 4 %......................	1.015 40
1 Titre de 12 fr. 50 de rente Perriliat 5 %............	248 87
— de 25 fr. de rente Thonion 5 %..............	496 45
— de 15 fr. de rente Girod-Ruphy 5 %..........	300 00
— de 50 fr. de rente Gardier 5 %................	1.006 00
Capital inaliénable..............................	273 59
Fonds en Caisse................................	2.005 37
Total...........	5.345 67

PROJET DE BUDGET POUR 1922

RECETTES :

Intérêts des fonds placés............................	142 50
— déposés à la Caisse d'Epargne......	50 00
Cotisations de 1922................................	2.100 00
Abonnements à la *Revue*..........................	330 00
Publicité	100 00
Vente de publications............................	50 00
Total...........	2.772 50

DEPENSES :

Impression de la *Revue*............................		2.400 00
Frais généraux. — Recouvrements.........	80 00	
Correspondance, imprimés............	80 00	
Assurance	15 00	210 00
Bibliothèque	20 00	
Reliure	15 00	
Achat de livres............................		75 00
Entretien des tombes........................		25 00
Dépenses imprévues.........................		62 50
TOTAL...........		2.772 50

Ces comptes sont approuvés et le budget adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à M. J. SERAND pour la lecture de son rapport sur la 4e gestion du domaine de Montrottier. Il remercie en terminant toutes les personnes qui, à divers titres, lui ont apporté leur concours et rend hommage au personnel qui montre toujours beaucoup de zèle et d'activité dans les fonctions qui lui sont confiées.

M. Ch. RUPHY, trésorier et économe du domaine, donne lecture, après examen des comptes par les vérificateurs, de l'état des écritures en fin d'année 1921. Le compte-rendu financier de 1921 ainsi que le projet de budget pour 1922 sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

(Voir ces rapports aux Archives florimontanes.)

Le PRÉSIDENT remercie au nom de tous MM. Serand et Ruphy ; grâce à cette double et féconde collaboration, dit-il, on peut prévoir pour le domaine un avenir très florissant. Il est procédé ensuite à la nomination de trois vérificateurs des comptes : MM. DOMENJOUD, Ph. D'ORLYÉ et J. RITZ sont réélus.

L'ordre du jour portant élection du Président, la période triennale de ses fonctions étant terminée. M. NANCHE, 1er vice-président, prend place au fauteuil et fait procéder au vote.

M. MIQUET ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé président de l'Académie Florimontane pour trois ans.

M. NANCHE s'exprime en ces termes :

Mon cher Président,

Il m'est particulièrement agréable que ma qualité de plus ancien vice-président m'ait fait présider le scrutin, car cela me donne le plaisir de vous offrir, au nom de l'Assemblée et au mien, nos plus sincères félicitations pour votre nouvelle réélection à la Présidence de notre Académie.

Le vote heureux que je viens de proclamer vous est une haute et double marque de sympathie et de reconnaissance; de sympathie pour votre caractère, pour le zèle, l'intelligence que vous avez apportés dans vos fonctions et, laissez-moi ajouter, le vaillant courage que vous dépensez souvent pour venir de si loin présider les séances. De sympathie pour votre valeur littéraire d'historien local, dont les si intéressants travaux, les recherches continues, les heureuses trouvailles, élèvent comme un Panthéon à tous nos compatriotes, anciens ou contemporains, qui ont illustré ou illustrent à des titres divers notre petite Patrie que nous aimons tous — je dis tous, car en Florimontane nous sommes tous Savoyards — dont les communications sont souvent relevées de cette petite pointe d'humour savoyard qui vous est propre et que nous savourons.

Dans quelques mois, nous allons célébrer le tricentenaire de notre illustre Fondateur; nul ne sera plus qualifié que vous pour faire renaître à nos yeux cette grande et belle figure, le charme, la saveur, le frais coloris de l'aimable écrivain, le doux et populaire Patron de la Savoie.....

De reconnaissance, car je tiens à le rappeler et il m'est agréable de le faire, que c'est pour la plus grande part grâce à votre présidence, à votre personnel mérite, que notre modeste Académie, la plus ancienne de toutes les Académies — et c'est pour nous un titre de gloire que nous pouvons revendiquer — possède, elle aussi un vaste et beau domaine entourant une belle demeure seigneuriale riche de mille trésors, dominée par un majestueux donjon dont les créneaux furent altiers en leur temps, mais qui ne laisseront plus tomber que du bien, du beau et du bon, fleurs et fruits de notre Florimontane.

Je suis heureux, mon cher Président, de vous inviter à reprendre votre place au fauteuil — qui n'est qu'une humble chaise — mais que vous occupez si brillamment.

M. Miquet remercie ses collègues de la confiance qu'ils ont bien voulu lui renouveler et les assure de tout son dévouement pour la plus grande prospérité de l'Académie.

Le Président soumet ensuite au vote :

1° La nomination des *quatre membres du Comité*, renouvelables chaque année par tiers :

Sont élus : MM. Croset, Falletti, Lavorel, Ch. Ruphy.

2° Deux *membres effectifs* en remplacement de MM. Frey et Tissot, décédés.

Sont élus : MM. Faure et Lachat.

3° Election de trois *membres associés* et de quatre *membres correspondants.*

Sont élus *membres associés* : MM. CHEVRIER, GUY, F.-M. RITZ; *membres correspondants* : MM. DUPUPET, PERNET-SOLLIER, ROSSET, Jules SERAND.

M. Jules Serand, maître de phare à Tamara, a publié en 1921 dans le *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, une étude qui fut très remarquée sur les moyens pratiques de prévision par T. S. F. des grains orageux.

M. LE ROUX fait remarquer que M. J. Serand est en outre un auxiliaire très précieux et très averti de la Science. En correspondance avec les professeurs de l'Institut océanographique et du Muséum, il a recueilli pour notre grand éablissement national d'intéressants matériaux d'étude. Il a récemment fait don à la Florimontane d'une très belle série de roches et de minéraux, d'une grande rareté, provenant de l'Archipel de Los.

Sur la proposition du Comité, l'Assemblée nomme par acclamation *membre d'honneur* de l'A. F., M. Jules COCHON.

Né le 7 juin 1846, à Blangy (Seine-Inférieure), M. Jules Cochon, ancien élève de l'Ecole forestière de Nancy, a fait en Savoie une grande partie de sa carrière. Retraité en 1907, comme conservateur des Eaux et Forêts à Chambéry, il s'est fixé dans cette ville, où il a acquis droit de cité : bibliophile expert, il est bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Savoie et président de la Société Savoisienne d'Histoire. Il possède une belle collection de tableaux et gravures et une riche bibliothèque.

On lui doit de nombreuses publications, notamment une vie du *Général Songeon* (1913), et de savoureuses *Notices* sur divers personnages.

Au sujet du Concours Andrevetan de 1922, dans lequel 200 francs sont réservés à la poésie et 400 fr. à la prose, la Florimontane propose que les concurrents veuillent bien faire porter leurs recherches sur des monographies historiques de communes de la Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Les membres du Comité se réunissent pour constituer le Bureau de 1922. Tous les membres sortants sont réélus.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 15 février 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Jules Barut, qui vient d'être élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, ainsi qu'à MM. André, adjoint au Maire d'Annecy, Alfred Anthonioz, sculpteur, vice-président de la Chambre de Commerce française de Genève, qui ont été nommés officiers de l'Instruction publique, et à M. François Marullaz, professeur au Grand-Séminaire de Tessy, qui a reçu les palmes d'officier d'Académie.

Il signale que notre compatriote, le général Ferrié, a été élu membre de l'Académie des Sciences, par 52 voix sur 57 votants, et que M. de Lavenay, sous-préfet de Dunkerque, a été promu préfet de la Lozère par décret du 10 janvier.

M. J. RITZ offre à la Florimontane le diplôme de chevalier de la Légion d'honneur du capitaine Custine, qui présente cette particularité d'être daté en 1819, de la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII.

M. DÉSORMAUX fait une communication sur l'époque où la dénomination *Mont-Blanc* apparaît pour la première fois. *(V. le présent fascicule.)*

M. LE ROUX fait un exposé de l'état actuel de la science sur *l'extention des anciennes mers tertiaires en Savoie,* d'après les travaux récents du Dr Léon MORET. *(V. le présent fascicule.)*

M. MARTEAUX fait une communication sur l'étymologie de Megève :

Megève, en 1202 *Megeva,* SHAG, VII, p. 292, n° 3, en patois *Mejhiva* (Fenouillet), est une commune de la Haute-Savoie dont le chef-lieu est situé sur un affluent de l'Arly appelé le torrent du Planay. En amont coule un autre affluent, le ruisseau du Crêt et, en aval, de même le torrent de la Combe de Lay ; ; c'est à cette situation médiane du torrent du Planay que

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Ritz, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Falletti, Guy, Faure, Langlois, Jules Serand.



Megève doit son nom. Celui-ci renferme en effet deux éléments.

Le dernier, *ève*, qui représente le lat. *aqua*, apparaît en toponymie soit isolément comme dans le Plan des Eves, à La Giettaz, soit en juxtaposition, comme dans Bonnève, Malève, torrents de la vallée d'Abondance, et dans Entrèves, *inter aquas*, localité de la commune de Bellecombe en Bauges, Savoie, située entre les deux bras d'un affluent du Chéran.

En ce qui concerne le premier élément, le maintien du *g* nécessitant une consonne d'appui, *meg* ne peut venir que de *medicus*, dérivé tardif de *medius*, qui est au milieu, auquel le suffixe *icus* confère ici encore un sens locatif. Godefroid, V, 322, cite précisément l'afr. *mege*, de même signification, avec la locution *à mege voie*, à mi chemin. *Medica aqua* est donc l'eau qui est au milieu et c'est de ce torrent ainsi placé que Megève tire son nom. Cette idée se trouve exprimée aussi en Savoie où trois petits torrents sont dénommés Nant du Milieu par rapport aux affluents qui s'y jettent à droite et à gauche. Dans le Dictionnaire topographique de l'Isère, j'ai relevé aussi un ruisseau appelé Mège. Il n'est pas jusqu'à la montagne dauphinoise bien connue, la Meije ou la Medje, dont le nom ne s'explique que par *medica*. Dans le même Dictionnaire, il est précisément traduit au xve s. par *(ruppis) mediana*, qui a le même sens. Megevette a la même origine que Megève, le suffixe diminutif ayant servi à le distinguer de son homonyme, commune plus importante, plus peuplée et qui avait au moyen-âge une vie bien plus active.

M. Désormaux, pour expliquer *Meije (Mège, Mèjhe)* et *Mégève*, pense qu'il n'est point nécessaire de recourir au suffixe *icus (medicus)*. La forme classique *media* serait suffisante.

Voici quelques-uns des arguments allégués en faveur de cette opinion :

1° En thèse générale, les parlers du Dauphiné et de la Savoie, comme le français proprement dit, tendent à la netteté, à la clarté. Quel besoin de remplacer un mot aussi répandu que le classique *medius*, pour aboutir à une confusion avec *medicus*, médecin?

2° Le suffixe *icus* (avec un *i* bref), qui est assez fréquent en toponomastique, ne s'ajoute pas d'ordinaire au radical d'adjectifs tels que *medius*. Ce suffixe est tombé de bonne heure en désuétude, comme le rappelle M. E. Muret (compte-rendu de Gustav Schnürer, *Die Namen Château d'Oex, Ogo, Uechtland*; extr. de *Zeitschrift für Schweizerische Geschichte*, III, 1, p. 3).

Pour quelle raison? Le *Dictionnaire Général* (I, p. 93) l'indique nettement : Ce suffixe est atone. Par suite, il devait disparaître de la langue populaire.

3° Mais, dira-t-on, la phonétique? *Medium* donne en français *mi.* On ne peut expliquer par là ni *Mèjhe,* ni *Megève.* — A mon avis, la phonétique du français propre devrait être récusée. Ou plutôt il est bon de faire remarquer que la phonétique des parlers dauphinois et savoyards représente une évolution plus lente que celle du francien. Elle en est restée à une étape archaïque (ce qui surprendra moins encore ici puisqu'il est question de toponymes).

Il convient à ce propos de rappeler quelques faits bien connus. En français, *d* médial entre deux voyelles s'affaiblit, puis tombe : *alauda* > *aloe, aloue.* Pour *medium,* le cas est légèrement différent, car il s'agit du groupe *di* en hiatus. Ce groupe aboutit à *i (mi)* par réduction de la triphtongue *iei (miei* > *mi).*

Mais, à l'initiale, le groupe *di* (+ voyelle) devient *dj,* puis *j* : *diurnum* > *jour.*

Pour admettre que *medium* (ou plutôt *media*) a donné *Meije,* il suffit donc de supposer soit que le groupe *di* a été traité comme s'il était à l'initiale, traitement peut-être favorisé par l'analogie de *mijhor* (de *medium diurnum),* soit que *medium* a suivi sporadiquement le sort de *hordeum* > orge, de *viridiare* > verger, et non celui de *modium* > mui, *podium* > pui (puy)

Le dauphinois et savoyard *mèjhe* serait la forme correspondante de l'italien *mezza* [1]. *Jh.* = *th* doux anglais, représente la sifflante interdentale. *Mèjhe,* comme je l'ai dit, en est resté au stade ancien. Avant de tomber complètement, *d* médial entre deux voyelles s'est affaibli, on le sait, en un son analogue à celui du *th* doux anglais, son qui disparaît en français vers la fin du XIe siècle.

Une forme dauphinoise relevée par M. l'abbé DEVAUX, et très fréquente dans les Terres-Froides, *remyezo* < *remedium,* pourrait confirmer cette opinion, comme aussi *envizi,* encore usité autour de Grenoble, et qui continue *invidia* (A. DEVAUX, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional,* p. 306).

4° Enfin, s'il fallait appliquer strictement les règles de la phonétique française, *medicus,* médecin, aboutit parfois à *mège* (à côté de *mire*), cf. patois valdôtain *mëdzo,* médecin; mais il

1. A Gênes, *mejha* < *medium.*

convient de remarquer à ce propos que la diphtongaison de *e* bref tonique libre est bien plus fréquente dans les mots de même type. Comparez *pedica* > piège, **sedica* > siège.

Conclusion : Pour toutes ces raisons, selon moi, *mèjhe (Meije)* serait le continuateur local de *media,* et *mejhève (Mégève)* représenterait le juxtaposé *media aqua* (un type tel que *med'ca-qua* < *medica aqua,* serait vraiment trop cacophonique). Quant au diminutif *Mégevette,* il offre un cas très régulier de déplacement de l'accent et un nouvel exemple d'alternance vocalique.

M. Miquet donne lecture du compte-rendu bibliographique du roman de M. Emmanuel Denarié : *Le curé des Avranches. (V. Bibliographie savoisienne.)*

M. J. Serand rappelle que M. E. Chantre, membre d'honneur, fait partie de la Florimontane depuis le 28 février 1872, c'est-à-dire depuis 50 ans. C'est le plus ancien membre de l'Académie. Le doyen des membres effectifs est actuellement M. Nanche, élu le 23 février 1874.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er mars 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Ferrand Henri-Marc, avocat à Grenoble, président de la Société des Touristes du Dauphiné, qu'un décret du 2 février 1922 a nommé chevalier de la Légion d'honneur, et à M. le Comte de Menthon, chevalier du Mérite agricole.

M. Marteaux, au nom de la Florimontane, félicite M. Miquet qui vient d'être nommé membre honoraire de l'Académie de Belgique et de l'Académie de Maurienne.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Faure, Flamary, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perrin, H. Pfister, L. Pfister, Robert, F.-M. Ritz, J. Ritz.
Excusés : MM. Falletti, Langlois, Robert, J. Serand.

Ch. Rebord. *Complément du Dictionnaire du Clergé, matériaux pour servir à la monographie des paroisses,* Annecy, 1921.
Tony André. *Xavier de Maistre,* Firenze, 1922.
M. J. Cochon annonce qu'il a le plaisir d'offrir à la Florimontane une lithographie : *Vue du château de Montrottier,* publiée en 1845.
Remercîments aux donateurs.

M. Désormaux donne lecture de deux analyses bibliographiques. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

M. Le Roux expose les résultats des recherches de géographie botanique sur la chaîne des Vergys ou Bargy, en Haute-Savoie, dues au savant Genevois, M. G. Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier. *(V. le présent fascicule.)*

Il ajoute que d'après des renseignements recueillis par M. J. Serand, à Mont-Saxonnex, la véritable dénomination de la chaîne, et la seule employée dans le pays, serait non pas Vergys mais Bargy, du nom d'un rocher situé près du col de l'Encrenaz, ayant la forme rudimentaire d'un berger assis, d'où la désignation patoise : *le barjhi,* étendue à l'ensemble du massif montagneux.

M. Miquet fait une analyse biliographique de la brochure de M. L. Raymond : *Le différend Raymond-Veyrat,* réponse à M. A. Berthier. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1922

49e Concours de Poésie et 17e Concours d'Histoire

Les Concours de 1922 sont consacrés à la Poésie et à l'Histoire: 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs à l'Histoire.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1922.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

POESIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe,* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1922, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie 1922. »

Les concurrents qui se feraient connaître par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seraient exclus.

HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire, en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoyards. Toutefois, sans vouloir imposer des sujets, l'Académie Florimontane désirerait voir orienter les recherches dans le sens des monographies locales.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonymat. Ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours.

Les mémoires imprimés sont également admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1922.

Les envois devront être adressés à M. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, à Annecy, pour le 31 octobre 1922, dernier délai.

Les manuscrits et ouvrages envoyés resteront la propriété de l'Académie Florimontane.

Sur les dépôts Eocènes

de Savoie

On sait, depuis les beaux travaux de M. Depéret [1], que « le système Eocène, représenté par ses groupes inférieur et moyen, constitue dans tout le bassin du Rhône un puissant ensemble fluvio-lacustre, à faciès entièrement d'eau douce d'une très vaste extension ». Il n'en subsiste d'ailleurs que des lambeaux, reste d'une couverture autrefois continue, morcelée par les mouvements alpins préoligocènes, puis rongée par l'érosion. Ces deux groupes fluvio-lacustres sont représentés en Savoie, au voisinage ou même en pleine zone subalpine, mais on peut, en outre, reconnaître leurs équivalents marins nummulitiques, ainsi que l'Eocène supérieur, terme qui manquait dans la vallée du Rhône.

L'Eocène inférieur, en Savoie, affleure surtout dans la zone jurassienne; ce sont les sables bigarrés *fluvio-lacustres* des environs de Saint-Jean de Couz, du Semnoz, de Mandalaz, du Salève qui prolongent de toute évidence ceux du Midi de la France. Généralement quartzeux blancs, verts, roux et panachés, même conglomératiques, ils sont interstratifiés dans les sédiments, la plupart du temps entre le Crétacé et le Tertiaire. On les a très souvent et à tort, assimilés aux dépôts sidérolithiques, lesquels sont des formations *continentales* souvent extrêmement ferrugineuses, résultant du lavage des calcaires par les eaux de ruissellement, puis l'accumulation des résidus dans les fissures et poches des dits calcaires. Ces sables sont, au contraire, de véritables sédiments lacustres dont les éléments ont été charriés par les fleuves dans de grands bassins d'eau douce semés sur les terres nouvellement émergées de l'Eocène inférieur.

Si on les trouve quelquefois dans des poches isolées, c'est que le fond sur lequel ils se sont stratifiés était anfractueux, et que la continuité qui existait autrefois a été détruite par l'érosion.

1. Ch. Depéret. *Note sur les groupes Eocènes inférieur et moyen de la vallée du Rhône* (B. S. G. F., 1894, p. 683).

Quant à l'Eocène moyen, il existe dans nos régions sous ses deux faciès marin et lacustre.

Pour rencontrer le faciès marin du Nummulitique, équivalent de l'Eocène moyen, il faut pénétrer dans la zone subalpine, ou même plus profondément, et encore en des points très localisés.

Les dépôts marins du Lutétien (qui est le terme le plus ancien du groupe de l'Eocène moyen) ne sont pas observables dans les environs d'Annecy; ils sont restés localisés dans une zone située en arrière de l'arc formé par les grands massifs cristallins, notamment en arrière du Mont-Blanc et près de Moûtiers où se rencontrent des formations conglomératiques énigmatiques sur lesquelles on a longuement discuté avant de les attribuer, sans preuves très convaincantes, au Tertiaire. Ces dépôts sont en continuité avec les couches à *Nummulites complanatus, N. aturicus, N. distans* de la zone du Flysch; en avant du Mont-Blanc, on ne peut signaler, comme représentant de ce Lutétien, que la brèche qui forme la petite butte de Châtillon, au N.-E. de Cluses, dans le ciment de laquelle sont souvent engagées de belles Orthophragmines, ce qui fixe bien leur âge tertiaire; mais, ce conglomérat n'est pas en place, car il repose sur le Flysch oligocène d'une façon anormale et constitue un fragment respecté par l'érosion d'une nappe de charriage autrefois plus étendue; c'est une *Klippe* Préalpine dont les racines sont à rechercher précisément dans la zone du Briançonnais où se trouvent, en place, des dépôts analogues.

Le terme supérieur de l'Eocène moyen ou Auversien existe en Savoie, et sa détermination est toute récente. En effet, les anciens auteurs, à partir de Tournouer et Philippe de la Harpe, avaient bien fait la distinction entre les calcaires à grandes Nummulites, spéciaux aux Bauges, et les calcaires à petites Nummulites qui leur sont superposés. Mais, c'est seulement à la suite d'études très serrées, étendues à tous les gisements nummulitiques, qu'un remarquable géologue, Boussac, put rapporter d'une façon plus précise ces calcaires à grosses Nummulites et Alvéolines des Bauges à l'Auversien. C'est en s'appuyant surtout sur des considérations stratigraphiques qu'il est arrivé à ce résultat [2].

Le Priabonien (Eocène supérieur) recouvre sans discordance l'Auversien des Bauges, et possède une aire d'extension beau-

2. Boussac. *Stratigraphie du Nummulitique alpin* (Thèse, Mém. S. C. G. Fr., 1912.



coup plus considérable. Ce sont les calcaires ou grès classiques à petites Nummulites et Orthophragmines, inclus dans tous les synclinaux de Hautes Chaînes calcaires, et subordonnés aux formations du Flysch Oligocène.

Nous avons vu qu'il se formait dans les régions émergées de l'Eocène, à l'Ouest de l'emplacement du lac d'Annecy, des dépôts continentaux. La mer qui a déposé dans la zone subalpine les dépôts que nous venons d'énumérer est venue de l'Est, et Boussac a montré que cette progression vers l'Ouest s'était faite en trois temps principaux correspondant précisément au Lutétien, à l'Auversien, au Priabonien, c'est-à-dire à des terrains nummulitiques de plus en plus récents, et qui se sont recouverts mutuellement (*Voir fig. 1*). Or, les dépôts lutétiens n'ont pas dépassé une ligne passant approximativement en arrière du Pelvoux et du Mont-Blanc. La transgression auversienne qui a suivi est allée bien plus avant vers l'Ouest, et nous savons, d'après Boussac, que la mer de cette

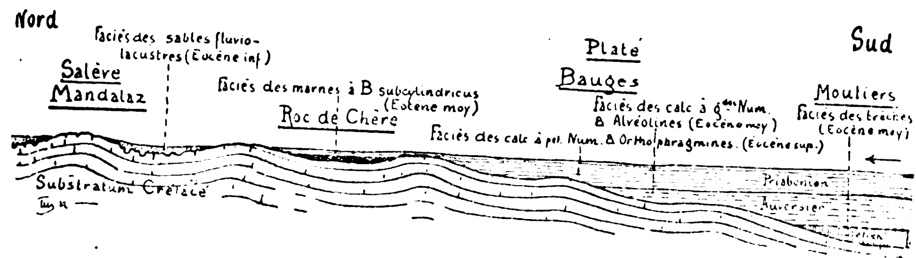


Fig. 1. Coupe schématique idéale montrant l'état de la région vers la fin de l'Eocène sup. Les dépôts de plus en plus récents venus du S. S.-E. (flèche) se sont mutuellement recouverts et sont allés de plus en plus loin vers le N. N.-W. Dans les régions S.-W. (Bauges) et N.-E. du Mont-Blanc, la mer Auversienne s'est insinuée grâce aux abaissements d'axe transversaux des massifs cristallins déjà plissés (? Plis Hercyniens) que la mer Priabonienne a dû submerger. C'est cette région ainsi constituée qui a été reprise par les grands mouvements Alpins miocènes.

époque a déposé, dans les Bauges seulement, ses calcaires et autres sédiments littoraux à Alvéolines. Boussac en a conclu[3] à l'existence d'un véritable golfe, d'une très forte pointe poussée par les eaux auversiennes dans l'intervalle Pelvoux-Mont-Blanc. Cette manière de voir se trouve en partie confirmée par la trouvaille récente, au Roc de Chère, de couches lacustres synchroniques de l'Eocène moyen[4]. Ce sont des couches marneuses blanches et noduleuses qui reposent sur un Sénonien à

3. Boussac. *Sur la répartition des niveaux et des faciès du Mésonummulitique dans les Alpes* (C. R. Ac. Sc., 30 nov. 1908 et carte schématique.

4. L. Moret. *Sur la découverte au Roc de Chère des couches lacustres de l'Eocène* (C. R. Ac. Sc., 1er décembre 1919).

Globigérines et Rosalines, et qui sont recouvertes par un conglomérat, puis par des grès nummulitiques à petites Nummulites et *Pecten*. Elles sont à peu près épaisses d'une trentaine de mètres; leur base contient *Bulimus subcylindricus* et *Limnaea Michelini*, fossiles caractéristiques de l'Eocène moyen, leur partie supérieure, de construction pétrographique analogue, ne m'a pas fourni de fossiles, c'est pourquoi je considère l'ensemble de cette formation comme représentant le groupe Lutétien-Auversien.

D'ailleurs, la partie tout à fait supérieure de cet Eocène lacustre a dû être démantelée lors de l'arrivée de la mer priabonienne puisque, dans les conglomérats de base de cet étage que l'on trouve à quelque cent mètres de là, se peut constater la présence de galets de calcaires quartzeux et oolithique, incontestablement lacustre. Ces couches nous confirment donc que ni la mer lutétienne, ni la mer auversienne n'ont atteint ce point, alors occupé par un lac, le premier lac d'Annecy!

Elles nous montrent également la grande extension de l'horizon des calcaires lacustres dits du Montaignet et de Cuques que l'on ne trouvait, jusqu'ici, qu'en Provence, et dans lesquels on peut récolter les mêmes fossiles. Mais, au Roc de Chère, fait important, ce faciès lacustre est compris entre deux étages marins, le Sénonien (faciès craie), à la base, le Priabonien (grès à *N. incrassatus*) au sommet; ce qui nous donne de précieux et uniques renseignements sur les âges respectifs de ces formations. Il y a donc ici, ce qui n'existe pas en Provence, alternance de faciès marin et de faciès lacustre; la région, immergée au Crétacé supérieur, est restée exondée pendant toute la durée de l'Eocène inférieur et moyen (existence de bassins d'eau douce prouvée par les niveaux à Bulimes); puis, nouvelle arrivée des eaux marines de la troisième transgression et dépôt des sédiments littoraux du Priabonien, lesquels ne dépassent d'ailleurs pas le bord externe des Hautes Chaînes calcaires.

Revenons à la mer auversienne que Boussac croyait localisée dans le mince golfe des Bauges. Une heureuse découverte m'a permis d'en retrouver les dépôts, et sous un faciès absolument identique à ceux du Châtelard (synclinal d'Entrevernes), [5] dans la partie septentrionale du massif de Platé, celle qui butte contre l'anticlinal subalpin du rocher des Cluses au niveau de

5. L. Moret. *Sur l'existence de calcaires à Alvéolines, d'âge auversien, au massif de Platé* (C. R. Ac. Sc., 3 janvier 1922).

Balme-Arâche. Il y a là une série d'anticlinaux couchés vers le Nord, et qui ne sont que la couverture crétacée et tertiaire du soubassement jurassique du massif nettement observable lui-même dans les célèbres contournements en S du Malm de la cascade d'Arpenaz déjà notés par de Saussure. Les synclinaux qui alternent avec ces plis contiennent tous du Sénonien et, tout à fait au centre, de petits coins de calcaire nummulitique. C'est précisément dans l'un de ces lambeaux, marqués en Urgonien sur la carte géologique, que j'ai eu la bonne fortune de trouver de grandes Nummulites, ainsi que des Alvéolines caractéristiques de l'Eocène moyen. Les Alvéolines étant de grands foraminifères essentiellement littoraux et, d'autre part, les bancs qui les contiennent étant situés au voisinage de couches saumâtres [6] à *Cypris, Hydrobia* et *Chara,* tout porte à croire que nous sommes en ce point dans la zone qui correspond au maximum atteint vers le N.-W. par la transgression auversienne. D'ailleurs, plus au N.-W. et près du cimetière de Cluses, absence complète d'Auversien; sur Urgonien reposent successivement et en concordance : l'Aptien, le Gault, le Priabonien, nettement daté par la faune suivante : *Nummulites striatus, N. Fabiani, Operculina alpina, Orthophragmina discus* et Cyrènes.

Tous ces faits complètent donc ceux exprimés par la carte schématique de Boussac relative à l'extension des niveaux et faciès du Mésonummulitique dans la région du Mont-Blanc.

Boussac n'avait pas admis ce que croyait Douxami, d'ailleurs, sans raisons positives, il faut bien le dire : la possibilité de l'existence de couches antérieures au Priabonien dans le massif de Platé. Puisque l'existence de l'Auversien en ce point est actuellement un fait acquis quelles conséquences pouvons-nous en déduire? Il est peu probable que la mer auversienne se soit avancée par dessus le Mont-Blanc, en donnant un golfe symétrique de celui des Bauges; il vaut mieux admettre que la communication se faisait alors au S.-W. et au N.-E., et que les eaux entouraient ou, peut-être, submergeaient complètement le vieux massif cristallin suivant une ligne sinueuse jalonnée par le Châtelard, Cluses, Samoëns, Martigny. Je me propose, d'ailleurs, de rechercher minutieusement de part et d'autre de cette ligne, en partie théorique, évidemment, les af-

6. L. Moret. *Sur la constitution pétrographique du Crétacé sup. et du Nummulitique du plateau d'Arâche (Haute-Savoie)* (C. R. Ac. Sc., 13 décembre 1920).

fleurements d'Eocène moyen, lacutres ou marins. Un premier jalon est constitué par un lambeau de marnes à limnées, peut-être d'âge Eocène moyen, situé aux environs de Samoëns; il m'a été signalé par M. J. Cochon, qui m'a dit y avoir autrefois récolté de nombreux fossiles.

Les divers faciès de l'Eocène de Savoie sont résumés dans le tableau suivant :

	Groupes de l'Eocène	Faciès lacustres ou fluvio-lacustres	Faciès saumâtres	Faciès marins	
Mésonummulitique de M. Haug.	Eocène sup. (Priabonien)	?	Marnes à cyrènes et lignites d'Entrevernes, etc.	Schistes, grès, calcaires à petites nummulites et orthophragmines des Bauges, des Htes-Chaînes calcaires, etc.	
	Eocène moy. (Auversien, Lutétien)	Marnes à *Bulimus subcylindricus* du Roc de Chere et marnes noduleuses, azoïques superposées.	Calcaire siliceux à *Cypris, Hydrobia, Chara*, d'Arâches (massif de Platé.)	Calcaires et brèches à grandes nummulites et alvéolines des Bauges et de Platé.	Auversien
				Complexe des brèches situées à l'Est du Mont-Blanc. Brèche de Châtillon.	Lutétien
Eonummulitique de M. Haug.	Eocène inf.	Sables bigarrés fluvio-lacustres de Mandalaz, du Salève, etc.	?	?	

L. Moret.

Correspondance de Monseigneur Biord avec Voltaire

Cette correspondance est-elle vraiment « fort connue »?[1] La question peut se poser, au moins de nos jours.

1. Mugnier, de qui est cette affirmation dans son livre *Les Evêques de Genève-Annecy*, etc., p. 258, l'appuie de l'autorité du chanoine Mercier (*Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 289), qui n'a reproduit, et en partie seulement, que l'une des lettres de l'Evêque et du chanoine Fleury (*Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 377), qui s'est borné à regarder cette correspondance comme trop connue pour qu'il en donnât l'analyse. Cfr. *Rev. Sav.*, 1890, p. 49.

De Mgr Biord, cinq lettres ont vu le jour, savoir : la dernière, qui est sans date, les quatre autres des 11, 25 avril et 2 mai 1768, 5 mai 1769.

De Voltaire, nous avons deux réponses des 15 et 29 avril 1768, ainsi qu'un Mémoire du 17 mai 1769, écrit par un anonyme se disant neveu du Patriarche de Ferney à la mode de Bretagne [2]. A cela se borne la correspondance directe entre l'Evêque et le Philosophe.

Elle a été publiée dans deux opuscules in-12, l'un de 20, et l'autre de 32 pages, imprimés sans date, sans indication de lieu ni d'auteur. Dans l'un de ces opuscules, les noms du diocèse de Genève et de Voltaire sont en abréviation. Celui-ci renferme les trois premières lettres du Prélat et les deux premières réponses de son Correspondant; celui-là ajoute les deux dernières lettres du premier, et la dernière réponse du second [3].

A la suite des faits ayant motivé la correspondance qui nous occupe, Mgr Biord écrivit au roi de France et à ses deux ministres, de Saint-Florentin et de la Vrillière. Ces trois lettres, ainsi que toutes celles mentionnées plus haut, se lisent dans un registre conservé à nos Archives départementales; il fait partie du fonds de l'Evêché [4].

Les *Mémoires de Mgr Biord* complètent ce qui précède par un Billet et une nouvelle Sommation de Voltaire à son curé. En tant que ces quatre pièces, non conservées dans un dépôt public, seraient inédites — et, sauf meilleur avis, nous les regardons comme telles — il ne serait pas sans intérêt de les publier. Tel est, d'ailleurs, le désir exprimé par notre distingué confrère, M. G. Letonnelier, aujourd'hui archiviste départemental de l'Isère [5].

REPONSE DE M. DE SAINT-QUENTIN.

« J'ai Monsieur, remis sous les yeux du Roi la lettre que vous m'avez adressée pour S. M., et la copie de celles que vous avez écrites à M. de Voltaire, et des réponses qu'il vous a faites.

2. D'après FLEURY, *loc. cit.*, ce neveu était M. de Mauléon; Mgr Biord le dit expressément dans sa 3e lettre.

3. A la suite de la troisième lettre de Mgr Biord, on a inséré quatorze lignes concernant l'insuffisance de la profession de foi de Voltaire. On remarque quelques variantes dans les notes au bas des pages des deux opuscules. J'ai eu le plaisir de les offrir à la bibliothèque de l'Académie Florimontane.

4. Sér. G, n° 109, p. 22, 24, 25, 27, 28, 53, 60, 62, 29, 34, 58.

5. *Voltaire et la Savoie*, in *Rev. Sav.* 1918, fascicules 1, 2, 3. Tirage à part, p. 17.



« S. M. n'a pu qu'applaudir aux sages conseils que vous avez donnés à M. de Voltaire, et aux solides exhortations que vous lui avez faites.

« S. M. lui fera mander de ne plus faire dans l'église d'éclat aussi déplacé que celui dont vous lui avez, avec raison, fait reproche.

« Ce n'est point à un seigneur particulier de sa paroisse à donner des instructions publiques aux habitants; il peut les exciter en particulier — et cela serait même très louable — à se conduire d'une manière conforme aux principes de la religion et de la justice.

« Je suis persuadé que M. de Voltaire aura fait des réflexions sur vos sages avis,

« On ne peut, etc... »

A la suite de cette réponse, l'auteur des Mémoires écrit :

« Il n'est pas difficile de reconnaître, par cette réponse, que le Sr de Voltaire avait eu soin de prévenir ses protecteurs à la Cour de Versailles, et que ce qui regarde l'honneur de la Religion n'était pas ce dont on était le plus affecté dans cette Cour. Je ne doute pas, cependant, qu'on ne lui eût effectivement donné des avis sur l'irrégularité de sa conduite, et je ne sais si c'est par une suite de ces avis que, voulant encore une fois faire ses Pâques l'année suivante, il sembla vouloir prendre les précautions qu'exigerait cette action importante. Feignant d'être malade et de ne pouvoir pas aller à l'église, il en fit donner avis au curé de Fernex par un billet, afin qu'il vînt le communier dans sa maison. Il fit venir un bon vieux capucin, à qui il en imposa par une profession de foi, des marques de douleur, et par la confession qu'il lui fit. Il renouvela sa profession de foi, et ajouta certaines protestations avant que de communier et le curé, prenant tout cela pour bon argent, lui porta la Sainte Eucharistie, et le communia dans sa chambre. »

Voici le billet et la protestation dont il est question ci-dessus :

BILLET DE M. DE VOLTAIRE

A M. LE CURÉ DE FERNEX.

« Les ordonnances portent qu'au troisième accès de fièvre, on donne les Sacrements à un malade. M. de Voltaire en a eu huit, violents. Il en avertit M. le Curé de Fernex.

« Ce vendredi au matin, 24 mars 1769. »

NOUVELLE SOMMATION

PAR LE NOTAIRE RAPHOZ.

« François-Marie de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Fernex, Tournay, etc., âgé de 75 ans passés, étant d'une constitution très faible, s'étant traîné à l'église le jour du dimanche des Rameaux, malgré ses maladies, et ayant depuis ce jour essuyé plusieurs accès d'une fièvre violente, dont le Sr Bergroz, chirurgien, a averti M. le Curé de Fernex, selon les lois du Royaume, et le dit malade se trouvant dans l'incapacité totale d'aller se confesser et communier à l'église, pour l'édification de ses vassaux, comme il le doit et le désire, et pour celle des Protestants dont ce pays est entouré.

« Prie M. le Curé de Fernex de faire en cette occasion tout ce que les ordonnances du Roi et les arrêts des Parlements commandent, conjointement avec les canons de la Sainte Eglise Catholique professée dans le Royaume, Religion dans laquelle le dit malade a vécu et veut mourir, et dont il veut remplir tous les devoirs, ainsi que ceux de sujet du Roi, offrant de faire toutes les déclarations nécessaires, toutes protestations requises, soit publiques soit particulières, se soumettant pleinement à tout ce qui est de règle, ne voulant omettre aucun de ses devoirs quel qu'il puisse être, invitant M. le Curé de Fernex à remplir les siens avec la plus grande exactitude, tant pour l'édification des Catholiques que des Protestants qui sont dans l'enceinte de la maison du dit malade.

« La présente, signée de sa main et de deux témoins, dont copie restée au château, signée aussi du malade et des deux mêmes témoins, l'original et une autre copie laissés entre les mains de mon dit Sr Curé de Fernex par les deux témoins soussignés, sauf à les rendre authentiques par les mains de notaire, si besoin est.

« Le 30 mars 1769, à dix heures du matin.

« Signé : VOLTAIRE; BIGEX, témoin; VAGNIÈRE, témoin. »

« Dans le même temps, dit Mgr Biord, j'écrivis une autre lettre à M. le duc de la Vrillière pour me plaindre de cette nouvelle communion, et réclamer sa protection pour empêcher qu'il ne lui reprît (à M. de Voltaire) dans la suite l'envie de vouloir encore faire de semplables profanations de nos Saints Mystères. » Voici la réponse du ministre :

« Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que j'ai été très sur-

pris en apprenant que votre correspondance avec M. de Voltaire, et celle que j'ai eue avec vous à son occasion, était publique, et si vous n'y avez aucune part, je ne puis comprendre quel en peut être l'auteur.

« Vous n'êtes pas bien informé sur le fait de la maladie de M. de Voltaire, qui a été très réelle. Je crois, au surplus, que le parti le plus prudent est de ne pas fixer de nouveau sur lui les regards du public, en élevant des doutes sur la sincérité d'une démarche qui, quelle que fût son intention, était placée dans le cas critique où il se trouvait.

« On ne peut vous honorer, » etc...

Le destinataire de la lettre qu'on vient de lire fait les réflexions suivantes : « En me faisant connaître la façon dont on pensait à Versailles, la réponse du Ministre me persuada que d'autres lettres que je pourrais y écrire ne produiraient pas plus d'effet. Aussi n'ai-je plus écrit dès lors, et M. de Voltaire ne s'est non plus avisé dès lors de se présenter à la communion. Est-ce que mes lettres lui avaient fait impression? ou inspiré la crainte? A-t-il reçu quelque nouvel avis de Versailles? C'est ce que j'ignore. » (*Mémoires,* p. 265 à 283.)

Il est à remarquer que M. de la Vrillière se montra très surpris en apprenant que sa correspondance avec l'Evêque était publique; il avait donc adressé à ce dernier une réponse antérieure à celle qu'on a lue ci-dessus. Quelle était cette réponse? Quelle lettre l'avait motivée?

Nous restons sur ce double point d'interrogation. Une fois de plus, il sera vrai que nous ne pouvons savoir le tout de rien.

Le Curé de Fernex qui communia Voltaire à l'église le jour de Pâques et, l'année suivante, porta le Saint-Sacrement au prétendu malade, était Pierre Gros, natif de Gex, prêtre du 24 septembre 1729, curé de sa paroisse depuis le 19 mars 1745. C'était donc un vieillard comptant plus de quarante ans de prêtrise, et vingt-cinq ans de ministère pastoral. Dans ses *Mémoires,* Mgr Biord le qualifie de « bon homme, peu instruit ».

Quel fut le « bon vieux capucin » qui entendit la confession du grand Pécheur public peu familiarisé avec le sacrement de Pénitence?

Encore un troisième point d'interrogation — et il ne faudrait pas se donner le souci de bien longues recherches pour en trouver d'autres.

Ch. Rebord.

LE MONT-BLANC

(A quelle époque apparaît cette appellation ?)

A quelle époque la montagne appelée *Mont-Blanc* a-t-elle reçu, sinon cette appellation, du moins celle que nous traduisons ainsi? Sans doute nous devrons nous résoudre à l'ignorer toujours. L'origine d'un tel nom, suivant toute vraisemblance, se perd « dans la nuit des temps ». C'est tout ce que nous pouvons dire.

A quelle époque la locution *Mont-Blanc,* appliquée au mont ainsi désigné de nos jours, apparaît-elle pour la première fois? C'est une autre question, plus facile à résoudre. En attendant que de nouvelles découvertes reculent encore cette époque, un document récent permettra de fixer une date approximative, probablement, si l'on admet notre opinion, le milieu du XIVe siècle.

Les exemples recueillis jusqu'ici de cette appellation *Mont-Blanc* ne remontent pas très loin. Voici, en effet, ce qu'on lit dans la *Revue Savoisienne*, année 1916, page 166 :

« Permettez-moi de vous faire remarquer que le nom « Mont-Blanc » fut usité longtemps avant Goethe. La première fois qu'on le rencontre est dans la brochure bien connue de Pierre Martel, de Genève, datée de 1744. »

Ces lignes sont extraites d'une lettre adressée à notre Confrère, M. G. Letonnelier, au sujet de l'identification du nom de lieu *Saix-Blanc (rupes alba)* [1]. Elles ont pour auteur un spécialiste bien connu, R^d W.-A. B. Coolidge. Pour lui, le premier texte date de 1744. Or R^d Coolidge (et comme lui sans doute la plupart des géographes et des alpinistes) ignore le vers que nous allons citer. Ce vers nous permet de reculer d'environ quatre siècles la première mention du Mont-Blanc [2].

En 1910, un professeur à l'Université de Greifswald, M. E. Stengel, a publié dans les *Mélanges de Philologie romane et d'Histoire littéraire* offerts à M. Maurice Wilmotte, l'éminent philologue de l'Université de Liège, à l'occasion du 25e anni-

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1913, p. 243.
2. Je considère comme fantaisistes les hypothèses de certains érudits, qui ont cru découvrir dans un passage de Polybe relatif à l'expédition d'Hannibal un Mont-Blanc purement imaginaire.
Pour les objections que peut soulever notre conjecture, voir la note finale.

versaire de son enseignement, une suite de textes dont la comparaison offre le plus vif attrait. C'est un épisode d'une chanson de geste franco-vénitienne[3], *Huon d'Auvergne*. M. Stengel donne les variantes de trois manuscrits, le premier, de Berlin, le second, de Turin, le troisième, de Padoue. Le texte de ce dernier manuscrit diffère notablement des autres versions. La laisse CCLXV est, pour le sujet qui nous occupe, la plus intéressante. Au vers 6802, on trouvera la première mention connue jusqu'ici du Mont-Blanc :

Molto fo belo lo castel in ssemblant,
Non è miga si belo lo gran *Montebliant*...

Moult fut beau le château. N'est mie si beau le grand Mont-Blanc.

Le lecteur sera sans doute curieux de comparer lui aussi les variantes de cette même laisse dans les trois manuscrits. Aussi nous la reproduisons, d'après le texte des *Mélanges Wilmotte* :

BERLIN :

Mout par fu biaus le chastel en semblant,
6801 De luy veoir mout s'en va merveillant ;
Le tor sont haut, tors (i) avoit plus de zant.
N'est pas semblance la noif sor geilant,
6804 Com sont le est açe a fin or reluisant.
Entor le mur coruit un' eve grant
Asseç plus clere de cristaus alemant ;
6807 Veoir se poit de ci que al fondemant
Le grant poison, cum il [i] vont noant.
Desor le mur va li quuens reguardant
6810 Vit damiselles et dancels chantoiant,

.˙.

TURIN :

Molto fu belo lo chastelo per sembiante,
6801 De luy più e più s'en va meraviando,

3. On sait quelle fut en Italie la fortune de nos chansons de geste. « Nul pays ne s'est aussi facilement assimilé notre littérature épique et ne s'est pris d'un aussi vif amour pour les héros de nos vieux poèmes..... » C'est dans la région lombarde et vénitienne que cette heureuse popularité a pris naissance, et des jongleurs français y ont d'abord chanté des romans composés par des Français de France et dont ils se contentaient de sonoriser, d'italianiser les flexions. Puis ces Lombards, ces Trévisans, ces Vénitiens se sont piqués d'honneur et ont composé eux-mêmes des chansons « en une langue qui a le français pour base, mais qui est fortement influencée par le vénitien et par le lombard ».

(Léon Gautier, in *Hist. de la Litt. fr.* publiée sous la direction de Petit de Julleville, I, p. 157.)

4. *Mélanges* cités, II, p. 697.

Rappelons que M. Wilmotte a professé en France pendant la guerre. Il est actuellement directeur de l'Académie Royale de langue et de littérature françaises de Belgique ; c'est en cette qualité qu'il a « reçu » récemment à cette Académie Mme la comtesse de Noailles.

Le tore son alte de la braza più de cento,
Non è ponto sy biancha la neve sopra lo giazo,
6804 Como sono le stanzie, a fino arzento reluzeno,
Entorno le mure coreva un' aqua molto grande
Asay più chiaro che cristalo de alimante ;
6807 Vedere se puo da la cima fino al fondamento
Ly grandy pessy, como li van nodando.
Desopra le mure va lo conte guardando,
6810 Vite done e donzele ynsemile,

*
* *

PADOUE :

Molto fo belo lo castel in ssemblant,
6801 *Non è miga si belo lo gran Montebliant* ;
Lli muri son alti, tore li a plui de çant,
6803 No è ça si blanca farina de formento.
6805 E[n]torno li muri core un aqua bruant
Assè pluy clara de nul cristalo alemant,
6807 Veder se podea fin al fondamant
Lli grossi pessi, como va nadant.
Sovra lo muro va lo conte reguardant,
6810 Vete damixelle e doncely cantant.

*
* *

Le texte de Padoue, sans insister sur l'intérêt qu'y trouveront les spécialistes des recherches toponomastiques (et peut-être les simples alpinistes ou amis de la montagne), nous paraît le plus vivant. Cette comparaison avec le Mont-Blanc donne à la pensée du vieux poète [5] une précision et surtout un pittoresque grandiose qu'on regrette de ne point trouver dans les deux autres versions.

Une telle hyperbole déplaira sans doute au goût raffiné d'un lecteur contemporain ; elle est faite pour séduire l'imagination de la foule. Pour que le remanieur franco-italien du manuscrit de Padoue ait adopté cette variante, il faut que l'appellation *Montebliant,* Mont-Blanc, ait été familière au public auquel il s'adressait. Elle devait être usitée depuis longtemps en France et en Savoie comme dans l'Italie du Nord [6].

Annecy, 1er février [7].

J. DÉSORMAUX.

5. Peut-être était-il d'origine savoyarde.

6. On peut se demander à ce propos vers quelle époque prit cours la dénomination de *Monts-Maudits*, et aussi quelle fut la fortune de cette locution. Rappelons, bien qu'il soit très connu, le passage de Michelet, extrait de *La Montagne*. J'ignore quelle fut la source de l'historien :

« Les glaciers étaient jadis un objet d'aversion ; on les regardait de travers. Ceux du mont Blanc s'appelaient en Savoie *les monts maudits.* »

7. Cet article soulèvera sans doute diverses objections. Voici les deux principales :

a) On n'avait guère de relations, pendant le Moyen-Age, avec la vallée

Le testament et la mort de sœur Rose
(1728)

Dans la *Revue Savoisienne* de 1918, page 164, M. Eugène Ritter a posé une question sur Sœur Rose, qui a joué un rôle équivoque dans les agitations religieuses de la fin du XVIIe siècle et qui vivait, en 1715, retirée à Annecy.

M. J. Serand a découvert dans un registre du Tabellion d'Annecy (1er volume de l'année 1728) le testament et un codicille de cette dame dont le véritable nom était Catherine Dalmayrac ou d'Almerac.

D^lle Catherine d'Almerac, fille de feu Antoine d'Almerac dit Tessier et de Jeanne d'Almerac, de la paroisse de Lagnac, diocèse de Rodez, fixée depuis plusieurs années dans la ville d'Annecy et naturalisée en Savoie, demeurait dans la maison de spectable Joseph Gentil, avocat, rue de la Filaterie; elle remit au notaire Mauris, le 5 janvier 1728, son testament solennel : deux feuillets cousus avec du filet blanc et cachetés avec de la cire rouge avec son chiffre en six différents endroits.

A cette date, elle était déjà dans son lit, malade. Le 8 mai,

---

de Chamonix et toute la région. Peu nombreux étaient les voyageurs qui remontaient l'Arve pour aboutir à ce petit village et au prieuré. Par suite, le Mont-Blanc ne devait guère être connu, ni peut-être distingué des sommets voisins par un nom qui lui fût propre. — Mais il n'est pas nécessaire d'aller à Chamonix pour voir le Mont-Blanc. De Chamonix, il ne produit pas d'ailleurs cette impression de majestueuse domination qu'éprouverait un spectateur fort éloigné (par exemple, vu de Genève ou de Lausanne, de Lyon ou de la Bresse louhannaise). Chateaubriand l'a remarqué, non sans exagération : « La pompe dont le soleil couchant couvre la cime des Alpes de la Savoie n'a lieu que pour l'habitant de Lausanne. » (Voir ma plaquette *Un détracteur de la montagne :* Chateaubriand et le *Voyage au Mont-Blanc* (1908), ou la récente édition de ce *Voyage* donnée par M. G. Faure.)

b) Rien dans le texte cité ne prouve qu'il s'agit du « géant des Alpes ». On peut entrevoir de Lombardie, de Vénétie, des sommets appelés « Monts-Blancs ». En évoquant l'un d'eux, le trouvère était compris de ses lecteurs ou auditeurs, à qui notre Mont-Blanc était complètement inconnu. [Entre parenthèse, le texte primitif s'adressait-il à ces auditeurs ou lecteurs italiens?] — Assurément rien de plus répandu que cette appellation : *Mont-Blanc.* Il y a même une taupinée en Champagne qui est ainsi désignée. Par suite, le vers du remanieur pourrait être un remplissage quelconque, sans rien de précis. L'objection, je l'avoue, est sérieuse. Mon commentaire, je l'avoue également, n'a pas la rigueur d'une démonstration scientifique. Qu'il soit ici question de notre grand « Mont-Blanc », c'est une impression personnelle, une hypothèse. En attendant que d'autres faits la confirment, elle me paraît assez vraisemblable.

elle fit appeler le même notaire pour lui dicter un codicille, qu'elle ne put signer « à cause de sa grande maladie ».

Le testament solennel fut ouvert par le juge mage de Genevois, le 12 mai 1728. Catherine d'Almerac fut ensevelie le lendemain : l'acte existe dans les registres de l'ancien état civil d'Annecy.

Par son testament, elle demandait à être enterrée dans l'église collégiale Notre-Dame où son héritier ferait dire 60 messes basses de *requiem* à 12 sols. Elle léguait : aux religieuses de Sainte-Claire, 300 livres; à l'abbaye de Tamié, 2.000 livres; à l'archiconfrérie de Notre-Dame des Suffrages, érigée en l'église Saint-Maurice, 100 livres; à demoiselle Jacqueline, fille de noble Henry de Gondé, 1000 livres, un service d'argent, un collier de perles, une malle pleine de linge; la somme de 1000 livres n'était payable qu'au bout de six ans, la dite Jacqueline en percevrait les intérêts à 5 %, sans que son père puisse les toucher; si elle mourait avant la délivrance du legs, il passerait à sa sœur Péronne. La testatrice donnait une somme de 600 livres pour faire élever six enfants pauvres, dont le fils d'une veuve nommée Elisabeth, demeurant au faubourg de Bœuf. A sa servante Péronne Gruffat, elle léguait la moitié de son linge, sa batterie de cuisine et les sommes qui pouvaient lui être dues par l'avocat Joseph Gentil, à charge de payer 200 livres à Pierre Gruffat, son frère, domestique du seigneur de Gondé. Elle donnait à l'hôpital 16 livres pour être distribuées aux pauvres, en argent ou en fèves, et, disposition non dépourvue d'ironie, 5 sols à tous autres prétendants dans son hoyrie. Enfin, elle instituait pour héritier universel Jean-Baptiste, fils de feu Claude Lachenal, marchand bourgeois d'Annecy, son bon ami.

Par le codicille du 8 mai, elle léguait à D^lle^ Louise Dupuis, sa nièce, demeurant à Toulouse, 900 écus de France à elle dus par les Carmélites de Toulouse et diverses autres personnes, et la maison habitée par la dite nièce; elle tenait quitte Mme de Pararard des legs à elle faits par feu M. de Pararard et par l'abbé Desjeant.

A. de Boislisle a consacré à Catherine d'Almerac, sous le titre « la Béate Rose et ses miracles », un long appendice dans le tome VIII des *Mémoires de Saint-Simon* (pages 460 à 510). Pour avoir des renseignements sur elle, il s'était adressé à l'abbé Ducis; celui-ci lui indiqua qu'elle était morte le 12 avril 1722; renseignement erroné reproduit par le savant éditeur à la page 509. C. F.

Contribution à la Géographie botanique des Alpes de Savoie

Principaux

CARACTÈRES DE LA FLORULE du Massif des Vergys

Une ligne idéale longue de 64 kilomètres et reliant la frontière franco-suisse d'Annemasse au sommet de l'Aiguille du Miage (frontière du Mont-Blanc), détermine l'axe transversal de la Haute-Savoie; au milieu de cet axe, c'est-à-dire à 32 kilomètres de chacune de ses extrémités, la ligne est jalonnée par un fier sommet haut de 2438^{m} sur mer et portant le nom d'Aiguille Blanche des Vergys. C'est le point culminant d'un massif montagneux situé également à 51 kilomètres de rayon de la Chambotte (frontière interdépartementale de la Savoie) et de Saint-Gingolph, au bord du Léman (frontière internationale du Valais), c'est-à-dire au milieu de l'axe longitudinal médian de la Haute-Savoie. Ce qui revient à constater que le massif des Vergys est situé exactement au centre du département de la Haute-Savoie.

.·.

Ici se pose une question : « Qu'est-ce que le massif des Vergys? »

— Si vous interrogez les habitants des vallées circonvoisines, et plus particulièrement ceux des communes montagnardes de Mont-Saxonnex et de Brizon, ils vous renseigneront avec leur obligeance accoutumée, désignant avec précision tous les sommets du massif et les noms de leurs principales voies d'accès. Le massif des Vergys, pour eux, est cette citadelle gigantesque portant dans les nues 3 tours formidables et harmonieusement délabrées : la Pointe du Midi (2336^{m}), l'Aiguille Blanche du Vergy (2438^{m}) et le Pic du Jalouvre (2408^{m}); des

contreforts en dos de chèvre se détachent, chenus, de chacun de ces grands pics, tandis qu'une muraille vertigineuse, parcimonieusement gazonnée, sépare la Pointe du Midi de l'Aiguille Blanche pour culminer, telle une bosse de dromadaire, à 2308m, au centre de l'arête acérée qui peut être franchie en col si l'on part du haut plateau de Cenise pour aboutir à la vallée du Reposoir, ou vice-versa. C'est l'arête du Balafras, naguère encore hantée des chamois, aujourd'hui, hélas! bien solitaire. — Dominant les vallées du Reposoir et du Grand-Bornand, cette citadelle étend au loin un formidable système de bastions: les parois d'Andey qui plongent dans la plaine alluviale de l'Arve, puis les hautes murailles calcaires de Leschaux, qu'admirent tous les visiteurs de la vallée du Petit-Bornand; sur la vallée de l'Arve, ces bastions admettent plus volontiers la concomitance de superbes forêts masquant les gorges sauvages du Bronze, de Mont-Saxonnex et du Nant de Marnaz (lac Bénit), tandis que pour compléter le système, une très haute muraille calcaire forme un barrage rectiligne s'étendant de l'Aiguille de la Peuchette (à l'est de la Pointe du Midi) jusqu'au débouché de la vallée du Reposoir, sur Scionzier : c'est le barrage, culminant à 2305m d'altitude, qui est plus spécialement désigné par les habitants sous le nom de « Mont-Bargy ».

A l'appui de cette toponymie locale, il convient de citer les travaux des savants les plus autorisés qui ont eu à s'occuper de ces montagnes au cours de leurs recherches sur l'histoire naturelle de la Savoie. Le plus ancien en date est H.-B. de Saussure, qui cite le nom de notre montagne en ces termes : « Les granges de Solaison sont dominées au Sud-Est par les Monts Vergi..... » (cf. *Voyages dans les Alpes,* vol. I [1779], p. 384, § 446). En 1867, un autre géologue éminent, Alph. Favre, décrit pour les Alpes de Savoie un « District du Mont-Vergy » parfaitement délimité d'après ses points culminants énumérés du Sud-Ouest au Nord-Est : « Rocher de Maise ou de Domingy (2045m); le Jalouvre; l'Aiguille Blanche; le Balafras; l'Aiguille du Midi; la Combe Sauvage; l'Aiguille de la Peuchette; le col de l'Enclave ou de l'Encrenaz (2028m), passage assez mauvais qui conduit dans la vallée du Reposoir » (cf. *Recherches géologiques,* vol. II, p. 163). Dans l'atlas accompagnant cet ouvrage [1862], une carte (pl. I) mentionne le nom de « Mont Vergy » en lieu et place du « Mont Bargy », conformément au texte de la page 163 qui débute en ces termes : « *Les Vergy,* nommés quelquefois Bargy, se présentent d'une manière imposante :

ils se composent d'une série d'aiguilles séparées par des espèces de cols ou de ravins, la plupart impraticables..... »

C'est exactement ce qu'écrivait une année auparavant un botaniste savoisien des plus méritants, l'abbé PUGET, en adressant au *Bulletin de la Société botanique de France* (vol. XIII [165], p. CXXVIII) une impressionnante liste de plantes « des Monts Vergy appelés quelquefois Bargy »; les mentions du « col de Balafra », des « pâturages élevés du Vergy », des « aiguilles du Vergy » et du « versant du Vergy qui regarde la vallée du Reposoir » ne laissent subsister aucun doute quant à la désignation courante de « Monts Vergy » appliquée à ce massif remarquable. — REUTER, dès la 1re édition de son « Catalogue des plantes vasculaires » [1832], prévient ses lecteurs que le territoire de ses investigations « comprend tout le rayon de la Savoie qui s'étend depuis le Léman et la montagne des Voirons jusqu'à la vallée du Reposoir, le Brizon, le Vergy...., etc. »; dans l'édition de 1861, les citations relatives à la florule des Vergys sont beaucoup plus nombreuses encore, ce qu'il est permis d'attribuer en bonne partie au concours d'un enfant du pays, Joseph-Timothée MOENNE-LOCCOZ [1823-1900], qui fut près de 30 ans conseiller municipal et plusieurs fois adjoint au maire de la commune de Brizon : ses relations avec Reuter, qui dataient de 1858, lui permirent d'entrer en correspondance avec de nombreux naturalistes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et de Suisse, et même de fournir des matériaux au *Flora selecta exsiccata,* de MAGNIER, à Saint-Quentin, ainsi qu'à l'*Herbarium europaeum normale,* de DÖRFLER, à Vienne, ce qui contribua beaucoup à rendre célèbre en Europe le nom des « Monts Vergys » (voir à ce sujet l'article de M. J. BRIQUET : « Joseph-Timothée Moënne-Loccoz, collecteur de plantes savoisien », in *Bulletin de l'Herbier Boissier,* 2e sér., vol. II [1902], p. 491).

L'œuvre de vulgarisation si bien commencée par MOENNE-LOCCOZ, PUGET et REUTER, fut d'ailleurs largement complétée par une pléiade de botanistes éminents : les flores du Dr BOUVIER [1877], de l'abbé CARIOT [1879], du Dr SAINT-LAGER [1882], de CARIOT et SAINT-LAGER [1889 et 1898], de ROUY [*Flore de France,* vol. I-XIV, Tours, 1893-1913], du P. GAVE [1912], ainsi que le tout récent *Catalogue raisonné des plantes vasculaires de Savoie,* du Baron Eug. PERRIER DE LA BATHIE [Paris et Chambéry, 1917], ont consacré à jamais l'appellation de « massif des Vergys » qui désigne la circonscription orographique et

phytogéographique très nettement délimitée par le talweg des vallées du Reposoir, du Grand et du Petit-Bornand jusqu'à la jonction du Borne à Pontchy, puis la vallée de l'Arve jusqu'au pont du Foron, à Scionzier.

Une seule objection pourrait s'opposer à cette manière de voir : les documents officiels ignorent totalement les Vergys! — Depuis 1869, en effet, dès la publication de la feuille 160 *bis* (Annecy) de la carte d'Etat-Major au 1/80.000, le nom des Vergys ne fait plus partie de la toponymie savoisienne : il ne figure ni dans les guides officiels, ni dans la « Notice explicative » de la carte géologique détaillée de France, ni dans la carte du Service vicinal au 1/100.000. Dans tous ces documents, le nom de « Mont-Bargy » (dont la publication ne paraît dater que de 1869) est maintenu pour le point culminant (2305^{m}) du chaînon Nord-Est du massif, et le « Pic du Jallouvre » désigne toujours le sommet coté 2408^{m} sur la carte d'Etat-Major; mais le nom principal du massif (2438^{m}) est passé sous silence. Cette lacune est très regrettable, sans doute, mais, somme toute, elle est facile à réparer, puisqu'elle ne dépend que des instructions à donner au graveur.....

Dans l'espoir que cette omission et beaucoup d'autres de la carte de Savoie disparaîtront après examen judicieux de la question en haut lieu, nous pensons pouvoir aller de l'avant et apporter quelques nouveaux matériaux à l'édifice phytogéographique des Alpes de Savoie en continuant, pour cela, à nous baser sur la toponymie admise sans discontinuer depuis 142 ans par nos savants prédécesseurs.

⁂

La carte botanique de Savoie, telle que l'a établie le Baron Eug. Perrier de la Bathie dans le 1er volume de son *Catalogue raisonné* de 1917, nous montre la Région des Préalpes calcaires divisée en 4 grandes circonscriptions naturelles, savoir : 1° la *Chartreuse,* qui ne touche à la Savoie que par son extrémité septentrionale; 2° les *Bauges,* entre les vallées de Chambéry et de Faverges; 3° les *Alpes d'Annecy,* qui occupent presque entièrement la feuille 160 *bis* (Annecy) de la carte d'Etat-Major, entre les vallées de Faverges, de l'Arly et de l'Arve; et 4° les *Alpes lémaniennes,* entre la vallée de l'Arve, le Léman, le Rhône valaisan et les Aiguilles-Rouges. Cette conception cadre exactement avec celle de la carte publiée en 1890 par M. John Briquet dans ses *Recherches sur la flore du District Savoisien*

et du District Jurassique franco-suisse, carte dans laquelle la mention des Vergys est imprimée en bonne place.

Ceci admis, il ne nous reste plus qu'à récapituler comme suit cette conception hiérarchique des subdivisions floristiques de la Savoie : 1° le *District* (par ex. « Jura savoisien », « Plaine alluviale ou molassique », « Préalpes calcaires » et « Chaînes alpines »); 2° la *Circonscription* (voir les 4 dénominations pour les « Préalpes calcaires »); 3° le *Massif* (pour la « circonscription des Alpes d'Annecy », 8 massifs d'entre lesquels celui des Vergys défini au cours de cette note); 4° le *Groupe* (pour le « massif des Vergys », 5 groupes respectifs du *Brizon* (1879^{m}), du *Leschaux* (1940^{m}), des *Tours de Mayse* (2058^{m}), du *Vergy* (2438^{m}) et du *Bargy* (2305^{m}); 5° les *Sous-groupes* ou *Chaînons,* subdivisions ultimes qui s'expliquent d'elles-mêmes.

Nos prédécesseurs ayant presque épuisé le travail analytique relatif à la flore des Vergys, nous nous en référerons à leurs œuvres pour ébaucher à grands traits un travail de synthèse portant sur les deux principaux étages altitudinaires compris sous les noms d'*étage silvatique* pour les altitudes comprises du talweg périphérique à la limite supérieure des forêts subalpines, et d'*étage alpin* pour celui des prairies alpestres et de la flore nivale.

I. ETAGE SILVATIQUE. — Plus ou moins modifié par les cultures qui atteignent l'altitude maximale de 1702^{m} au revers Sud de la Pointe d'Andey, sur Solaison (orge et pommes de terre en 1921!), cet étage est avant tout l'apanage du hêtre (*Fagus silvatica*), qui cède progressivement le pas au chêne (*Quercus pubescens, Robur* et *sessiliflora*) et plus rarement au pin (*Pinus silvestris*) vers le talweg, tandis que l'épicéa (*Picea excelsa*), le sapin (*Abies pectinata*), le pin de montagne (*Pinus montana*) et finalement l'arole (*Pinus Cembra :* localisé au chaînon du Bargy) supplantent peu à peu le hêtre aux altitudes plus élevées. — Divers érables (*Acer pseudo-Platanus* et *platanoïdes; A. campestre*), le frêne (*Fraxinus elatior*), les saules (*Salix* sp.) et les sorbiers (*Sorbus aucuparia, S. Aria, S. chamaemespilus*) font souvent cortège aux aulnes (*Alnus* sp.), aux ormeaux (*Ulmus montana*), aux tilleuls (*Tilia cordata* et *platyphyllos*), aux trembles (*Populus tremula*) et aux peupliers (*Populus alba, P. nigra*) disséminés un peu partout, tandis que le châtaignier (*Castanea vesca*) jalonne la lisière qui s'étend au N.-E., de Saint-Pierre de Rumilly à Scionzier, et que le « bois de Sainte-Lucie » (*Prunus Mahaleb*) reste localisé dans les chaudes ex-

positions de la lisière du Borne, vers les Evaux. — Comme particulièrement significative, signalons dans cette dernière station la présence de la vigne sauvage (*Vitis vinifera*), parmi les pins dominant les gorges du Borne; de belles colonies d'*Erica carnea* décorent également le débouché de ces gorges, non loin du hameau de Prélaz, tandis qu'une autre espèce sous-ligneuse, d'affinité sud-africaine, le *Polygala chamaebuxus,* caractérise par son abondance toute l'étendue du massif des Vergys.

Outre l'*Asarum europaeum* et les deux liliacées silvatiques *Allium ursinum* et *Scilla bifolia,* la végétation purement herbacée de l'étage inférieur présente des types relativement méridionaux tels que les *Arabis auriculata, A. muralis* et *Potentilla micrantha* des Gorges du Borne, ou les thermo-silvatiques *Sedum maximum, Cyclamen europaeum* et *Lithospermum purpureo-cœruleum* de la périphérie N. du massif; l'*Arabis serpyllifolia* s'élève jusqu'à 1700m au Plateau de Cenise, tandis qu'au Grand-Bornand le *Sideritis hyssopifolia* descend jusqu'au talweg et se juxtapose aux *Tunica prolifera, Lathyrus silvester, Peucedanum austriacum* et *Taraxacum lævigatum* de la « garide »! — Espèces saxicoles typiques : *Potentilla caulescens* et *Hieracium pseudo-Cerinthe* (tout le massif); puis, spécialement, *Saxifraga mutata* (vallon du Bronze).

Sur le revers N. du groupe du Bargy (délimité par le pied des parois, la plaine de l'Arve à partir du pont de Scionzier, et la rive droite du Bronze), l'étage silvatique présente le caractère suivant : hêtre dominant; *Populus tremula* jusqu'à 1400m, parmi les épicéas; sapin assez rare (remarqué notamment de beaux groupes jusqu'à 1600m); frêne jusqu'au-delà de 1300m; tilleul et chêne ne paraissent pas dépasser 1000m d'altitude sur le plateau de Pincru et les abords de l'église de Mont-Saxonnex; pin très rare, et mélangé à l'épicéa ou au hêtre sur l'éperon des « Volés » qui domine la faille du Bronze; le mélèze, introduit par l'administration forestière, prospère jusqu'à 1100m au hameau des Vuargnes. Enfin les *Pinus montana* et *P. Cembra* maintiennent avec peine leur dernier refuge dans les hautes parois et jusque sur la ligne de faîte du Bargy.

La répartition des bosquets affirme la prédominance du coudrier (*Corylus Avellana*), qui sur le plateau de Pincru accusait, dans nos relevés de 1921, les 25 à 82 % de la population arbustive! — D'ailleurs, le trait saillant de cette formation réside dans la présence du *Lonicera alpigena* et l'abondance relative du *Rhamnus alpina* var. *cordata* Timbal; le *Juniperus*

communis y est rare, ainsi que le *Calluna vulgaris,* sauf sur la moraine de Malacquis; le *Vaccinium Myrtillus* est communément répandu dans les sapinières, dès 800^{m} d'altitude, parmi les tapis de *Thuidium tamariscinum* parfois piqués de *Cetraria foliosa* (var. ?).

Comme végétation herbacée, bornons-nous à noter les caractères saillants :

1. **Elément méridional** : *Melica ciliata* et *Arabis muralis* (Gorges du Bronze, 700 à 1000^{m}).
2. **id. thermo-silvatique** : *Asplenium Halleri; Erythronium dens-canis* (Thuet), *Cyclamen europaeum* (affleurements urgoniens boisés; jusqu'à 1750^{m} au lac Bénit: P. GAVE!).
3. **id. ségétal** : *Vogelia paniculata,* moissons du plateau de Pincru!
4. **id. rudéral** : *Geranium columbinum; Lappa tomentosa; Carduus nutans.*
5. **Formations rupicoles-sciaphiles** : *Saxifraga mutata* × *aizoïdes* (et parents!).
6. **id. silvatiques-sciaphiles** : *Cypripedium calceolus; Circaea intermedia, Doronicum Pardalianches*
7. **id. silvatiques xérophiles** (bois de pins) : *Holcus mollis; Bromus asper; Biscutella lævigata* (var. ?); *Veronica fruticulosa; Globularia nudicaulis.*
8. **id. silvatiques-boréales** : *Epipogon Gmelini; Millium effusum.*
9. **id. praticoles pétrophiles** : *Senecio flosculosus; Cephalaria alpina* (CC!).
10. **id. praticoles silvatiques** : *Myrrhis odorata* (CC!); *Astrantia major.*
11. **id. praticoles subalpines** : *Trollius europaeus; Centaurea montana* (CC. à 900^{m}).
12. **id. argilicoles** : *Plantago serpentina* (moraine de Malacquis, CC!).

II. ETAGE ALPIN. — C'est de beaucoup le mieux connu, grâce aux travaux de tous les auteurs précités, les différentes trouvailles que nous y avons faites jusqu'en 1921 nous permettent de résumer comme suit ses caractéristiques :

a) **Groupe des Tours de Mayse** : *Dracocephalum Ruyschianum; Plantago serpentina;*

b) **id. du Vergy** : *Carex firma; Anemone baldensis; Papaver alpinum; Androsace helvetica; A. pubescens; Scutellaria alpina; Armeria alpina; Leontopodium alpinum;*

c) **id. de Leschaux** : *Carex claviformis; Polygala serpyllacea* (nouveau!); *Gentiana purpurea* var. *nana;* × *Gamochaeta decipiens* Bvrd. (nouveau pour la science!);

d) **id. d'Andey** : × *Carex sabauda* Bvrd. (nouveau pour la science!); *Leontopodium alpinum;*

e) **id. du Bargy** : *Eleocharis benedicta* Bvrd. (nouveau pour la science!); *Poa alpina* var. nov. *psychrophila* Bvrd. (inédit!); *Saxifraga aizoïdes* var. *eu-aizoïdes* subv. *aurantia* Hartman (Scandinavie; nouveau pour la France!); id. var. *pulchella* Bvrd. (nouveau pour la science!). — Parmi les autres plantes anciennement connues, citons les *Poa minor, P. nemoralis* var. *alpina, P. cenisia, Carex firma, Papaver alpinum, Arabis pumila, Draba tomentosa* et *Leontopodium alpinum* caractérisant la flore saxicole du Bargy.

Les nouveautés énumérées ci-dessus sont en cours de publication soit dans le XIe fascicule de la *Société française pour l'échange des plantes* (Agen, 1922), soit dans le volume XIII du *Bulletin de la Société botanique de Genève* [1921] ; à l'exception du *Carex sabauda* (= *C. flacca* × *C. fusca*), représenté par un seul exemplaire récolté *inter parentes* sur le plateau de Solaison, toutes ces plantes figurent en grand nombre dans les stations indiquées. C'est ainsi que le *Gamochaeta decipiens,* constituant la première constatation certaine d'une combinaison hybride chez les Gnaphaliées (= *Gamochaeta norvegica* var. *nana* [Saint-Lager] × *G. silvatica* var. *recta* [Gaudin]), abonde dans la tourbe sèche du plateau de Cenise, au milieu de vastes colonies de *G. norvegica* var. *nana* bien spontanées, et à proximité du *G. silvatica* introduit par les troupeaux; le *Saxifraga aizoïdes* var. *eu-azoïdes,* en dehors de la Scandinavie, ne figurait en Europe que dans les Carpathes et en Illyrie, sous sa forme *vulgaris* bien caractérisée par ses longues inflorescences à rameaux supérieurs uniflores et à corolles jaunes : la subvar. *aurantia* Hartman, à pétales orangés, est l'homologue scandinave de la subvar. *crocea* Gaudin qui se rattache à la var. *autumnalis* des montagnes de l'Europe centrale; cette dernière est fort abondamment représentée aussi dans le massif des Vergys, où elle forme des métis avec la var. *eu-aizoïdes* subv. *aurantia.* — La présence de cette plante, jusqu'alors exclusivement nordique au sein de ses congénères purement alpins, constitue une énigme qui mérite de retenir l'attention. — Quant à notre nouvelle variété *pulchella,* elle simule la variété *autum-*

nalis subv. *atrorubens* Engl. par la couleur d'un pourpre extraordinairement foncé, presque noir-velouté, de ses corolles; mais elle ne cadre avec aucune autre forme de ce groupe polymorphe, grâce à son inflorescence en large panicule fortement subramifiée, et surtout à ses feuilles inférieures distinctement tridentées au sommet.

Enfin, l'*Eleocharis benedicta,* pullulant sur la plage limoneuse du lac Bénit qui lui a donné son nom, est une plante du plus haut intérêt biologique : elle se distingue des *E. palustris* L. et *E. uniglumis* Link, représentant avec elle la section des *Radicantes* en Europe, par ses bractées caduques disposées sur 5-6 hélices dextorses, tandis que les bractées sont persistantes et disposées sur 2-4 hélices sinistrorses chez les deux autres espèces précitées. Si l'on considère que la section des *Radicantes,* largement répandue sur toute la surface du globe, ne présente des espèces à bractées caduques que dans les contrées équatoriales ou subtropicales de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie, on peut s'étonner à juste raison d'en voir un représentant de type particulier sur la plage d'un lac polaire des Alpes de Savoie! Il en faut peut-être chercher l'explication dans le fait que l'immense accumulation des neiges d'hiver et des avalanches du printemps préserve ce végétal de l'effet nocif des trop grands froids durant la saison de repos, tandis qu'à partir de l'évacuation des neiges au début de l'été, la température très élevée des bas-fonds limoneux (nous avons relevé +29° c. le 3 août 1921, à 10 h. du matin, par 20 centimètres de fond) assure à la végétation un milieu thermique plus accusé et plus lumineux que la moyenne de celui de nos stations planitiaires durant la période d'activité, d'ailleurs répartie sur une saison de beaucoup plus longue durée.

Tels sont, brièvement résumés, les faits saillants qui nous ont paru de nature à retenir l'attention de tous ceux qui, à divers degrés, peuvent prendre plaisir à l'étude méthodique de la flore des belles montagnes de Savoie.

Gustave Beauverd,
Conservateur de l'Herbier Boissier,
(Université de Genève).



Le glissement du Vallon Ste-Catherine

Le 10 avril dernier, à la suite d'une série persistante de pluies torrentielles pendant plus d'une semaine, un important décollement de terrain s'est produit, à quelques mètres, au nord de la ferme située sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Sainte-Catherine.

Sur plus d'un hectare une portion de la prairie s'est détachée brusquement de la partie ouest de la montagne en déterminant un effondrement, de 10 mètres environ de dénivellation, précisément sur la ligne de raccordement de la prairie avec les maigres taillis qui végètent sur la roche calcaire.

L'examen de la lèvre de la faille permet de se rendre compte nettement du processus du phénomène. En effet, sur la paroi rocheuse presque redressée jusqu'à la verticale apparaissent des plaques dépendant d'une couche profonde d'argile verdâtre sur laquelle ont glissé les couches superposées.

Considérons d'autre part la structure du vallon de Sainte-Catherine. Ce vallon constitue un synclinal secondaire accessoire accidentant la termination périclinale du grand pli anticlinal (Nivolet-Bange-Semnoz). Les flancs de la cuvette se relèvent dans les escarpements urgoniens du Crêt du Maure à l'Est, et dans le pli fracturé à l'Ouest qui forme la montagne Sainte-Catherine. Dans ce synclinal se sont déposés anciennement les sediments de la molasse qui disparaissent vers le haut sous une épaisse couverture de dépôts quaternaires. Le tout a été postérieurement comblé par un complexe de moraines glaciaires et d'alluvions fluvio-glaciaires. Un torrent peu important occupe le fond du vallon. Il est alimenté par le ruissellement superficiel et les infiltrations pénétrant dans les éboulis, ainsi que par le drainage des nappes collectrices constituées par les bancs argileux des alluvions alternant avec les éléments charriés des moraines. Ce torrent court irrégulièrement au travers du bossellement des moraines enchevêtrées du thalweg.

Quelles sont les causes probables de l'éboulement ? La sécheresse continue de l'été dernier a produit des crevasses et des fissures déterminant autant de lignes de moindre résistance favorables à l'érosion. A la suite de la période prolongée des pluies du printemps, les couches d'argiles sous jacentes ont été délayées et sur cette surface mobile les terrains ont glissé tout d'un bloc. Une autre cause importante est à envisager. C'est celle du déboisement intensif et irraisonné

auquel la zone forestière et les taillis du vallon ont été soumis. Il est urgent, si l'on veut éviter des désastres à l'avenir, de renoncer à cette funeste pratique.

Actuellement, un torrent coulant dans le même lit que l'ancien et d'un régime beaucoup plus actif que celui du premier dont le débit était faible, circule maintenant dans le vallon.

De tels glissements et effondrements ont pour règle générale de modifier le régime hydrographique d'une région. Il est vraisemblable, dans le cas présent, que ce glissement aura oblitéré le déversoir de la nappe ordinaire d'alimentation de ce cours d'eau pour livrer passage à un autre niveau d'eau plus important.

Provisoirement la région semble avoir repris son équilibre mais l'abrupt constitué par la faille d'effondrement détermine un point faible qu'il serait utile de consolider par un blocage, simulant un éboulis naturel de protection. Autrement la dépression existante deviendra un réservoir naturel pour les pluies, d'où nouvel effondrement vers les couches profondes dont le délayement pourrait entraîner d'autres terrains vers l'aval.

Les flancs du Semnoz qui formèrent longtemps barrière lors de la dernière glaciation et de support d'arrêt aux moraines qui sont éminemment des terrains mobiles, sont défavorables à l'installation de travaux de maçonnerie, acqueducs et autres. Un de ces endroits essentiellement instables se trouve par exemple sur les dépôts quaternaires qui bordent la route au Nord de la source du Var. Les canalisations d'eau d'alimentation de la ville, subissent périodiquement des poussées déterminant des porte à faux sur les argiles morainiques déblayées dans les ravinements de la molasse qui peuvent provoquer des ruptures. Il y a lieu, en toute circonstance, d'étudier minutieusement la constitution géologique des terrains avant toute entreprise de travaux si l'on veut éviter des accidents regrettables. Marc Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le différend Raymond-Veyrat, réponse à M. A. Berthier par Louis Raymond, avocat, Chambéry, Dardel, 123 p. in-8°, 1922.

L'auteur de cette brochure a vu dans la biographie de J. P. Veyrat, par M. Berthier, une série de faits injurieux et d'allégations malveillantes contre divers membres de sa famille et notamment contre Anne-Claude Melchior Raymond, dit le *Journaliste* (1804-1874).

Il a tenu à les relever. Nous comprenons qu'une famille aussi justement considérée que la famille Raymond ne laisse pas s'accréditer des

légendes telles que celle présentant le Journaliste comme le bourreau de Veyrat, mais d'autre part, il s'agit de faits si reculés dans la nuit des temps qu'il ne convient pas d'en exagérer la gravité.

La brochure est dédiée à la mémoire de Georges-Marie Raymond (1779-1839) et à celle de son fils Anne-Claude Melchior, cité plus haut et Jacques-Marie (1807-1866) professeur de mathématiques. Ce sont de belles figures qu'il est bon de faire revivre et nous partageons à leur sujet les sentiments de leur héritier. F. M.

Le Curé des Avranches, roman, par Emmanuel Denarié, Paris, Plon, 1921, 247 p.

Pierre Le Gallois, curé des Avranches, est un type de ces prêtres mobilisés chez qui « quatre années de la vie des camps n'ont pu que favoriser l'éclosion des plus dangereuses semences ».

Blessé grièvement, et soigné dans un hôpital de Bourg par Mlle Jacqueline de Prade, infirmière de grande distinction, il en subit inconsciemment le charme. Revenu des tranchées « avec une vue nouvelle des devoirs de son état et une compréhension plus hardie des formes de l'apostolat », il ne put se borner, comme avant la guerre, à la simple administration de sa paroisse par les moyens d'autrefois. Avec le concours de son infirmière, qui est riche et qui est venue habiter sa commune, il fonde un cercle, une fanfare, un jeu de boules, un tir à la carabine, etc. Autant de moyens de propagande qui ne plaisent guère à ses chefs, mais qui mettront hors de lui M. Marius-Napoléon Baumache, propriétaire de l'hôtel du *Soleil Levant*, maire des Avranches et officier d'académie, dont le cabaret s'est vidé le jour où le cercle est entré en jeu. Une dénonciation en règle ne tardera pas d'être envoyée à la Préfecture.

Il va sans dire que le curé n'a pris conseil de personne. Le chanoine Virgile, vicaire général, intervient pour lui ouvrir les yeux et pour le morigéner. Vaine tentative.

Le curé des Avranches s'enferre de plus en plus. Ayant eu vent d'une conférence socialiste annoncée dans le *Cyclope des Alpes* (devise : n'a qu'un œil, mais il est bon), il s'y rend malgré l'interdiction de ses supérieurs, et s'y fait conspuer. Il y perd ses illusions, en même que son porte monnaie.

Après cette équipée, il s'amende, fait une retraite et part pour les missions étrangères, où il trouvera des ouailles plus dociles que les lecteurs du *Cyclope des Alpes*.

Mlle de Prade qui, sans qu'il y ait de sa faute, avait tourné la tête de Pierre Le Gallois, reprend sa robe d'infirmière et vient soigner le capitaine Baudrier, blessé au Maroc, où il était allé pour se consoler d'avoir été éconduit par la belle Jacqueline. On annonce qu'ils se marieront, et tout sera bien qui finira bien.

Voilà la trame. Je n'ai pas parlé des demoiselles Baudrier, tantes du capitaine et propriétaires de la villa qui abritait Mlle de Prade et son père, tous personnages d'aimable compagnie « fleurant le XVIIIe siècle ».

Il y a aussi l'abbé Palombe, aumônier de l'hôpital « âme candide que les infirmières avaient baptisé *le lis dans la Vallée* », Lazarine Péclet, fondatrice de la Ligue des petites vertus, et Grolle, un gavroche qui détonne un peu dans ce milieu, mais, dans un hôpital militaire, on n'est pas éclectique.

Tou ce monde s'agite et concourt, chacun dans sa sphère, à donner de la vie au récit. Il n'y a pas de longueurs ; l'action se déroule naturellement et les dialogues ne manquent ni d'esprit ni de vivacité.

L'ouvrage est écrit d'une plume alerte, qui devient piquante quand elle s'accroche à certains fantoches, comme Baumache, le cabaretier officier d'académie, et son fils « un humanitaire qui avait trop de cœur pour voir des frères s'égorger entre eux et qui s'était embusqué dans un bureau d'intendance pour mieux travailler au bien-être des défenseurs de la patrie ». Elle n'est pas tendre non plus pour le Parigot, mouchard et dénonciateur, ni pour Scipion Lapijade, rédacteur en chef du *Cyclope des Alpes*, ni pour le citoyen Labouze, président des réunions publiques. Chacun en prend pour son grade. Et c'est justice.

J'ai résumé tant bien que mal ce roman pleins d'idées neuves et d'aperçus originaux ; mais les œuvres d'une psychologie aussi délicate ne se prêtent guère à l'analyse : il faut les lire. François MIQUET.

Albert DAUZAT. **La Géographie linguistique** (avec 7 figures dans le texte) ; Bibliothèque de culture générale, dirigée par L. Matruchot et A. van Gennep, Paris, Flammarion, s. d. [1922], in-18 jésus, 200 p. ; 4 fr. 50 net.

On a fréquemment parlé, dans la *Revue Savoisienne*, au cours de ces dernières années, de la Géographie linguistique et des espérances que fondent les études historiques sur cette branche récente de la science du langage. Voici précisément un ouvrage qui vient de paraître sous ce titre. Il met à la portée de tous la méthode et les principes de la *Géographie linguistique*. Livre excellent, d'une clarté toute française et qui sera, comme il doit l'être, apprécié des travailleurs régionaux.

L'auteur est un linguiste bien connu, M. A. Dauzat, directeur d'études à l' « Ecole pratique des hautes-études ». Nous avons plus d'une fois appelé l'attention de nos Collègues sur ses nombreux travaux, dont plusieurs intéressent plus spécialement la Savoie. Tantôt c'était pour discuter les assertions du linguiste, le plus souvent pour applaudir aux résultats de ses recherches. Ce nouvel ouvrage classe définitivement M. A. Dauzat parmi les maîtres de la science, et il est permis de fonder sur son œuvre future les plus vastes espoirs.

La géographie linguistique date d'un quart de siècle environ. Elle doit, sinon sa naissance, du moins son rapide essor au grand *Atlas linguistique de la France,* de MM. Gilliéron et Edmont[1]. On a indiqué les lacunes ou les faiblesses de cette enquête gigantesque. Inutile d'y revenir ici. Ces lacunes ne pouvaient guère être évitées, si l'on songe aux difficultés de l'entreprise. Pour la Savoie, je l'ai déjà signalé, la principale imperfection tient surtout au très petit nombre des localités explorées. De là, si l'on n'y prend garde, des généralisations hâtives ou inexactes. Il eût fallu faire une enquête plus longue, plus détaillée, mettant à contribution au moins deux ou trois localités dans chacune de nos vallées. A ce compte,

1. Les instruments de travail font trop souvent défaut aux chercheurs éloignés de Paris ou des grands centres. La « crise du volume » a compliqué leurs efforts. On chercherait en vain, par exemple, une revue telle que la *Romania* dans une bibliothèque d'Annecy. Constatons du moins avec plaisir que l'*Atlas linguistique*, d'un prix difficilement abordable pour les travailleurs qui ne sont pas de « nouveaux riches », figure à la Bibliothèque municipale.

il est vrai, ce n'est pas dix ou quinze ans qu'aurait coûtés l'élaboration d'un tel ouvrage : une vie entière eût à peine suffi. Tels qu'ils sont, les résultats ont eu, comme le montre M. Dauzat, des conséquences que les auteurs ne pouvaient prévoir. L'*Atlas linguistique* a renouvelé, avec la dialectologie romane, les méthodes mêmes de cette science. Un reproche plus grave qu'on pourrait adresser à M. Gilliéron, c'est de se cantonner de parti pris dans son *Atlas linguistique*, de travailler comme s'il n'existait, en dehors de ce bel ouvrage, aucune étude dialectologique. Mais les disciples du maître n'ont pas les mêmes raisons pour perpétuer un tel principe. L'élan est donné. Déjà sont nées des œuvres tout à fait remarquables. Elles font le plus grand honneur à la science française ou à des linguistes en grande partie formés par elle, tel M. J Jud, de l'Université de Zurich, dont j'ai plus d'une fois signalé les recherches dans la *Revue Savoisienne*.

Tout ce que dit M. Dauzat sur les origines comme sur l'historique de la Géographie linguistique est excellent. Dans une seconde partie, il étudie « les phénomènes internes du langage ». Changements de forme, régression, rencontres et attractions homonymiques, pathologie et thérapeutique des mots, phénomènes grammaticaux, les sens et les mots : autant de chapitres intéressants. L'auteur subit, on s'en aperçoit aisément, l'influence de M. Gilliéron. Moins que lui pourtant il use de ce vocabulaire « pathologique », dont l'abus est parfois regrettable dans les ouvrages récents du maître.

La troisième partie du volume est consacrée aux « phénomènes externes du langage ». M. Dauzat jette une vue d'ensemble sur les « échanges et réactions entre les parlers ». Il explique la variété des idiomes et ses causes. A propos de ce qu'il appelle « les voyages des mots », il recherche les grands courants de diffusion, les barrières qui s'opposent au « cheminement » des vocables (barrières géographiques : montagnes, espaces inhabités, mers, fleuves ; barrières linguistiques). Enfin les « centres de rayonnement et d'influence », les principaux du moins, sont nettement indiqués.

Cette dernière partie, à notre point de vue spécial (étude des parlers de Savoie), est la plus instructive et la plus attrayante, comme la plus riche en aperçus originaux. Pour M. Dauzat, dorénavant les monographies d'un patois (vocabulaire, morphologie, syntaxe) doivent céder la place à l'étude approfondie du rayonnement des mots et des sens. Sans aller aussi loin, car les monographies des parlers locaux rendront longtemps encore peut-être d'utiles services, il n'est que juste de constater tout ce que doivent déjà aux méthodes nouvelles la linguistique et les études historiques.

La géographie linguistique nous permet de mieux apprécier l'importance de certains centres, de Lyon, par exemple. De Lyon part d'abord, on le sait bien, un grand courant de romanisation, puis un courant de « francisation », si l'on admet ce lourd néologisme. On peut suivre, sur une carte dressée par M. Dauzat, comme le rayonnement de l'influence lyonnaise. Je ne ferai qu'une objection. On trace la limite de l'aire *caya*, truie : c'est l'aire lyonnaise minima. De même sont données les limites (ouest et n. est) du type latin vulgaire, *lacrymusa*, « *larmise* », lézard gris ; les limites (est et n. est) du type latin vulgaire *anevoliu*, orvet : ce sont les aires lyonnaises moyennes ; enfin la limite occidentale

e *feta*, brebis : c'est l'aire lyonnaise maxima. Mais ces mots sont difficilement comparables pour étudier l'expansion de l'influence lyonnaise. Si le type *caya* atteint en cheminant une région où l'élevage du porc soit peu répandu, il risque de ne pas aller plus avant. On ne sera pas en droit pour cela de conclure à un affaiblissement de l'influence lyonnaise à une époque déterminée. Le problème me semble d'une complexité plus grande que ne le feraient penser les indications de M. Dauzat.

Peu importent au fond, pour le moment, ces discussions de détail. C'est une voie nouvelle qui est ouverte. Aux linguistes régionaux de s'y engager résolument. M. Dauzat semble d'ailleurs les inviter à le suivre, ne fût-ce qu'en reprenant, pour la compléter, l'enquête de MM. Gilliéron et Edmont.

On peut attendre d'explorations aussi méthodiques bon nombre de faits nouveaux. Ils nous feront mieux connaître la civilisation primitive des peuples alpestres. Pour la Savoie, par exemple, et les régions limitrophes, on a déjà recueilli quelques éléments d'un vocabulaire proto-celtique, vraisemblablement ligure. C'est un agréable devoir de rappeler ici qu'un de nos Collègues, M. Marteaux, est entré l'un des premiers dans cette voie. Ses études de toponomastique contribuent à mettre en relief toute une couche de mots et de suffixes primitifs (liguro-celtiques). La liste ne manquera pas de s'accroître quand les savants italiens auront publié les recherches entreprises sur les dialectes du nord de l'Italie. L'impression, que nous souhaitons prochaine, en tout cas impatiemment attendue, du *Glossaire des Patois de la Suisse-romande* nous permettra d'étendre singulièrement nos connaissances sur ce sujet. Ce glossaire jettera sans doute une vive lumière sur ces *substrats*, dont parle M. Meillet, ou si l'on préfère, sur ces « résidus » déposés dans le langage actuel par les diverses populations qui se sont succédé sur notre sol et dans les régions voisines.

Il n'est pas jusqu'au problème de l'étrusque dont la Géographie linguistique n'espère fournir un commencement de solution. Ce problème passionnant, on le sait, a tenté bien des savants. Corssen y a usé sa vie. L'étrusque attend toujours son Champollion. Toute langue inconnue, disait Pascal, est déchiffrable. Comme pour justifier cette pensée, un savant danois, M. Vilhelm Thomsen, à qui M. Meillet vient de rendre un éclatant hommage (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1922) a déchiffré bon nombre de langages inconnus jusqu'ici, y compris un dialecte turc recueilli sur les rives d'un fleuve sibérien. Pourtant l'étrusque reste encore une énigme. Or l'établissement d'un glossaire des parlers toscans permettra peut-être de risquer une nouvelle tentative. On recueille, et l'on recueillera de plus en plus sans doute, d'antiques vocables, irréductibles aux langues actuellement connues, en particulier au latin et aux divers dialectes italiques. Quelle espérance, et quel triomphe pour la géographie linguistique, si cette espérance n'était pas déçue !

Au reste cette science vient à peine de naître et elle a déjà inspiré de très bons ouvrages. Mieux encore : elle insuffle à la science du langage comme un esprit nouveau. Elle remet en question des problèmes que l'on croyait résolus, par exemple la fixité des lois phonétiques. C'est un coup de plus qui est porté aux théories des nouveaux grammairiens, d'origine allemande, théories que l'un de nos anciens maîtres, M. P. Regnaud, sapait déjà avec énergie. La géographie linguistique est une science bien

française, comme je l'ai dit jadis, en analysant un important travail de M. J. Jud. Pour y réussir, l'esprit de géométrie ne suffit pas ; plus nécessaire encore est l'esprit de finesse. Sachons gré à M. Dauzat de l'avoir si bien montré, en joignant lui-même l'exemple à la définition [1].

* * *

On sait que le duc de Savoie Emmanuel-Philibert épousa la sœur du roi de France, Henri II, Marguerite de Valois. Sous ce titre : **Il vestiario e il mobiliare di Margherita di Valois, duchessa di Savoia,** M. A. Pascal publie dans le *Bollettino storico bibliografico subalpino*[1] deux curieux documents, conservés à la Bibliothèque nationale de Paris[2]. Le premier porte ce titre dans le manuscrit : ***Mémoire de ce qu'il faut pour Madame ;*** le second : *Pour Madame sœur du roy Tout pareil a celluy de Madame de Lorraine.*

On y trouve énumérés les objets que l'épouse dut recevoir le jour des noces et les meubles destinés à orner son appartement privé à la cour de Savoie. Comme le dit M. A. Pascal, ces deux documents ont certaine importance historique et linguistique : ils contribuent à faire connaître le vestiaire et le mobilier du XVI° siècle (vestiaire et mobilier d'une princesse de la maison de Savoie) : ils montrent comment la mode française triomphait à la cour d'Emmanuel-Philibert ; enfin ils constituent « de précieux vocables relatifs au vestiaire et au mobilier de cette époque ».

Voici, par exemple, quelques termes intéressants, éclaircis par des notes : *loyses* = *laiges ; camelot* = camelotte, au sens étymol. de tissu fait de poils de chameau ; *esquière* = *scodella ; essay* = assiette ; *coquemart ; damars* = damas ; *sarge* = serge ; *planchette* est expliqué par *panello ; davantières* par *gonnelle aperte davanti per permettere alla donna di salire a cavallo ;* c'est le mot savoyard *devanti,* tablier, anc. fr. *devantier ; bizettes* a comme équivalent italien : *pizzi* ; *verdugade* = *vertugadin*.

L'énumération du mobilier et du linge ou trousseau donnerait lieu à diverses observations. Je me borne à noter rapidement : douze draps, douze chemises de jour, douze chemises de nuit « ouvrées » ; « ung vaze dore pour gecter la lessyue sur la teste », etc. Détail singulier : « quatre lictz pour ses huict filles [filles d'honneur]... ». C'est l'usage sans doute, car rien dans le document ne témoignerait d'une parcimonie mal séante. Bref, menus détails à consulter par l'historien des mœurs et coutumes à la cour de Savoie.

J. Désormaux.

1. En terminant cette analyse biographique (séance de mars), M. Désormaux tient à signaler les cartes qui accompagnent le traité de M. Dauzat. L'une d'elles trace les limites de la palatalisation du c latin devant A dans la Gaule. Elle manque de netteté, par suite de son exiguïté. Pour la Savoie, cette carte est dressée d'après le *Dictionnaire Savoyard*.

M. Désormaux fait circuler une carte où sont déterminées, d'après ses recherches et celles d'Aimé Constantin, les limites des multiples continuateurs du c latin dans les deux départements savoyards : équivalence des sons *çh, c'h, jh, ty, dy, f, st, ts, th* anglais (doux et dur), *s, z*. Cette carte est destinée à une prochaine publication linguistique.

1. Année XXIV, n°s 1-2, p. 11 ; Turin, 1922.

2. Mnsc. fr. 3119, f° 50 et f° 55.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 5 avril 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion, le Président prend la parole en ces termes :

Depuis notre dernière séance, nous avons eu le vif regret de voir mourir M. Jules Cochon, décédé subitement le 7 mars 1922. Conservateur honoraire des Eaux et Forêts à Chambéry, nous l'avions acclamé membre d'honneur en janvier dernier.

Né le 7 juin 1846, à Blangy (Seine-Inférieure), M. Cochon était un ancien élève de l'Ecole forestière de Nancy; il avait parcouru brillamment une carrière qui lui avait permis de rendre de grands services aux populations rurales, notamment à Saint-Claude, où il avait été inspecteur. Retraité le 1er avril 1907, après 38 ans de services, il s'était fixé dans la ville de Chambéry, où il avait atteint le haut de l'échelle, et, par son aménité, ses talents, son zèle pour le bien, il occupait une des situations les plus en vue.

Il était le très érudit bibliothécaire de l'Académie de Savoie, le président autorisé de la Société d'Agriculture et de la Société d'Histoire et d'Archéologie, chevalier de la Légion d'honneur, officier du Mérite agricole et de l'Instruction publique, etc.

On lui doit d'intéressantes publications, notamment :

Concordat du régiment de Beaujolais (1899, in-8°, 15 p.); *Un remplacement militaire dans les dernières années du Ier Empire* (1897, in-8°, 48 p.); *Portraits de Michel Paccard et de Jacques Balmat* (1908); *Le général Songeon* (1913, 220 p., 2 édi-

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Sautier-Thyrion.

Excusés : MM. A. Crolard, Faure, Langlois, Lachat, F. Serand, Jules Serand.

tions); *L'Eglise des Cordeliers ou Mineurs conventuels*, monographie de la cathédrale de Chambéry (1918); *La chapelle du Saint Suaire* (1917).

Nous avons appris avec peine la mort de R[de] Mère Eugénie Balleydier, de l'Ordre des Sœurs de Saint-Joseph, directrice de l'hôpital de Saint-Julien depuis vingt ans, décédée à l'âge de 74 ans. Elle était la digne sœur de notre éminent collègue, le doyen de la Faculté de droit de Grenoble, et elle alliait une intelligence supérieure à un dévouement qui ne se démentit jamais pendant près de cinquante ans qu'elle consacra au service des malades.

Enfin, M. Joseph Aussedat, notre sympathique collègue, a été atteint dans ses plus chères affections par la perte de M[me] Claude Francoz, née Goddard, mère de M[me] Aussedat, morte à Annecy, le 2 avril.

Nous prions les familles éprouvées de vouloir bien agréer nos plus sincères condoléances.

Le Président signale que le colonel de cavalerie F.-E.-M. de Viry vient d'être promu général de brigade le 21 mars 1922.

Le général Ferrié est nommé membre du Conseil de l'Observatoire de Paris (25 mars). M. Dufournet obtient la rosette de l'Instruction publique et M. Albert Crolard, député, est nommé membre du Conseil de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, pour une période expirant le 31 décembre 1929.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

André (Tony L.-T), docteur en théologie, ancien privat docent à l'Université de Genève, chargé des cours de langue et de littérature française à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Florence :

L'esclavage chez les anciens Hébreux, Paris, Fischbacher, 1892, 1 vol. in-8°, 197 p.;

Le prophète Aggée, Paris, Fischbacher, 1895, 1 vol. in-8°, 367 p.;

Etat critique du texte d'Aggée, Paris, Fischbacher, 1895, in-8°, 35 p.;

Les apocryphes de l'Ancien Testament, Florence, Pogi, 1903, 348 p.;

Quelques réflexions sur l'enseignement du français en Italie.

F. Gex. *Les morts de la guerre en Savoie*, Chambéry, 1922.

Notre Savoie, Revue mensuelle éditée à Moûtiers.

Remercîments aux donateurs.

M. Désormaux fait une lecture sur *Lamartine et la question du Chablais. (V. le présent fascicule.)*

Le Même annonce que l' « *Académie de la Chanson* », présidée à Lyon par le poète Camille Roy, a repris son œuvre suspendue par la guerre (réunions, concours, publications du fas-

cicule mensuel *La Chanson*). Pendant les hostilités, tout l'effort de *La Chanson* et toutes ses ressources d'avant-guerre furent consacrées à la fondation et à l'entretien d'un hôpital temporaire où 739 de nos soldats blessés ont été soignés et guéris.

M. Marteaux revient sur l'étymologie de Pontverre :

En 1899, j'avais fait remarquer que la forme latine ancienne de Pontverre, avant 1159 *pons vitreus,* cité par le *Regeste genevois,* d'après Guichenon, *Hist. généal.* Pr. p. 41 et, en 1234, dans Wurstemberger, *Peter IV,* n° 96, p. 45, ainsi que les suivantes, en passant par la forme française de 1308 *Pontvoire,* SHAG, XIV, p. 338, jusqu'à Pontverre, et non Pontvert, comme l'écrit la carte de l'Etat-Major, ne pouvaient donner la véritable étymologie de ce nom de lieu et qu'elles étaient certainement dues à la confusion d'un scribe avec un autre mot, ayant aux xie-xiie s., le pont étant antérieur au château, une prononciation semblable. Cette critique, l'hypothèse aventurée d'un *pons viridis* analogue aux Ponteverde italiens, soulevèrent de la part de certains autant de blâme que de commisération. Et pourtant, il m'est impossible d'avoir encore maintenant une dose d'imagination assez forte pour admettre que la fragilité et la légèreté très problématiques de ce pont aient pu inciter nos ancêtres à le comparer à du verre. Je vous soumets donc une autre explication.

C'est du lat. pop. * *vlecum* que sont venus fr. *vieil,* ital. *vecchio,* esp. *viejo;* mais des adjectifs unis à des noms de lieux comme ital. *vetro,* esp. et portug. *vedro* supposent qu'à côté de *veterem* existait un autre populaire * *veterum,* devenu *vetrum.* Ce qui prouve cette existence, c'est la forme féminine correspondante * *vetera* dans (*castrum*) *Vetere ville* ou *Vera villa,* xiie s., aujourd'hui Viriville, dans le *Dictionnaire topographique de l'Isère* déjà cité, forme à laquelle on peut comparer portug. *vedra.* Dans l'Isère également la forme masculine est rappelée au xive s. dans *Borgia Veterorum,* auj. le Monde Vieux, h. de Saint-Vincent de Mercuze. Qu'est devenu *vetrum* en ancien savoyard? Il semble bien que, comme dans l'ancien dauphinois, d'une part, *e* bref tonique n'a pas subi la diphtongaison qui, dit A. Devaux, n'a commencé en Dauphiné qu'à la fin du xiiie s. et que, d'autre part, dans le groupe *tr* il n'y a pas eu d'assimilation comme dans *Petrum* devenu *Pero, Essais,* 19, 18; il en résulte que *vetrum* a dû aboutir en ancien savoyard à *vero.* Or, de *vitrum,* verre, sont venus également ital. *vetro,*

esp. *vedro,* afr. *veire, voire,* adauphin. *vairo, id.* 159, p. savoyard *vêro,* DS. Il a donc dû exister deux mots *vero* de prononciation semblable ou presque, signifiant l'un verre et l'autre vieux. Un notaire, en écrivant *vero,* l'ayant traduit par *vitreus,* parce qu'il ignorait le vrai sens, cette confusion une fois établie, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ainsi Pontverre = Pontvieux et cette appellation témoignerait dans cette partie resserrée et unique du lit rocheux du Fier, sous Lovagny, d'un lieu de passage beaucoup plus ancien que je ne l'avais supposé tout d'abord, les chemins conduisant les voyageurs venant de Sallenove et de Choisy plus directement, à partir du carrefour de Chaumontet, à Alby et à Rumilly, par Poisy, Lovagny, Chavanod et Marcellaz. Il serait aussi intéressant de savoir si Verrepont, Ugine (Savoie) n'aurait pas la même origine.

M. Miquet donne lecture de deux articles bibliographiques. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

Le Même termine en disant une pièce de vers dont il est l'auteur : *Vieilles maisons,* toute pénétrée de sensibilité et dégageant le subtil parfum des vieilles choses lointaines. *(V. le présent fascicule.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 mai 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures[1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce que la statue en bronze de saint François de Sales, par le sculpteur Descatoire, est actuellement exposée au Salon de Paris et que le jeune fils de notre collègue

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Langlois, Ribatto, F. Serand, Jules Serand.

M. A. Crolard vient également de voir deux de ses œuvres de sculpture admises à chacun des Salons de cette année.

M. Falletti offre à la Florimontane un parchemin qui, lu et expliqué immédiatement par M. Faure, porte acte de vente consentie, en 1545, par Jean Byollet, de la paroisse de Cornier, à André de Agro, son frère, d'une pièce de terre, au territoire de Cornier, contenant environ une demi-pause, pour le prix de 20 florins d'or, petit poids, monnaie de Savoie. Acte reçu par Pierre Berchet, bourgeois de La Roche, notaire.

M. Miquet donne lecture de deux articles de bibliographie savoisienne : *Histoire merveilleuse du vrai portrait de Jésus-Christ,* par F. Talon. et *Pour l'expansion française en Suisse,* par A. Anthonioz. *(V. Bibliographie savoisienne.)*

M. Désormaux fait connaître dans ses grandes lignes un essai de géographie linguistique en étudiant le mot *Hanneton.* *(Voir le présent fascicule.)*

Le Comité annonce que le Château de Montrottier est ouvert aux visiteurs tous les jours depuis le 1er mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 juin 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président s'exprime ainsi :

Messieurs, notre sympathique député et vice-président, M. Crolard, vient encore d'être atteint par une épreuve des plus cruelles : Mlle Anne-Marie Crolard, sa fille, est décédée à Paris, à l'âge de 16 ans, le 11 mai dernier. Ce grand malheur, après d'autres, ne peut nous laisser indifférents : nous prions la fa-

1. Sont présents : MM. Crozet, Falletti, Flamary, Fontaine, Guy, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, J. Ritz, V. Robert, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Lachat, Langlois, J. Serand.



mille de vouloir bien agréer nos plus douloureuses condoléances.

Nous avons également appris avec un vif regret la mort, à Anvers, de M[me] veuve Gustave Donnet, née Van Gend, mère de M. Fernand Donnet, administrateur de l'Académie des Beaux-Arts de Belgique et membre d'honneur de la Florimontane.

Nous adressons à notre éminent collègue l'expression de toutes nos sympathies, et nous espérons qu'il trouvera une atténuation à sa douleur dans la haute distinction dont il a été l'objet de la part du Gouvernement de la République française qui l'a nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Enfin, nous prenons part à la douleur de M. Tissot-Dupont, qui vient de perdre son père à Faverges.

Le Président donne lecture de la correspondance. Il lit une lettre de M. le Comte de Roussy de Sales qui fait part d'un don de *deux mille francs* pour la statue de saint François de Sales, et une lettre de M. Laydernier, banquier, nous informant que M. Albert Crolard a versé *cinq cents francs* pour la même destination.

Des remerciements chaleureux sont votés aux généreux donateurs.

M. Miquet annonce que la statue de saint François de Sales, par M. Descatoire, a obtenu un véritable succès au Salon des Artistes français, et qu'un critique autorisé du *Journal des Débats,* M. André Michel, en a fait un grand éloge. Il donne lecture de cet article. *(V. le présent fascicule.)*

A la dernière heure, M. Descatoire écrit qu'il vient d'obtenir à l'Exposition des Artistes français la première médaille d'or.

La Florimontane s'associe cordialement à la joie de l'artiste et le félicite chaleureusement.

Nous avons reçu avec plaisir deux nouvelles publications périodiques intéressant la Savoie : l'*Echo de Savoie*, journal hebdomadaire, organe des Savoyards de la région lyonnaise (7, place des Terreaux, à Lyon), et *Notre Savoie,* revue mensuelle, artistique et littéraire, imprimée à Moûtiers.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et un plein succès.

M. A. Crolard, qui vient d'être nommé président de la sous-commission des lignites de la Chambre, où il a présenté des échantillons des gîtes d'Entrevernes, de Lathuile et de l'Arclosan, envoie à la Société quelques morceaux d'un lignite trouvé par M. L. Chaffarod, à Saint-Ferréol, filon de 28 à 30 cm. d'épaisseur. Cette découverte confirme les vues exposées l'an-

née dernière par M. Le Roux, qui d'après le plissement des couches, prévoyait la réapparition, vers Saint-Ferréol, des bancs ligniteux de l'Arclosan.

Au sujet d'une nouvelle très belle série de carrelages estampés en terre cuite, provenant de l'ancien château de Cruseilles et généreusement offerte au Musée par M. Pellarin, géomètre à Cruseilles, M. Le Roux, qui avait d'abord attribué ces carreaux au XIVe siècle *(Rev. Sav.* 1921, p. 54) d'après l'étude de quatre exemplaires seulement, croit pouvoir, après examen d'un ensemble de quinze pièces de décor différent, reporter au XIIIe siècle la date de ces briques ornées de reliefs sur creux carré, d'après le style des figures empruntées au Bestiaire du Moyen-Age : aigle, chevaux ailés, Griffons, Guivres, lions, et aussi par l'ensemble ornemental : entrelacs, ogives, quadrilobes arcades trilobées, le monogramme de la Vierge (*M* gothique forme du XIIIe siècle) entouré d'une guirlande en rosace.

Ces briques feront plus tard l'objet d'une note détaillée, accompagnée de dessins, dès qu'on aura obtenu quelques renseignements historiques plus précis sur le vieux château.

Pour terminer, M. Miquet lit une pièce de vers dont il est l'auteur : *La mort du Chamois*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ERRATUM

Dans la note de M. Moret : *Sur les Dépôts Eocènes de Savoie, Revue Savoisienne*, 1922, 1er trim., p. 14, ligne 11, lire :

Ainsi que les *facies marins* de l'Eocène supérieur (Priabonien), terme absent dans la vallée du Rhône où il est représenté par des horizons lacustres, notamment dans le bassin d'Alais (calcaires à Glandines, *Strophostoma* et mammifères : *Paleotherium medium)* et dans celui d'Aix (calcaires blancs marneux à *Limnæa pyramidalis* et *Planorbis crassus)*.

P. 15, ligne 21, *lire :* âge Eocène *au lieu de :* âge tertiaire.

La statue de saint François de Sales

Dans sa critique artistique du **Journal des Débats** *(3 mai 1922), l'éminent critique M. André MICHEL consacre les lignes suivantes à la statue de saint François de Sales, exposée au Salon des Artistes français :*

Parmi les bonnes statues exposées cette année et dont le nombre, autant que j'en ai pu juger au cours d'une rapide promenade, est en somme suffisant pour fournir au visiteur attentif l'occasion de quelques observations intéressantes, celle de *saint François de Sales,* par M. Descatoire, me paraît très digne d'attention. Elle a été commandée sans doute (le catalogue ne nous renseigne pas autrement), à l'occasion du prochain centenaire, qui sera célébré en Savoie et par toute l'Eglise le 28 décembre prochain. Il y aura ce jour-là trois cents ans que la mort prit, à Lyon, âgé de 55 ans seulement, mais le corps épuisé par des infirmités précoces, le grand ami de Mme de Chantal. M. Descatoire a fort bien compris et évoqué cette belle figure...

Quand, sous le règne de Louis XVI, « pour perpétuer la mémoire des hommes illustres qu'a produits la France et pour encourager la sculpture », le comte d'Angivilliers imagina de distribuer aux maîtres du temps une série de commandes dont les galeries de l'Institut conservent aujourd'hui quelques excellents spécimens, il créait ou renouvelait un genre que l'on a trop dédaigné par la suite, et que l'abus insupportable de la statuaire électorale de nos politiciens d'arrondissement a achevé de perdre dans l'estime des honnêtes gens... Il n'en reste pas moins que des statues comme le *La Fontaine* et le *Poussin* de Pierre Julien, le *Descartes* et le *Bossuet* de Pajou, sont d'excellents morceaux très dignes de prendre place dans l'histoire de la sculpture française.

C'est à cette tradition que se rattache la statue de bronze à cire perdue que M. Descatoire vient de consacrer au doux missionnaire et pasteur d'âmes dont la Savoie, sa patrie, a conservé le culte si vivant... On voudrait la voir au bord du lac qu'il aimait, en vue de ces montagnes de Savoie qu'il appelait *nos montagnes,* en quelque coin bien choisi de son « petit Annecy » où, écrivait-il, « j'ai appris à me plaire, puisque c'est

la barque dans laquelle il faut que je vogue pour passer de cette vie à l'autre ».

M. Descatoire l'a traitée avec beaucoup de tact, d'intelligence, de simplicité et de talent. Le prélat est assis, en habit de chœur, sur un de ces sièges du temps de Henri IV et des premières années de Louis XIII qui n'ont pas encore l'ampleur du style louisquatorzième et où survit encore le souvenir du mobilier de la Renaissance. Sur le pupitre placé à sa droite, un grand in-folio est ouvert : il y pose la main; l'autre est appuyée sur le bras du fauteuil.

Son visage a la douceur que l'on aime à prêter au directeur de Philotée; mais c'est une mansuétude sans fadeur et qui s'unit très bien à la fermeté. « Il n'y a point d'âmes au monde, comme je pense, qui chérissent plus cordialement, tendrement et, pour le dire tout à la bonne foi, plus amoureusement que moi; et même j'abonde un peu en dilection », écrivait-il; mais il aimait aussi « les âmes indépendantes, vigoureuses et qui ne sont pas femelles » et il se demandait naïvement : « Comment se peut-il que je sente ces choses, moi qui suis le plus affectif du monde? En vérité, je le sens pourtant; mais c'est merveille comme j'accommode tout cela ensemble... »

Et le statuaire l'a fort bien « accommodé » lui aussi pour sa part. Tout, dans cette effigie, est d'une convenance parfaite, intelligent, approprié au sujet. Les ressources que le costume ecclésiastique offre au statuaire ont été utilisées avec l'ampleur, mais aussi la sobriété requises en l'espèce; — le temps du Bernin n'est pas encore venu; aucune redondance, mais encore moins de sécheresse. C'est à peu près ainsi que Jacques Sarrazin eût traité les draperies et les accessoires de la statue de saint François de Sales, s'il avait eu à la sculpter comme il fit celle de M. de Bérulle. Les mains sont vivantes, élégantes, épiscopales et spirituelles; la bouche dans la grande barbe sourit avec onction et bonté. « La racine de la renommée, c'est la bonté et la probité... »

Je serais bien étonné si, pour s'entraîner à évoquer la figure de saint François de Sales, M. Descatoire n'avait pris la précaution de se pénétrer d'abord de l'esprit du modèle dont il ne pouvait plus étudier directement les traits à jamais abolis. Il a dû lire l'admirable cent vingt et unième lettre de Mme de Chantal, le panégyrique de Bossuet, et quelques pages au moins de l'apôtre qui, regardant d'une fenêtre de l'ermitage de Talloires les montagnes, le ciel et le lac, disait au Père prieur:

« Voici une retraite toute propre à bien servir Dieu avec notre plume, les conceptions descendraient et pleuvraient dru et menu ainsi que les neiges y tombent en hiver!... » Je ne sais quels documents iconographiques il a utilisés; mais son *saint François* est si « vraisemblable » qu'il prendra rang désormais parmi les « portraits » vraiment évocateurs du maître de l'*Introduction à la Vie dévote*... Je me rappelle avoir vu à Annecy un portrait qui doit dater des dernières années de la vie du Saint, dont l'expression avec la grande barbe le front haut, la douceur prenante du regard est bien près de la figure de la nouvelle statue...

André MICHEL.

VIEILLES MAISONS

D'autres rechercheront la maison modern-style,
Souvent originale aux dépens du confort
Et dans laquelle on a sacrifié l'utile
A des combinaisons d'art qui sentent l'effort.....

Pour d'aucuns, c'est joli. Mais moi, ne vous déplaise,
J'aime mieux, de beaucoup, le logis d'autrefois,
Sans prétention, simple, où l'on était à l'aise
Et sans luxe on vivait heureux comme des rois.....

Dans vos constructions froides et tourmentées,
Je ne vois que le vide et l'orgueil du présent,
Tandis qu'en ces maisons, que certains croient hantées,
Le passé, qu'on dit mort, revit pour qui le sent!

Combien de souvenirs dans les vieilles demeures
Parlent à mon esprit, à mon cœur, à mes yeux!.....
Où tant de disparus virent couler les heures,
Je me recueille et bats le rappel des aïeux.....

Des hôtes de jadis la longue théorie
M'apparaît, et chacun défile tour à tour,
Et le temps que je perds à cette rêverie
Est autant de gagné sur les soucis du jour!

F. MIQUET.

« HANNETON » en Savoie

(Essai de Géographie Linguistique)

L'étude des noms donnés aux animaux dans les diverses parties du domaine gallo-roman a souvent sollicité l'attention. L'un des plus singuliers est celui qui désigne communément *Melolontha vulgaris,* c'est à dire le *hanneton.* Ce mot est bien fait pour piquer la curiosité des linguistes. La notice présente a pour objet de rechercher les différents termes usités en Savoie, pour tâcher de les expliquer à l'aide de la méthode comparative. Cet examen nous a conduit à des hypothèses et conclusions nouvelles, sinon sur la provenance du coléoptère en question, du moins sur l'étymologie du mot *hanneton* lui-même, comme sur l'origine de diverses appellations synonymes.

Les principales sources de cet article sont :

1° *Dictionnaire savoyard,* complété par de nouvelles recherches ;

2° L'*Atlas linguistique de la France* (carte N° 683, *Hanneton;* et aussi les cartes *coq, ver, ver blanc, ver luisant, taon,* etc.) ;

3° *a*) Autres lexiques savoyards (BRACHET, FENOUILLET) ;

b) Principaux glossaires des régions limitrophes de la Savoie ;

4° E. ROLLAND, *Faune populaire de la France,* t. III ;

5° Dictionnaires français (LITTRÉ ; *Dictionnaire général.* HDT) ;

6° Albert DAUZAT : *Essais de géographie linguistique.* — III. Contribution à l'histoire du *hanneton* (in *Revue de Philologie française,* XXXIII [1921], 2e fasc., p. 81 sqq.) ;

ID., *La géographie linguistique.* Ire partie, chap. II ;

7° P. BARBIER : *Le latin* « quinque cornua » *et ses dérivés* (in *Revue de Philol. fr.,* XXXIV [1922], 1er fasc., p. 39 sqq.).

I° Lexicologie.

L'historique des multiples appellations employées en Savoie pour *Melolontha vulgaris* = hanneton ne peut être esquissé sans qu'on étudie en même temps les noms donnés à la larve de cet insecte (communément appelée *ver blanc*).

A.] Appellations de la larve du Hanneton.

Le type répandu presque partout est *wàra*.

Il se présente sous deux aspects différents : *wàr...*, *vàr...*

a) Initiale *w* :

wàra (Thorens. Seyssel);
wora (Thorens, Saint-Julien);
wôra (Cruseilles);
wâra (région d'Annecy. Le composé *cancwâra, cancwêra,* peut avoir le même sens).

b) Initiale *v* [1] :

vâra (Morzine, Saint-Germain sur Albens, Albertville).

Ce terme, dont on verra plus loin l'origine, a été spécialisé pour désigner la larve du hanneton. Il s'applique plus généralement à tout insecte destructeur, tel que mite, œstre, etc.

A Albertville, suivant Brachet (*Dictionnaire du Patois d'Albertville*), *vàra* sert à former le composé *moustevàra* [2], *moustevér,* « grosse mouche, espèce de taon, qui pique les bœufs et les vaches, dépose ses œufs entre cuir et chair, d'où ils finissent par se former en ver blanc ».

B.] Appellations du Hanneton.

I°] Type *war...*

Le nom de la larve sert aussi, beaucoup plus rarement, à désigner le coléoptère.

On trouve ainsi :

wàra [Thorens; point 957 (Le Biot) de l'*Atlas linguistique;* point 956 (Sixt); Viuz en Sallaz] ;
wára [958 : Meillerie, canton d'Evian; 947 : Bons, canton de Douvaine];
wâra [Douvaine, Marin].

La *Monographie* de Fenouillet transcrit *ouara* (Seyssel), pour le hanneton comme pour sa larve.

II°] Type *coque, côque,* en fr. local; patois *cóca, cóca, côca.*

a) Type simple :

Ce type est relevé à Thônes, à Seyssel, à Saint-Germain sur

1. Les formes relevées dans le Valais (*Atlas linguistique*) commencent toutes par un *v*.

2. Ce composé vient à l'appui d'une étymologie proposée plus loin pour *cancwâra* et similaires.



Albens, à La Balme de Sillingy, dans les localités voisines d'Annecy et de Chambéry.

L'*Atlas linguistique* signale *koka* au point 944 (Thônes).

b) Composé avec *bozire* (dérivé de *boza, beuza,* bouse) :

côcabozire (La Balme de Sillingy, Saint-Germain sur Albens, [où ce composé est plus usité que le simple *côca*];

kokabozire, au point 945 (Pringy, canton d'Annecy);

kokabuzire, au point 933 (La Biolle, canton d'Albens).

c) Composé avec *wàra :*

cocwâre (Chambéry, et au point 953 (Epierre, canton d'Aiguebelle).

III°] Type *canc.....*

Ce type, dont nous étudierons plus loin l'origine, ne se présente que sous la forme d'un composé : *cancwêra,* usité dans la région annécienne, mais restreint parfois au sens de ver blanc. Autres formes *cancwéra, cancwâra.*

Le second élément n'est probablement qu'une variante de la forme *wàra,* comme ci-dessus. (Voir plus loin.) Le français local dit *canquoire.*

IV°] Type *barb.....*

barbwéra (région annécienne;)

barbwora, au point 943 (Chignin, canton de Montmélian).

V°] Type *bord.....*

a) *bordwéra* et *bordwére* (Vieugy);

bordiére (Frangy, Mésigny).

b) Finale en *éza :*

bordwéza (Saint-Germain sur Albens);

bordyuéza (Cruseilles);

bardwàza (Saint-Julien).

Au premier type, à finale en *r,* se rattachent :

borjâra (Albertville);

bojora, au point 954 (Verrens-Arvey, canton de Grésy-sur-Isère).

Un compromis entre *barb...* et *bord...,* est représenté par les formes :

bardwéra (Annecy le Vieux, Alex);

borbwéra (Chapeiry).

VI°] Type hétéroclite :

sazavio [genre non indiqué], au point 963 (Saint-Martin de la Porte, canton de Saint-Michel en Maurienne).

Ce type, sauf erreur, n'est signalé nulle part ailleurs [3].

VII°] Type français commun :

Hanneton est relevé dans l'*Atlas linguistique* sous les formes
aneton, aux points 946 (Saint-Pierre de Rumilly);
965 (Séez, canton de Bourg-Saint-Maurice);
967 (Chamonix);
et *an'ton*, aux points 964 (Bozel);
973 (Lanslebourg).

Ailleurs, dans les villes seulement, *hanneton* a supplanté ou supplante les appellations synonymes.

∴

Régions limitrophes de la Savoie.

Il importe de passer rapidement en revue les termes les plus usités dans les régions voisines de la Savoie.

a) [Bresse, Bugey, Valromey, Gex]
burdyéza, burdel, beurdère, bordére, bordéla,
bardanne,
cancware.

Le *Dictionnaire de la Bresse louhannaise*, de L. Guillemaut, enregistre aussi *bordiaine, bourdiaine*, et *cancoire, canquoirne, quincorne* [4].

b) [Lyonnais]
bordéla, bordula, bordoiri, bardoiri, bourdoiri, bardoire (cf. Puitspelu, v° *bordoiri*);
cancwire;
cancorna [forézien] (cf. Puitspelu, v° *cancorna*, et *Supplément*, v° *cancorna*).

c) [Dauphiné septentrional]
bardwère, borzwari (cf. *bordâ*, souffler violemment, en parlant du vent);
cancara, cancwara, cocwara, cocware, cancore.

3. Au point 955 (Hauteluce, canton de Beaufort-sur-Doron), l'aubergiste interrogé n'a pas su fournir une réponse satisfaisante, puisque sur la carte de l'*Atlas* figure un point d'interrogation.

4. Plus au nord-est, J. Tissot (*Patois des Fougs*, Doubs; 1865), mentionne : *cancouainot* et *cancouellot*.

Le *Dictionnaire* de Ravanat mentionne *cocoâra,* pl. *cocoâre* (voir les vers cités) et *cocouara.*

d) [Vallées piémontaises de Suse, Pignerol]
cucwanne, cucwaro, cocwara.

e) [Vallée d'Aoste]
cocoroye,
panpanèla,
tampéro, tampéron.

f) [Valais]
vàra, vàrè, varé.

Toutes les formes inscrites dans l'*Atlas linguistique* ont, comme je l'ai déjà remarqué, l'initiale *v* (en 7 points).

g) [Vaud, Genève, et autres régions de la Suisse romande méridionale]
cancware, cwencare, cucare, kékord, etc ;
bordanne.

Le fr. local emploie *vouâre* et *canquoire* : « J'ai entendu *zonner* les *canquoires* [= *hannetons*] *sur les hauts fayards* (Cérésole, *Scènes vaudoises,* p. 169) [5].

Le *Glossaire* d'Humbert définit *vouâre* : « mans, larve de hanneton et le hanneton lui-même ».

Ce mot *mans* [6] est lui-même fort curieux. Littré l'enregistre ainsi : † *Mans,* nom en Normandie du ver blanc, ou larve de hanneton.

Le *Glossaire du Patois de la Suisse romande,* de Bridel-Favrat, donne ce mot comme synonyme de *vouare, vare,* hanneton et de *cotteret.*

Voici l'article *vouare* de ce Glossaire : « *Vouare, vouaire* [ailleurs *vare*], sf, pl. Larves du hanneton sous la forme de ver blanc. La police ordonne de les ramasser en suivant la charrue pour les détruire ou les donner aux porcs. *Vara, vouara* au singulier (Vaud, Genève). — *Man, cotteret,* id. »

Le mot *mans,* que je n'ai pas retrouvé en Savoie, a dû être fort

5. Cf. Wissler, *Das schweizerische Volksfranzosische,* p. 119, v° *zonner.* Ce verbe a lui-même servi à désigner le hanneton : *zonnan (Atlas linguistique,* au point 87, La Petite-Raon, canton de Senones, Vosges).

6. Terme également relevé dans l'*Atlas linguistique, man,* ver blanc (carte 1739). Il est aussi connu dans d'autres régions, le Bourbonnais, par exemple. *Man* figure dans le *Nouveau Larousse illustré.*

La thèse de O. Keller, *Der Genferdialekt,* § 109, p. 139, transcrit Humbert sous cette forme : *voudre,* « mars »..... C'est évidemment une erreur typographique pour *mans.*

Cf. également Franz Fankhauser : *Das Patois von Val d'Illiez,* §. 87, p. 71.
Ailleurs un synonyme de *man* est = *turc.* Pourquoi ce nom ?



usité dans la Suisse romande. En 1479, comme le rappelle M. A. Dauzat, le tribunal ecclésiastique de Lausanne avait condamné les *mans* au bannissement [7].

Le *Dictionnaire historique du Parler neuchâtelois et suisse romand,* de M. W. Pierrehumbert, à en juger par le premier fascicule (A-Allure), et surtout le *Glossaire des Patois de la Suisse romande,* attendu par les romanistes avec tant d'impatience, ne manqueront pas d'accroître ces renseignements succincts, en nous donnant sur *wara* et *vara,* sur *canquoires* et *mans,* de plus amples informations.

IIº Origine et étymologie.

Les récentes recherches concernant le hanneton, et tout particulièrement l'article de M. A. Dauzat, ont mis en relief un certain nombre de faits qui paraissent bien démontrés.

En premier lieu, ce coléoptère était sinon inconnu de l'antiquité gréco-latine, du moins peu répandu. Tel est l'avis d'un savant naturaliste, consulté par M. Dauzat sur cette question : « La grande multiplication du hanneton vulgaire est le résultat du défrichement des immenses forêts qui couvraient la Gaule. » Ce défrichement, ajoute M. Dauzat, commencé à l'époque romaine, fut effectué en grande partie sous les Mérovingiens.

On comprend mieux par suite que le mot *hanneton* soit d'origine germanique.

Cet insecte avait-il même un nom en latin? Nullement, répond M. Dauzat. Il semble bien qu'il ait raison. Suivant le baron Walckenaer, dont il invoque le témoignage, « on ignore si les Latins donnaient à cet insecte adulte un nom particulier, ou s'ils le désignaient par les noms généraux de *scarabaeus,* de *cantharis,* si souvent employés par eux pour désigner toutes sortes de coléoptèrés ». Avec M. Dauzat ,je pense que cette seconde alternative est la plus vraisemblable. Aussi les meilleurs dictionnaires français-latin omettent le mot *hanneton,* ou le traduisent par le terme générique *scarabaeus,* donné sous la garantie seule de l'auteur. Peut-être le latin des Gaules devait-il aussi recourir, soit à *musca* suivi de quelque qualificatif, soit plutôt à *tabanus,* var. * *tabonem* (acc.). La fréquence dans le Midi de continuateurs tels que *taban,* au sens précis de « hanneton » (voir la carte Nº 683 de l'*Atlas linguistique*), pourrait appuyer cette observation.

7. D'après Maurice Girard, Les métamorphoses des insectes, p. 81.

En revanche, M. Dauzat me permettra de ne pas admettre aussi volontiers cette autre assertion. « En aucun pays, dit-il, le peuple n'a jamais établi de relations entre le ver blanc et le hanneton, pas plus qu'entre le papillon et la chenille, jusqu'à l'époque toute récente où l'école s'est efforcée de le lui apprendre. » Si le peuple des villes a pu longtemps ignorer une telle relation, en est-il de même des campagnards, habitués dès l'enfance à observer la nature? Depuis combien de siècles recueillent-ils pour les détruire — et cela parce qu' « ils savent » — les vers blancs que la charrue déterre? On se s'étonnera donc pas qu'en diverses régions le nom de la larve s'applique également au hanneton. J'irai même plus loin, comme on le verra, puisque je propose de retrouver le nom même de cette larve dans un certain nombre de composés qui, plus spécialement dans nos régions, sont usités pour désigner ce coléoptère.

En Savoie, le ver blanc s'appelle presque partout *wàra* (et variantes). Ce terme est d'origine germanique.

C'est le vieil allemand *wuore* [8]. J'ai classé les formes savoyardes en deux séries : les unes ont l'initiale *w*, les autres *v*. Ces dernières ont sans doute subi l'influence du latin *vermem* > *vé* (et variantes), ver, ou peut-être celle de *vorare,* dévorer. On recherchera plus tard les causes de cette différence de traitement dans des localités voisines, de même qu'on s'efforcera de déterminer approximativement la voie d'invasion et la date de cette importation [9].

Germanique aussi le mot *hanneton*. Tous les étymologistes, je crois, sont d'accord. L'origine est l'allemand *Hahn* [10], coq. A côté de *Maikafer,* scarabée de mai [cf. l'italien *maggiolino*], des dialectes ont eu recours à la locution *weiden-hahn,* coq des saules, et, par abréviation, simplement *Hahn*. Voilà qui ne laisse pas d'être bizarre : un coq, le hanneton? Si l'allemand seul offrait une telle comparaison, on hésiterait avant d'admettre l'opinion des linguistes les plus autorisés. Mais le même fait est reconnu pour l'anglais, où l'un des multiples noms du hanneton est : coq-scarabée, *cock-chafer* [11].

Le germanique *hahn,* ne se trouve pas (sauf quelque excep-

8. GILLIÉRON, *Le* w *germanique en Savoie (in Revue des patois gallo-romans,* IIe année, p. 179).
9. Cf. MEYER-LÜBKE, *Phonétique* (tome I de la *Gramm. des Langues romanes)*, trad. E. Rabiet, p. 36-37.
10. KOERTING (art. 4455) renvoie à MAHN, *Etym. Unters.*, p. 79; DIEZ, 610.
11. On a aussi en divers patois *gal* = coq, et *margal* = hanneton *(Atlas ling.)*.

tion), ou ne se trouve plus en français sous la forme simple, mais sous la forme complexe *hanneton*. Les étymologistes font de ce mot un dérivé, créé sur *hann*... à l'aide du suffixe composé *et+on*. Or on ne rencontre en français aucune trace de la forme intermédiaire * *hannet*. Pareille carence semble étrange au premier abord. On peut cependant rappeler quelques faits similaires. Ainsi * *canet,* entre *cane* et *caneton,* n'est pas plus usité que * *hannet.*

Le dérivé (?) *hanneton* se répandit dans une vaste zone au lieu du simple. Celui-ci disparut, comme on l'a dit, à peu près complètement. Pourquoi? Voici, je crois, la raison de ce fait.

Peut-être dès l'origine, on vit dans *hanneton* non pas un dérivé, mais un juxtaposé. Par une sorte d'étymologie populaire qui répondait au besoin de préciser le sens en évitant une confusion, les parlers du Nord de la France interprétèrent le second élément comme s'il était le continuateur de * *tabonem* (pour *tabanum*), qui est le français actuel *taon* (*ton*). D'où une sorte d'hybride : *hanneton* = coq-taon.

Cette explication peut s'appuyer sur un certain nombre de faits, dont voici les principaux.

Pareils hybrides sont rares. On en trouve pourtant. Je citerai tout spécialement le juxtaposé *sigal' han,* hanneton, relevé au point 510, à Echiré, canton de Niort (Deux-Sèvres). Ici, le premier élément est roman : *cicadula* > *sigal;* le second est ce germanique *hahn,* que le premier terme a aussi pour objet de préciser : cigale-coq.

Dans plusieurs régions du Midi, le nom donné au hanneton est le continuateur de *tabanum*. Ainsi dans l'Hérault, le Gard, les Alpes-Maritimes, Vaucluse, Basses-Alpes, c'est *taban, tavan* (et variantes). Nul doute que ce terme, avec cette acception, n'ait occupé primitivement une aire beaucoup plus étendue. Il fut refoulé par le germanique *hahn,* ainsi que son congénère * *tabonem*. Celui-ci pouvait à lui seul signifier *hanneton*. M. Dauzat a signalé en Auvergne une petite zone où *taon* désigne notre coléoptère. On s'explique ainsi qu'on ait pu le retrouver aisément dans la finale du mot *hanneton,* ou qu'on l'ait choisi de préférence pour spécifier le sens de *hann'*.

Tabonem aboutit à *ton,* en passant par *tavon, taon*. La prononciation *tan* est récente [12]. *Ton* (*taon*) n'est pas simplement usité de nos jours pour désigner l'insecte diptère; il signifie

12. *Ton*, suivant l'Académie, dit Littré, « mais plusieurs prononcent *tan*, comme *pan* (*paon*) ». — La réduction de *taon* à *ton* est très ancienne. Si

aussi, d'après Littré, aux environs de Paris, la larve même du hanneton. Cette remarque est pour nous précieuse : elle sert non seulement de témoignage en faveur de l'étymologie populaire que j'ai signalée pour *hanneton*, mais encore elle vient à l'appui de l'explication proposée plus loin pour les mots savoyards tels que *cocwére*, mots composés, où le second élément a lui aussi le sens de ver blanc.

En résumé, le dérivé *hanneton* aurait été regardé comme une sorte de réduplicatif, le second terme traduisant le premier ou l'éclaircissant [13].

Rabelais écrit *tahon* (« les *tahons* ou mouches guespes »), c'est une graphie dite étymologique.

Suivant H. D. T., la prononciation actuelle est *tan;* vieillie, *ton*. Peut-être faut-il voir dans cette différence des prononciations l'indice d'une origine diverse. *Tan* continuerait *tabanum*, comme *ton* continuait *tabonem*.

Pour *hanneton*, il y a hésitation en certains points entre la prononciation *hanneton* et *hanneton*. Ce fait est rare. La prononciation ordinaire est (*h*) *anneton*), *an' ton*. (avec disparition populaire de *h*).

Hanneton, d'importation récente dans le Midi, s'y est pourtant acclimaté au point que, suivant Littré (*Supplément*, v° *hanneton*), l'on donne vulgairement le nom de *hanneton écailleux* à *Hoplia farinosa*, coléoptère très commun dans le Midi de la France (d'un beau bleu d'azur, avec reflets violacés et argentés).

13. On sait que les continuateurs de *tabanum*, * *tabonem* : *taran*, *tarin*, etc., *taon* (*ton*, *tan*) n'ont pas un sens strictement déterminé, mais variable suivant les régions. Ainsi *ton* désigne, outre l'abeille et le hanneton, la guêpe (carte 672), le bourdon (1471), le frelon (1572), etc. Une forme féminine *tona* s'applique soit à l'abeille, soit au frelon.

J'avais l'intention d'ajouter au texte de cet article, pour l'éclairer, deux petites cartes que j'ai tracées : l'une indique, pour les points cités, les divers mots recueillis; l'autre montre l'aire, en Savoie et hors de Savoie, de *cancwdre*, *cocwdre*, et variantes. Mais ici un scrupule. M. Edmont a relevé dans chaque localité la forme prononcée devant lui par la personne qu'il interrogeait. Cette façon de procéder, que je suis loin de critiquer, ne tient cependant pas plus compte des synonymes que des fantaisies individuelles. Or les synonymes peuvent être multiples et fort usuels. En Savoie, par exemple, on trouvera en plus d'un point divers mots (ou formes) à peu près également usités pour désigner le hanneton. Il faut en tenir compte, sinon l'on risque d'aboutir à des conclusions erronées. L'objection est du même ordre, en somme, que celle dont se prévaut un grand nombre de romanistes contre le tracé des limites dialectales. Elle peut être invoquée à propos de toute carte linguistique indiquant la répartition des mots romans d'après l'*Atlas linguistique*.

Cet ouvrage capital, « fruit d'un prodigieux travail et marqué au coin de la plus haute probité scientifique » [M. Millardet], ouvrage que M. Meyer-Lübke qualifie pompeusement de *Monumentum aere perennius*, a déjà suscité toute une littérature critique. Sur l'importance et la valeur de l'*Atlas linguistique*, comme sur les divers procédés de documentation en ce qui concerne les patois (emploi d'un questionnaire, conversations et interrogations directes, etc.), cf. outre le volume analysé précédemment d'A. Dauzat, *La géographie linguistique*, G. Millardet, *Linguistique et dialectologie romane* (in *Rev. des Langues romanes*, LXI [1921], notamment p. 30, et p. 32 : sur l'unité linguistique dans un village [après les observations de MM. Rousselot, Gauchat et Terracher]. Tous les dialectologues s'accordent, je crois, à reconnaître que cette unité n'existe nulle part,

Hanneton apparaît pour la première fois au XIIe siècle [14], dans le *Couronnement de Louis* :

Ne valent mais ti colp un *haneton* (v. 1059).

Dès cette époque, on ne reconnaissait plus l'origine composite de ce mot. Aussi n'eut-on jamais l'idée de recourir plus tard à une graphie dite étymologique, ce qui nous explique l'absence dans les textes d'une transcription telle que *hannetaon.*

La comparaison du hanneton avec le coq, singulière au premier abord, l'est moins assurément quand on sait que le premier élément *han...* = coq est pour ainsi dire expliqué par le second, *taon.* Mais fût-il réduit au premier terme, il n'y aurait là qu'une de ces innombrables fantaisies de l'imagination populaire, dont l'étude du mot *rhododendron* et de ses équivalents savoyards nous a déjà fourni de curieux exemples. Il suffit d'ailleurs de feuilleter le texte qui accompagne l'*Atlas linguistique,* sous le nom de *Table,* pour être amplement édifié. On y trouve que ce mot *coq* dont nous parlons a pris les significations les plus divergentes. Qu'on l'ait appliqué à des végétaux, rien de plus naturel; ainsi du chèvrefeuille, du pavot (coquelicot), de l'églantier, de la renoncule, du glaïeul, du rinanthe; mais le même terme, outre qu'il sert à désigner soit un robinet, soit un cor au pied, est également usité pour dénommer le geai et le dindon, ce qui n'a lieu de surprendre personne, et aussi la sauterelle et le ver blanc (carte 1198 et 1739). Bien plus, nous retrouvons bon nombre de ces comparaisons en passant en revue les diverses significations attribuées au mot *poule.* Comme son masculin *coq, poule* est employé notamment pour désigner le hanneton [15] et le ver blanc; le diminutif *poulette* a également le sens de hanneton. On a aussi relevé la locution : *poule des arbres,* ou *poule d'arbre,* par exemple dans le Limousin.

Ce n'est pas plus étonnant en somme que ces noms du bœuf ou de la vache parfois donnés au hanneton, ou que l'anglais *giddy-goose,* l'oie étourdie. Tous ces rapprochements nous servent à mieux comprendre une série d'appellations locales, et particulièrement certains vocables usités en Savoie et dans les régions limitrophes.

Puisque le hanneton répond au nom de *poule,* il nous est

14. Je rectifie ici une inadvertance de M. A. Dauzat.
15. De même, *poule* = coccinelle.

moins difficile d'admettre que tel est bien le sens premier du savoyard *coca, côca,* en fr. local *coque, côque* = hanneton. Pour le masculin, *coq* est rare : on dit généralement *polë;* mais le féminin *côque* est plus fréquent. Dans le langage enfantin, les *polailles,* poules, sont appelées *côques.* C'est aussi le mot qu'emploie la fermière pour rassembler les poules dans la basse-cour [16].

La plupart des parlers populaires ont trouvé que ce terme *côque,* appliqué au hanneton, n'était pas suffisamment explicite. Aussi ont-ils recours, pour plus de clarté, à la juxtaposition d'un autre mot servant de qualificatif ou de déterminatif. C'est, comme on l'a vu, le procédé qui nous aurait donné *hanneton.* Telle est, je crois, l'origine d'une forme *cokwéra.* D'autres fois c'est l'adjectif *bozire,* dérivé de *boza, beüsa,* bouse, qui a joué ce rôle, soit que cet adjectif ait été appliqué au ver blanc par analogie ou par confusion avec l'insecte ainsi dénommé (le *bousier*), soit comme on vient de me l'expliquer, par allusion à la multiplicité des excréments que le hanneton ne cesse de répandre.

Pour en finir avec *coq,* rappelons qu'en différentes régions ce mot réduit à *co, cô,* se retrouve dans le composé *ver à ko,* ver blanc (*Atlas linguistique*), réduit à *ver-ko* [17]. Ne pourrait-on voir dans *ver-co(q)* l'origine de *ver-coquin?* [18]

Restent les très nombreuses variantes où le radical se présente sous la forme *canc...*

Un mot tel que le français régional *canquoire* ne devait pas manquer de susciter nombre d'explications. L. Guillemaut [19] rappelle, par exemple, les essais étymologiques de Delmasse et de Chevallet, suivi par Joubert. L'interprétation la plus vraisemblable, selon M. Dauzat, serait celle que N. du Puitspelu a proposée dans le *Supplément* de son *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais,* v° *cancorna.* Les diverses formes de ce mot lui « paraissent avoir pour origine le genevois *quinquerne,* vielle, instrument de musique; au figuré : personne ennuyeuse et radoteuse. Le mot a été appliqué au hanneton à cause de son bourdonnement... *Quinquerne* a passé à *kincorne,*

16. *Tyite, tyite, côque!* (A Saint-Germain, canton d'Albens, d'après M. Monard). L'*Atlas ling.* mentionne *koke,* poule-mère, et *koka,* oie.
17. Cf. L. Guillemaut, *op. cit.,* v° *varcol, vrecol.*
18. *Atlas ling., ko* = ver luisant et ver blanc; *koken,* ver luisant.
Pour ma part, je ne suis nullement persuadé que notre mot *coq* soit une simple onomatopée, comme on le répète volontiers.
19. L. Guillemaut, *op. cit.*

cancorna, sous l'influence de *cornes. Quinquerne* est le vieux fr. *guinterne.....*, forme nasalisée de *guiterne,* de κιθάρα.

« Hypothèse ingénieuse », je le reconnais, avec M. Dauzat; trop ingénieuse même, à mon avis.

Pour expliquer les très nombreuses variantes de *canquoire,* nous pouvons soit prendre comme point de départ la forme suisse et savoyarde, soit la forme *kincorne.*

Pour le type savoyard, on peut admettre le composé *canq*+*wâra.* La valeur du second élément est connue. Quant au premier, l'origine en est plus douteuse. Serait-il impossible de reconnaître dans *canq* précisément ce germanique *han'* qui, sous l'influence de *coq,* unie peut-être, comme on le verra plus loin, à celle de *quinque* [* *quincorna* < *quinque cornua*], aurait pris à l'initiale et à la finale un son guttural? *Canc*+*wara* serait ainsi dans nos régions l'équivalent exact de *hanneton.* Ailleurs, *cancwâra, canquoire,* a pu devenir *cancorne* par analogie avec *corne* [20], ainsi que l'ont reconnu Puitspelu et L. Guillemaut, à qui l'idée de corne apparaît « comme caractéristique dans ce nom populaire de hanneton ».

Cette remarque a conduit un romaniste à proposer pour *cancorne* une nouvelle étymologie. Elle est aussi très ingénieuse et s'appuie sur des raisons plausibles; mais, si elle paraît s'imposer pour *kincorne,* elle ne donne pas une explication suffisante des variantes savoyardes.

L'hypothèse que j'ai émise au sujet de *canquoire* (et variantes) vaut surtout par la correspondance des faits signalés (formation analogue pour *hanneton* et pour *cancwéra*). Le dernier fascicule de la *Revue de Philologie française,* dont je viens de prendre connaissance, apporte à cette étude une contribution nouvelle, en fournissant une solution différente pour l'étymologie des mots dialectaux tels que celui de *quincorne,* cité plus haut comme en usage dans la Bresse louhannaise. Partant de cette forme, M. P. Barbier [21] propose d'y voir le continuateur du latin *quinque cornua.* « Cette étymologie, dit-il, est satisfaisante au point de vue de la phonétique et de la sémantique; on a vu des cornes dans les cinq antennes bourrues ca-

20. Dans une foule de localités, *r* finale de *cancwar(e)* s'est adoucie en *l*, d'où les nombreuses variantes du type *cancwal(e)*, *cancwèl(e)*, relevés dans l'*Atlas linguistique* et ailleurs.

Signalons aussi des formes nasalisées, comme *kankwen'* (ailleurs : *kankwel*, *kannkwaro*), s'appliquant à la cétoine.

21. Barbier, *Le latin* « quinque cornu » *et ses dérivés,* in *Revue de Philol. française et de Littér.*, XXXIV [1922], p. 39.

ractéristiques de ces insectes. » L'auteur s'appuie sur cette remarque pour « débrouiller la filiation » de nombreux dérivés. Plusieurs peuvent en effet s'expliquer ainsi. Pour la Savoie, si je n'ai pas admis ce point de départ, auquel font tout naturellement songer la forme citée par L. Guillemaut et l'interprétation qu'il en a donnée (influence de *corne*), c'est que nulle part je n'ai trouvé le vocalisme que devrait offrir la forme * *quincorna*. Les raisons invoquées en faveur du maintien de la gutturale initiale, qui ne se prête pas à la dissimilation comme *quinque, quinquaginta,* etc., sont assurément très plausibles; elles pourraient expliquer ce fait qu'on n'a pas recueilli de formes avec une initiale *f* dans les localités où *quinque* aboutit à *fin* (*fèn*) [22]; mais il paraît difficile de reconnaître dans la syllabe initiale de *canquoire* (*cankwére*) une voyelle nasale *an* issue de *quin*.....

On pourrait donc admettre, comme je le suppose, une double origine, par suite deux séries de formes; les unes et les autres ont subi des influences analogiques; et il y eut certainement des croisements entre ces mots de provenance différente, mais très rapprochés pour la forme comme pour la signification.

A part le type *wâra,* toutes les formes examinées jusqu'ici impliquent (ou impliqueraient) l'idée de coq. Toutes auraient le germanique *hahn*, ou sa traduction, comme point de départ. Elles ne sont pas les seules, comme on l'a vu. En Savoie, la plupart des autres désignations proviennent, soit du radical *barba,* soit du radical *bord...*

Un mot tel que *barbwéra* peut être le résultat d'une juxtaposition analogue à celle de *cancwêra.* C'était l'opinion d'Aimé Constantin [23]. Il voyait dans *barboéra* (*barwéra*) un composé de l'adjectif *barbu* et de *oéra* mis pour *wara. Barbwéra* peut aussi représenter un adjectif latin *barbatoria,* à côté de *barbosa* (*musca*), la [mouche] barbue, velue. Ailleurs c'est le suffixe *aria : bordiére,* et var. *borjâra.*

De même pour *bordwéra* (et les formes mitoyennes *bardwéra, borbwéra*). Ici, c'est le radical *burd, bord* [24], qui a donné *bourdon, bourdonner.* La finale représente plutôt le suffixe

22. Cf. J. Désormaux, *Contribution à la morphologie des Patois savoyards:* Les noms de nombre. Extrait des *Mélanges F. Brunot.*

23. Voyez son *Esquisse d'un Dictionnaire Savoyard*, lettres A, B, [fascicules rarissimes], v° *barboéra*. Il retrouvait aussi *wara* nom du hanneton, dans *cancoérë, bordoérë*. C'est en somme l'opinion que j'adopte ici, après avoir hésité à la transcrire dans le *Dictionnaire Savoyard,* en remarquant toutefois que la finale *wéra* pourrait également provenir du suffixe — *oria,*

24. Cf. Koerting, article 1652, *burdo.*

-oria > *oire,* où l'on a pu reconnaître d'ailleurs le mot *wâra,* comme précédemment

Il convient d'insister sur ces conflits ou collisions qui ont existé entre des formes voisines, provenant de diverse origine. Un des cas les plus remarquables me semble être le suivant : en certains points, même mot pour la punaise et le hanneton. Ainsi de *bardanna.* Mais *bardanna,* hanneton, n'est qu'une altération de *bordanna;* tandis que *bardanna,* punaise, comme l'a démontré M. A. Thomas, vient de *parietana,* l'insecte qui hante les parois [25], et non plus « la bourdonneuse ».

Puisque nous en sommes au chapitre des « *collisions* », n'est-il pas tout à fait singulier que, sur certains points, *l'aneton* ait été pris pour un « petit âne »? « Comme cet *ane* ramène à un mot français, on le traduit en patois : d'où les formes du sud-ouest *aze* (733), *aje* (741) [26] ».

Ainsi il s'en faut de bien peu que Buffon ne s'accorde avec Topffer : la plus belle conquête de l'homme, c'est l'*âne,* c'est à dire le *hanneton!*

On a souri souvent des fantaisies étymologiques de Génin, comme il adviendra peut-être de certaines explications actuelles, y compris celles que nous proposons. Littré, par exemple, signale les hypothèses de Génin sur *caneton* et déclare « qu'il n'y a rien à en tirer ». Pourtant la carte 683 de l'*Atlas linguistique* ne pourrait-elle fournir des arguments à ceux qui verraient dans *cane* un mot d'origine germanique, issu de ce même *hahn* qui nous a donné *hanneton?* Si *âne* signifie *hanneton,* voici que *anet, anette* ont le sens de *cane,* tandis que *caneton* s'emploie pour *hanneton.* Quel ne fut pas mon étonnement d'apprendre qu'un des noms de cet insecte était *catolicon!* Quel rapport avec le *catholicon* d'Espagne, la fameuse drogue de la *Satire Ménippée?* Tout s'expliqua bientôt. Rien là de *catholique;* mais altération de *cantharide,* comme je le reconnus en découvrant certaines formes plus rapprochées de l'original, *cantalic, cantaric* [27].

L'*Atlas linguistique* mentionne, comme on l'a vu, le type

25. Cf. A. THOMAS, *Notes étymol. et lexicogr.,* Nouvelle série, p. 17 (Extr. de *Romania*). Voyez aussi PUITSPELU, sub v°.

Cf. le patois savoyard *parianna.*

Je note que *bordwora* désigne aussi la coccinelle (*Atlas ling.,* 1508).

26. A. DAUZAT, *Etude citée,* p. 94.

27. Ici on se rend bien compte de la formation, ou plutôt des déformations du mot. Mais pourquoi ce nom de *mari* donné au hanneton et mentionné dans l'*Atlas linguistique?*

Serait-ce une erreur de lecture ou de transcription, pour *man?*

français pour 5 localités de la Savoie ou de la Haute-Savoie. Certainement ces formes sont d'introduction récente. J'ai même les plus sérieuses raisons pour douter qu'elles aient évincé le terme local. En tout cas, d'une manière générale, en Savoie les personnes qui parlent patois n'emploient pas le mot *hanneton*. Beaucoup l'ignorent. Quelques-uns ne le connaissent que depuis les arrêtés préfectoraux insistant sur la nécessité de détruire ces insectes nuisibles.

Quel que soit le nombre des variantes recueillies en Savoie, les divers types d'origine sont moins nombreux qu'en certaines régions, par exemple en Auvergne [28]. La carte tracée par M. Dauzat est là-dessus fort instructive [29]. Voici, à titre de comparaison, les types relevés : *bertau* [30], *hanneton* (et ses déformations), *cancayo* (et variantes), *bronzi(n)*, *ronfle* et *ronfleur, meunier* et *meunière, bin, vronde, sotte, taon, cétoine, bourdon, cigale, grillon, escarbot, tourtereau, buse, mouton,* sans compter divers autres noms d'insectes. Assurément les termes savoyards ne sont pas tous énumérés dans mon article : plusieurs ont dû m'échapper [31]. Tel lecteur accroîtra, je pense, cette liste incomplète. Il serait étonnant, par exemple, que le type *sazavio* fût unique. Quant à l'origine et à la formation de ce mot, je l'ignore. Les hypothèses que j'ai examinées sont loin de me satisfaire.

III° Sémantique.

Nous avons vu plus haut divers exemples de variations sémantiques dues à la « collision » de mots voisins. Suivant Buffon [32], on applique à la *litorne* le nom de *cancoine*, hanneton, à cause du cri rauque et bruyant de cette grive [33].

En Savoie comme ailleurs, on a donné au figuré le nom de *hanneton* aux personnes ennuyeuses, radoteuses [34]. Est-ce pour

28. Le résultat de mon enquête est le même pour *ver luisant*. La floraison est bien plus abondante en Auvergne. Quelle variété, mais aussi quelle imagination triviale! « *Luciole*, là-bas, s'appelle *éclaire-cul* »! *Shocking!* conclurait un Anglais, qui ne serait ni linguiste, ni psychologue.

29. *Revue de Philol. fr.* citée.

30. A rapprocher du *bartou* chambérien.

31. Ainsi je n'ai pas trouvé trace de l'emploi d'un prénom pour désigner le hanneton, appelé en certains points *Jean* et *Jeannette* (calembours sur *han?*) alors qu'on relève en Savoie tant de prénoms appliqués aux animaux (oiseaux, insectes).

32. *Histoire naturelle*, oiseaux.

33. Pour d'autres faits sémantiques curieux, nous renvoyons à l'article déjà signalé de M. Barbier : *Le latin* Quinque cornua.

34. Voyez Puitspelu, *bordoiri* et *cancorna* [au Supplément]. Cf. aussi Onofrio, v° *cancorna*.



une raison du même genre que le sobriquet de *Cocaneyraz* était appliqué à une femme d'Annecy, en 1480 : « la nommée Cocaneyraz [35] »?

Ce sobriquet aurait-il une signification encore plus péjorative? Ravanat cite des vers de poètes dauphinois tels que le suivant :

Je l'eusso bravamen fat deveni *cocoara.*

Or, entre autres sens, *cocoâra* offre celui de : « femme de mauvaises mœurs, fille qui a des amants ».

On pourrait multiplier les faits curieux. Pour en revenir au germanique *wuore,* il y aurait lieu, je crois, de suivre la diffusion en Savoie de ce radical. On le retrouverait peut-être dans un adjectif fort répandu, sous des formes voisines, et qui signifie *vide* [36].

Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas une remarque intéressante que le langage, en Savoie, pour désigner nombre d'insectes nuisibles, et plus spécialement le ver blanc et le hanneton luimême, ait eu recours à des termes d'origine germanique?

Autre conclusion : Ce petit chapitre, que l'examen du mot *hanneton* m'a permis d'esquisser, servirait à démontrer, s'il en était encore besoin, la puissance créatrice de l'imagination populaire et la diversité des moyens grâce auxquels les idiomes s'enrichissent et se transforment en se pénétrant [37].

Annecy, 15 avril 1922.

J. Désormaux.

35. Cf. *Revue Savoisienne*, 1921, p. 89 et 92. « *Cocaneyraz* = hanneton noir. » J'aurais pu proposer également l'interprétation : « poule noire ». J'ai renvoyé dans une note de cet article à Du Bois-Melly, *Glossaire du XVIe siècle*, IIe fascicule, v° *cauque*.

36. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *wèro*, *wèra*.

A noter que *wara* (et variantes) signifie aussi : morve. Cf. *vor*, *Atlas linguistique*, 1857.

37. Cette communication (séance du 3 mai 1922) a été suivie de quelques réflexions, dues notamment à notre collègue, M. Flamary, naturaliste distingué. A notre prière, M. Flamary a bien voulu rédiger la note suivante qui ne manquera pas d'intéresser les lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

Essai de justification de quelques noms vulgaires du *Melolontha vulgaris* FAB.

On confond généralement dans la langue vulgaire, sous le nom de hanneton, une foule de coléoptères où la nomenclature scientifique distingue une bonne douzaine de genres et un nombre considérable d'espèces.

L'espèce qui reçut de Fabricius le nom de *melolontha vulgaris* est

assurément la plus commune dans le centre, l'ouest et le sud de l'Europe· C'est là que de tout temps elle a exercé ses ravages : il est assez naturel que son nom soit mi-partie latin, mi-partie germanique. On peut objecter que le hanneton et le taon n'ont rien de commun au point de vue anatomique et que le mot *tabanus*, employé par Pline et par Varron, désignait pour eux, comme pour nous, un diptère buveur de sang. Cependant on ne peut nier que l'idée de bête malfaisante et importune ne convienne aux deux insectes et que, d'autre part, leur vol bruyant ne soit caractérisé, chez l'un comme chez l'autre, par la même tonalité grave du battement des ailes. Pour le peuple, le hanneton fut l'insecte qui bruit comme un taon et qui écarte les feuillets de ses antennes comme un coq dressant sa crête. L'image est juste lorsqu'on l'applique au hanneton volant ou simplement inquiet, agité par quelque besoin physiologique, car les feuillets antennaires sont surtout des organes olfactifs et ce sens paraît prédominer chez notre insecte. Au repos, les feuillets se ferment en s'appliquant les uns contre les autres ; l'antenne, à ce moment figure une massue allongée et n'a plus aucune ressemblance avec la crête du gallinacé. Le langage populaire donne le nom de *poule* à la femelle du hanneton : chez cette dernière, en effet, les feuillets sont beaucoup plus petits que dans le mâle.

Quant au mot vulgaire de *cancorne* (quinque cornua), il est plus difficile à expliquer. Constatons d'abord le fait que le peuple a nommé *corne* tout appendice saillant de la tête des insectes. Ce mot est d'un usage si général que nos anciens entomologistes l'ont introduit dans la nomenclature scientifique pour désigner les antennes. Les Coléoptéristes du temps de Latreille, et même ceux du temps de Mulsant et de Rey, désignent des familles importantes sous les noms de *Lamellicornes*, *Longicornes*, *Serricornes*, *Pectinicornes*, *Clavicornes*, etc... Ces noms étaient bien faits et il est fâcheux que la règle impitoyable de l'antériorité les ait fait abandonner. Le hanneton commun n'est donc plus un Lamellicorne, c'est un *Scarabœide* du groupe des *Melolonthini*. Cependant les diptéristes ont désigné deux sous-ordres par les noms de *Nématocères* et de *Brachycères* et les lépidoptéristes admettent encore dans la classification les *Rhopalocères* et les *Hétérocères*. Dans tous ces noms nous retrouvons le vieux terme *corne* pris dans le sens d'antenne.

Le nombre des lamelles antennaires des Melolonthini varie avec le genre et avec le sexe. Ainsi le mâle du hanneton vulgaire a sept feuillets et la femelle n'en a que six. Le genre voisin *Anoxia* Lap., qui comprend surtout des *insectes du midi*, a cinq feuillets chez le mâle ; les *Amphimallus* Latr. n'ont que trois feuillets. Le nom de *cancorne* ne peut donc désigner exactement que les insectes du genre Anoxia ; on ne peut le donner aux Melolonthes vrais que par extension. Mais l'observation populaire, c'est un fait à constater, est superficielle. elle manque de précision, et il est vraisemblable que le nom de *cancorne* (quinque cornua) s'est étendu dès l'origine à tous les Melolonthini de la taille des Anoxia et surtout au hanneton commun dont l'aire de dispersion est beaucoup plus étendue.

A. Flamary

Les officiers savoyards en 1860

L'état nominatif des officiers de notre province qui servaient sous le drapeau sarde au moment de l'annexion de la Savoie à la France n'est pas facile à établir exactement. Cependant, le *Calendario generale* de 1859 peut servir de guide, à condition de le mettre au point. D'après cette source officielle d'informations, et toutes autres nécessaires pour tenir compte des mutations survenues du 1er janvier 1859 au 14 juin 1860, la Brigade de Savoie était alors composée comme suit :

Major général commandant la brigade : * Jaillet de Saint-Cergues (comte Humbert)[1].

1er RÉGIMENT D'INFANTERIE (à Turin).

Colonel : * Perrier Louis-François.

Majors : Blanchard Benoît;
Milliet de Faverges Oscar;
* Portier du Bellair Armand-Charles.

Capitaines :

Bidal Frédéric.
* Chevilly (d'Humilly de) Raymond.
Chiron François.
* Déage Albert.
Gabet Marc-Pierre-Hippolyte.
Jacquier Louis.
Montréal Auguste-Jean-Maurice.
Mouxy (de) de Charrière Ch.
Quenard Jean.
Richard Jean-Victor.
Rubin (baron) Charles.
*Vuagnat Joseph-Félix.

Lieutenants :

* Arnaud Etienne.
* Avet Pierre.
Bal Joseph-Marie.
Burgos Jean-Marie.
Charles Ferdinand.
Lacroix Jacques.
Tournaz Joseph.

Sous-lieutenants :

Berthet Constantin.
Berthet François.
Bouvet Louis-Alexis.
Charbonneau (de) Léon-Maur.
Chavasse Jean-Pierre.
Chevalier Joseph-Antoine.
Clerc Basile-Eusèbe.
* Coppier Louis-Henri.

1. Promu lieutenant général le 11 décembre 1859.
2. Promu major général le 10 juin 1859.

* Court Pierre-Joseph.
Dimier Pierre.
Dubois Louis-Joseph-Edouard.
Dupont Félix.
* Hoquiné Claude-Joseph.
Jourdan Jacques.
Lavenaz Jean-Evariste.
* Livet de Moisy (de) François, *porte-drapeau.*
Michon Claude-Gabriel.
Pignière Pierre-Auguste.
Richard François-Nicolas.
Tessier Jean-Antoine.
Thésio Joseph.

Chapelain (aumônier) : Rosnoblet (R[d]) Jean-Marie.
Médecin de régiment de 2[e] classe : Dupont Pierre-Marie.
Médecin de bataillon de 1[re] classe : Tissot Jean-Baptiste.

2[e] RÉGIMENT D'INFANTERIE (à Turin).

Colonel : de Rolland Jean-François [1].
Lieutenant-colonel : Bumod Charles-Pompée-Anthelme.
Major : Gabet Antoine.

Capitaines :

* Bastian Claude-François.
Chevilly (d'Humilly de) Louis-François.
Constantin de Magny Alexis.
* Coucy (de) Louis-Charles.
* Longue Ch.-Félix-Ferdinand.
* Maistre (comte de) Joseph.
Martin Jean-Bapt.-Alexandre.
Martin Jules.
* Orsier Louis-Alexis.
Perrier Louis.
Peyssard Alexis-Auguste.
Sibué du Col Ant.-Jean-Bapt.

Lieutenants :

Besson Claude-Vincent.
* Combet Victor-Amédée.
Dronchat Alexandre.
* Georges Alexandre.
* Mégalland Julien.
Orlyé (d') Claude-Antoine.
Sibué du Col Pierre-Antoine.
* Tochon Joseph-François.

Sous-lieutenants :

Bontron François-Marie.
Canton François-Julien.
Charbonneau (de) Ch.-Emile-Joseph.
Comtat Pierre-Joseph.
Cornuty Maurice-Alfred.
Didier Charles-Félix.
Drompt Joseph.
Dumas-Vorzet François.
Duperrey Henri-Eugène.
* Foras (de) Alphonse.
François Edouard.
Maître Jean-François, *porte-drapeau.*
Mugnier Claude.
Perret Joseph.
Perrier Eugène-Hubert-Aug.
* Picolet d'Hermillon Cl.-Aug.
Recordon Jean-Pierre.
Rouge-Potasson Cyprien.

1. Promu major général le 24 juin 1859.

Ruet Camille.
Tour d'Héry (du) Erasme-L^{s}.
Tour d'Héry (du) Victor.
Veillard François.

Chapelain : Gojon (R^{d}) François.

On a volontairement omis, dans ce tableau, les officiers non savoyards, au nombre de 20 pour le 1er régiment (1 major, 3 capitaines, 5 lieutenants, 11 sous-lieutenants) et de 22 pour le 2e régiment (2 majors, 4 capitaines, 5 lieutenants, 11 sous-lieutenants). Supprimé aussi le sous-lieutenant Sollier (Aristide-Louis-Dominique) tué à l'ennemi en 1859.

Par contre, il faut y ajouter les officiers qui ont été admis dans la Brigade entre la publication du *Calendario* et le 14 juin 1860. De ce nombre sont les sous-lieutenants suivants :

AU 1er RÉGIMENT.

Anthoine Joseph-Amédée.
* Bebert Fabien-Arthur.
* Berlioz Constant.
Berthod Anselme.
* Blanc Gaëtan-Sylvain-Jos.
Chapuis Félix.
Girard Jacques-Marie.
Grand Basile.
Janin Antoine.
* Lochon Jean.
Planche Jean-Baptiste.
* Porra Laurent.
Salomon Antoine.

AU 2e RÉGIMENT.

* Bétrix Auguste.
Bompard Alexis.
* Burdinat Anselme-Antoine.
* Chabert Camille.
* Chiron Jacques-Edmond.
* Déturche André-Joseph.
* Dupasquier Fr.-Cl.-Raoul.
* Favier du Noyer M. A. F. S. F
* Lanfrey Joseph.
Montmasson Alexandre.
Perrier Jean-Maurice.
* Pravaz Augustin-Zacharie.
* Puthod Victor-Marie-Charles.
* Rochat Emile-Auguste.
Santiquet Joseph.
Tochon Amédée.
Viale Jean-Henri-Marcellin.
* Vouthier Victor.

Le total des officiers de la Brigade serait ainsi de 125. Remarquons seulement que les grades qu'on leur attribue ne concordent pas toujours avec la situation réelle, car la plupart des tiulaires avaient obtenu de l'avancement pendant la période de 1859-1860.

On a marqué d'un astérisque ceux qui ont opté pour la nationalité française.

Les résultats d'ensemble relatifs aux votes des officiers des deux régiments de la Brigade au moment de l'annexion, peuvent se résumer numériquement comme il suit :

	1er RÉGIMENT Nationalité		2e RÉGIMENT Nationalité	
	française	*italienne*	*française*	*italienne*
Colonel	1	»	1	»
Officiers supérieurs	3	2	»	2
Capitaines	2	9	5	7
Lieutenants	9	5	4	4
Sous-lieutenants	1	25	14	26
Chapelains	»	»	1	»
Médecins	1	2	»	»
	17	43	25	39
	60		64	

En comptant le général de brigade, la proportion des officiers ayant opté pour la nationalité française serait de 42 sur 125 = 33 %.

Mais il y avait des officiers savoyards ailleurs que dans la Brigade : bon nombre servaient dans d'autres corps d'infanterie, dans la cavalerie, dans les armes spéciales dites armes savantes (*armi dotte*), telles que l'artillerie, le génie, l'Etat-Major. Quelques-uns appartenaient à l'Etat-major des places, au service de santé, à l'Intendance (dite commissariat des guerres) et aux conseils de guerre. En feuilletant le *calendario* de 1859 et les journaux du temps, on en trouve 203, qui se répartissent ainsi :

CORPS ROYAL D'ETAT-MAJOR.

Avet, comte Henri, major.

* Borson François, M. A., lieutenant-colonel.

Charvet Léon-Fr., capitaine.

Gerbaix de Sonnaz, chev. Joseph, capitaine.

ETAT-MAJOR DES PLACES.

Gerbaix de Sonnaz Hector, général d'armée, commandant général de la division de Turin, sénateur du Royaume.

Crud, chev. Jean-Philippe, lieutenant-colonel, commandant Annecy et Genevois.

* Girard-Piolland, chev. Pierre-Antoine, lieutenant-colonel, commandant Moûtiers et Tarentaise.

Perret, chev. Pierre-Paul, lieuten^t-colonel, commandant Chambéry et Savoie-propre.

* Bastian, chev. Prosper-Louis, major, commandant Thonon et le Chablais.

* De Mannessy, chev. François, major, commandant Albertville et Haute-Savoie.

* Mollot chev. Jean, lieutenant-colonel, commandant Bonneville et Faucigny.

* Brunier Victor, capitaine, à Bonneville.

Ducloz Emile, lieutenant, à Novare.

Dupupet François lieutenant, à Alberville.

* Henry Frédéric, capitaine, à Thonon.

Pacot Gaudence, sous-lieutenant, au fort de Bard.

* Quisard Claude, capitaine à Moûtiers.

* Bussat Jean-François, sous-lieutenant.

* Miédan-Gros Honoré, sous-lieutenant.

AUDITORAT DE LA GUERRE (Conseils de guerre).

Jacquemoud, av. Louis, ✠, auditeur.

* Revil, av. Alex[re], vice-audit.

* Bally Jean-Baptiste, secrétaire.

INFANTERIE.

* Mollard Philibert, major général, commandant la brigade de Piémont [1].

Morand Jean, colonel du 4e régiment.

Escard Stanislas, major au 25e.

Gabet Jean-Claude-Gustave, major au 18e.

* Geny Victor, major au 8e.

* Gotteland Victor-Joseph, major au 51e.

Laracine Franç., major au 13e,

* Peissard Edouard, major au 9e.

Vesin Jacques, major au 2e grenadiers.

Capitaines :

Arnaud Etienne, au 24e.

* Barnoud Philibert, au 26e.

Belly Jean-Antoine, au 3e.

Blanc Joseph-Marie, au 24e.

* Boggo Jean-Baptiste, au 10e.

* Boisson Jos.-Claude, au 19e.

* Comte Alexandre, au 3e.

Coppier Ernest, au 4e.

* Dubois Joseph, au 19e.

Duffourd Louis-Aug., au 20e.

Dulac Jos., au 4e grenadiers.

Dunand-Sautier Alexis, id.

Gaillard Thomas, au 4e.

* Lacoste Henri-Franç.-Fleury, au 21e.

Manuel Etienne-Louis, au 12e.

* Massonat Nicol.- Jos., au 24e.

D'Oncieu de la Bâtie Paul, aux bersaglieri.

Orsat Pierre-Auguste, au 24e.

* Rochet Gaétan, capit. au 16e.

Sibué du Col Pierre, au 3e grenadiers.

Lieutenants :

Bidal Frédéric-Antoine, au 10e.

* Bordet François, au 22e.

* Charvoz Annibal, au 3e.

* Chométy Pierre-Jos., au 4e.

1. Promu lieutenant général le 24 juin 1859.

Coppier Ernest au 7e.
David Emmanuel, au 3e.
* Dubois Louis-Franç., au 9e.
Dupupet Joseph, au 5e.
* Frarin Jacques-Philibert, aux bersaglieri.
Huguet Etienne, au 19e.
Lassalle Hippolyte, au 8e.
Mathieu Philippe, au 18e.
Pautrier Angel, aux bersagl.
* Poncet Charles-Pierre-Félix, au 20e.
Rey Joseph, aux bersaglieri.
* Rubin Jean-Marie-Basile, au 23e.
Salvay Jos.-P.-Erald, au 4e.
* Serraz Philibert, au 21e.
Sibué du Col Léonard, au 19e.
Sollier Antoine aux bersaglieri.
Tournier Paul, au 19e.

Sous-lieutenants :

* Arnaud Joseph-Ant., au 8e.
Arnaud Louis-Auguste, aux bersaglieri.
Balmaz Jean-Etienne, au 20e.
Baudin Constantin, au 16e.
* Bellile Anthelme-François-Ernest, aux bersaglieri.
Comte Jacques-Joseph, au 3e grenadiers.
Deléglise Zozyme, au 14e.
* Denarié dit Descostes Jean, au 17e.
Donneat Pierre, au 8e.
* Dubois François-Marie-Philippe, au 24e.
* Ducimetière André, au 24e.
Dulac Jean-Achille, au 14e.
Fèche Joseph aux bersaglieri.
Gaillard Antoine, id.
* Jeantet Philibert-Et., au 15e.
Jourdan Jean-Joseph, au 14e.
Massonat Claude, au 17e.
Matringe Gust.-Mich., au 25e.
Michel Jean-Bapt., aux bersagl.
* Mugnier Alphonse, au 5e.
Orsier François, au 7e.
Pacot Alexis-Louis, au 11e.
* Pallatin Joseph, au 24e.
* Paravy Charles, au 24e.
Perret Auguste, au 21e.
* Perret Louis, au 24e.
Peytavin Cl.-Gustave, au 14e.
* Peytavin Jean-Claude, au 6e.
Pignière Ch.-André-Hippolyte, au 24e.
Quétand Marie-Fr., au 25e.
Roncoz Germain-Joseph, au 4e grenadiers.
* Tiollier Hyacinthe, au 23e.
Tronel Damien au 16e.
Turina Louis-Antoine, au 13e.
Verdun Domin.-Benoît-Louis, aux bersaglieri.
Besson Domin., élève à l'Ecole Militaire,
Pessoz Erasme, id.
Reverdy Edouard, id.
Sabatier François, id.

CAVALERIE :

Bracorens de Savoiroux, cte Charles-Marie, colonel [1], commandant le régiment des chevau-légers d'Alexandrie.
Gerbaix de Sonnaz, cte Louis-Maurice, colonel [1], commandant le régiment des chevaux-légers de Montferrat.

1. Promu major général le 29 juin 1859.

De la Forest Albert-Charles, major dans Aoste cav.
De Barral Charles, capitaine dans Piémont-Royal.
* Duverger de Saint-Thomas Charles-Marie, capitaine, Savoie cav.
* Goybet Charles-Louis, capitaine, Aoste cav.
D'Humilly de Chevilly, baron Charles-Jérôme, capitaine, Nice cav.
De Blonay Ennemond-Louis, lieutenant, Aoste.
Covarel Jean-Pierre, lieutenant, Savoie.
Forest Frédéric, lieutenant, Novare.
Gay Joseph-Antoine, lieutenant, Piémont-Royal.
Martin-Montù Hippolyte, lieutenant, Nice.
Robert Joseph, lieutenant, Savoie.
Suarez Hyacinthe, lieutenant, Alexandrie.

Sous-lieutenants :

Bouvier Philibert, Nice-cav.
Gaillard Pierre-Marie, Savoie.
* Hoquiné Marc-Franç., lanciers de Novare.
* Nicod de Maugny Ch.-A., Aoste.
* Pallud Athanase, Montferrat.
Seyssel d'Aix Artemio, Gênes-cav.

ARTILLERIE :

Cisa de Grésy, chev. Paul, maj.
Dufour Charles-Aug., major.
Seyssel d'Aix, chev. Louis, major.

Capitaines :

Pelloux Léon.
Pelloux Louis.
Robert Ant.-Frédéric.-Agricole.
Perrier Ernest.
Rosset Joseph-Marie.
Tappaz.

Lieutenants :

Brondel Jean-Baptiste.
Lombard Joseph-François.
Mathieu Anatole.
Monet Auguste-Alexandre.
Voisin Auguste,
Vuattoux Louis-Eugène..

Sous-lieutenants :

Dupont Antoine.
Gonnet Pierre-Félix.
Périllat.
Ramus Claude-François.
Rosset François-Bruno.
Terrier Jules.
* De Ville Auguste-Prosper-Gaëtan.

GÉNIE MILITAIRE.

Menabrea Louis, chev., colonel du régiment des sapeurs [1].

1. Promu major général le 22 avril 1859.

Morand Victor, major.
* Picollet Marc-Ant., major.
Doix Jean-Baptiste, capitaine.
* De Vignet, c[te] Xavier-Marie-Nicolas, capitaine.
Gonnet Napoléon-Joseph-Ernest, lieutenant.
Gallet Eugène.
Piollet Zénon-Jules, lieuten.
Duboin Hyacinthe, lieutenant.
* De Viry, chev. Charles-Albert, lieutenant.
Veyrat Humbert, sous-lieuten.

GARDES DU CORPS.

Berger Claude, lieutenant.
Richard Jean-Marie, lieuten.

Sous-lieutenants :

Bernard François.
Broissand Charles.
Excoffier Jacques-Joseph,
Girod Eugène.
Savoye Jean-Baptiste.

CORPS SANITAIRE.

* Buthod Louis, médecin de régiment de 2[e] cl., au 15[e] rég. d'inf.
* Chabert Jean-Baptiste-Alfred, médecin de bataillon de 2[e] cl., à l'hôpital de Turin.
* Massola Sabin, médecin de bataillon de 1[re] classe, à l'hôpital de Chambéry.
Delassiaz Germain, médecin adjoint, au Fort de Bard.
* Cornuty Jean-Léon, docteur, stagiaire à l'hôpital de Turin.

CARABINIERS ROYAUX.

Jacquet Pierre-Firmin, lieutenant, à Arona.
Simond-Viollet Henri, sous-lieutenant appliqué à la division de Nice.

COMPAGNIE DES INVALIDES.

Montmasson Hyacinthe, lieutenant.
De Chavassine Joseph, sous-lieutenant.

COMPAGNIE DES VÉTÉRANS.

Piotton Joseph, lieutenant.

ÉCOLE MILITAIRE.

Chenal-Manoël François-Maurice, sous-lieutenant professeur.

INTENDANCE MILITAIRE.

Lard, chev. Ambroise, intendant militaire de la division de Turin.
* Plantard Jean-Pierre, commissaire des guerres.
* Salvay Adrien, commissaire des guerres.
* Excoffier Pierre, sous-commissaire,

* Favre Joseph, sous-commissaire au fort de Lesseillon.
* Fleury-Levret Jean, sous-commissaire.
Suchet Jean-Baptiste, vice-directeur des subsistances militaires.
Buttin François, écrivain de 2e classe à Novare.
Perret Joseph-Marie, commis de 2e classe à Turin.

MARINE.

De Viry, comte Eugène, capitaine de corvette.
* Arminjon Victor, lieutenant de vaisseau.
Martin-Franklin Ernest, lieutenant de vaisseau.
Pacoret de Saint-Bon, chev. Antoine, lieutenant de vaisseau.
De Viry Henri, lieutenant de vaisseau.
* D'Oncieu de la Bâtie Auguste, sous-lieutenant de vaisseau.
* Costa de Beauregard Paul, garde-marine de 1re classe.
* D'Oncieu de la Bâtie Alexandre,
Tardy Placide, directeur des études et professeur de géométrie analytique à l'école royale de marine.

BATAILLON DE *Real Navi* (Royal Vaisseau).

D'Humilly de Chevilly, noble Pierre, capitaine de 1re classe.
Milhomme Antoine, sous-lieutenant.
* Sage Léopold, sous-lieutenant.

Sur ces 203 officiers, 67 ont opté pour la nationalité française, soit 33 %. La brigade avait donné 42 options pour la France, sur 125 officiers (33 %).

Pour l'ensemble, on obtient 109 sur 328, soit 33 %.

Cette proportion est bien celle indiquée par le colonel Louis Perrier dans son *Historique de la Brigade de Savoie* (page 109) et c'est par erreur manifeste que M. Anthonioz, dans ses *Généraux savoyards* (page 6) l'a renversée en écrivant : « Tandis que les uns, en majorité, suivaient joyeusement la Savoie française vers ses nouvelles destinées, les autres — un peu plus du tiers — demeurèrent fidèles au drapeau et à la glorieuse Maison de Savoie. »

A la date de son annexion à la France, la Savoie comptait huit officiers généraux en activité de service : quatre optèrent pour la France et quatre pour l'Italie. Les premiers sont les lieutenants généraux Jaillet de Saint-Cergues et Philibert Mollard, et les majors généraux Perrier et de Rolland. Les autres sont : le général d'armée Hector Gerbaix de Sonnaz, les majors

généraux Bracorens de Savoiroux, Gerbaix de Sonnaz Louis-Maurice et Menabrea.

En France, Mollard fut choisi comme aide de camp par l'Empereur et nommé sénateur. Jaillet passa au cadre de réserve en 1868, de Rolland en 1867 et Perrier prit sa retraite à l'annexion.

Tous les colonels et lieutenants-colonels furent retraités dans leur grade de 1860, sauf Borson qui devint général de division, G O ✵.

Parmi les autres officiers, deux seulement (Goybet et de Ville) atteignirent les trois étoiles.

Aucun autre ne fut nommé général de brigade, colonel ou lieutenant-colonel.

7 chefs de bataillon furent retraités sans avancement : Bastian P., de Coucy, Duverger, Geny, Gottefand, Orsier, Peyssard.

1 mourut pendant la retraite de l'armée de l'Est en 1871 (de Vignet).

12 officiers subalternes devinrent chefs de bataillon : Bebert, E.-J.-S. Blanc, Chiron, Déturche, Longue, Mugnier, Poncet, Porra, Rochat, Serraz, Tiollier, Tochon.

29 furent retraités capitaines : J.-A. Arnaud, Avet, Barnoud, Bastian, Boggo, Boisson, Brunier, Burdinat, Chométy, Combet, Comte, Coppier, Denarié, Dubois Joseph, Dubois Louis, Dupasquier, Georges, Henry, Hoquiné C., d'Humilly de Chevilly, de Livet de Moisy, Massonnat, Mégaland, Miédan-Gros, Pallatin, Peytavin, Quisard Claude, Rubin, Vuagnat.

4 moururent dans ce grade : Hoquiné Marc, Lanfrey, Lochon, Puthod.

3 furent tués à l'ennemi pendant la guerre de 1870-71 : Perret, Picolet d'Hermillon, Rochet.

9 moururent sans avancement, c'est-à-dire dans la situation qu'ils avaient à l'annexion : Arnaud E., Bordet, Chabert C.-E.-C., Charvoz, Déage, Frarin, Lacoste, Pallud, Sage.

1 fut réformé capitaine (Vouthier).

1 fut retraité sous-lieutenant (Bussat).

19 démissionnèrent : *Arminjon*, Berlioz, *Bétrix*, Costa de Beauregard Paul, Court, Dubois François, *Ducimetière*, Favier du Noyer, *Fleury-Levret*, de Foras, Jeandet, de Maistre, Maître, de Maugny, d'Oncieu de la Bâtie Alexandre, Orsat, Paravy, Pravaz, de Ville de Quincy, de Viry, Les quatres dont les noms sont soulignés reprirent du service en Italie.

Parmi les assimilés, Chabert devint médecin principal de 1re classe, O ✵ ; Buthod et Massola prirent leur retraite comme

médecins-majors de 1re classe; Cornuty mourut au Mexique, aide-major de 1re classe au 8e cuirassiers (Vera Cruz, 4 mars 1867).

Bellille mourut sous-intendant militaire de 1re classe; Plantard et Salvay furent retraités dans la 2e classe.

Les chapelains Gojon et Rosnoblet, les fonctionnaires Revil et Bailly, les sous-commissaires Excoffier et Favre, dont la situation n'avait pas d'équivalence dans l'armée française, furent retraités.

En Italie, la carrière de ceux qui renoncèrent à leur petite patrie plutôt qu'à leur drapeau, « semblerait presque un peu favorisée », dit M. Anthonioz. Ils furent accueillis avec une sollicitude qui n'est pas sans analogie avec celle que la France manifesta pour les Alsaciens-Lorrains après 1871.

Le Conseil municipal de la capitale leur offrit le droit de bourgeoisie.

Le général Hector de Sonnaz, sénateur du royaume, mourut en 1867, chargé d'ans et d'honneurs, et une statue lui fut élevée à Turin.

Savoiroux devint lieutenant général et aide-de-camp du Roi. Maurice de Sonnaz également, et fut, en outre, sénateur; Menabrea fut lieutenant général, marquis de Val Dora, successivement ministre de la Marine, des Travaux publics et des Affaires étrangères, président du Conseil, ambassadeur à Vienne, Londres et Paris, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade et grand-croix de presque tous les ordres de chevalerie existants.

Quant aux autres officiers restés fidèles au drapeau sarde, on peut dire qu'ils furent une pépinière de généraux et de colonels :

19 atteignirent le grade de lieutenant général : Charles, Chiron, Doix, Duboin, Escard S., de la Forest Divonne Ch.-A., Forest, *Gerbaix de Sonnaz Joseph*, Gonnet, Guy, Lombard, Martin-Montù, *d'Oncieu de la Bâtie, Pelloux Léon,* Pelloux Louis, Rey, Rosset, de Seyssel, de Viry. 4 d'entre eux dont les noms sont soulignés, commandèrent des corps d'armée. Louis Pelloux fut quatre fois ministre de la guerre et deux fois président du Conseil et ministre de l'Intérieur.

16 furent majors généraux : Avet, de Barral, Burnod, Charvet, Chavasse, Dubouloz, Dufour, Dulac, Gabet A., Gabet J.-C.-G., d'Humilly de Chevilly J.-C., d'Humilly de Chevilly P., Mathieu, Milliet de Faverges O., Morand, Perrier E. J.

On ne compte pas moins de 31 colonels ou lieutenants-colonels : Berthet C., Besson C.-V., Besson D., Bidal, Chenal-Manoël, Cisa de Grésy, Cornuty, Deléglise, Drompt, Dupont F., Dupupet J., Escard E., Gallet, Laracine, Massonat C., Michel, Montréal, de Mouxy de Charrière, Perrier E., Perrier L., Pessoz, Peyssard A.-A., Reverdy, Rubin (baron Charles), Ruet, Sabathier, Sibué du Col A., Tessier, Thésio, du Tour d'Héry E., Tronel Viale.

Je n'ai pas poursuivi plus loin mes recherches. J'ajouterai seulement que *tous les officiers de marine* (au nombre de cinq) devinrent amiraux : Arminjon, Martin-Franklin, Pacoret de Saint-Bon et les deux frères de Viry. L'un d'eux (Pacoret de Saint-Bon) fut trois fois ministre de la Marine et une statue lui a été élevée en 1895. F. MIQUET.

Pour ce travail, j'ai utilisé les notes qui m'ont été données par le regretté général Borson.

Une composition littéraire de Renan élève de seconde, sur l'Incendie de Sallanches (Mai 1840)

Lors de la séance qui eut lieu le 1er décembre 1920 (Rev. Sav. *1920, p. 142) M. Désormaux avait, à propos de* « Renan et la Savoie », *appelé l'attention sur deux compositions latines que le futur auteur des* Origines du Christianisme *rédigea alors qu'il redoublait la classe de seconde à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. L'une de ces compositions est un récit de l'incendie qui venait de dévorer Sallanches.* « *La* Revue Savoisienne, *disait notre confrère, n'est-elle pas indiquée pour reproduire quelques traits saillants de cette narration concernant Sallanches?* »

Le désir de M. Désormaux (et des lecteurs de la Revue) *peut être satisfait, grâce à l'entremise d'un autre membre de la Florimontane, M. l'abbé Dufournet. Il a pu obtenir copie de la composition de Renan et nous l'a envoyée pour la* Revue Savoisienne.

Rappelons à ce sujet l'appréciation déjà citée (Ibid., *p. 143) de M. l'abbé Schœnher sur cet essai savoyard de Renan :* « *Le style est ferme et visiblement inspiré de Tacite.* »

(N. D. L. R.)

Civitatem sub Alpibus Sallanchiam multis abhinc annis penitus die Paschae solemni crematam perhibent; quae nostris temporibus iterata clades fertur quorumdam imprudentia puerorum. Initium in urbis inferiori parte, quo quisque tempore vespertinis precibus aderat : eo improvisior graviorque pestis fuit. Brevi proxima ignis, dein continua amplexus, totam corripuit oppidi longitudinem; per domos eundo crescit, et quia ligno exstructa aedificia; ita uno omnia incendio hausta. Ventorum impetu pervagata calamitas, moxque tota urbs in ardentem focum. Flammarum stridor aethera tum subire et late per montes relucere, voraginis fatale jubar.

Audito casu, festini e templo recessere, ad flammas adcurrere, sed jam remedia malum celeritate superat. Ad solitum incendiorum tumultum feminarum lamenta, virorum clamores, voces etiam aliae miserabiles, dum sibi quisque eorum subrepere, passim cursitare, deficiente consilio et incerti quid tollant, quid relinquant, omnia impediunt. Et plurimi quidem morâ oppressi. Triste spectaculum : viae civium plenae, fletus, pavor et desperatorum circumfuso incendio ploratus. Matres visae ululantes plateas circumire, natis anxiae plebemque perturbidam inquirere, sciscitari. Multi in ferendo auxilio consumpti, plures flammis intercepti, dum fuga tardior, flamma velocior. Sic ingens luctus unâ horâ partus.

Cinis mox jacuit civitas, quam modo leves supervolitabant flammae et fumus densior. Rarae admodum supererant domus, casu an divino tutae consilio. De unâ referam : hanc pii Doctrinae Christianae praeceptores incolebant, utque flammas subeuntes nullumque patere aufugium agnoverunt summum tecti fastigium ruptis quae flagrabant trabibus petierunt. Spes nulla, certus exitus; stabant ergo supplicum more Deumque deprecantes. Nec precibus intermissio, donec, exstincto igne, insperata data salus; quod prodigium vulgo et merito existimatur. Conlapsum et Dei templum, elegantiâ insigne, arte decoratum. — Unde pastor, quum spem omnem perdidisset, sacrum Christi Corpus et pretiosa quaeque extulit; vix relicto limine, ruina tecti facta est igne combusti.

Et jam, universi per agros cives amissis fortunis, diurno victu; miserabile auditu, querelae de exstinctis propinquis quos eripe nequiverant. Quot interierint incertum, sed fuere qui fere centum affirmarent, omissis vulneratis, qui et multi. Nec laborum finis, nam pane, veste, tecto indiget multitudo, subitariis excepta aedificiis; et si novae urbis condendae adessent

facultates, haud absque lite, incensis scilicet publicis tabulis quarum auctoritate cujusque definiebantur fundus et praedia. Illustres ea clade sacerdotum et aliorum virtus : qui dum flamma vim irrideret humanam, per ignes, per cruciatus corporis, per mortis discrimen, ire non dubitabant, ausi vitam pro aliis in periculum dare. De uno sollicite quœsitum; qui velut ex incendio emergere subito visus; nec illi timor inter flammarum globos : timor scilicet est propulsus religione.

Lamartine et la question du Chablais

En 1841, Lamartine fit avec ses nièces un voyage en Suisse[1]. A Genève, il fut l'hôte d'un lettré et d'un soldat qui devait devenir colonel fédéral. « Nous passons ce temps, écrivait-il à sa femme, chez M. Huber Saladin, qui est adorable pour nous et les nôtres[2]. »

Au cours de ce voyage, pendant les mois de juillet et d'août, le poète visita, nous le savons par Lamartine lui-même[3], Thoune, Berne, Interlaken, Lauterbrun, Brientz et le Sementhal. Il comptait s'arrêter douze jours à Berne et à Zurich. Huber Saladin rappelle dans le journal qu'il dirigeait alors (*Le Fédéral*, n° du 16 septembre 1841) les excursions faites en compagnie de Lamartine. Tous deux en furent ravis, mais surtout le poète. « Superbe, superbe! » s'écrie-t-il. « Guéri à jamais des Pyrénées. Ce sont des taupinières sublimes. Celles-ci seules sont des montagnes. Nos compagnes et nos compagnons sont dans l'ivresse... [4] » Et, tout en reportant sa pensée à Mâcon, à Pierreclos, à Alix, en évoquant le souvenir de sa femme, restée là-bas, au pied de modestes collines, Lamartine interroge ses compagnons, ses hôtes; il analyse leurs sentiments, s'entretient avec eux de leurs aspirations, de leurs regrets ou de leurs

1. A la fin de juillet et en août (*Correspond.*, IV, 108, 109).
2. LAMARTINE, *Méditations poétiques*, édition G. Lanson, II, p. 589. [Lettre inédite de Lamartine.] Nous avons ailleurs qualifié d' « admirable » cette édition. Tous ceux qui l'ont pratiquée seront de notre avis.
3. *Ibid.* — Même lettre.
4. *Ibid.*

rêves. L'âme délicate d'Huber Saladin répondait bien à ce qu'il y eut toujours de noble et de généreux dans le cœur de Lamartine. Cet officier suisse souhaitait passionnément le bonheur de son pays; il aspirait à voir plus d'union entre les cantons comme entre les citoyens d'une même ville. Naturellement modéré, il mettait une sorte de fougue à maudire « ces haines de caste soi-disant politiques », et surtout « ces haines puritaines soi-disant religieuses[5]. »

Calviniste mitigé, Huber Saladin comprenait fort bien que d'autres fussent d'une religion différente; aristocrate de naissance, conservateur de tempérament, « il évolua très vite vers le libéralisme ». Un sentiment chez lui dominait tous les autres : le patriotisme. Fils de « la libre Helvétie », il gémit de la voir « ruinée par les partis »; il ira jusqu'à désespérer de la loyauté, de la fidélité de ses soldats. Et pourtant, bien qu'il s'en défendît, il rêvait, lui aussi, non seulement de voir la Suisse pacifiée pratiquant les robustes vertus des ancêtres, mais encore devenue plus grande et plus puissante, grâce à l'annexion de territoires limitrophes.

Peut-être le poète attribue-t-il à son ami les pensées qui, vers 1840, étaient encore celles de plusieurs compatriotes d'Huber Saladin. Le traité de Vienne n'avait pas satisfait toutes les convoitises. En Suisse, notamment à Genève, la déception fut assez vive. Elle dura longtemps. On avait dû restituer Saint-Julien, commune qui avait fait partie du canton de Genève du 15 décembre 1815 au 23 octobre 1816. Surtout, si l'on avait arrondi le territoire genevois, on n'avait pu obtenir ce Chablais qui excitait les convoitises d'un Pictet de Rochemont. En 1815, la Savoie n'avait pu être démembrée. « Une même âme, par suite mêmes devoirs et mêmes droits », voilà ce qu'avait proclamé, semble-t-il, la Savoie unie, lors du plébiscite fameux, dont notre Confrère, M. l'archiviste Max Bruchet, nous a donné une fidèle analyse. Mais ce démembrement que n'avaient pu provoquer les machinations d'un F. Laharpe auprès de son ancien élève, Alexandre de Russie, peut-être, grâce aux circonstances politiques, aux agitations de cette période troublée, parviendrait-on à l'obtenir? Il y avait un quart de siècle que « le peuple savoisien » avait rédigé cette « adresse aux Monarques

5. L'appendice IV de l'édition Lanson contient trois lettres inédites d'Huber Saladin : deux sont adressées à Lamartine, la troisième à Madame de Lamartine. Les deux premières seules nous intéressent ici.

Sur Huber Saladin, cf. (*Ibid.*, II, 479) la notice de la XVIII[e] ***Méditation***, due en partie à une communication de M. G. de Reynold.

alliés » pour protester contre l'annexion à la Suisse d'une portion de la Savoie; un quart de siècle que « les Savoyards du Chablais, du Faucigny et d'une partie de la province de Carouge » avaient plaidé l'unité de la Savoie devant la Diète générale de la Suisse. Si, d'un côté, les ambitions, chez certains, restaient les mêmes, peut-être, de l'autre côté du Léman, les sentiments s'étaient-ils modifiés? Huber Saladin aura beau se défendre de « rêver une plus grande Suisse », suivant l'expression de M. Lanson, il n'en gémit pas moins « sur la protection égoïste des puissances qui n'ont pas donné à la Suisse ses frontières naturelles ». Et ces « frontières naturelles » comportent, naturellement, tout le bassin du Léman, c'est à dire le Chablais. Voilà ce que reconnaît avec bonne grâce l'érudit genevois M. de Reynold, en rappelant « le mécontentement persistant que les patriotes suisses ressentirent des décisions du Congrès de Vienne qui enlevèrent à la Suisse la Valteline et ne lui donnèrent pas le Chablais ».

Huber Saladin a-t-il fait part à Lamartine de ses rêves et de ses déceptions? Je le penserais volontiers. Lamartine crut du moins comprendre que son ami était, ce que nos contemporains appellent un « nationaliste » endurci. Mais il s'agissait bien pour le poète d'agrandir les frontières! Lui, d'une strophe ailée, il les survole. Rappelons-nous les deux réponses que suscita le *Rhin allemand,* de Becker, ce *Rhin français,* éblouissant de verve, où se joue la spirituelle espièglerie d'un Musset, et cette *Marseillaise de la Paix* (datée du 28 mai 1841), admirable vision de ce qui pourrait advenir dans cinquante siècles, mais si dénuée de critique historique comme de sens politique, et dont nous souhaiterions, avec Faguet [6], retrancher tout au moins une ou deux strophes.

Roule libre et superbe entre tes larges rives,
Rhin, Nil de l'Occident, coupe des nations!
Et des peuples assis qui boivent tes eaux vives
Emporte les défis et les ambitions!...

Et pourquoi nous haïr, et mettre entre les races
Ces bornes ou ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu?
De frontières au ciel voyons-nous quelques traces? etc...

Tels étaient encore les sentiments du poète quand il envoya de Genève une « épître en vers » au journal parisien *La Presse.* Cette « épître » fut insérée dans le feuilleton du mercredi, 18 août 1841. Elle était, disait la rédaction du journal, « remar-

6. E. Faguet, *Etudes littéraires sur le XIXe siècle,* p. 113.

quable par la magnificence des descriptions, par la hardiesse et la grandeur des pensées » [7]. Cette pièce, dédiée à Huber Saladin, n'est autre que la XVIIIe *Méditation*. Elle a pour titre : *Ressouvenir du lac Léman*.

L'œuvre de Lamartine nous paraît aujourd'hui fort inégale. Elle offre des vers admirables, quelques-uns, ce qui n'est pas fréquent dans les *Méditations*, d'une frappe cornélienne. On ne cessera de relire telles parties du développement (un peu long), par exemple celle où le poète, après avoir, avec Byron, exalté la beauté du Léman, évoque le souvenir des écrivains qui ont illustré ses rives, Voltaire et Rousseau, Mme de Staël et Byron. C'est là que se place la fameuse apostrophe à Napoléon. Lamartine prend alors le ton des *Iambes* ou des *Châtiments* pour s'indigner contre le persécuteur de Corinne, le rude despote, à la botte et au chapeau, et aussi contre ceux qui se servent du nom et des cendres de l'Empereur comme d'une réclame électorale ou littéraire.

Mais ce n'est pas là ce qui doit aujourd'hui solliciter notre attention. Aux patriotes suisses qui rêvent d'accroître leur territoire, voici la réponse du poète : Quelle erreur vous égare? Comme si la grandeur d'un pays se mesurait aux arpents de son sol! Et Lamartine trouve des accents enthousiastes pour magnifier la patrie spirituelle. Il devance Renan et Fustel de Coulanges. Quand il oppose l'idée au glaive, à la force le droit, il semble pressentir les « Conférences de la Paix ».

Voilà bien, dira-t-on, « l'un des pères » de nos modernes idéologues. Le rêveur qui siégeait au plafond plane au-dessus des contingences. Ecoutons du moins ce visionnaire avec toute la sympathie que mérite son grand cœur, avec tout le respect qu'on doit à son génie. Celui qui supprimait les frontières n'a-t-il pas crié, lui aussi, avec amour

> Le plus beau nom de l'homme à la terre : « O Patrie!.. » [8]

Et ailleurs :

> C'est la cendre des morts qui créa la patrie [9].

Or voici comment Lamartine fait parler ceux qui, tel Huber Saladin, trouvaient la Suisse trop petite pour leur amour-propre :

7. G. LANSON, *Ibid.*, p. 480.
8. *Ressouvenir du lac Léman*, v. 86.
9. *La Chute d'un Ange (La Tribu nomade;* 3e vision).

v. 891 Mais tu dis, dans l'orgueil de ta fière tendresse :
Ces monts sont trop bornés pour l'amour qui m'oppresse :
On voit la liberté sur leurs flancs resplendir;
Mais pour l'adorer plus, je voudrais l'agrandir.
N'être qu'un poids léger de l'immense équilibre,
C'est être respecté, ce n'est pas être libre :
Dans sa force tout droit doit porter sa raison.
Un grand peuple à ses pieds veut un grand horizon!...
Il faut compter par masse et non par fractions
Pour jouer dans ce siècle au jeu des nations.
La Suisse est l'oasis de mon âme attendrie;
J'y chéris mon berceau, j'y cherche une patrie!... —
Adore ton pays et ne l'arpente pas,

répondra le poète.

Ami, Dieu n'a pas fait les peuples au compas.
L'âme est tout.....

La terre se mesure au seul patriotisme.
Un pays? c'est un homme, une gloire, un combat!
Zurich ou Marathon, Salamine ou Morat!

Mais les temps sont révolus. Fini le règne du « glaive »!

La conquête brutale est l'erreur de la gloire.

Aujourd'hui la pensée doit être l'unique souveraine, la pensée pensée

Par qui des nations la force est balancée...

Et Lamartine salue (avec quel enthousiasme! diront les uns, avec quelle naïveté! clameront les autres) le règne de l'esprit, ce nouvel âge d'or où l'épée de la France » sera « dérobée à l'œil des nations », où resplendira la vérité toute pure.

Tel sera le rêve de cette génération de 1848, celui de Michelet et de Renan. (Presque seul, Edgard Quinet, cet autre prophète des temps nouveaux, sera plus clairvoyant.) Mais quel réveil! 1870; 1914!

Pourquoi donc, conclut Lamartine, en s'adressant plus spécialement, semble-t-il, aux citoyens de Genève, pourquoi cette hantise de vous arrondir? En serez-vous plus heureux? En serez-vous plus glorieux? La véritable grandeur de Genève n'est-elle pas de voir réunis en ses murs, « au confluent d'idées », les représentants des peuples les plus divers? Quelle vision prophétique! Tous y viendront

Echanger la pensée en se donnant la main.

Annexer le Chablais? Mais n'est-il pas à vous, comme sont à nous les paysages de la Suisse ou de la Savoie; à nous, c'est à dire à tous ceux qui,

. . . . couchés sur le pré sombre
Où les grands châtaigniers d'Evian penchent l'ombre,

savent partout admirer la beauté, en bornant leurs désirs. Il n'y a qu'un poète pour trouver de si élégantes solutions.

Les vers de Lamartine eurent-ils l'heur de convaincre les mécontents de Genève ou d'ailleurs? Qu'importe? Les convoitises d'un petit groupe nous ont valu un poème souvent admirable. Quant à Huber Saladin, il avait l'âme assez haute pour bien comprendre cette pensée : Annexer une population contre son gré, c'est l'avilir, en attisant la haine. Or, nous dit le poète :

Avilir les humains, ce n'est pas se grandir!

Annecy, 4 avril 1922.

J. Désormaux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Morts de la Guerre en Savoie (1914-1919), par F. Gex. Chambéry, Dardel, 1922, in-8, 113 pages.

M. l'abbé Gex, qui s'est fait remarquer dans l'étude des récents cataclysmes dont les Alpes de Savoie ont été le théâtre, aborde cette fois, avec une égale compétence, les ravages occasionnés par la guerre dans la même région. Il apporte dans ce genre d'études la même précision, le même souci de la vérité, la même indépendance que dans ses ouvrages précédents. Les bouleversements moraux des populations l'émeuvent comme les perturbations physiques du globe et son cœur généreux sympathise avec les victimes de toutes les calamités.

D'après ses statistiques, contrôlées minutieusement, les morts du département de la Savoie s'élèvent à 9.843. Ceux de la Haute-Savoie (qui n'est pas comprise dans cette étude) atteignent environ 10.400. « Cela représente pour l'ensemble de la région savoyarde l'imposant total de 20.243 morts, soit 4.02 °/ₒ sur une population globale de 502 890 habitants.

L'œuvre de M. F. Gex est du plus haut interêt, non seulement pour son exactitude, sa valeur documentaire, mais pour ses considérations et appréciations morales. C'est un bon livre.

F. Miquet.

Dictionnaire du Clergé, 2me volume (H-Z) et **Complément du Dictionnaire du Clergé,** par le chanoine C. M. Rebord. Annecy, Imprimerie commerciale, 425 à 803 pages et 490 pages,

Le commencement de cet important ouvrage était à peine connu du public que la seconde et dernière partie a été livrée à la publicité par l'Imprimerie Commerciale. C'est un chef d'œuvre de typographie aussi bien que de rédaction. On y trouve tous les renseignements désirables sur les ecclésiastiques qui ont appartenu au diocèse d'Annecy depuis 1535.

Le *Complément* présente en abondance des matériaux pour servir à la monographie des paroisses. En ne se laissant pas rebuter par les difficul-

tés d'un travail aussi ardu, M. le chanoine Rebord a bien mérité de tous les historiens ainsi que de ses confrères du clergé dont il perpétue le souvenir. Qu'il nous soit permis de l'en féliciter. F. M.

La librairie Dardel, qui depuis quelque temps multiplie ses publications sur la Savoie et nous fait la gracieuseté de nous les adresser, vient de donner **l'Histoire merveilleuse du vrai portrait traditionnel de Jésus-Christ**, par l'abbé François TALON, Chambéry, 1922, 174 pages.

C'est un ouvrage de piété qui a dû coûter de nombreuses recherches, car il est fort documenté. Il est aussi très bien présenté et sa lecture ne peut être qu'agréable et fructueuse. F. M.

Alfred ANTHONIOZ : **Pour l'expansion française en Suisse**, Genève, 1922, 23 pages in-8°.

Notre distingué collègue M. Anthonioz (Alfred), Vice-président de la Chambre de Commerce française de Genève, a publié le compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce française en Suisse, pour 1921. Il passe en revue la question des représentants de commerce, des transports, le Haut-Rhône, la Gare internationale, les Douanes, les Passeports, le Tourisme, les renseignements commerciaux, etc.

Cet opuscule est très intéressant et témoigne de la vigilante sollicitude de notre collègue pour les intérêts dont il a la charge. F. M.

Bonneville et le Faucigny à travers les siècles, par Lucien GUY, 1 vol. in-12, 141 p., Annecy, Imprimerie commerciale, 1922.

Cette publication a pour auteur un débutant, un jeune, que nous voyons avec grand plaisir aborder l'histoire locale.

Enfant de Bonneville, il a étudié avec passion tout ce qui concerne son pays et il a acquis un ensemble de connaissances qui est déjà considérable. Il a lu ce qui a été publié sur la région et il en a retenu l'essentiel.

L'ouvrage comprend six chapitres : *Origines du Faucigny, Les rives du Faucigny et les Dauphins, Les princes de Savoie, La Révolution, L'Empire et la Restauration sarde, Le second Empire et l'Annexion*, qui nous conduisent à la page 97, où il est question des *Origines de Bonneville et de l'ancienne Cité*, (chap. VII). On pourrait reprocher à l'auteur d'avoir un peu écourté ce chapitre, sans doute pour s'être contenté d'étudier les documents imprimés.

Le chapitre VIII est consacré aux *Organisations diverses* (provinciale, municipale, militaire, judiciaire, religieuse, etc.), et il est bien traité, mais trop sommairement.

Une revue biographique des personnages illustres et bienfaiteurs du pays nés à Bonneville complète le volume.

Quand il s'agit de créer de toutes pièces un travail sur un sujet non encore étudié, on doit tenir compte des difficultés surmontées, mais on peut espérer que, dans un second essai, l'auteur complètera son œuvre par quelques détails sur les écoles, les juges mages, le personnel ecclésiastique, les syndics et les maires, l'émigration, les biens nationaux, la situation économique, géographique et démographique, etc. Il aurait pu utiliser aussi les savants travaux de M. Marteaux sur la période gallo-romaine.

En attendant, nous félicitons M. Guy de son initiative et nous souhaitons vivement qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin, il a tout ce qu'il faut pour réussir. F. M.

Trois essais extraits de la « Revue de Savoie », par Charles Anthonioz. Ils sont intitulés : **de Prisme, Réflexions sur des mines, Châteaux de Savoie ;** ce sont des fantaisies qui révèlent le goût artistique de l'auteur et font honneur à son imagination. F. M.

Bibliographie scientifique relative a la Savoie

Pierre Termier. **A la gloire de la Terre**. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1922.

Voici un livre qui expose lumineusement les problèmes les plus passionnants de la Géologie. Cette œuvre d'un écrivain de race, d'un penseur et d'un savant de premier ordre, intéresse particulièrement la Savoie, car les nouvelles conceptions des formidables mouvements tectoniques, qui ont changé au cours des âges la face de la Terre, sont nées d'études entreprises dans nos Alpes. M. Termier a groupé dans cet ouvrage ses conférences, discours et articles résumant ses travaux personnels et précisant l'état de nos connaissances actuelles sur la synthèse des Alpes, le problème de la Méditerranée occidentale, la troublante question de l'Atlantide, les grandes énigmes de la Géologie, l'histoire des Océans, le Temps, etc.

Des éloges de savants prennent place dans ce livre : celui d'Edouard Suess, de Marcel Bertrand, un de ceux qui ont le plus contribué au progrès de la Science géologique dans les trente dernières années, l'autre d'Hippolyte Lachat, ingénieur des Mines à Chambéry qui fut, en géologie alpine, un véritable précurseur.

L'objet de *A la gloire de la Terre* est de montrer la beauté de la Géologie et de donner aux jeunes gens le goût de cette science encore pleine de mystères, où l'on rencontre à chaque pas des énigmes, ainsi que de les amener à la recherche désintéressée de la vérité.

Jean Lecarme. **Expériences relatives à la marche d'un pendule et d'un chronomètre, effectuées à Chamonix et au sommet du Mont Blanc.** C. R. de l'Ac. des Sc. 29 mai 1922.

L'auteur surmontant de grandes difficultés d'observations continues, résultant de troubles physiologiques consécutifs aux grandes altitudes et qui ont été combattus par des injections sous-cutanées d'oxygène gazeux, a séjourné à l'observatoire Vallot du 1er août au 10 septembre 1921.

M. Lecarme a déterminé pour la première fois les variations de marche d'un pendule battant la seconde à Paris, ainsi que de deux chronomètres. Il a pu calculer la valeur exacte de l'intensité de la pesanteur au sommet du Mont-Blanc.

à Paris :	lat. = 48°50		g = 980,94
à Chamonix : . . .	lat. = 45°44	alt. = 1050 m.	g = 979.63
à l'Observ. Vallot :	lat. = 45°45	alt. = 4365 m.	g = 979.08
som. du Mt.-Blanc :	lat. = 45°45	alt. = 4810 m.	g = 979,065

Les chronomètres ont subi un retard moyen de 30 secondes par jour, fait difficilement explicable, qui fait l'objet de nouvelles expériences.

M. L. R.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 juillet 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

M. DÉSORMAUX fait part de la mort du chanoine Frutaz, président de l'Académie d'Aoste, qui fut un grand ami de la France, défenseur infatigable de la langue française au-delà des Alpes, un savant historien et un homme de grand cœur. M. MIQUET, au nom de la Florimontane, s'associe aux regrets exprimés par notre Collègue.

Le PRÉSIDENT fait connaître que, sur le rapport de la Commission technique (4e section), le Conseil d'administration de la *Caisse des Recherches scientifiques* institué près le Ministère de l'Instruction publique vient d'attribuer à M. Désormaux, dans sa séance du 7 juin, une subvention de mille francs, « pour contribuer en 1922 à la publication d'une *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie* ». (Rapporteur, M. L. CLÉDAT, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Lyon; secrétaire, M. Coville, directeur de l'Enseignement supérieur.) Au nom de l'Académie, il adresse à M. Désormaux ses plus chaudes félicitations.

M. J. SERAND dépose sur le bureau, pour la Bibliothèque de l'Académie :

1° De la part de M. Félix FENOUILLET :

Un exemplaire de la généalogie de la famille De Regard;

Un exemplaire du discours de réception à l'Académie de Savoie, prononcé par le Général Borson, au sujet de Ferdinand de Regard de Vars.

2° De la part de notre collègue, M. Lucien GUY :

Un exemplaire de son étude historique sur Bonneville et le Faucigny.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, V. Robert, Vulliet.
Excusés : MM. L. Pfister, F. Serand, A. Crolard, C. Faure.

3° De la part de notre collègue, M. Favre, président du Tribunal :

Une médaille en bronze de la Société d'Agriculture et de Commerce de l'arrondissement de Bonneville, pour être déposée à Montrottier.

4° De la part de notre collègue M. Eugène Laeuffer, pour l'album des membres de l'Académie Florimontane :

Une photographie de son père Frédéric Laeuffer et silhouette de Louis Revon, par L. Richet, dessinateur à la Filature d'Annecy vers 1860.

M. J. Ritz offre un manuscrit tamoul.

M. Miquet lit les analyses bibliographiques des ouvrages suivants : *Challes-les-Eaux*, par le Dr J. Vincent; *Bonneville et le Faucigny*, par M. L. Guy; *Trois Essais*, par M. Ch. Anthonioz.

M. Désormaux fait connaître diverses suggestions, que son récent article sur la dénomination *Mont-Blanc* a inspirées à M. le doyen Eugène Ritter. *(V. publication ultérieure.)*

M. Désormaux donne ensuite lecture d'une étude critique ayant trait à l'un des faits saillants qui ornent la vie de saint Bernard de Menthon. *(V. article séparé.)*

M. Marteaux fait une communication sur les mots *Lachat, Chaux, Cherme*. *(Voir article séparé.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 11 octobre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion, le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs, la Florimontane, au cours des vacances, a fait une perte sensible en la personne de M. le Comte Marc de Seys-

1. Sont présents : MM. Balleydier, Buttin, A. Crolard, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, F.-M. Ritz, J. Ritz, F. Serand, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Guy, Lachat, Ribatto, Sauthier-Thyrion.

sel-Cressieu, membre associé depuis 1901, décédé le 21 août 1922, au château de Musin, commune de Magnieu (Ain).

Historien, membre de l'Académie de Savoie, M. de Seyssel avait fondé à Belley la Société scientifique, historique et littéraire qui a pour nom « Le Bugey », ainsi que la Revue trimestrielle du même nom qui est l'organe de cette Société.

Il a publié : *La Maison de Seyssel, ses origines, sa généalogie, son histoire*. Grenoble, Allier, 1900-1902, 2 vol. in-f°.

Cet ouvrage magnifique contient une table des fiefs et des renseignements précis sur toutes les familles alliées aux Seyssel : il a été honoré du prix de la fondation Caffe.

On doit aussi au regretté défunt un *Rapport sur le Concours de la fondation Guy* (1907) et une *Esquisse historique du Bugey* (1910). Né le 13 juin 1861, M. de Seyssel était chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare et officier de celui du Saint Sauveur de Grèce. Il fut maire de sa commune et laisse de vifs regrets auxquels nous nous associons.

Le journaux nous ont également appris la mort de M. l'abbé Laplace, chanoine titulaire de la cathédrale de Belley, président de la Société Gorini.

Né à Lyon, d'une famille originaire de Desingy, le chanoine Laplace s'était fait un nom dans le monde religieux par la publication de plusieurs ouvrages de piété, notamment : *Histoire d'une âme; Une Vocation; La Mère Marie de Jésus*.

Nous prions la Société Gorini et la famille du défunt d'agréer nos condoléances.

Je ne crois pas sortir de mon rôle en adressant le tribut de nos regrets à M. l'abbé Despois, aumônier des Sœurs de l'Immaculée-Conception, décédé à l'âge de 55 ans, presque subitement. Il cultivait la poésie et fut lauréat de divers concours, notamment de l'Académie de Savoie.

Le Président fait une communication de la part de M. l'abbé Boillot sur *des émigrants savoyards en Franche-Comté*.

Il donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Servettaz qui, pour raisons de santé, donne sa démission de membre de l'Académie Florimontane. M. Miquet exprime les vifs regrets de la Société en faisant des vœux sincères pour le rétablissement de notre distingué confrère.

Mgr Rebord offre à la Bibliothèque Florimontane son dernier ouvrage :

Administration diocésaine : Gerbe de *notes et documents*. Annecy, impr. Commerciale, 1922.

M. J. Serand fait part des dons reçus de nos collègues en faveur du Musée Léon Marès et de la Bibliothèque de Montrottier :

De M. P. Croset :

Une épée de sous-intendant militaire, du second Empire;

Une cravache sculptée, en baleine;

Un casse-tête empire;

Un fez turc, rapporté de la campagne de Crimée;

Plus de 60 brochures ou volumes divers, dont un très bel exemplaire in-folio, de l'ouvrage de Francis Wey : *La Haute-Savoie;*

Des albums historiques de Dayot; des photographies documentaires, etc., etc.

De M. Fontaine, architecte :

3 plans de l'intérieur du château de Montrottier.

De M. Nanche, vice-président :

Une curieuse lithographie représentant l'ancienne rue couverte de Chambéry.

De M. Francis Crolard :

Un exemplaire, imprimé, des statuts d'une Société fondée à Annecy, en 1850, pour l'établissement d'un service de diligences, entre Annecy et Lyon, par Seyssel.

Le même a le plaisir d'annoncer que, sur l'instigation de notre vice-président M. A. Crolard, son fils François, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, a bien voulu exécuter une importante série de photographies de diverses parties du château de Montrottier et des principaux objets du Musée, qui seront d'une grande utilité pour l'illustration d'un guide en préparation.

De sincères remercîments sont adressés aux généreux donateurs ainsi qu'à MM. Albert et François Crolard.

M. Claude Faure fait la communication suivante :

Le tremblement de terre du 9 décembre 1755 a été signalé par M. J. Serand dans la *Liste chronologique des tremblements de terre observés dans le département de la Haute-Savoie (Revue Savoisienne,* 1909, pages 327 à 332), d'après un minutaire de Bovard, notaire à Duingt. Voici un nouveau témoignage sur ce tremblement de terre : il est emprunté à une lettre adressée de Thonon, le 12 décembre 1755, au Gouverneur général de Savoie, par le chevalier d'Hauteville, commandant le détachement du régiment de Chablais, en garnison dans cette ville.

« Quoique je sois très persuadé que Votre Excellence aura

eu des nouvelles du tremblement de terre arrivé le neuf du courant à Thonon sur les deux heures et trois quarts et qui a duré environ une minute, il se peut que les relations qu'a eues Votre Excellence ne seront pas aussi véridiques que celle d'une personne qui s'en est très vivement aperçu. J'aurai donc l'honneur de lui dire que je me suis trouvé le dit jour, sur les deux heures et trois quarts après midy chez le juge mage de cette ville, étant assis auprès de son feu avec sa fille et son fils, nous avons senti une secousse qui nous a fait trembler au point que nous avons cru que le plancher allait tomber, lequel craquait de tous côtés, ce qui nous a fait prendre le parti de nous sauver. J'ai été ensuite dans plusieurs maisons de la ville qui s'en sont vivement aperçu et principalement MM. de la Sainte Maison qui se trouvaient alors à vêpres et qui ont senti remuer leurs formes [1]. L'abbaye de Saint-Jean d'Aulph et l'abbaye d'Abondance ont reçu une secousse beaucoup plus sensible. Lausanne, Vevey et la Suisse, selon les nouvelles que l'on en a eues, ont aussi été beaucoup épouvantés, le tremblement y ayant été beaucoup plus sensible qu'en Chablais. » (Archives de la Haute-Savoie, C, 56.)

M. Marteaux fait une communication sur les dernières fouilles des Fins :

Plusieurs maisons ont été construites sur l'emplacement du vicus de Boutae; mais les fouilles n'ont donné que de maigres résultats. 1° Au nord du mas de Sur les Iles, de l'ancien cadastre, là où le large chemin donné à la Ville par MM. Reignier et Chappaz continue le chemin rural 10, a été découvert, sous la nouvelle maison, un mur parallèle se continuant au-delà du petit chemin SE-NO dans le mas voisin et qui paraît de basse époque. Plus bas, dans l'angle que forme l'avenue des Iles et le rural 10, confins de Cran-Gevrier, des fragments de poterie et de tuiles, sans murs, confirment que là cessait bien l'aire habitée de la petite ville dont ce rural 10 forme en quelque sorte la limite.

2° Au nord, le sol du n° 410 appartenant à M. Lacroix était resté en pré depuis plus d'un demi-siècle; maintenant, il se transforme en jardins et l'on y construit. M. Marro ayant fait élever une maison à l'angle NO de ce mas, les ouvriers ont détruit un mur et sorti des débris de poterie sans intérêt : va-

1. Sièges qui sont dans les chœurs des églises pour asseoir les prêtres, les chanoines et religieux. (*Dictionnaire de Trévoux*, Nancy, 1740, t. III, vol. 939.)

ses divers, poids mutilés, culots de scories de fer jetés hors de leur creuset d'argile et témoignant de l'existence d'une fonderie. A côté, le long du chemin rural 10, M. Sublet a ramassé dans son jardin un as de Trajan datant de son deuxième consulat, a. 98-99; puis, il a découvert le bord cimenté d'un mur ou d'une rue se dirigeant vers le carrefour des Solliers, et, en creusant un fossé près du rural 9, un petit outil en bronze que l'on croit être un instrument de chirurgie, formé d'une tige terminée, d'une part, par un renflement en olive; de l'autre, par une petite cuillère à bords droits, perpendiculaire à l'axe de la tige, fait anormal, dû sans doute à un accident; cp. *Boutae*, pl. XIX, fig. 6, 7 et, en particulier, 8.

3° Dans la partie nord du n° 400 *bis*, à 39m du rural 9, au bord d'un autre chemin dû à M. Reignier et dont l'établissement a fourni des résultats archéologiques consignés dans *Boutae*, 1er Suppl., RS, 1914, 163, le sous-sol de la maison Desbiolles a livré à 2m de ce nouveau chemin, un fort mur cimenté à la chaux grasse, orienté NE-SO, et d'un beton de salle de la fin du IIIe siècle; je n'ai recueilli, parmi les débris, qu'un fragment de pot à bandes peintes noirâtre et blanche avec, sous l'ourlet, fait rare, un nom malheureusement incomplet tracé à la pointe, I...ORA... et un fragment à glaçure rouge avec figures libres, de la troisième période de Lezoux, représentant les jambes nues d'un homme et deux poissons qui sont probablement des thons. A 15m plus loin, c'est-à-dire à 54m du rural 9, les fouilles de la maison voisine ont mis à jour la suite de ce fort mur avec deux murs transversaux. J'ai noté un beton de chambre fait de menus fragments de calcaire blanc, reposant sur un dallage de tuiles ou de briques étendu sur un lit de cailloux roulés et que je date de la fin du IIIe siècle et aussi des panneaux peints rouge et noir. L'habitation paraissait avoir été reconstruite. En outre, le long du grand mur parallèle courait une tranchée comblée de cailloux et de tuiles extraits d'un précédent minage.

M. Faure mentionne, d'après le *Journal des Débats*, qu'un certain nombre de faux autographes de saint François de Sales furent fabriqués et mis en vente il y a une soixantaine d'années. — L'historien François Mugnier en avait d'ailleurs signalé autrefois l'existence.

M. L. Pfister fait une communication sur *Les Girod de Cluses et Thônes en Savoie et en Amérique. (V. le présent fascicule, article séparé.)*

M. Désormaux fait circuler et analyse une belle étude, fort artistement illustrée que vient de lui adresser M. Brocherel, directeur de la revue *Augusta Prætoria : Arte pastorale in Valle d'Aosta* (in-4°. Extr. du *Bolletino d'Arte del Ministerio della Publica Istruzione;* Milan et Rome, sept. 1922). Il s'agit des travaux d'art accomplis par les bergers, parfois d'une conception très primitive et d'une exécution rudimentaire, souvent aussi d'une facture déjà élégante et délicate. Il y aurait de nombreux rapprochements à établir avec l'art des pâtres savoyards. Un coffret ciselé en bois de pin, datant de 1665, est vraiment très digne de remarque. Signalons aussi de fines quenouilles pour travailler le chanvre et la laine (Cogne et Courmayeur, 1840, 1878). Quant aux figurines humaines de saint Christophe, 1910, il est curieux de les rapprocher de tel type latin vulgarisé par les Atellanes. Signalons encore, comme composition d'art pastoral valdôtain, une Annonciation, du xviie siècle, retrouvée dans une vieille maison en bois(« rascard ») à Mascognaz, commune d'Ayas. Tous nos compliments à M. Bocherel.

M. Désormaux rappelle, à propos de la célébration du centenaire de la découverte de Champollion, que, la même année, le fameux numismate J.-F. Tochon, d'Annecy, publiait un ouvrage intitulé : *Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Egypte;* Paris, Imprimerie royale, 1822, in-4°.

M. Miquet lit des notices bibliographiques sur les ouvrages suivants :

Gabriel Perouse : *La vie d'autrefois à Aix-les-Bains;* L. Pfister : *L'Harmonie-Chorale d'Annecy;* Pierre de Cardone : *Le retour éternel. (V. Bibliographie savoisienne.)*

M. A. Crolard attire l'attention sur la date du centenaire de la mort de Berthollet, qui se place au 6 novembre prochain. Le Président constate que la Florimontane avait, dans sa dernière assemblée générale, décidé de commémorer ce centenaire. M. Miquet profite de l'occasion pour exposer les origines de la famille du grand chimiste ainsi que quelques points de la biographie de plusieurs de ses membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 8 novembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs.

Depuis la rentrée, notre Compagnie a été cruellement éprouvée. M. Eugène LAEUFFER, industriel, est décédé à l'âge de 68 ans, le 25 octobre.

Il était président du Conseil d'administration de la Manufacture d'Annecy, président de la Société des Gorges du Fier, de la Compagnie des Bateaux à vapeur, de la Banque Commerciale d'Annecy, et membre actif de plusieurs Sociétés commerciales et industrielles qui contribuent à la prospérité de notre région. Il était aussi président du Comité des Ecoles libres où il faisait preuve d'une générosité inépuisable. Malgré sa grande discrétion, on sait qu'il était très charitable.

Partout son dévouement, son zèle et ses connaissances étaient appréciés. A la Florimontane, dont il faisait partie depuis quinze ans, nous garderons le souvenir de sa courtoisie et de son affabilité.

Nous prions Mme Eugène Laeuffer, M. Jean Laeuffer, et toute la famille d'agréer nos sincères condoléances.

L'émotion soulevée par la mort de ce regretté collègue n'était pas encore apaisée quand nous avons appris, comme par un coup de foudre, la mort de notre cher vice-président, M. NANCHE, décédé subitement chez sa sœur, à Annecy-le-Vieux, le 5 novembre.

Ses funérailles ont eu lieu ce matin même et j'ai exprimé nos regrets sur sa tombe. Je propose de lever la séance en signe de deuil.

La prochaine réunion est reportée au 15 novembre.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Falletti, Flamary, Gavard, Lachat, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Robert, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Buttin, F. Crolard, P. d'Orlyé, F. Serand.



Séance du 15 novembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance à 17 heures [1], le PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Mercredi dernier, devant la tombe de notre ami NANCHE, j'ai rendu hommage aux qualités extérieures et publiques de notre regretté vice-président, mais j'ai réservé pour l'intimité de notre séance de ce jour l'appréciation du rôle qu'il a joué dans notre Compagnie et des services particuliers qu'il nous a rendus.

Je dois rappeler ses titres :

Membre de la Société Chorale depuis 1871 et président de cette Société pendant 8 ans; membre de l'Académie Florimontane depuis 1874 et vice-président depuis 1909; membre fondateur et plus tard vice-président du Club-Alpin (section d'Annecy); membre fondateur du Syndicat d'Initiative; secrétaire de la Société d'Agriculture pendant 8 ans; secrétaire de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie; président du Cercle Musical; président d'honneur de la section d'Annecy de l'Association des Dames françaises.

Cette simple énumération suffit pour donner une idée du temps qu'Isidore Nanche a consacré aux œuvres d'utilité publique. Il était partout d'une assiduité rare, et l'on a remarqué qu'à la Florimontane il n'a pas manqué dix séances en quarante-huit ans.

Il apportait dans toutes ces Sociétés des goûts artistiques très prononcés, un amour passionné du pays natal, un esprit de camaraderie qui ne se démentit jamais et, par dessus tout, une grande expérience des hommes et des choses.

Son caractère aimable et son esprit liant nous ont valu de nombreuses recrues et des amitiés précieuses. Nos comptes-rendus relatent fréquemment des dons dus à sa générosité et

1. Sont présents : MM. Buttin, Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gavard, Lachat, Lacombe, Langlois, Le Roux, Marteaux, Miquet, L. Pfister, Rebord, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Périn, H. Pfister, F. Serand.

la soudaineté de sa mort l'a seule empêché de les compléter, comme il en avait souvent manifesté l'intention.

Dans nos discussions parfois mouvementées, il excellait à circonscrire les questions et à empêcher qu'on ne s'en écartât. Il avait la parole facile et, au besoin, le mot pour rire qui désarmait la contradiction. Il donnait souvent la note gaie, et sa présence était particulièrement appréciée dans les excursions de la Florimontane; on se rappellera toujours avec plaisir sa présidence du Semnoz (11 juin 1911) et celle de Miolans (9 juin 1912).

Pendant la longue maladie de M. Guerby, il présida la plupart des séances, et l'on peut dire qu'il fut toujours à la hauteur des circonstances. Il écrivait peu; mais on lui doit une biographie pleine de cœur du regretté peintre annécien Cabaud, dont il était l'un des élèves préférés.

Quand éclata la guerre, son dévoûment redoubla. Il employa tout son zèle au rapatriement des réfugiés et fit partie de la Commission de secours aux militaires tuberculeux.

C'était un patriote et un bon citoyen. Son souvenir nous sera toujours cher et ne s'éteindra qu'avec nous.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Alfred Berthier : Le désaccord Veyrat-Raymond, épisode de la vie de Jean-Pierre Veyrat.

Eug. Demole : *Conjectures sur cinq deniers indéterminés du XIe siècle.* (Ext. *Rev. suisse de Numismatique,* t. XXII.)

J. Gruaz : *Le trésor d'Hermenches et les temps carolingiens.* Lausanne, 1922.

Ch. Gorceix : *Le gouf de Cap-Breton* (Ext. de *La Géographie,* avril 1922.)

Ch. Gorceix : *La Répartition des températures dans le lac du Bourget.* (Ext. *Revue de Géog. alpine,* Grenoble, 1922.)

Henri Ferrand : *Cabanes, refuges et chalets dans les Alpes du Dauphiné et de la Savoie.* (Ext. des C.-R. du Congrès de l'Alpinisme à Monaco, 1920.)

Henri Ferrand : *Société des Touristes du Dauphiné,* Histoire de quarante-cinq ans (1875-1920); Congrès de Monaco.

Léon Moret : *Revision de la feuille géologique d'Annecy; Bull. de la C. G. de Fr.,* tome XXV (1920-1921).

Giulio Brocherel : *Arte pastorale in Valle d'Aosta.* (Estratto dal *Boll. d'Arte,* septembre 1922. Milano-Rome.)

Dons des auteurs. Remerciements.

Il est procédé à la réception des envois pour les Concours de Poésie et d'Histoire de 1922. — 7 envois pour la Poésie; aucun pour l'Histoire.

Le Jury de Poésie est composé de MM. Miquet, Le Roux, Faure, Désormaux, J. Ritz, Langlois.

M. Faure donne lecture de l'article suivant du *Journal des Débats* (8 novembre 1822) :

Paris, 7 novembre. — On écrit de Douvaine (Savoie) que, depuis quelque temps, tous les chevaux de cette poste sont occupés sans relâche par le passage des étrangers qui, de France et de Suisse, se rendent par la route du Simplon à Vérone. M. le vicomte de Chateaubriand a dû être agréablement surpris en voyant l'accueil que les habitants de ce village lui ont fait à l'improviste au moment où ils entendirent prononcer son nom et pendant qu'il changeait de chevaux. Un jeune homme a présenté au nom de tous une guirlande au célèbre auteur du *Génie du Christianisme*. — *(Gazetta Piemontese.)*

M. J. Serand présente de la part de M. P.-E. Martin, archiviste d'Etat à Genève, des épaulettes et un schako ayant appartenu à un officier de la Brigade de Savoie, datant de 1848, époque de la campagne de Novare, offert à la Florimontane pour le Musée de Montrottier. Remercîments au généreux donateur.

La Florimontane, désireuse d'accroître les collections régionales du Musée de Montrottier, sera reconnaissante à tous ceux qui voudront bien lui offrir des objets se rapportant à l'histoire ou aux industries anciennes de Savoie.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Certains noms de cours d'eau auxquels on est tenté d'attribuer une origine celtique pourraient bien être simplement d'origine latine. Ainsi, du vieux mot *lix, licis,* ce dernier avec *i* bref, signifiant d'abord eau, puis eau de cendre ou lessive, ont dérivé les mots *lixia* et *lixivia, de lessive,* plus tard **lixiva,* ital. *lisciva,* fr. *lessive,* et encore *lixare* ital. *lessare,* bouillir, dans lesquels *i* initial, originairement long, s'est abrégé en latin populaire. C'est de *lixia (aqua)* avec *i* bref, qualificatif désignant sans doute une eau de couleur brunâtre, que viendraient les noms de torrents la Leisse, l'un, affluent de l'Arc; l'autre, qui se jette dans le lac d'Aiguebelette et un troisième, l'Aisse, affluent du lac du Bourget, où la consonne initiale a fini par jouer le rôle d'article, car les formes anciennes donnent *flumen Lesie,* 1042, *Lessia,* 1234 (Vernier, *Dict. topog. de la*

Savoie). Il est probable qu'on doit rattacher à cette famille la Daisse, sortie des marais d'Albens, où la chute de la consonne initiale a été suivie de l'agglutination de la préposition. D'autre part, la forme masculine, *lixius,* serait représentée par le Lez, affluent du Rhône, dans la Drôme, *flumen Licii,* 640, *Lessium,* 1318 (Brun-Durand, *Dict. topog.).* — Le dérivé roman *lixiarium, -aria,* lieu ou terre avoisinant un torrent dont l'eau présenterait, par exemple, à la suite de pluies, une teinte caractéristique, expliquerait les lieux-dits Laissy, Saint-André, au bord du Fier, si celui-ci ne vient pas d'un gentilice romain, et Lessy, terroir du Petit-Bornand avec lac et torrent, comme, au féminin, les Lessières, Annecy-le-Vieux, au bord du Fier et le terroir des Lessières, Saint-Martin de Belleville (Savoie), avec lac, torrent et glacier.

M. Buttin donne lecture d'un mémoire sur *les Eperons à l'Eglise. (V. le présent fascicule.)*

Mgr Rebord fait une communication sur le *Musicien Le Maître, à la Maîtrise d'Annecy. (V. le présent fascicule.)*

M. Miquet donne lecture de deux articles de bibliographie savoisienne. *(V. le présent fascicule.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 décembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs, la Florimontane a encore éprouvé une perte très sensible, en la personne de M. Théophile Dufour, directeur honoraire de la bibliothèque de Genève, qui avait été nommé membre honoraire en 1878 et qui est décédé dans sa ville natale au mois de novembre.

Né le 4 octobre 1844 à Genève, M. Théophile Dufour avait

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Gavard, Lachat, Lavorel, Le Roux, Miquet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Ritz, Robert, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Buttin, Langlois, Rebord, F. Serand.



fait ses études supérieures à Paris, à l'Ecole des Chartes, dont il sortit avec le titre d'archiviste paléographe (promotion du 27 janvier 1873). Sa thèse était une *Etude sur la Diplomatique royale de Bourgogne-Jura* (888-1032), suivie d'un registre des actes rodolphiens.

Licencié en droit, docteur ès-lettres *honoris causâ* de l'Université de Genève, il fut président de la Cour d'appel, vice-président de la Société des études rabelaisiennes, président de la Société d'histoire et d'archéologie, président de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Il était commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

Il fut un collaborateur de la *Revue Savoisienne* et laisse de nombreuses publications bibliographiques et historiques, notamment sur J.-J. Rousseau et sur l'histoire du XVIe siècle.

Nous pouvons citer :

Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, Genève, 1877; *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens*, notes sur leur séjour à Annecy, Annecy, 1878.

William Windham et Pierre Martel. Relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix (1741-1742), Genève, 1879.

Clément Marot et le psautier huguenot.

Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève, Genève, 1879.

M. L. Dépollier offre à la Bibliothèque florimontane les années 1920 et 1921 de la *Grande Revue*, suite des séries antérieurement données par lui.

M. Fr. Crolard offre également :

L. Thiabaud. *D'Ugines à Chamonix. Histoire d'un calvaire.* Paris, Alcan Lévy;

A. Chabrand. *Vieilles coutumes et traditions briançonnaises.* Grenoble, 1900.

J. Trousset. *Voyage en Dauphiné, en Savoie et en Suisse.* Paris, Fayard.

Remercîments aux donateurs.

Le Président annonce que M. Jules Serand a obtenu une subvention de 3.000 francs sur la fondation Loutreuil, afin de poursuivre ses études, à Tamara (Iles de Los), sur les parasites atmosphériques par la T. S. F.

M. Miquet, qui fut invité comme Président de la Florimontane à faire partie du bureau de la Conférence Henry Bordeaux, dimanche dernier, à Lyon, rend compte de cette solennité dont le produit des entrées a été affecté pour moitié à l'œuvre du monument à saint François de Sales.

M. Léon Moret envoie un mémoire sur ses travaux géologiques récents dans la région d'Annecy. M. Le Roux donne, à l'aide de coupes des explications sur les intéressantes recherches de notre confère : le prolongement vers le Nord des plis du Veyrier; l'étude du Nummulitique de bordure; la structure et la nature des ondulations qui accidentent la plaine molassique jusqu'à l'axe jurassien de la montagne de la Balme-Salève. *(Voir dans le présent fascicule.)*

M. Miquet donne lecture de plusieurs analyses bibliographiques :

Le *Val d'Isère et la Haute-Tarentaise,* par F. Gex.

La Brigade de Savoie, par le baron du Bourget.

(Voir Bibliogr. Savoisienne.)

M. J. Serand rappelle que la fameuse et si populaire cravate rouge des anciens soldats savoyards a été conservée, en souvenir de la *Brigade de Savoie,* à Annecy, où elle fait encore partie actuellement de l'uniforme de notre compagnie de sapeurs-pompiers.

En terminant, M. Miquet dit une poésie, dont il est l'auteur, intitulée : *Décembre.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h. 15.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance extraordinaire du 28 décembre 1922

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

L'Académie Florimontane commémore aujourd'hui le jour anniversaire de la mort, il y a trois cents ans, de son illustre fondateur saint François de Sales, gloire de la Savoie et des Lettres françaises.

1. Sont présents : MM. Adé, André, Aussedat J., Aussedat L., Blandin, Buttin, Cattin, Crolard F., Croset, Désormaux, Domenjoud, Dunand, Falletti, Flamary, Gavard, Laeuffer J., Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, d'Orlyé P., Périn, Pfister H., Pfister L., Revil, Ribatto, Richard, Ritz J., Ritz F.-M., Robert V[t], Roussy de Sales, Sautier-Thyrion, Serand F., Serand J., Vulliet.
Excusés: MM. Crolard A., Depollier, Ferrero, Laydernier, Marulaz, Rebord.

La photographie du portrait authentique du Saint, conservé à la Visitation de Turin, ainsi que son buste, entourés d'une décoration florale, sont exposés dans la salle des séances de l'Académie.

Devant les Florimontans venus très nombreux à cette séance extraordinaire, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Le troisième centenaire de la mort de notre saint fondateur tombe aujourd'hui. Dans plusieurs villes, on a organisé des cérémonies et même des fêtes à cette occasion :

Paris, Lyon, Marseille ont rivalisé de zèle.

A Lyon, les belles conférences de M. Henry Bordeaux ont été suivies de celles de M. l'abbé La Mache sur *Saint François de Sales et l'Enseignement professionnel.*

Dans l'église Saint-Nizier, le panégyrique du Saint a été prononcé par M. l'abbé Christiani, professeur aux Facultés catholiques. Aujourd'hui même, un autre panégyrique a été fait à la cathédrale par Mgr Rambert Faure, sous la présidence de S. E. le cardinal Maurin.

A Annecy, de superbes fêtes religieuses ont été organisées avec le concours de cinq évêques.

Il a semblé que la Florimontane ne pouvait pas s'abstenir de s'associer à ces manifestations, et c'est pour ce motif que je vous ai fait convoquer en séance extraordinaire.

J'ai prié M. Désormaux de vouloir bien nous donner, en sa qualité de professeur de lettres, non pas une conférence, dont la préparation aurait nécessité des loisirs qui n'existent pas à cette époque de l'année, mais un entretien sur l'œuvre littéraire de notre illustre compatriote.

Avec son obligeance habituelle, M. Désormaux, cependant surchargé de travail, a bien voulu nous accorder cette satisfaction. Je l'en remercie, et je lui passe la parole.

M. Désormaux fait une communication ayant trait plus particulièrement à cette question : *Saint François de Sales et l'éducation contemporaine.* *(Voir l'article plus loin.)*

M. Ch. Buttin fait circuler une rareté bibliographique : *Un Saint Gentilhomme* (saint François de Sales), par Théodore de la Rive.

Tout a été dit sur saint François de Sales. L'écrivain, le Prélat, le Saint et l'Apôtre ont été étudiés par une foule d'auteurs, et il n'est pas de vie qui ait été plus fouillée que la sienne. La bibliographie des ouvrages écrits sur lui remplirait un volume,

et, s'il est une Société à qui cette littérature soit familière, c'est assurément cette Académie Florimontane qu'il a créée et qui s'est fait un pieux devoir de rassembler tout ce qui concerne son illustre fondateur.

Il est donc bien difficile de signaler, à l'occasion du 3e centenaire de sa mort, dont la commémoration nous rassemble, une œuvre publiée à son sujet qui ne soit déjà bien connue ici. Peut-être cependant, une conférence donnée par M. Th. de la Rive, le 30 août 1908, chez la Princesse de Sayn-Wittgenstein, au château de Monabri, conférence dont il n'a été tiré que quelques rares exemplaires, a-t-elle échappé à l'Académie dans la bibliothèque de laquelle elle ne figure pas.

Son titre : *Un Saint gentilhomme,* est un programme, et le sujet, sans être absolument nouveau, vise cependant une des faces de la vie de saint François qui ont été le moins étudiées. M. de la Rive montre en lui le Savoyard si profondément attaché à sa patrie qu'il refuse, pour rester fidèle à son diocèse, les brillantes propositions de Henri IV; il montre surtout l'homme du monde dans ses relations avec ses amis et ses parents, tous d'anciennes familles de Savoie, dans sa piété simple et ouverte, formant un si frappant contraste avec la piété renfrognée et terrorisée des Jansénistes; et il le caractérise d'un mot qu'il aimait lui-même à répéter et qui le peint tout entier : « Un saint triste est un triste saint. »

On comprend, en lisant cette remarquable étude, combien ces relations ont dû contribuer à faire germer dans l'âme de saint François de Sales cette idée si juste qu'on ne peut demander à chacun que ce qu'il peut donner, et qu'on ne saurait exiger de ceux qui vivent dans le monde les mêmes pratiques de piété que de ceux qui vivent dans le cloître. C'est dans ce contact permanent qu'il a puisé les hautes leçons condensées dans ce livre admirable, son chef-d'œuvre, cette *Introduction à la Vie dévote* qu'on appela jadis le Bréviaire des gens de bien, et qu'on pourrait appeler plus justement encore une Imitation de Jésus-Christ pour gens du monde.

M. le Chan. Lavorel fait une communication sur *Saint François de Sales et la Florimontane.*

Un auteur vient d'écrire une étude critique sur saint François de Sales et son œuvre. Pris à l'improviste, je ne pourrai étudier ce travail intéressant. Je n'en veux retenir que le mot par lequel le savant auteur caractérise l'Académie Florimontane.

Ce fut « météore », dit-il, comme si François de Sales n'avait point pensé faire chose durable [1].

L'Académie Florimontane ne fut pas un météore. Son programme était vaste comme les programmes des Universités. Il touchait à tout ce que l'on enseignait alors.

L'Académie groupa autour d'elle, bien vite, l'élite des gens d'Annecy et des environs. Placée sous la présidence plus ou moins effective de Henri de Savoie, duc de Nemours, elle rassembla, sous la présidence réelle du saint Fondateur et de son bras droit, l'éminent Antoine Favre, Claude Vaugelas, Honoré d'Urfé, Nouvellet, et toute une jeunesse qui put se croire, à Annecy, dans l'Athènes de la Savoie.

Ce ne fut pas un météore. Et les choses marchèrent pendant six ans, 1606 à 1612.

Mais il est dans l'histoire des institutions d'inévitables vicissitudes. En 1612, Antoine Favre est appelé à Chambéry pour présider le Sénat de Savoie. Déplanté d'Annecy, dès lors, il cède son hôtel, au 18 de la rue Sainte-Claire, — s'il portait déjà ce nom et ce numéro, — à saint François, qui, ainsi que le Maître, n'avait pas à lui une pierre pour reposer sa tête.

François de Sales, en ses moments perdus, écrivit dans cette maison le *Traité de l'Amour de Dieu*.

Mais, privé d'Antoine Favre, on conçoit qu'il n'eut pas le loisir nécessaire pour continuer ses soins à la *Florimontane*.

D'ailleurs, son ministère s'élargissait. L'administration de son vaste diocèse lui prenait son temps. Bientôt, le duc de Savoie le chargea d'accompagner son fils à Paris pour le mariage de la princesse Marie-Christine. Il fut treize mois absent, prêchant, confessant, dirigeant les âmes dans la grande ville, sans négliger ses devoirs à la Cour. Il ne pouvait plus être question de la *Florimontane*.

D'autres raisons pourraient être données encore pour expliquer la cessation momentanée de cette Société.

Mais elle ne fut pas un météore. Elle brille aujourd'hui.

M. Le Roux montre un document inédit, conservé au Musée d'Annecy, écrit entièrement de la main de saint François de Sales et daté du 16 août 1604 : Indulgence accordée aux fidèles récitant un *Pater* et un *Ave* devant un oratoire du Châtelard en Bauges.

M. Gavard dit, au sujet de l'Iconographie du Saint :

Un curieux travail serait à faire pour le fervent de saint

1. Le P. L. Sempé, S. J., *Saint François de Sales*. Toulouse, 1922.

François de Sales, chercher les tableaux, les statues, les médailles, les gravures qui donnent la figure de notre Saint fondateur, ou bien essayer de compter les églises, chapelles qui lui sont dédiées en Europe, en Asie, en Amérique, jusque dans les îles perdues de l'Océanie? Ne parlons que des statues.

Si la statuaire religieuse de saint François de Sales est immense, si les représentations de l'Evêque de Genève en stuc, en marbre, en métal, sont innombrables, les statues que j'appelle civiles, c'est-à-dire érigées sur des routes, des places publiques, en dehors des édifices religieux ou des propriétés particulières, sont bien rares, beaucoup plus rares toutefois que les projets souvent émis et nullement réalisés, hélas! d'honorer par un monument public le grand homme qui est la gloire d'Annecy et de la Savoie.

La première statue de saint François de Sales est, à ma connaissance, celle élevée à Viuz-en-Sallaz, le 28 juin 1896. C'est une statue monumentale de 2 m. 30, en fer bronzé, sortie des ateliers de Froc-Robert, à Paris. Sur un gracieux promontoire qui domine la vallée, près de la route de grande communication de Bonneville à Thonon, exhaussé par un magnifique socle de granit de 4 m. d'élévation, dans un ensemble bien harmonisé, le Saint, debout, un livre dans une main, une plume dans l'autre, semble regarder les ruines de son château de Thy. Car la terre de Sallaz ou le mandement de Thy était un fief de son évêché, enclavé dans le Faucigny, et le dernier vestige de la souveraineté temporelle des princes-évêques de Genève, après la réforme. Ainsi l'on comprend ce que notre Saint voulait dire lorsque, le 20 juillet 1607, il écrivait à Madame de Chantal : « Je suis ici à Viuz, qui est la terre de mon évêché », et l'on excuse les descendants des hommes liges du plus débonnaire des seigneurs féodaux d'avoir osé graver en 1896 sur le socle de pierre du monument cette inscription : *A notre compatriote.*

La seconde statue, aussi grande que celle de Viuz, la même exactement, a été hissée par les paroissiens de Lullin, là-haut, sur le mont Forchet, à 1545 mètres d'altitude. M. Henry Bordeaux, avec la plume que vous savez, a raconté dans les journaux de l'époque cette belle audace du curé Gaillard et la rude endurance des robustes gars qui finirent par dresser, sur le plus beau socle qui se puisse rêver, en face du Léman, de Thonon, des Allinges, le lourd bloc de métal. Ce tour de force fut accompli le 21 septembre 1898, deux ans après l'érection de la statue de Viuz-en-Sallaz.

Une troisième statue — toujours le même modèle — mesurant 2 m. 30 comme les précédentes, fut installée quelques années plus tard sur le frontispice de la nouvelle église de Thorens. Peut-être donc devons-nous la considérer comme une statue d'église et ne pas en tenir compte dans notre nomenclature.

La statue qui doit orner la Place au Bois et dire au monde la vénération de l'Académie Florimontane, de la ville d'Annecy, de la Savoie, de la France pour le plus illustre des enfants de nos montagnes, n'aura pas la priorité, comme celle de Viuz, ni le prestige du socle du Forchet, mais elle l'emportera par sa forme artistique et sa magnifique grandeur. Puisse-t-elle se montrer bientôt à tous les regards!

ADRESSE

La Société d'Histoire de Maurienne, réunie en séance le vingt-décembre mil neuf cent vingt-deux, désirant s'associer dans la mesure du possible aux fêtes célébrées à Annecy à l'occasion du troisième centenaire de la mort de saint François de Sales, adresse à l'Académie Florimontane, gardienne vigilante de la gloire de notre illustre compatriote, l'expression de son respectueux hommage à la mémoire vénérée de l'Apôtre du Chablais qui a su allier l'ardeur du zèle à la charité qui gagne les cœurs, du savant théologien proclamé Docteur de l'Eglise, du fondateur de la première Académie de langue française, de l'écrivain à la fois profond et gracieux dont les œuvres, toujours plus appréciées, constituent le plus beau fleuron du patrimoine littéraire de notre Savoie.

Pour copie conforme :

Saint-Jean de Maurienne, le 28 décembre 1922.

Le Président,

A. Gros.

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Allocution prononcée
à l'Académie Florimontane, par M. J. DÉSORMAUX, vice-président,
le jour anniversaire de la mort de son Fondateur.

Monsieur le Président,
Messieurs et très honorés Confrères,

Le 27, le 28 décembre 1922 : quelles dates mémorables! Hier, c'était l'un des plus admirables savants qui aient honoré la France et l'humanité; aujourd'hui, c'est une « gloire des lettres françaises », et c'est aussi le grand évêque, le saint, tout rayonnant de charité, de bonté, dont nous exaltons la mémoire.

Hier, à l'aube, il me semblait percevoir l'émoi, joyeux et austère à la fois, des cloches franc-comtoises. De Dôle et d'Arbois nous venait cette bonne nouvelle : Il est né, voilà cent ans, le grand Français, le génial savant, qui a si magnifiquement pratiqué les plus sereines vertus de notre race : l'amour du bien, la poursuite invincible du vrai, l'absolu désintéressement. Alors, dans un élan de ferveur patriotique, d'admiration et de reconnaissance, j'adressai à la mémoire de Pasteur l'humble hommage d'un Français inconnu, en associant à ma gratitude celle de ma famille et de cette famille plus grande que sont pour moi nos élèves.

Aujourd'hui, les fêtes que célèbre notre cité, cette assemblée extraordinaire de notre docte Compagnie, rappellent à nos concitoyens quelle place saint François de Sales n'a cessé de tenir, depuis trois cents ans, non seulement dans la vénération des fidèles, mais encore dans l'admiration des lettrés et des « honnêtes gens » de tous les partis [1].

Parler de saint François de Sales à Annecy, au sein de cette Académie dont il fut avec le Président Favre l'illustre fondateur, en ce moment où tant de voix éloquentes magnifient l'apôtre, le docteur, le saint, quelle témérité, ou plutôt quelle imper-

1. Aussi dirons-nous volontiers, avec le critique liminaire de la *Revue des Deux Mondes* (15 déc. 1922) : « La littérature française a presque autant de droit que l'Eglise à s'associer à cette commémoration. »

tinence! Aussi quand notre estimé Secrétaire perpétuel vint me prier, au nom du Comité, de prendre la parole en ce jour de solennelle commémoration, c'est un refus, un refus absolu, que j'opposai tout d'abord à l'appel de sa sympathie. Et j'avais pour cela de multiples raisons, et les plus légitimes. Notre Président voulut bien insister. Je ne pus, malgré tout, me dérober plus longtemps. « Un devoir », disait-on. Aurais-je fui devant un devoir? Et voilà pourquoi, Messieurs et chers Confrères Florimontans, vous écoutez aujourd'hui cette allocution, hâtivement improvisée. Votre amicale courtoisie excusera volontiers ce qui serait trop sommaire dans les réflexions que j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention.

Permettez-moi d'ajouter encore un mot à cet exorde déjà long. J'ai proposé, il y a un an (peut-être ne l'avez-vous pas oublié?) de convoquer à Annecy, pour ces fêtes du tricentenaire, un Congrès de toutes les Sociétés savantes de la Savoie et des régions limitrophes. J'ignore pour quel motif ce projet n'a pas eu le succès qu'il méritait. Quelle plus belle occasion de réunir dans notre cité les hommes éminents ou distingués que nos Sociétés savoisiennes comptent en si grand nombre? Ils seraient venus de toutes les régions de la Savoie, et nous aurions vu s'unir à ces lettrés, à ces savants, les délégués de la Bresse et du Bugey, du Lyonnais et du Dauphiné, comme aussi de la vallée d'Aoste et de la Suisse romande. Ces réunions si cordiales d'Annecy, de Talloires, d'Aix-les-Bains, sont parmi les plus réconfortants souvenirs que je me plaise à évoquer. Je revois et je salue avec respect quelques-uns des admirateurs fervents de saint François de Sales : c'est, à côté de MM. F. Mugnier et F. Descotes, l'ascétique figure du Rd Dom Mackey, MM. Florimond Truchet et le comte de Seyssel, les chanoines Frutaz et Truchet, et ce magnifique soldat, ce noble Savoyard que fut le général Borson. Ceux-là ne sont plus, mais ils ont transmis à d'autres le flambeau. Puissions-nous les trouver réunis bientôt ici-même, les successeurs de ces hommes éloquents ou diserts, le jour où l'Académie Florimontane, achevant la tâche entreprise et triomphant de toutes les difficultés dont elle fut si souvent compliquée, aura la joie de voir enfin s'élever sur une place publique d'Annecy la statue que nos concitoyens devront à sa généreuse initiative.

Mais, sous le patronage de ces travailleurs éminents, de quel sujet m'entretenir avec vous? De saint François, que reste-t-il à dire que l'on n'ait cent fois répété, souvent même en termes

excellents? Après tant d'études pénétrantes, de panégyriques émus, après MM. Rébelliau, Fortunat Strowski, Henry Bordeaux, et cette magnifique édition, véritable titre de gloire pour les Religieuses de la Visitation, pour ceux qui l'ont dirigée ou qui la conduisent à bonne fin? L'influence de saint François sur notre littérature? Le beau sujet, qui me fut proposé; mais en combien de volumes? Sujet traité d'ailleurs maintes fois. Or vous n'exigez pas qu'en vous parlant de saint François on reste aussi banal que superficiel. Restreignons la matière. Saint François et la critique littéraire? Trop vaste encore. Que de jugements spécieux ou hâtifs dont il faudrait faire un examen judicieux et impartial! Réduisons toujours. Et voici qu'en se limitant la question devient plus précise et peut-être à la fois plus neuve et plus modeste. S'il était nécessaire de donner un titre à cette allocution, ce pourrait être : Saint François de Sales et l'éducation moderne. A défaut d'érudition, je puis faire appel à mes souvenirs, j'allais dire à mon expérience, déjà longue, puisqu'elle compte plus de trente années d'enseignement, presque toutes écoulées dans cette petite cité de Nessy qui, aujourd'hui comme au temps de saint François de Sales, a su conserver tant de charme.

La pédagogie? Tout le monde en parle, et presque tout le monde à l'heure actuelle a son projet de réforme, projet excellent, à coup sûr très supérieur au projet du voisin. Il n'est pas jusqu'à un romancier d'origine flamande qui ne trouve exécrables nos histoires de la littérature française et nos recueils de morceaux choisis. Incomplets, démodés, bons au pilon, à défaut de pilori! Hé quoi! nul extrait de M. Barbusse, pas plus que de Barbey d'Aurévilly! Aucun des petits maîtres de la pensée contemporaine, de ces grands artisans du style moderne! En revanche, combien d'obscurs génies remplissent de leur fatras des feuilles et des feuilles! Mieux vaudrait la candeur d'une page immaculée! D'ailleurs que de saints dans les allées de ces cimetières! Voyez : après saint François de Sales, c'est Saint-Evremond, c'est Saint-Simon; jusqu'à Sainte-Beuve! En vérité, je vous le dis : bourgeois, désuets, tous ces manuels de l'enseignement secondaire. Tous suspects de cléricalisme!

J'ai suivi cette campagne avec une curiosité amusée. Et, puisqu'on veut bien me demander mon sentiment sur saint François de Sales, j'ai voulu me rendre compte de la place que lui réservaient ces manuels littéraires ou ces recueils d'extraits, « d'où venait tout le mal ». En les confrontant, du moins

ceux que je possède, une cinquantaine environ, j'ai été conduit tout naturellement à me demander quel était le rôle attribué dans l'éducation contemporaine à ce guide éminent de la « vie intérieure ».

Cette place, je l'avoue, et ce rôle sont au premier abord assez restreints. Saint François de Sales, bien que plus d'un tiers de sa vie, et le plus important, appartienne au XVIIe siècle, est classé toujours parmi les écrivains du XVIe. Ce n'est pas sans raison, mais il est inutile de dire ici pourquoi. L'étude de la littérature française au XVIe siècle relève de la classe de seconde. On procède à l'aide de textes choisis, groupés autour d'une idée directrice, replacés dans leur milieu, expliqués et commentés. Une des questions ainsi traitées sera naturellement : L'expression des idées ou du sentiment religieux, de Calvin à saint François de Sales. Pour me borner au dernier de ces théologiens, de quels textes seront le plus souvent déduites les notions essentielles qui resteront gravées dans la mémoire de l'élève? Il serait fastidieux de vous imposer l'énumération de mes statistiques. Je me bornerai à constater que les extraits choisis sont peu nombreux et peu variés. Ici, c'est une lettre, par exemple celle que l'Evêque de Genève adressa d'Annecy, le 27 mai 1610, à M. Deshayes, sur l'assassinat de Henri IV. Elle est très belle, bien qu'un peu verbeuse et grandiloquente. C'est un raccourci d'oraison funèbre et même de sermon. Comme le fera plus tard Bossuet, saint François ne manque pas l'occasion, en commentant cette « grande et terrible leçon », de s'incliner devant Celui qui règne dans les cieux et se glorifie de faire la loi aux peuples comme aux rois. Excellent thème de comparaison, non seulement avec Bossuet, mais, si l'on a quelque loisir d'insister sur les évènements historiques, avec la lettre de Malherbe sur le même sujet, peut-être aussi avec une scène de *La Maréchale d'Ancre,* d'Alfred de Vigny. Si l'on professe à Annecy, on pourra de plus comparer l'émotion de l'Evêque, à qui Henri IV témoignait la plus profonde estime, avec les sentiments de ce petit bourgeois de la même ville, mis en lumière par le regretté F. Mugnier. Ce sont aussi quelques pages tirées de l'*Introduction à la Vie dévote :* la bouquetière Glycera, les abeilles, les petites vertus, quelques autres encore [1 *bis*].

1 *bis*. Question de mesure avant tout, ou de proportion. Naturellement ces extraits sont plus étendus et plus nombreux dans les *Recueils* consacrés exclusivement au XVIIe siècle, par exemple celui de E. Talbot, ou celui de Darmesteter et Hatzfeld.

C'est peu, dira-t-on, d'autant plus que la *Vie dévote* ne figure pas parmi les œuvres inscrites aux programmes comme textes à expliquer (qu'il s'agisse du baccalauréat, de la licence ou de l'agrégation). Pourquoi ne publierait-on pas, comme j'en ai jadis émis le vœu, à l'usage des maîtres et des élèves, un petit recueil de morceaux choisis de saint François? Cette anthologie serait exquise.

En attendant, si le maître connaît bien sa tâche, quelques extraits pourront suffire à éveiller la curiosité de l'élève. Or, on l'a dit avec raison, en matière d'éducation, ce qu'il y a de plus important, c'est l'éveil. Guidé par le maître, l'élève voudra confronter ses réflexions personnelles avec celles de son manuel d'histoire littéraire; s'il est intelligent et laborieux, il ne s'en tiendra pas à quelques notions. Devenu bachelier, il sait combien il ignore; (il le saura mieux encore un demi-siècle après). Mais il aura du moins « appris à apprendre ». Alors peut-être aura-t-il le désir et le loisir d'approfondir l'étude de ces chefs-d'œuvre des siècles passés qui sont, mieux que les fantaisies d'un Barbey d'Aurévilly ou les facéties de nos esthètes, l'honneur de l'esprit français et la gloire de notre littérature. *L'Introduction à la Vie dévote* est du nombre.

Mais quel attrait et quelle utilité un jeune homme de notre époque trouvera-t-il à bien pénétrer cet ouvrage? En quoi des propos, qui devaient former une femme du monde à la méditation d'une vie qui diffère si complètement de l'existence actuelle, peuvent-ils intéresser une génération qui a vu se déchaîner sur le monde entier le plus épouvantable des cataclysmes, bouleversant jusqu'à sa foi en l'avenir de la science et au progrès moral d'une grande partie de l'humanité?

Pourtant même après l'horrible guerre, il y aurait profit pour notre jeunesse, que sollicitent tant d'attractions matérielles ou grossières, à fréquenter le doux mystique. Avec lui l'imagination se joue en de riants pourpris. Né, comme l'écrivait Nisard, « parmi les grands spectacles de la nature alpestre, élevé en Italie (ce qui est moins exact), il avait la mémoire remplie de toutes ces images de la grandeur et de la bonté de la Providence..... Il égaye sa piété par mille ressouvenirs de la vie des champs, des troupeaux, des abeilles, des vignes plantées parmi les oliviers, des oiseaux qui nous provoquent aux louanges de Dieu. » Il est bon, il est doux, au milieu des tristesses de l'heure présente, que la voix des François d'Assise et des François de Sales se répercute ainsi d'âge en âge, pour adoucir ou pour ré-



ISIDORE NANCHE

1850†1922

VICE-PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

conforter l'humanité. Si nos élèves, ce qui n'est pas à craindre, pouvaient rester insensibles au charme de leur terre natale, saint François se chargerait au besoin de leur rappeler combien ils sont favorisés. En relisant quelques vers de Musset, ils seront tout étonnés d'y retrouver comme un écho lointain de la mystique franciscaine. Echo lointain, ai-je dit. Qui saura jamais la délicatesse enclose, dès la prime enfance, dans le cœur de nos grands poètes par des mères ou des aïeules pieuses?

Dites-moi, terre et cieux, qu'est-ce donc que l'aurore?
Qu'importe un jour de plus à ce vieil univers?
Dites-moi, verts gazons, dites-moi, sombres mers,
Quand des feux du matin l'horizon se colore,
Si vous n'éprouvez rien, qu'avez-vous donc en vous
Qui fait bondir le cœur et plier les genoux?

Est-ce à dire que tout soit parfait dans ces œuvres où s'égaie librement une imagination aussi gracieuse que féconde? Pour la *Vie dévote*, M. le chanoine Servettaz, le digne aumônier de notre Lycée, à qui nous venons de rendre les derniers devoirs, s'est plu à cueillir avec les fruits, les fleurs et les fleurettes. Peut-être ces dernières s'épanouissent-elles en trop grande abondance. Depuis l'aube du XVIIe siècle, notre goût s'est affiné. La profusion des images et des comparaisons risque d'éblouir notre vue. Il en est de la *Vie dévote* comme des *Essais* de Montaigne, que saint François lisait et dont il aimait le style. Ces images ne sont pas toujours très heureuses. J'ai peine à croire que saint François ait prononcé cette phrase, relevée dans le *Panégyrique du duc de Mercœur* : « Le Croissant de Mahomet grossissait si fort qu'il semblait vouloir se rendre pleine lune. » C'était le goût de l'époque. Malherbe est loin d'y échapper toujours. N'oublions pas que le marinisme infectera pendant près d'un demi-siècle la littérature française. La préciosité va remplacer l'humeur grossière du temps de la Ligue, ce qui après tout ne fut pas un si grand mal. Ce sont là des vétilles, et l'esprit même peut s'aiguiser à la critique en reconnaissant ce qu'il y a parfois de raffiné et de subtil dans les œuvres morales de saint François comme aussi dans ses controverses.

Bref, l'impression d'un jeune homme du XXe siècle, façonné par la culture à la fois scientifique et littéraire qu'exigent les besoins de notre époque, aussi éloigné des niaiseries de M. Homais que des subtilités quintessenciées d'un des Esseintes, pourrait bien ne pas trop différer de l'appréciation de ce petit

bourgeois parisien, contemporain de la *Vie dévote*. C'est Pierre de l'Estoile qui nous l'a transmise dans son *Mémoire-Journal*[2]: « Des choses superstitieuses, il en trouve encore certes, étant quelque peu « libertin », dans ce nouvel écrit de l'évêque de Genève; mais combien en revanche « de bonnes choses, saintes et vraiment dévotieuses, pleines de grande consolation et édification ».

Aussi bien, comme ce petit bourgeois, qui avait du cœur et ne manquait pas de jugement, à mieux connaître l'œuvre de saint François de Sales, notre jeunesse peut accroître son imagination, affiner sa sensibilité. Elle y trouverait un profit plus estimable encore.

L'auteur de la *Vie dévote* est surtout, je l'ai dit, un guide de la vie intérieure. Selon quelle direction va-t-il nous conduire? Pourrons-nous encore le suivre, sinon avec le zèle enthousiaste d'une Philotée, du moins avec la certitude que notre âme, en écoutant ses conseils, « s'élargit » et « s'emplit », aussi bien qu'elle se purifie?

Le plus grand bienfait peut-être de cette « direction spirituelle », c'est de nous habituer à la réflexion morale, à l'examen quotidien de nos actes. Certes les stoïciens l'avaient déjà fait. Les lettres de Sénèque à Lucilius sont comme autant d' « introductions » abrégées à la vie philosophique. Mais que de grâce et de séduction dans les conseils de saint François! Pour lui, comme pour Montaigne, la vertu n'est pas juchée au sommet d'un roc inaccessible; on peut y parvenir par des sentiers moins rudes et des allées doux-fleurantes. Comme il est loin du morne et décevant rigorisme, le théologien qui donnait à Madame de Chantal cet admirable conseil : « Tenez votre cœur au large, ma fille, vivez, joyeuse et courageuse! » Précepte ainsi résumé et généralisé, dans la *Vie dévote :* « En tout, et toujours, l'esprit juste et raisonnable! » Justesse et raison, douceur et modération, voilà bien, selon moi, les caractéristiques de cette « direction morale ». Ce qui la distingue, c'est l'alliance très judicieusement tempérée de la sensibilité, du bon sens, de la raison. Saint François a la fermeté d'un Bossuet, les effusions d'un Fénelon, sans que son mysticisme risque de s'égarer dans les chimériques visions de ce qui sera le Quiétisme. Il eût paternellement réprimandé Madame Guyon, qui

2. Ed. Monmerqué et P. Paris. — Fév. 1610. — Cité par M. Rébelliau, in *Hist. de la Litt. fr.*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville, t. III, p. 399.



viendra plus tard « rêver », suivant le mot de Michelet, au Monastère de la Visitation d'Annecy. Et pourtant, s'il se fût appliqué à endiguer les *Torrents,* il n'aurait éprouvé ni les tristesses, ni les inquiétudes ou les angoisses d'un Pascal. Le Christ qu'il vénère et qu'il invoque embrasserait sur son cœur l'humanité entière, loin de rétrécir son étreinte, comme s'il voulait en un geste suprême rejeter ceux qui n'ont pas au front le signe des élus, ceux que la prédestination a marqués de toute éternité pour être les éternels réprouvés. C'est le Christ de pitié, de tendresse et d'amour, celui que dressera le poète Verhaeren au milieu de la salle d'hôpital où lentement agonisent les blessés de la guerre :

> Le Christ aux larges bras, le grand Christ d'espérance
> Semblait sortir de l'ombre et planer sur les maux.....

Si les théologiens du XVIIe siècle avaient suivi la voie de saint François de Sales, que de querelles eussent été épargnées à l'Eglise, que de troubles à l'Etat! Un jour le pape Paul V invitait l'évêque de Genève à délibérer sur cette question si épineuse de la grâce, qui va déranger tant de cerveaux, faire écrire tant de sottises. Saint François décline cet honneur périlleux. « Il vaut bien mieux, disait-il, s'attacher à faire un bon usage de la grâce que d'en former des disputes. » Mais ni le grand Arnauld, ni la Sorbonne, ne devaient écouter la leçon.

Après avoir approfondi quelques extraits substantiels des ouvrages de saint François, nos jeunes lecteurs voudront mieux connaître la vie de celui qui, avant le précepte fameux, fut tout autre chose qu'un « auteur ». Ils n'y trouveront rien pour refroidir leur admiration. Les historiens les plus scrupuleux exaltent la bonté de François de Sales, sa douceur, sa modestie. Je me bornerai à citer quelques traits : ils suffiront à mettre en relief ces aimables vertus qui lui ont gagné tant de cœurs, qui doivent maintenant encore lui attirer tant de fervente sympathie. Ces traits sont connus de tous ceux qui ont un culte pour saint François; mais il convient de les rappeler ici comme un très humble hommage rendu à la mémoire de l'illustre fondateur de notre Académie. Les deux premiers sont tirés textuellement de l'ouvrage intitulé : *Saint François de Sales peint par les Dames de la Visitation.....* [3]

« Un commandeur de Malte l'avait vivement sollicité d'ac-

3. Par M. DELORME, principal du Collège de Saint-Chamond; Lyon, 1840, p. 127.

corder un bénéfice à un ecclésiastique de ses amis. Il apprit que le saint évêque avait jugé son protégé indigne de remplir les fonctions de curé et l'avait définitivement refusé. Alors, plein de colère, il entra brusquement et insolemment dans la chambre du Prélat, s'emporta en reproches, en menaces et en injures. Notre Saint l'écouta, son bonnet à la main, quoique le commandeur eût son chapeau sur la tête. Lorsque celui-ci eut fini son injurieux discours, il sortit brusquement sans donner au Saint le loisir de dire une seule parole. Les témoins de cette scène en furent indignés, et dirent qu'il fallait demander raison d'un semblable procédé; le Saint leur imposa silence : *Je dois au contraire*, leur dit-il, *savoir bon gré à cet homme de m'avoir ôté la parole et la peine d'opposer les raisons de la justice aux emportements de ses désirs.....* »

Et voici à l'usage de certains candidats, trop enclins à substituer au mérite le poids d'inutiles sollicitations : « Un prêtre ignorant se présenta au concours pour obtenir un riche bénéfice. Il avait pour toute capacité une multitude de lettres de recommandation, de la part du Prince et des Grands de la cour : le saint Prélat lui dit doucement que tout cela était bon et digne de respect, mais que son ignorance était un obstacle invincible, qu'il ne pouvait pas lui imposer un fardeau qu'il était incapable de porter. Cet ecclésiastique se voyant ainsi renvoyé, entra dans une si grande colère, qu'il n'y eut sortes d'injures ni de menaces qu'il ne vomit contre son pasteur. Celui-ci ne répondit pas un mot, il se contenta de lui dire : *Monsieur, retirez-vous doucement, c'est la passion qui parle; une autre fois ce sera la raison.*

Le lendemain, lorsque le saint Prélat était dans sa stalle au chœur pour dire l'office, cet homme emporté fut assez hardi pour lui présenter un libelle diffamatoire : il le prit avec bonté et le mit dans sa poche. Depuis ce jour, il s'appliqua soigneusement à servir cet homme, et finit par le gagner à force de patience et de bienfaits. Cette héroïque bonté fit passer en proverbe que *pour être favorisé de François de Sales, il fallait lui faire du mal ou lui dire des injures* [4]. »

Quant à son humilité, voici encore deux anecdotes. La première est rapportée par le P. Binet. Je la recueille dans la biographie bien connue de l'abbé Hamon [5] :

« N'êtes-vous pas étonné, disait saint François à un de ses amis, de voir tous ces bons Parisiens venir m'entendre, moi qui

4. *Ibid.*, p. 129.
5. T. II, p. 202.

ai la langue si épaisse, les conceptions si basses, les sermons si plats? — Pensez-vous, lui répondit ce digne ami, que ce soient les belles paroles qu'ils cherchent en vous? Il leur suffit de vous voir en chaire; votre cœur parle par vos yeux et votre bouche; ils ne vous verraient faire qu'une courte prière, ils seraient contents..... »

Quel témoin plus digne de foi que saint Vincent de Paul? Ecoutez-le parler du grand évêque, dans une lettre devenue classique, car elle figure dans plusieurs manuels littéraires ou recueils de correspondances du XVII[e] siècle. Elle est datée de Paris, 26 novembre 1655, et adressée à M. Martin, supérieur, à Turin [6].

« Feu M[gr] de Genève entendoit bien cela. La première fois qu'il prêcha à Paris, le dernier voyage qu'il y fit, on courut à son sermon de toutes les parties de la ville, la cour y étoit, et tout ce qui pouvoit rendre l'audition digne d'un si célèbre prédicateur. Chacun s'attendoit à un discours selon la force de son génie, par lequel il avoit coutume de ravir tout le monde; mais que fit ce grand homme de Dieu? il récita simplement la vie de saint Martin, à dessein de se confondre devant tant de personnes illustres, qui eussent fait enfler le courage à un autre. Il fut le premier à profiter de sa prédication par cet acte héroïque d'humilité.

Il nous raconta cela bientôt après, à M[me] de Chantal et à moi, et il nous disoit : « Oh! que j'ai bien humilié nos sœurs, qui s'attendoient à ce que je dirois merveilles en si bonne compagnie! Une telle, qui s'y est trouvée, parloit d'une demoiselle prétendante, qui fut depuis religieuse, qui disoit pendant que je prêchois : Voyez un peu ce maroufle et ce montagnard, comme il prêche bassement! il falloit bien venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit, et exercer la patience de tant de monde. »

Lettre bien digne du plus humble et du plus vénérable des saints; bien digne aussi de celui qui devait écrire, peu de jours avant sa mort, le 19 décembre 1622 : « 'Plus je vay avant dans la voye de cette mortalité, plus je la treuve mesprisable [7]. »

Voilà, dira-t-on peut-être, des traits admirables. Humilité, douceur, charité, vertus chrétiennes, qui méritent d'être offertes en exemple à tous, surtout aux plus élevés; vertus trop ra-

6. Cf. LANSON, *Choix de lettres du XVII[e] siècle*, p. 33.
7. *Œuvres de saint François de Sales*, éd. de la Visitation, t. XX, Lettre MCMLXI, p. 395.

rement pratiquées. Mais n'y a-t-il pas une ombre au tableau? Et la mission du Chablais? Le futur saint n'a-t-il point fait appel au bras séculier pour contraindre les huguenots de cette province à revenir aux croyances de leurs pères? Qu'ils soient bannis de leurs terres, nous dit-on, qu'importe? pourvu qu'ils ne le soient pas du royaume des cieux. Je ne sais si elle est exacte, la parole qu'on lui attribue. Le serait-elle, « non saeculi nostri », comme l'écrivait Trajan à Pline le Jeune, qui demandait l'avis de l'empereur sur des libelles anonymes dénonçant les chrétiens. Ce n'est pas de notre temps! Mais, au siècle même de Sébastien Castellion et de Michel de l'Hôpital, comptez les adeptes de la tolérance.

Avec la certitude absolue d'avoir pour soi la vérité, un prêtre, un prélat, pouvait-il admettre « l'erreur », pouvait-il la « tolérer »? Du moins, saint François de Sales fut tout le contraire d'un persécuteur. Il touche, il convainc, il persuade : voilà ses armes. Dans la petite cité qui lui servait de résidence, l'évêque et prince de Genève ne vit jamais rougeoyer d'une lueur sinistre le bûcher d'un Michel Servet.

Car, sans parler des divergences dogmatiques si profondes, mais qu'il m'est interdit d'examiner ici, ce qui creusera toujours un abîme entre Calvin et saint François de Sales, c'est que le second eut une vertu exquise entre toutes, la bonté. Elle manqua totalement au premier. « Loin de nous les héros sans humanité! » proclamait le plus éloquent des orateurs. Voilà pourquoi..... Mais ici je m'arrête. Je crains de froisser peut-être, sans le vouloir, les convictions de l'un de nos Confrères.

Oui, saint François de Sales fut bon. — Sans rechercher le paradoxe, on a pu jadis écrire toute une thèse sur ce sujet : « Saint François de Sales apôtre de la liberté religieuse et de la raison. » Combien je préfère lire, entre les pages toutes vibrantes de ses admirateurs, celles qui exaltent sa bonté!

Quand les parallèles étaient à la mode, on a fréquemment comparé l'auteur de la *Vie dévote* à tel ou tel de nos grands écrivains. Dans son *Port-Royal*, Sainte-Beuve évoque le souvenir tantôt de Fénelon, tantôt de Bernardin de Saint-Pierre ou de Lamartine. Rapprochements ingénieux, mais le plus souvent trop superficiels. S'il fallait absolument, parmi les vers de nos poètes, cueillir la fleur la plus exquise et la plus délicate, toute embaumée de mystique mansuétude, je demande pardon d'un tel choix aux lecteurs de la *Vie dévote*, sinon à saint François lui-même, dont l'indulgente charité fut infinie, c'est au pauvre

Verlaine que je songerais plus volontiers. N'a-t-il pas laissé non seulement les vers les plus mélodieux peut-être qui chantent dans notre mémoire, mais encore, au témoignage des meilleurs juges, les vers les plus suavement chrétiens de toute notre littérature contemporaine?

> Je ne veux plus aimer que ma Mère Marie.....
> Le Christ m'a dit : Mon fils, il faut m'aimer. Tu vois
> Mon flanc percé, mon cœur qui rayonne et qui saigne.....

Et c'est aussi l'auteur de *Sagesse* qui nous invite à écouter cette chanson si douce où palpite comme un frisson de la tendresse franciscaine :

> Elle dit, la voix reconnue,
> Que la bonté c'est notre vie,
> Que de la haine et de l'envie
> Rien ne reste la mort venue.
>
> Allez! Rien n'est plus doux à l'âme
> Que de rendre une âme moins triste!

Innombrables sont les âmes que saint François a consolées et console encore dans leur tristesse. Comme l'écrivaient les éditeurs en terminant la Préface du X[e] volume des *Lettres*, le dernier paru pendant la guerre (1918), « apôtre et docteur de l'Amour, il garde depuis trois siècles son prestige et sa puissance d'attraction; il les gardera toujours; car ce sont les paroles et les œuvres de l'amour qui dominent vraiment l'humanité. »

Messieurs, l'Académie Florimontane est fière de l'éclat que font rejaillir sur elle le nom et les vertus de son illustre fondateur. Comme le juste, saint François de Sales a passé en faisant le bien. Incrédules ou croyants, tous les membres de notre Compagnie s'honorent en vénérant sa mémoire.

Annecy, 28 décembre 1922.

J. DÉSORMAUX.

Centenaire de la mort de Berthollet

6 novembre 1822

Lundi a eu lieu la cérémonie organisée par l'Académie Florimontane pour célébrer le centième anniversaire de la mort du chimiste Claude-Louis Berthollet. Le mauvais temps a empêché de se rendre au jardin public autour de la statue de Berthollet; la cérémonie a eu lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, où un buste de Berthollet, apporté du Musée, était posé sur un socle entouré de plantes vertes.

M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

Messieurs,

La mode est à la célébration des centenaires. Si quelqu'un mérite qu'après cent ans on rappelle son souvenir, c'est assurément Berthollet, le plus grand savant que la Savoie ait vu naître, et qui est mort à Arcueil le 6 novembre 1822.

Dans cet homme au courage antique, dont le caractère était à la hauteur de l'intelligence, et dont le désintéressement égalait la probité, nous admirons l'un des plus beaux spécimens des qualités de notre race. Il faut le dire, en dépit du dictionnaire de Bescherelle qui l'a fait naître dans la Sarthe, Berthollet est un franc produit de notre terroir. Sans remonter au déluge, on constate que, pendant un siècle à Collonges-sous-Salève, et ensuite à Talloires, sa famille a donné des chirurgiens, des notaires, des châtelains, du plus pur sang savoyard, et sans mélange.

Envoyé au Collège des Provinces, à Turin, en 1760, après concours et avec une bourse de la ville, notre compatriote en était revenu avec le diplôme de docteur en médecine en 1770. La même année, il partit pour Paris, où il se fit naturaliser français en 1778, et l'année suivante il y prit, pour la seconde fois, le grade de docteur. A partir de ce moment, sa carrière fut des plus brillantes : qu'on en juge par les inscriptions figurant sur sa statue! Les titres les plus enviés, les plus hautes distinctions, l'amitié de l'Empereur, honorèrent ses travaux. Notre lycée de garçons a été mis sons son patronage, et nous souhaitons qu'il donne à son parrain un continuateur

digne de lui. Gloire à Berthollet, et vive la France qui l'a accueilli, formé, honoré!

M. MIQUET dépose une gerbe de fleurs devant le buste de Berthollet.

M. RINGOT, proviseur, excuse M. BARRIER, inspecteur d'Académie, qui est de cœur avec nous, et confie le soin de prendre la parole à M. LONG, professeur, qui s'exprime ainsi :

Messieurs,

Cent ans se sont écoulés depuis la mort, à Arcueil, du chimiste Berthollet.

L'Académie Florimontane a pris l'initiative de commémorer ce centenaire et, par une délicate attention, y a associé le lycée Berthollet. Observateur profond, travailleur acharné, expérimentateur habile, Berthollet, fidèle à la méthode expérimentale, ne fonda d'explications que sur les faits. Aussi son œuvre considérable reste debout, presque intacte malgré les nouvelles théories introduites depuis en chimie.

Né en 1748 à Talloires, Berthollet commença ses études au collège d'Annecy, les continua à l'Université de Turin où il se fit recevoir docteur en médecine en 1770. Il séjourna encore quatre ans dans le Piémont et, poussé par le désir de s'instruire davantage, alla s'installer à Paris où il occupa les loisirs que lui laissait sa profession à suivre les cours de chimie de Macquer et de Bucquet.

Il entend parler de Tronchin, Genevois d'origine et premier médecin du duc d'Orléans. Confiant dans ce quasi compatriote, il lui rend visite; il est reçu avec bonté et Tronchin, devenu son protecteur, le fit nommer médecin de Mme de Montesson. Un laboratoire fut créé, installé dans le palais même du duc et mis généreusement à sa disposition. Désormais, délivré de tout souci matériel, Berthollet s'adonna cœur et âme à l'étude de la chimie.

C'est dans ce laboratoire qu'il répéta les expériences, toutes récentes alors, de : Lavoisier, sur la composition de l'air; Scheele, sur le chlore; Priestley, sur l'oxygène.

De 1776 à 1778, il publia 17 mémoires à l'Académie des Sciences. C'est en lisant un rapport sur l'un d'eux, le 11 mars 1778, que Lavoisier prononça ces paroles remarquables :

« Nous touchons à une révolution heureuse qui ne manquera pas d'avoir une grande influence sur le développement de la chimie. »

En 1779, Berthollet est reçu docteur ès-sciences de l'Académie de Paris, et en 1780 il est élu membre de l'Académie des Sciences en remplacement de Bucquet mort prématurément à l'âge de trente-un ans.

En 1785, Berthollet est appelé à la direction des teintures. Il ne trouve dans cette direction que de la routine. Il y apporte le flambeau de l'expérience et fait de l'art de teindre un art savant et méthodique, une véritable science. C'est alors qu'il applique les propriétés décolorantes du chlore au blanchiment du coton, de la toile. Cette découverte fit l'admiration de l'Europe entière et Berthollet ne songea même pas, tellement son désintéressement était grand, à la faire tourner à son profit : un ballot de toile blanchie par son procédé est tout ce qu'il accepta de ceux qui lui devaient leur fortune.

En 1789, il collabore à la création de la nomenclature chimique avec Guyton de Morveau, Lavoisier, Fourcroy, Prieur.

Cette nomenclature, par sa clarté, facilita l'étude de la chimie tout en répudiant des noms barbares qui ne rappelaient ni l'origine des corps, ni leurs propriétés, ni leur constitution.

En 1792, Berthollet participe à la défense nationale. La France doit alors seule lutter contre une formidable coalition. Un appel est fait à la science, les savants ne se dérobent pas et on travaille dur et ferme dans les laboratoires et dans les usines, afin de procurer à l'armée l'outillage nécessaire pour assurer la victoire. Les besoins font naître des découvertes et sous la direction de chimistes tels que Berthollet on trouve des procédés nouveaux pour le tannage des cuirs, pour la fabrication du salpêtre, de la potasse, de la soude. On transforme le bronze des cloches en bronze des canons. On fabrique des armes blanches avec l'acier dont on connaît alors la composition grâce à Berthollet.

En 1793-1794, on manque de professeurs, on manque d'ingénieurs civils : deux créations s'imposent, celle de l'Ecole normale supérieure et celle de l'Ecole centrale des travaux publics qui prendra plus tard le nom d'Ecole polytechnique. Berthollet est nommé professeur de chimie dans l'une et l'autre de ces écoles.

En 1795, il est chargé par le Directoire d'une mission en Italie. Cette mission a pour but de recueillir, de restaurer et d'envoyer à Paris les œuvres d'art des grands maîtres italiens dont les traités nous ont assuré la possession.

En 1798, il est nommé président de la Commission scienti-

fique qui doit accompagner Bonaparte en Egypte, Commission qui prendra le nom d'Institut d'Egypte. En Egypte, berceau de la chimie, Berthollet déploya la même activité qu'en France. Il s'occupa de la fabrication du pain, de la bière, clarifia et rendit potable l'eau au moyen du filtre à sable et à charbon qu'il inventa. Il étudie certaines plantes tinctoriales du pays, et dans une excursion scientifique aux lacs de Natron, étudie sur place la formation naturelle du carbonate de soude dans cette région. Il reconnaît que ce sel résulte de la réaction du sel ordinaire le chlorure de sodium qui imprègne le sol en cet endroit sur le carbonate de calcium qui forme les plateaux calcaires de la Lybie.

Après la malheureuse expédition de Syrie, Bonaparte rentra en France emmenant avec lui Monge et Berthollet.

De retour en 1800, Berthollet continua ses travaux et en 1803, lut à l'Institut dont il faisait partie depuis sa fondation, ses *Recherches sur les affinités* et son *Essai de statistique chimique* ou science de l'équilibre existant entre les diverses forces qui sollicitent les éléments des corps et font que ces éléments se séparent ou s'unissent suivant des lois bien définies.

Ces idées nouvelles furent bien accueillies dans toute l'Europe et lui valurent le nom de « Newton de la chimie ».

C'est à cette époque qu'il se retire à Arcueil où tout le luxe de sa maison consistait en une bibliothèque, un laboratoire et une serre où il se plaît à recevoir ses amis et les savants étrangers qui viennent visiter le patriarche de la chimie. Parmi ces visiteurs citons Berzélius, le savant chimiste suédois, Wollaston, Watt, de Humboldt, Davy et bien d'autres.

Il a comme voisin le géomètre Laplace avec lequel il fonde la société d'Arcueil, composée des savants éminents de l'époque.

Dans les sciences mathématiques : Laplace, Poisson.

Dans les sciences physiques : Biot, Arago, Malus, Gay-Lussac, Berthollet, Thénard, pour ne citer que les principaux.

Cette Société d'Arcueil fit paraître 3 volumes et plus de 18 mémoires et contribua beaucoup au développement des sciences.

Dans cette retraite d'Arcueil, il fut soumis à deux rudes épreuves : la première causée par la mort de son fils Amédée Berthollet, en 1811. Ce fils était à la tête d'une importante fabrique de soude; l'usine ne prospéra pas et la fortune du père

fut compromise. Le jeune Berthollet s'asphyxia à Marseille et la douleur du père fut immense.

En 1815, deuxième épreuve causée par la chute de Napoléon, son bienfaiteur. Berthollet se vit alors retirer la plupart de ses emplois et connut la gêne. C'est alors que des industriels anglais lui offrirent des millions s'il voulait quitter la France et se rendre en Angleterre afin de diriger des usines, conséquence de ses découvertes. Il refusa et répondit : « Je livre mes découvertes à la publicité, heureux quand elles peuvent contribuer au bien de l'humanité, mais je ne quitterai jamais la France ma patrie adoptive à laquelle je dois tous mes services jusqu'à mon dernier soupir. »

Berthollet était d'une constitution robuste. Malheureusement, un mal se déclara subitement, mal qu'il dissimula d'abord à son entourage de crainte de lui faire de la peine; il fut atteint d'un anthrax considérable. La science médicale appelée trop tard ne put conjurer le danger, et Berthollet s'éteignit le 6 novembre 1822.

Tout Arcueil assista à ses funérailles, ainsi que de nombreux amis, des collègues et des disciples.

Des fleurs furent déposées sur sa tombe, pieux hommage de quelques élèves, Gay-Lussac et Thénard, devenus ses disciples, au maître vénéré.

Quatre discours furent prononcés : l'un par Chaptal, son plus ancien ami, les trois autres par des membres de l'Institut. Tous louèrent les qualités morales de l'homme et les services rendus par le savant qui venait de disparaître.

Sa veuve lui fit élever un modeste monument avec une inscription simple : son nom et les dates de sa naissance et de sa mort.

L'Institut fit placer son buste en marbre à côté de celui de Lagrange.

Quant à la Savoie, pour honorer l'un de ses plus illustres enfants, elle lui fit ériger une statue en 1844, statue qui orne aujourd'hui le jardin de l'Hôtel-de-Ville. Berthollet y est représenté debout, la tête légèrement tournée vers son pays natal, Talloires, la main gauche sur un fourneau de laboratoire, la main droite tendue dans une attitude de démonstration. 4 bas-reliefs, disposés autour de la statue, représentent les prinpaux épisodes de sa vie.

Le premier, lorsqu'il se présente pour la première fois à Tronchin, son protecteur.

Le deuxième, recevant le duc d'Orléans dans le laboratoire que celui-ci avait mis à sa disposition.

Le troisième, donnant le bras au général Bonaparte devant les Pyramides.

Le quatrième, au chevet de Monge, son illustre collègue et ami, gravement malade à Saint-Jean d'Acre.

Sur les faces du piédestal, en granit des Alpes, sont gravés ses nombreux titres qu'il n'a jamais recherchés.

Toute sa politique fut un attachement profond aux intérêts de son pays. Toute son ambition consista dans l'amélioration des classes pauvres, des classes inférieures. Aussi voit-on figurer son nom dans toutes les grandes entreprises d'utilité publique. Il fut : membre du Comité de vaccine; membre fondateur de la Société Philanthropique, de la Société Philomathique, de la Société pour l'encouragement de l'Industrie nationale, de la Société pour le développement de l'Enseignement primaire.

Aussi fut-il l'objet de la faveur de tous les gouvernements, du Gouvernement impérial comme du Gouvernement royal.

Toutes ces faveurs allaient au savant utile et modeste, au philanthrope qu'était Claude-Louis Berthollet.

*
* *

A la suite de cette touchante manifestation en l'honneur de l'illustre chimiste savoyard, une gerbe de fleurs est déposée sur le socle de la statue de Berthollet au jardin public.

Lachat, Chaux, Cherme.

Grégoire de Tours cite au VIe siècle un mot *calmis* [1] que je pensais pouvoir rattacher au lat. *calamus,* tige creuse du blé, chaume; mais L. Gauchat, notant la même confusion dans Du Cange, y a vu, avec plus de raison, un nom celtique ou peut-être ligure [2]. On le trouve en effet sous sa forme originelle féminine dans nombre de chartes postérieures où il est parfois suivi d'un adjectif indiquant des terrains de nature particulière qui faisaient partie d'une villa ou propriété; plus tard, il a été suivi du nom de leur possesseur.

Calmis paraît avoir eu le sens de pâturage plus ou moins

1. *Hist. Franç.*, 4, 29 : *musticas calmes*, près d'Embrun (Hautes-Alpes).
2. *Essai de Toponymie*, SHSR, VII, 1906, 80; cp. RS, 1905, 152. L. GAUCHAT, *Bull. du gloss. des patois de la Suisse romande*, 1905, 12; DU CANGE, art. *calmus, calmis*.

boisé; dans une charte de 871, Du Cange cite en effet : *per colles et calmes, sive pascuaria.* D'après les multiples lieux dits venus de ce mot, il s'appliquerait non seulement dans les régions alpines, mais encore dans une bonne partie du reste de la France, aussi bien à 400^{m} qu'à près de 2.000^{m} d'altitude, à un terrain généralement en pente, au sous-sol rocheux ou pierreux, impropre à la culture, couvert d'une herbe maigre servant néanmoins à la pâture et entouré de bois ou de broussailles. Moins aride que la teppe, *calmis* serait ainsi un intermédiaire entre le pré et le pâturage non boisé des hauts sommets ou *alpes,* un mauvais pré-bois.

Au point de vue de la filiation phonétique, *calmem* a donné : 1° *chalm;* puis, avec la chute de *m* final, *chal,* patois *chà* par suite de l'amuissement de la liquide, écrit *chat,* d'où Lachat, très fréquent en Haute-Savoie en dehors du Chablais et désignant toujours pour le paysan réaliste un mauvais terrain; enfin, par le changement de *l* final en *r* et peut-être avec l'idée d'un suffixe péjoratif, *char,* d'abord féminin, puis masculin; en Savoie, on rencontre rarement La Chalp (Bessans), commun en Dauphiné [3].

Ces mots se suppléent ou alternent dans la plupart des communes de la Haute-Savoie. C'est ainsi que, d'après le cadastre de 1730, j'ai relevé à Charvonnex à la fois Lachat et La Char, Au Chaz et Au Char; à Domancy, La Char et Au Char, avec un bois de sapin; à Samoëns, le Hâr; à Morillon, les Chars; qui s'appliquent à des prés et à des bois; à Mieussy, au-dessus de Matringe, le Char Moënnant [4]; à Annecy, les Chars, désignant le crêt rocheux qui domine le château en avant de la Visitation et qu'on est en train de raser. Au Grand-Bornand existe la montagne boisée de Lachat; mais cette appellation est due sans doute à un lieu dit Au Char, sis en dessous; enfin, à Saint-Ferréol, Lachal ou Lachat.

En composition, le nom du propriétaire apparaît rarement comme, à Clermont, dans Charbuzier, *calmem Bosiharii.* Le second terme est ordinairement un adjectif : à Chamonix, Bellachat, à 1.900^{m} d'altitude, devenu dans la carte de l'Etat-Major et, de là, dans les guides, Bel-Achat; à Thônes, Bonnachat; à

3. Voir les formes dans les dictionnaires topographiques : J.-J. Vernier (Savoie); Pilot et Ulysse Chevalier (Isère); Brun-Durand (Drôme); Roman (Hautes-Alpes), etc. Dans E. Amé (Cantal), *calmem* aboutit à Cham, prononcé et écrit souvent La Champ.

4. Cp. le v. patois *moinnâ,* mugir d'une voix faible, murmurer = où s'entend un écho; TAVERNIER, *Mieussy,* dans *Mém. de la Soc. savois. d'hist.,* 1890, XXIX, 73.

Samoëns, Challonge, *c. longam;* à Epagny, Chariondc, *c. rotundam;* cp. dans l'Ain, à Benonces, le Molard de Chaleronde, *Chalrionda,* 1228; à Passy, Charousse, *c. russeam, russam,* en 1225, *Cherrossa,* 1296, *Carrossia* [5].

2° *Chau,* de *chal,* avec vocalisation de *l* final, pl. *chaux;* cp. les mêmes changements qui ont affecté *vallem.* On rencontre surtout cette forme dans le Chablais, en particulier dans la région des Drances où manque Lachat. De là, la Chau à Valleiry et à La Chapelle, comme la Chaux à Lucinge, où, en 1730, elle est qualifiée de teppe en montagne, etc. En composition, on trouve à Châtel, Cholonge, *calmem longam* [6]; à Seythenex, Chauriondc, *c. rotundam;* et encore, Bassachaux à Seytroux; Rouchaux, à Marin, *Rovachaulx* 1306 [7], auquel correspond sans doute Revachaux, de Margencel.

Chaumeny, à Saint-Gingolph, paraît renfermer un nom de propriétaire, *c. Magenharii.*

Dans les chartes, Chaux est parfois expliqué par *callis,* sentier : Chaufleuriaz, à Abondance, *de calle florita,* 1180 [8]. ou par *calces,* pierre à chaux : Leschaux, *de Calcibus,* 1292 [9], cette dernière traduction admissible en parlant de roches calcaires au pied desquelles sont situées plusieurs de ces localités. Je crois cependant que *calmis* est le plus souvent la forme originelle. Mais exception doit être faite, semble-t-il, quand Chaux est un village situé au bord d'une voie romaine dont il conserverait ainsi le souvenir : tel Chaux (Balmont).

Il existe une autre famille de mots féminins très répandus : chaume, charme, cherme, en Haute-Savoie, avec les dérivés chaumette, chalmette, charmette; ils concernent des bois ou des hauteurs boisées. Les chartes les font remonter, soit à *calmis,* soit à une forme basse, *calma.* Mais alors, dans ce dernier cas, on ne sait pas exactement si *calma=calmis,* ou si *calma=*calama,* fém. de *calamus.* chaume, en parlant d'une terre à l'abandon, couverte de maigres buissons et offrant l'aspect d'un champ après la moisson. Là encore, cependant il semble qu'il faille voir plutôt dans ces mots l'ancestral *calmis,* dont *calma* serait un doublet bas latin.

Charles MARTEAUX.

5. SHAG, VII, 294; XIV, 261, n° 252. Dans l'Isère, c. de Vaulnaveys le Haut, la montagne de Chamrousse est traduite au XIIe s. par *calmem rupham.*

6. Isère, Cholonge, *Chalma Longa,* XIIIe s.

7. GONTHIER, RS, 1907, 162.

8. *Acad. Salés.,* II, 277; en 1135, *Chauxflory,* GONTHIER, *Saint-Jean d'Aulps,* n° 404.

9. SHAG, XIII, 71, 78.



LE MAITRE
à la Maîtrise d'Annecy

A la suite de plusieurs historiens dont il rappelle les travaux, notre confrère M. J[h] Serand a publié, dans la *Revue Savoisienne* (1899, p. 304, 1900, p. 241), des mémoires très documentés sur l'*Habitation de M[me] de Warens à Annecy,* ainsi que sur Claude Anet et Le Maître. Au sujet de ce dernier, la lecture des registres capitulaires de l'ancien Chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève [1], établi à Annecy dès l'année 1535, nous fournit quelques renseignements inédits.

A l'égard de la Cathédrale qui l'employait et le salariait, le maître de musique contractait de multiples obligations. Il était chargé de diriger les chants et l'orchestre; il donnait des leçons au moins à six enfants de chœur dont il était, au premier étage de la Maîtrise, qui n'en comptait alors que deux, le maître de pension. D'autres musiciens venaient du dehors prendre des leçons de musique vocale et instrumentale. Avec le maître de grammaire, son commensal [2], il partageait le soin de conduire à la promenade ses pensionnaires, auxquels il était sévèrement défendu de sortir sans être accompagnés [3].

Celui qui assumait de telles charges recevait pour salaire « 50 livres par mois, plus six sommées de vin et 32 coupes de froment ». (N° 5, 1762, fol. 2 v°.)

Au mois de septembre 1719, nous voyons apparaître un maître de musique nommé Du Max (N° 3, fol. 36). Trois ans après cette date *(ibid.,* fol. 85), il fut convenu que « la Maîtrise lui rendrait tous les meubles et ustensiles qu'il apporta à son entrée, tant à cause de sa sagesse, que pour n'avoir resté longtemps, et pour n'avoir causé aucun frais de maladie ».

Cette expression : *n'avoir resté longtemps,* n'indique-t-elle pas que Du Max se serait retiré au mois de septembre 1722? D'autre part, comme nulle mention n'est faite du nouveau maî-

1. Nous citerons ces registres simplement par leur n° d'ordre.
2. Le maître de musique devait manger à la table des enfants (n° 1, p. 62).
3. N° 3, fol. 75 — n° 5, fol. 117.

tre de musique qui aurait rempli l'emploi de 1722 à 1726, il est permis de croire que sur les instances du Chapitre, fort content de ses services, le démissionnaire de 1722 consentit à une prolongation de bail de quatre ans.

Dans les premiers jours du mois d'août de l'année 1726 (N° 3, fol. 121 v°), le Chapitre chargeait « le maître de musique qui lui avait été envoyé *tout récemment de Paris*, de lui procurer quelqu'un qui eût bonne voix, et qui sût jouer du *serpent* »; le futur hôte de Rousseau venait d'arriver à Annecy. Entre lui et nos Chanoines, la lune de miel paraît avoir duré presque deux ans.

Aux calendes du mois de mars 1723 (N° 3, fol. 143), on lit ce qui suit : « La réputation de M. le maître de musique ne recevra pas un fort grand échec par les mesures que nous prendrons ici, sur les avis que nous avons de son économie, à laquelle il faut veiller pour se conserver autant de blé qu'il en faut jusqu'après la S[t] Martin. »

On vient de l'entendre, Le Maître s'était fait la réputation de dissipateur.

Ce n'est pas tout.

Au commencement du mois de décembre de la même année 1728, le secrétaire du Chapitre écrit : « Les différents mécontentements que nous souffrons dès longtemps du maître de musique nous ont obligés de lui donner son congé, et de le faire avertir qu'il pourra se retirer le mois de janvier prochain. » (N° 3, fol. 141.)

A l'échéance, personne ne s'étant présenté pour prendre la succession, « la Compagnie a délibéré de faire payer ce mois de janvier à celui qu'elle a renvoyé le mois dernier ». (N° 3, janvier 1729, fol. 141.)

La leçon fut si profitable que, le 1[er] février 1729, « la meilleure conduite du maître de musique a engagé la Compagnie à suspendre le congé que nous lui avions donné à la calende de décembre dernier, jusqu'à ce qu'on en ait délibéré autrement ». (N° 3, fév. 1729, fol. 141 v°.)

Telles sont les conditions précaires dans lesquelles Rousseau vint s'installer à la Maîtrise.

Le provisoire dura encore une année.

Le premier du mois d'avril 1730 (N° 3, fol. 150, le registre constate qu'il « a été délibéré de chercher un nouveau maître de musique, et de renvoyer un musicien étranger nouvellement venu, nommé Venture, à qui l'on ne payera plus que ce mois

le patagon qui lui avait été promis pour chaque mois, dans la calende de janvier ».

Si donc le trio qui s'était emparé de la Maîtrise a jugé prudent de vider la place le 2 ou le 3 avril, ce n'est pas uniquement pour le plaisir de courir des aventures. A bout de patience, le Chapitre eût pu être homme à recourir à qui de droit pour faire cesser une situation intolérable.

Chercher un nouveau maître de musique était aussi facile à décider que difficile à exécuter.

Abandonné et volé à Lyon par Rousseau, Le Maître a dû venir se jeter aux genoux des bons chanoines. Touché de son infortune, désespérant de pouvoir le remplacer, le Chapitre se décida, une fois de plus, à user de clémence.

Ce qui nous fait admettre cette hypothèse, c'est qu'au mois de mars 1741 on lit au procès-verbal de la calende : « On fera examiner ce qu'il en coûterait pour faire une archive dans le grenier qu'occupe Le Maître » (N° 4, fol. 57). Le Maître qui occupe le grenier est certainement notre fugitif repentant. La lettre L est majuscule, et jamais le registre n'insère le maître tout court, sans ajouter : de musique. Au mois de décembre 1743, Delétraz a succédé à Le Maître (N° 4, fol. 91).

Depuis combien de temps?

Rien ne l'indique. Sans crainte de se tromper, on peut dire que l'hôte du Philosophe genevois a séjourné à la Maîtrise une douzaine d'années.

Ici finit le roman du Parisien. N'est-ce pas de ce nom qu'il convient d'appeler les aventures de l'ami de Rousseau?

Mgr Rebord.

Les Eperons à l'Eglise

1584. « Le champ... est si grand, que,
« quelque diligence dont mes devanciers
« ayent usé,... ils m'ont laissé... de quoy
« glaner. »

(Claude FAUCHET,
De l'origine des Dignitez.)

I. — Une Coutume oubliée.

Les éperons sont considérés, à bon droit, comme une des pièces les plus intéressantes de l'adoubement du Chevalier. Au Moyen-âge, ils étaient la marque extérieure et l'insigne distinctif de la chevalerie [1]; seul, le chevalier pouvait porter des éperons dorés [2]; ceux des écuyers ne pouvaient être qu'argentés, et ceux des pages et valets étaient étamés seulement.

Bien qu'on ne puisse préciser exactement à quelle époque cet usage a été introduit, et à quelle date il a cessé d'être observé, des textes formels nous l'attestent sans doute possible :

1459. « chascun fut pourvu de nouveaulx et semblables es-
« perons, qui dorez estoient pour les chevaliers, et argentez
« pour les escuyers [3]. »

1570. « Le Chevalier estoit discerné ez esperons qu'il portoit
« dorez; l'escuyer les portoit blancs. Ne luy estoit loisible de
« les porter dorez [4]. »

Pour les éperons des valets et pages, si l'on ne connaît pas de règle formelle à leur égard, les mentions analogues à la suivante semblent bien prouver qu'ils étaient, comme nous l'avons

1. Cf. LÉON GAUTIER : *La Chevalerie*, p. 198. Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1883.

2. EUSÈBE DE LAURIÈRE : *Glossaire du Droit françois*, Paris, F. Ragneau, 1704. — LE P. DANIEL : *Histoire de la Milice françoise*, liv. VI, chap. VI (vol. I. p. 34), Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1724. — LA CURNE DE Ste PALAYE : *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, v° esperons. — NERBONESI, Edition Isola, IV, 35. — VIOLLET-LE DUC : *Dictionnaire du mobilier*, vol. V, p. 406. Paris, Morel, 1874.

3. ANTOINE DE LA SALE : *L'Hystoire et plaisante Chronicque du Petit Jehan de Saintré*, chap. LXVII, p. 218. Edition Guichard; Paris, Gosselin, 1843.

4. JEHAN DU TILLET : *Recueil des Rois de France, leur couronne, maison, etc.*, édition de 1607, I, 431.

La première édition est de 1596, in f°; mais J. du Tillet est mort en 1570: cette année est donc la date la plus récente que l'on puisse assigner aux documents tirés de son ouvrage.

dit, étamés, et se distinguaient par là des éperons argentés de l'écuyer :

1387. « ... pour avoir estamé 4 paires de viez esperons pour « lesd. varlès et paiges [5]. »

En raison de cette qualité d'insigne distinctif, les éperons dorés étaient remis au novice promu Chevalier au moment où il était armé. Ses parrains lui en faisaient présent; les comptes de Charles VI renferment de nombreuses mentions d'éperons dorés achetés par le Roi et destinés à de nouveaux Chevaliers armés par lui :

1386. « A Guillaume des Jumeaux, lormier, pour une paire « d'esperons dorez garnis sur soie pour un nouvel Chevalier « que le Roy fist le xve jour de Juing... xl s. t.

« Pour une autre paire d'esperons dorez garnis sur cuir « pour un nouvel Chevalier que le Roy fist le vi^e^ jour d'octo- « bre... [6] xl s. t. »

Ces éperons dorés étaient attachés en grande cérémonie au « nouvel chevalier » par les parrains eux-mêmes [7]; et parfois les plus grandes princesses ne dédaignaient pas de s'acquitter de cette tâche. Guilhem de Castro a rappelé cette coutume dans sa *Jeunesse du Cid* (1621); c'est l'Infante Dona Urraque elle-même qui, sur l'ordre du Roi son père, boucle les éperons de Rodrigue quand le Roi l'arme chevalier [8]. Par contre, lors de la dégradation d'un chevalier convaincu de félonie, un des actes de cette lugubre cérémonie, consistait à couper ses éperons dorés « raz le talon » [9].

Aussi l'expression « gagner ses éperons » signifiait mériter la chevalerie, et c'est en ce sens qu'il faut comprendre la réponse du roi d'Angleterre à Thomas de Norwich qui lui demandait d'envoyer du secours à son fils, en un moment où la bataille de Crécy semblait tourner à l'avantage des Français :

5. 19e Compte royal de Guillaume Brunel, f° 123. (Ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 650, col. 1.)

6. Archives nationales, KK 35, f° 21 r°. (Comptes de l'Ecurie du Roy.)

Cf. semblable mention f°s 42 v°, 43 v°, 76 r°, 86 r°, etc. Les éperons mentionnés dans ce dernier texte étaient destinés à « Messire Henry de Marle, « président en parlement, lequel le Roy fist nouveau chevalier le jour de « Penthecoustez ».

7. Cf. P. Daniel : *op. cit.*, vol. I, p. 78; et Léon Gautier : *op. cit.*, p. 320.

8. Guilhem de Castro y Bellvis : *Las Mocedades del Cid*, Première Journée, Scène 1.

9. Cf. Eusèbe de Laurière : *op. cit.* — Roquefort : *Glossaire de la langue romane*, v° esperons (coper les). Paris, Crapelet, 1808. — Viollet-le Duc : *Histoire du Mobilier*, vol. V, p. 407. — Demay : *Le costume d'après les sceaux*, p. 145. Paris, Dumoulin, 1880. — Léon Gautier : *La Chevalerie*, p. 321.

1346. « Messire Thomas, or retournez devers lui et devers « ceux qui ci vous ont envoyé, et leur dites, de par moi, qu'ils « ne m'envoient mes-huy requerre, pour aventure qui leur « avienne, tant que mon fils soit en vie; et leur dites que je « leur mande qu'ils laissent à l'enfant *gagner ses éperons;* « car je veux, si Dieu l'a ordonné, que la journée soit sien- « ne [10]. »

Ainsi honoré, l'éperon ne pouvait manquer de figurer parmi les pièces héraldiques, et même il a donné son nom à plusieurs ordres de Chevalerie [11]. On comprend aussi pourquoi les éperons qui ont conservé leur ancienne dorure sont si recherchés par les collectionneurs d'armes anciennes, et comment il se fait qu'ils atteignent dans les ventes des prix exorbitants.



FIG. 1. — Eperon doré du XIVe s.
(Collection Pauilhac, à Paris.)

Etudiés par les auteurs qui ont écrit sur la Chevalerie, sur l'Héraldique, sur les Ordres équestres, sur l'Equitation et l'Hippiatrique, sur l'Armement, les éperons, semble-t-il, devraient avoir livré tous leurs secrets, et l'on pourrait croire qu'il ne reste rien à dire sur eux qui n'ait été déjà répété bien des fois. Et cependant, ils étaient l'objet d'une coutume qui n'a guère été étudiée jusqu'ici et dont ne parle aucun des auteurs qui ont fait des éperons une étude spéciale.

10. FROISSART : *Chronique*, liv. I, part. I, chap. CCXC. Edition Buchon, p. 240, col. 1.

11. L'ordre de l'*Eperon de Naples*, créé en 1268 par Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, en souvenir de sa victoire sur Mainfroi.

L'ordre de l'*Eperon d'or* ou de la milice dorée, créé en 1559 par le Pape Pie IV; (un éperon d'or était suspendu au bas de la croix à 8 pointes). En 1841, le Pape Grégoire XVI le remplaça par l'ordre de Saint-Sylvestre ou de l'*Eperon d'or réformé*.

Le Président Fauchet dans ses *Origines des Chevaliers,* le P. Daniel dans son *Histoire de la Milice françoise,* Lacurne de Sainte-Palaye dans ses *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie,* n'y font aucune allusion; Paul Lacroix et Léon Gautier l'ont passée sous silence dans leurs ouvrages sur la Chevalerie et le Moyen-âge; enfin Victor Gay et Godefroy, ces infatigables fouilleurs d'archives, n'ont exhumé dans leurs Glossaires aucun texte la concernant

Seul, l'abbé Collette, dans son *Histoire de la Maîtrise de Rouen,* en a parlé comme d'une coutume rouennaise [11 bis]. Nous verrons que la prescription dont il s'agit n'était rien moins que locale; nous aurons à constater cependant qu'elle paraît être restée en vigueur à Rouen plus tard que partout ailleurs.

La règle que nous allons étudier peut se formuler ainsi :

Tout Chevalier entrant au chœur d'une église, place à laquelle lui donnaient droit, même quand il était en amure et avec toutes ses armes [12], *les prérogatives attachées à son titre,* ÉTAIT TENU D'ENLEVER SES ÉPERONS.

Cette règle est fort ancienne. Elle devait exister déjà au xe siècle, car, au début du xie on la trouve précisée en termes brefs qui semblent plutôt le rappel d'une coutume admise que l'établissement d'une nouvelle réglementation :

1009. « Nullus cum calcariis, quos sporones rustici vocant, « missam cantet [13]. »

Il n'est pas ici, il est vrai, question de l'entrée au chœur; mais cette partie de l'église a reçu ce nom précisément parce que ceux qui y avaient place prenaient part au chant des offices avec le prêtre et ses assistants. Le chœur est donc implicitement désigné dans cette règle synodale du xie siècle qui correspond bien exactement à celle que nous avons formulée.

Bien qu'elle semble avoir échappé aux auteurs modernes, elle a cependant laissé de nombreuses traces; nous la retrouvons dans les Romans de Chevalerie, dans les Comptes seigneuriaux, dans les Plumitifs des Chapitres de cathédrale, et même dans l'iconographie. Mais nous devons tout d'abord cher-

11 *bis.* A. COLLETTE : *Histoire de la Maîtrise de Rouen,* p. 22. Rouen, Cogniard, 1891.

12. LÉON GAUTIER : *La Chevalerie,* p. 339, et note 8. Gautier cite un texte formel de « L'Ordene de Chevalerie », relatif à ce droit des Chevaliers d'entrer au chœur avec leur armure et leurs armes, mais ne fait aucune mention de l'exception relative aux éperons, exception qu'il paraît avoir complètement ignorée.

13. *Sermo Synod.* Ap. M. DE LABORDE : *Notice des émaux du Musée du Louvre,* IIe partie, p. 302. Paris, Vulchon, 1853.

cher les causes de cette coutume; on peut en effet se demander pourquoi un Chevalier devait quitter ses éperons avant d'entrer au chœur, alors qu'il lui était permis de garder son armure et ses armes.

II. — Les Raisons de cette prescription.

Et, en vérité, les motifs ne manquaient pas; quand on considère les dimensions gigantesques des éperons antérieurs au milieu du XVIe siècle, on comprend qu'autant aurait valu entrer au chœur avec une épée dégainée. Et encore, les pointes des éperons se trouvant derrière lui, le chevalier pouvait moins facilement veiller à ce qu'elles ne fussent pas une cause de blessure pour ses voisins qu'il n'eut pu le faire pour la lame de son épée.

Ces dimensions exagérées paraissaient déjà au XVIIe siècle ridicules et inexplicables. Les Musées et collections qui possédaient alors des éperons anciens les cataloguaient comme d'usage impossible, faute d'avoir compris les motifs de ces dimensions :

1677. « Quindici sproni antichi diversi; alcuni de' quali hanno « la sella cosi grande, e sproporzionata, et di coda cosi lunga, « che non poteva essere se non d'impaccio l'usarli [14]. »

Cette longueur était cependant une nécessité. Les bardes rigides de cuir bouilli ou de carton durci qui armaient alors les destriers écartaient le pied du cavalier des flancs du cheval, et, sans ces tiges qui nous paraissent aujourd'hui démesurées, l'éperon eut été parfaitement inutile.

L'habitude de porter ces éperons gigantesques avait fini d'ailleurs par être si bien prise qu'elle subsistait même lorsque le cavalier montait un cheval non bardé, et que la longueur de ses éperons n'était plus par conséquent qu'un embarras inutile. Les tableaux et statues du temps en fournissent de nombreux témoignages [15], et plusieurs dessins du célèbre recueil

14. LORENZO LEGATI : *Museo Cospiano*, libro terzo, cap. XVI, p. 252. Bologna, Monti, MDCLXXVII.

15. Voir notamment un saint Georges, à Sienne, église de Saint-Christophe; un autre, de Carpaccio, à Venise, école de Saint-Georges; un saint Chrysogone, attribué à Bellini, à Venise encore, église des SS. Gervais et Protais; un des Rois Mages de Benozzo Gozzoli, à Florence, chapelle du palais Riccardi; le monument équestre de Marrucci, par Andrea de Castagno, au dôme de Florence; et enfin la statue équestre de Gattamelata, par Donatello, à Padoue, place Saint-Antoine.

Dans toutes ces œuvres d'art, la tige de l'éperon, relativement à l'échelle des personnages, a près d'un pied de long, et les chevaux ne sont pas bardés.

Bellini que conserve le Louvre montrent aussi des cavaliers munis d'éperons immenses, bien que montant des chevaux non bardés [16].

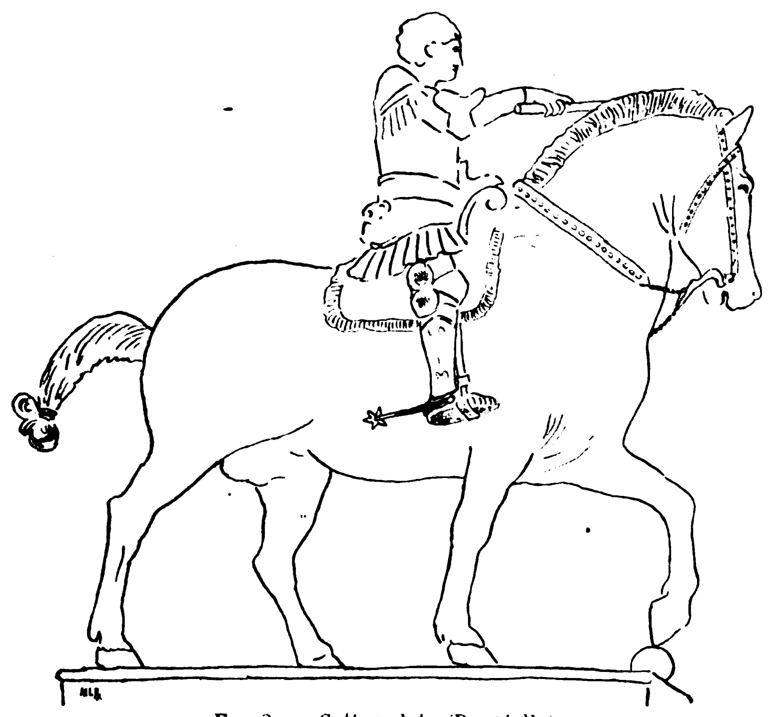


Fig. 2. — Gattamelata (Donatello).
Padoue, place Saint-Antoine.

Ces dimensions valurent parfois aux éperons une utilisation imprévue. Froissart conte dans ses chroniques comment Philippe de Navarre et ses gens, rejoints par les Français à Thorigny, entre Saint-Quentin et Péronne, transformèrent leurs éperons en chausses-trappes et s'en firent un retranchement :

1359. « ... et au pendant de la montagne où ils estoient, ils « firent porter par leurs varlets la plus grande partie de leurs « esperons et enfouir en terre, les molettes par dessus, par « quoi on ne les put approcher, fors en péril et à mal aise [17]. »

On s'imagine quels inconvénients pouvaient présenter, au milieu du cérémonial des offices, ces tiges et ces molettes qui suffisaient à arrêter des gens de guerre malgré leurs défen-

16. Jacopo Bellini. 1400-1470. Cf. notamment n° 754 (St Hubert); n° 759 (St Georges); n° 763 (Cavalier); n° 780 (Seigneur et paysan), etc.

17. Froissart : *Chroniques*, Liv. I, partie II, chap. LXXXVI. (Edition Buchon, vol. I, p. 379, col. 1.)

ses de jambes, et dont on n'approchait *qu'en péril et à mal aise.*

D'ailleurs, s'ils ignoraient encore, et pour cause, que le microbe du tétanos se rencontre dans le voisinage du cheval, les chirurgiens du XVe siècle n'en avaient pas moins remarqué que les blessures produites par les éperons étaient particulièrement dangereuses pour l'homme. Lorsque Philippe le Bon préparait cette fameuse expédition de Turquie qui resta toujours à l'état de projet, les chirurgiens lui adressèrent un état des substances et remèdes qui leur étaient nécessaires pour l'organisation des ambulances. Cet état, conservé aujourd'hui dans les Comptes du Duc, énumère les remèdes par nature de blessure, et montre que la chirurgie de l'époque redoutait les écorchures produites par les éperons à l'égal des piqûres de scorpion ou des blessures de flèches empoisonnées :

1464. « ... pour picceurs de scorpions, d'esperons, de dart en-« venimé, il fault... [18]. »

Est-ce du tétanos consécutif aux blessures d'éperons, ou simplement de la violence des coups portés par son mari, que mourut la Reine de Jérusalem, femme de ce Jean de Brienne que ce meurtre n'empêcha pas de devenir empereur de Constantinople, il serait difficile de l'établir aujourd'hui. Toujours est-il qu'en cette circonstance les éperons firent œuvre mortelle jusque sur le trône :

1220. « Li rois fut moult dolens : lors bati sa feme des espe-« rons, si que l'on dit qu'ele fu morte de ceste bateure [18 bis]. »

Et, qu'on y prenne garde, lorsque le porteur de ces éperons était à genoux, ces pointes qu'on savait si dangereuses se dressaient, dépassant ses talons de près d'un pied, prêtes à blesser et à déchirer tout ce qui passait à leur portée. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur le célèbre tableau de Mantegna, la Vierge de la Victoire [19], au Louvre. Gonzague, à genoux aux pieds de la Vierge, et qui voulait qu'on le crut tout chaud encore de sa prétendue victoire de Fornoue, n'a eu garde d'enlever ses éperons pour poser devant le Maître. S'il faut en croire un témoin oculaire, Jacques de Mailles *(Le Loyal Serviteur)*, il leur dut d'ailleurs son salut dans sa fuite éperdue :

18. *Trésorerie Générale des Guerres;* Comptes et pièces comptables du Trésorier général des Guerres. (Archives du Nord, B, 3537.)

18 *bis*. *Continuateur de Guillaume de Tyr.* Ap. Cte de Laborde : *Op. cit.*, p. 302.

19. Peint à Mantoue en 1495-1496.

1495. « ... Ses esperons luy aidèrent bien, et le bon cheval sur « quoy il estoit monté... [19 bis] »

Et peut-être pensait-il qu'ayant été à la peine, il fallait qu'ils fussent à l'honneur. Quoi qu'il en soit, Mantegna a reproduit avec une scrupuleuse exactitude tous les détails de son armement, y compris ses éperons, mais il n'a pas manqué d'observer



Fig. 3. — Gonzague et saint Michel (Mantegna). *Paris, Louvre.*

Fig. 4. — Détail des éperons de Gonzague.

le danger qu'ils présentaient; on dirait vraiment que saint Michel, debout derrière le Duc de Mantoue, se recule pour ne pas déchirer sa robe aux énormes molettes dressées en chausses-trappes à l'extrémité de leurs tiges démesurées.

C'étaient là certes des motifs suffisants pour justifier la prescription que nous étudions. On pourrait cependant être

19 *bis*. Le Loyal Serviteur : *Histoire du Gentil Seigneur de Bayart*, chap. xi. Edition J. Roman, p. 56.

tenté d'en chercher d'autres, croire par exemple qu'on a considéré comme une manifestation de respect à l'égard du lieu saint l'enlèvement des éperons dorés d'un chevalier qui constituaient un des insignes de sa dignité.

Mais, si séduisante que soit cette hypothèse, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Le fait que le chevalier qui enlevait ses éperons gardait son épée, et même, lorsqu'il était titulaire d'un ordre, *le collier de cet ordre,* insigne bien plus en vue et bien plus honorifique que les éperons, lève tout doute à cet égard. Les seuls motifs qu'il y ait lieu de retenir pour l'établissement de cette coutume sont donc bien les dangers et les inconvénients des éperons.

III. — Le Droit des Enfants de chœur.

Parmi ces inconvénients, il en était un d'ordre plutôt économique que sanitaire et sur lequel nous n'avons pas suffisamment insisté. La crainte de voir déchirer par les éperons les tentures et les tapis du chœur et aussi les aubes brodées des novices et des clergeons que leurs fonctions obligeaient à des évolutions multiples paraît avoir joué un rôle important dans l'établissement de la coutume dont nous parlons. Toujours est-il que la sanction des infractions à cette règle semble avoir voulu établir une compensation pour les dégâts de cette nature.

Les enfants de chœur étaient chargés de surveiller l'observance de la prescription et de la faire exécuter; pour stimuler leur zèle, il était stipulé que les éperons gardés aux pieds dans le chœur de l'église leur appartiendraient, et que les contrevenants seraient tenus de les leur racheter, s'ils voulaient les conserver. Une anecdote d'un célèbre roman de chevalerie du xve siècle précise à la fois la coutume et la sanction :

1459. « Il fut jadis un seigneur, qui, tout housé et esperonné, à toute sa gent va en une abbaye pour ouyr messe, qui « près de son logis estoit. Et quant la messe fut dicte, illec « furent cinq ou six des plus petits enfans de celle église, « moyneaulx qui desboucloient ses esperons. Lors qu'il se « vit de telz gens assailly par les deux piés, il demanda que « c'estoit? Ses gens, en riant, luy dirent : La coustume de « toutes celles églises est de rachapter des novisses les esperons que l'on porte aux cueurs. Lors leur fist bailler ung « escu...[20] »

20. ANTOINE DE LA SALE : *L'Hystoire et plaisante Chronicque du Petit Jehan de Saintré et de la jeune Dame des Belles Cousines*, chapitre LVIII, p. 176. (Paris, Gosselin, 1843.)



Comme on le voit, il était avec le ciel des accommodements; le chevalier qui préférait garder ses éperons aux pieds pouvait s'en tirer moyennant une redevance, et ceci encore répond victorieusement à l'hypothèse de la manifestation de respect. Si l'enlèvement des éperons eut été inspiré par ce motif, on ne s'en fut pas racheté si facilement pour une somme minime; qui donc a jamais eu l'idée qu'on put demander à rester couvert à l'église moyennant une redevance? D'ailleurs, en ce cas, cette redevance eut été payée aux prêtres, et non aux enfants de chœur, ces « moyneaulx » dont nous parle Antoine de la Sale.

Au reste, les seigneurs auprès desquels ces derniers avaient à exercer leur prérogative n'étaient pas toujours d'aussi bonne composition que le chevalier dont le petit Jehan de Saintré conte la plaisante anecdote, et parfois la chose n'allait pas sans difficulté. Un fait dont le Plumitif du Chapitre de Rouen nous a conservé le souvenir, va nous montrer quels conflits naissaient parfois à cette occasion.

Le 29 janvier 1391 (vieux style), Vincent Roussel, de Harfleur, était entré « heusé et esperonné » au chœur de la Cathédrale de Rouen pour assister à la Grand'Messe. Le premier des enfants de chœur, celui que ses camarades nommaient « l'Evêque des Innocents » [21], ayant voulu, suivant l'usage, lui enlever ses éperons, l'irascible personnage s'emporta jusqu'à frapper le « petit évesque ». Semblable voie de fait au chœur d'une église, au XIVe siècle, ne pouvait rester impunie, et les chanoines de Rouen n'étaient pas gens à laisser violer les prérogatives de leur cathédrale, même quand ces prérogatives ne s'exerçaient qu'au profit des enfants de chœur. Dès le lendemain *(die penultimâ Januarii)*, Vincent Roussel mandé pardevant le Chapitre dut faire amende honorable en présence des Chanoines assemblés et payer aux mains du Trésorier *(Le Grenetier)* la somme à laquelle fut taxée son incartade. Le rédacteur du Plumitif du Chapitre consigna le fait sur son registre en un mélange de latin et de français qui ne manque pas de saveur :

« Eâ die Vincencius Rousselli de harefleu fecit emendam
« dominis predictis in eorum capitulo ad voluntatem domino-
« rum super eo quod heri horâ magne misse dominus Vincen-
« cius exeuns in choro hujus ecclesie heusé et esperonné per-

21. Au sujet du titre et des fonctions de « l'Evêque des Innocents », cf. A. COLLETTTE : *Op. cit.*, p. 19 et suivantes.

« cussit quemdam puerum altaris vocatum le petit évesque « qui puer volebat habere calcaria dicti Vincencii exeuntis in « dicto choro prout est consuetum et de emendâ le Grenetier vo- « catus Guillelmus Fossete plegiavit dictum Vincencium[22]. »

Mais le plus souvent, les Chevaliers oublieux de la règle, parfois volontairement, s'exécutaient de bonne grâce, et ce rachat accidentel passa bien vite à l'état de redevance régulière; d'ailleurs, si le chevalier était en armure, il ne pouvait guère se baisser, et il lui aurait fallu demander à son écuyer le service de lui délacer ses éperons. Dans la pratique, on prit l'habitude de payer d'office aux enfants de chœur une somme proportionnée plutôt à la fortune et à la situation du chevalier qu'à la valeur de ses éperons. Nous allons voir que les plus grands Princes ne se croyaient pas exempts de cette redevance.

IV. — **Princes et Rois rachetant leurs éperons.**

En 1479, le jeune Duc de Savoie, Philibert le Chasseur, dont la veuve Bianca-Maria Sforza devait plus tard épouser en secondes noces l'Empereur Maximilien, veuf lui-même de Marie de Bourgogne, se rendait auprès de son oncle Louis XI par Briançon et Grenoble. Il arrive à Romans, visite l'église, et les comptes de son Trésorier enregistrent la mention suivante, non moins explicite sur le sujet qui nous occupe que le passage du Jehan de Saintré :

1479. « Item a livré ledict XXI jour de may aux clergons de « l'esglise de Romans pour ce que monseigneur estoit entré « au cueur de l'esglise pourtant ses esperons, en ung florin « XV gros 1 florin XV gr.[23] »

Deux mois après, le Duc arrive à Vienne, et la même mention se retrouve au compte :

Juillet 1479. « Plus, livré aux enfans de cuer de Saint-Mau- « ris de Vienne pour ce que quant mon dit Seigneur arriva

22. *Plumitif du Chapitre de la Cathédrale de Rouen*, f° CXIII, v° in fine. (Archives de la Seine-Inférieure, G., 2117.)

23. *Compte d'Alexandre Richardon, Trésorier du Duc de Savoie, du 1er octobre 1478 au 1er octobre 1479*, f° 71 r°. (Archives camérales de Turin, vol. 128.)

Les comptes relatifs à ce voyage du Duc Philibert ont été intercalés par tranches dans le Compte général de Richardon sans beaucoup d'ordre et pas toujours à leur date, et il serait extrêmement difficile de les suivre sans une particularité qui les distingue : alors que le compte général est en latin, les comptes de ce voyage sont toujours rédigés en français.

« en la dite esglise pourtoit ses esperons, pour
« leur VIII,..... VI gros [24]. »

En novembre, il passe à Lyon où il devait mourir trois ans plus tard; là aussi il doit racheter ses éperons aux clergeons de la cathédrale :

1479. « Et premièrement qu'il a livré le XXVII jour dud. moys
« de novembre lan que dessus à Lyon pour les esperons de
« monseigneur au clercjons de lesglise de Sainct-Jehan de
« Lyon ung florin du trec 1 florin [25]. »

Enfin, en décembre de la même année, il arrive à Bourges où nous pouvons constater une fois de plus la généralité de cette coutume :

1479. « Plus livré à Bourges led. XI jour pour les esperons
« de monseigneur, aux clerjons de Saint-Estienne de Bour-
« ges, ung florin du trec 1 florin [26]. »

A peu près à la même époque, le jeune Duc d'Orléans (le futur Louis XII) se soumettait lui aussi à racheter ses éperons aux novices de l'église de Saint-Omer, et Loys Ruzé, trésorier de la Duchesse sa mère (Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans), enregistrait en ces termes la mention de ce rachat :

1475. « Audit Trésorier, la somme de deux onzains qu'il a
« baillez, de l'ordonnance de ladicte dame, aux petitz novisses
« moynes de Saint Lomer, à eulx donnez par M. S. le duc pour
« ce que le dit Seigneur entra esperonné dedans l'esglise dudit
« Saint Lomer [27].

Si, de la Savoie et de la France du XVe siècle, nous passons à la Bourgogne, nous allons voir le fastueux duc Philippe le Bon rachetant lui aussi ses éperons aux enfants de chœur :

1427. « Aux petits enfans de cuer de la dicte église de Saint
« Jehan, que MdS. leur donna pour ses esperons qu'il avoit
« apporté en icelle église de Saint-Jean xiiij s. [28] »

Dans ces deux derniers documents, les mentions consignées par les Trésoriers ducaux sont aussi explicites qu'on peut le désirer. Trente ans plus tard, dans la même cour de Bourgo-

24. *Même Compte,* même volume.
25. *Compte d'Alexandre Richardon, Trésorier gén du Duc de Savoie, du 1er octobre 1479 au 1er octobre 1480,* f° 77 v°, (Archives Camérales de Turin, vol. 129.)
26. *Même Compte,* vol. 129, f° 78 r°.
27. Biblioth. Nationale, Cabinet généalogique, octobre 1475. Ap. de LABORDE : *Ducs de Bourgogne,* vol. III, n° 7114.
28. COMTE DE LABORDE : *Les Ducs de Bourgogne,* vol. II, p. 389, n° 4941. Paris, Plon frères, 1851.

gne, nous allons voir Charles le Téméraire, alors comte de Charolais, se pliant lui aussi à cet usage, et rachetant non seulement ses éperons, mais encore ceux des Chevaliers de sa suite :

1457. « A messire Jehan Lamirant, prebstre, chapelain et « soubz aulmosnier de mondict S^r^..... pour l'offrande à Nostre-« Dame de Tournay, le jour de Nostre-Dame en ce présent « mois de mars..... xxi sols.

« Item, aux enfans de cœur illec pour les esporons de Monsr « et ses gens..... xl sols [29]. »

Le Roi de France lui-même n'échappait pas à la règle. L'aventure de Vincent Roussel, citée au Chapitre précédent, nous a montré déjà que le rachat des éperons était une habitude bien établie au xive siècle; en voici un nouvel exemple emprunté aux comptes de Charles VI :

1390. « Perrecon de Faignon, eschançon, pour argent baillé « au Roy pour donner aux enffens de l'esglise de Lusarches, « mercredi xviiie jours de may..... [30] »

Si nous avons rejeté ce document du xiv siècle après les précédents qui appartiennent au xve, c'est que son texte moins explicite ne pouvait guère être interprété qu'en le rapprochant de ceux-là. Il n'est pas ici, en effet, question d'éperons; mais, si l'on compare cet extrait de compte avec ceux que nous venons de citer, on ne peut guère hésiter sur le motif de la somme payée au nom du Roi « *aux enffens de l'esglise de Lusarches* ». Il s'agit évidemment toujours du rachat des éperons payé aux enfants de chœur.

V. — **Trace de cette Coutume dans les Arts.**

Un usage aussi constant devait nécessairement laisser quelques traces dans les Arts. Si elles ne sont pas plus nombreuses, cela tient d'abord à la rareté des peintures figurant des chevaliers au chœur d'une église, ensuite et surtout à l'habitude prise par les chevaliers de racheter leurs éperons et d'acquérir ainsi le droit de les garder.

Il est cependant une scène souvent reproduite et dans laquelle nous allons trouver quelques souvenirs de cette coutu-

29. *XIVe Compte de Rolland Pippe, Receveur général des finances du Comte de Charolois*, f° 24, v°. (Archives du Nord, B, 3661.)

30. *XIXe Compte des despens de l'ostel le Roy Charles, 1er janvier 1389 au 1er juillet 1390, par Guill. Le Perdrier son clerc en sa chambre aux deniers, et Laurens Bourdon contrerolleur de la dite chambre*, f° 87 v°, in fine. (Archives nationales, KK, 30.)

me : c'est l'Adoration des Rois Mages. Les Primitifs assimilaient volontiers l'attitude des Mages à celle qu'auraient eue de hauts personnages au chœur d'une église, attitude provoquée dans les deux cas par le même motif, la croyance à la présence de Dieu.



Fig. 5. — Roi Mage faisant enlever ses éperons (Gentile da Fabriano).
Florence, Galerie Royale.

Ici, il était difficile de supposer le rachat des éperons et une redevance payée à des enfants de chœur qui n'existaient pas. Il est donc tout naturel que Gentile da Fabriano, dans cette belle Adoration des Mages que conserve la Galerie Royale de Florence, ait fait figurer ce geste au premier plan de son tableau. Les robes somptueuses de deux des Mages, déjà courbés devant l'Enfant-Dieu, cachent leurs talons et ne laissent

pas voir ce détail; mais le troisième vient de descendre de cheval, et, avant qu'il aille s'agenouiller, un des gens de sa suite s'empresse de déboucler ses éperons. Cete petite scène, qui semble vraiment prise sur le vif, est une des parties les plus vivantes de cette importante composition. Commandé par Paul Strozzi



Fig. 6. — Eperons d'un Roi Mage agenouillé
à la ceinture d'un hallebardier
(G.-B. Bertucci).
Berlin, Galerie Royale.

pour l'église de la Trinité à Florence, ce tableau est daté de 1423.

Cinquante ans après, nous retrouvons la même scene exactement sous le pinceau de Benozzo Gozzoli. L'une des fresques qu'il peignit de 1469 à 1485 sur le mur du nord du Campo Santo de Pise nous montre aussi une Adoration des Rois; c'est le der-

nier épisode du voyage des Mages peint par Gozzoli sur les murs de la chapelle du palais Riccardi, à Florence. Deux des Rois sont déjà agenouillés; le troisième, debout, s'apprête à les imiter lorsqu'il sera débarrassé de ses éperons que son page déboucle.

Un peu plus tard encore, une autre Adoration des Rois peinte par Vincenzo Foppa (1427-1515), aujourd'hui à la National Gallery de Londres, nous fournit le même détail. L'un des Rois est agenouillé déjà et n'a pas d'éperons. Un autre vient de descendre de cheval et un serviteur se hâte de déboucler ceux qu'il porte.

Enfin la même scène toujours, peinte par G.-B. Bertucci l'aîné (14..-1516), à la Galerie royale de Berlin, nous donne encore une indication analogue. Deux Rois debout ont encore leurs éperons, mais celui qui est agenouillé a dû faire enlever les siens au préalable; bien que sa robe qui cache ses pieds ne permette pas de le voir, on peut le présumer du fait qu'un homme d'armes debout derrière lui porte une paire d'éperons suspendue à sa ceinture. Cet homme d'armes est un homme de pied, car il s'appuie sur une hallebarde, et ces éperons qui ne peuvent lui appartenir sont évidemment ceux de son Prince agenouillé devant l'Enfant-Dieu. *(V. fig. 6.)*

Il n'y a pas lieu, pensons-nous, de supposer que ces enlèvements d'éperons avaient pour seule cause le fait que le cavalier avait mis pied à terre; alors comme aujourd'hui, le cavalier à pied gardait le plus souvent ses éperons, malgré leurs dimensions encombrantes, si rien ne l'obligeait à les quitter. Les tableaux du xve siècle en founissent de nombreux exemples, et ce saint Georges de la National Gallery auquel Pisanello a donné les traits de Lionel d'Este suffirait à l'établir; bien qu'il soit descendu de cheval pour aller au devant de saint Antoine, il n'a pas quitté ses éperons, et ceux-ci cependant comptent parmi les plus longs que l'on rencontre dans l'iconographie du xve siècle.

Ajoutons encore que, dans la Hofkirche d'Innsbruck, les aïeux et le fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, dont les statues de bronze se dressent autour du tombeau de l'Empereur, ne portent pas d'éperons, bien qu'ils soient armés de toutes pièces. Au milieu du xvie siècle, lorsque ce monument fut achevé, la loi de l'interdiction des éperons au chœur des églises commençait à tomber en désuétude, mais les auteurs des statues ont fait des efforts considérables pour arriver à une

restitution archéologique exacte, et leur tentative fut, à ce point de vue, fort admirée à l'époque [31]. Il est inutile de dire que, pour ce qui excédait un siècle, ils n'y sont pas parvenus; mais du moins ils ont réussi, dans ce détail, à perpétuer la mémoire de cet ancien usage.



Fig. 7. — Lionel d'Este à pied avec ses éperons (Pisanello).
Londres, National Gallery.

VI. — Causes de cessation du rachat des éperons.

Les mentions du rachat des éperons sont nécessairement très rares, et il est facile de comprendre pourquoi. A part les cas exceptionnels, comme celui de Vincent Roussel relaté au cha-

31. Kunibert Zimmeter : *Führer durch die Hofkirche. Innsbruck*, Verlag der Wagner schen Universitæts-Buchhandlung, 1902.

pitre III, cas où le refus du contrevenant amenait ce dernier devant le Chapitre et nécessitait la consignation de l'incident sur le Plumitif des Chanoines, la redevance payée par les Chevaliers entrant au chœur avec leurs éperons passait dans leurs menues dépenses et ne figurait dans aucun compte. Seuls les Rois et les Princes souverains qui faisaient acquitter par leur Trésorier jusqu'à leurs moindres dépenses nous ont laissé, relativement à cette redevance, des textes comme ceux que nous avons donnés au chapitre IV.

A partir du XVI[e] siècle, ces mentions vont devenir presque introuvables. Non que la coutume fut formellement abrogée partout, car nous la rencontrons encore à Rouen au XVII[e] siècle; mais les causes qui l'avaient fait établir avaient été profondément modifiées, et naturellement leur effet s'en était ressenti. D'une part, la transformation du harnois avait rendu l'enlèvement des éperons presque impossible lorsque le chevalier éperonné était en armure; d'autre part, la modification apportée aux éperons rendait cet enlèvement à peu près inutile lorsqu'il était possible. Nous allons étudier l'une et l'autre de ces conditions nouvelles.

Un changement radical s'était produit au commencement du XVI[e] siècle dans le port de l'éperon avec l'armure, changement qui n'a guère été plus étudié que le rachat des éperons. Jusqu'alors la grève de fer ne descendait pas plus bas que la cheville, elle était toujours indépendante du soleret, que celui-ci fut de mailles ou de plaques de fer. Il n'y avait par conséquent aucun inconvénient à fixer l'éperon sur le soleret. Le cavalier gardait libre l'articulation du pied et *sentait* l'action de l'éperon; il ne risquait donc pas de poindre le cheval plus qu'il ne le voulait. Au début du XVI[e] siècle, une nouvelle forme de grève apparaît avec ces armures dites maximiliennes, parce qu'elles furent mises à la mode par l'empereur Maximilien I[er]. Cette nouvelle grève descendait jusqu'au talon, soit jusqu'à la semelle du soleret, avec la partie arrière duquel elle faisait corps. La poussée de l'éperon, s'il eut été lacé sur cette grève de fer, se fut donc répartie sur toute la jambe, du genou au pied; le cavalier eut été par le fait incapable de se rendre compte de la force avec laquelle il piquait sa monture et eut couru le risque de l'éventrer.

Pour parer à cet inconvénient, on pratiqua dans le bas des nouvelles grèves, du talon jusqu'à la hauteur de la cheville, une échancrure par laquelle passait la tige de l'éperon, bouclé

désormais directement sur le bas de chausses d'étoffe. Il est aisé d'observer ce détail dans les Musées et collections d'armes, car les armures complètes du xvi[e] siècle sont infiniment moins



Fig. 8. — Grève échancrée pour le passage de l'éperon.
(Armure de Henri II.)
Paris, Louvre.

rares que celles de l'époque gothique; mais, dans certains Musées, faute de comprendre l'utilité de cette échancrure, on l'a obstruée à l'aide d'une plaque de fer sur laquelle on a vissé une tige portant une molette d'éperon, en sorte qu'elle n'est plus visible. En dehors des Musées d'armes, de nombreux ta-

bleaux du temps permettent d'étudier cette intéressante modification [32].

Avec cette nouvelle mode, avons-nous dit, l'éperon devait être bouclé directement sur le bas de chausses d'étoffe; de la sorte ses branches étaient *sous* la grève, et, par conséquent il devait être installé *avant* la mise en place de cette grève.

C'était une interversion de l'ordre dans lequel on revêtait les pièces de l'armure. Jusqu'alors, la première pièce dont le chevalier s'adoubait avait été l'armure des jambes. Dès l'origine de l'armure, on revêtait les chausses de mailles avant le haubert, et, si besoin était, les chansons de geste en fourniraient la preuve :

1260 env. « *... Armeures li font aporter en présent*
« *Unes cauchez de fer cauche à noiaus d'argent*
« *Puis vesti I hauberc et I elme luisant* [33]. »

Le même ordre avait été gardé lors des débuts du harnois blanc de fer rigide, et notre expression armure *de pied en cap* est en cela bien plus exacte que la locution anglaise, armure *de cap-a-pié*. Elle existait d'ailleurs déjà au XIVe siècle :

1373. « De pié en cap s'armoient à loi de soudoier [34]. »

Lorsque l'armure de transition du XIVe eut atteint sa perfection définitive et fut devenue l'armure gothique du XVe, le même système fut suivi de façon invariable; les pièces de l'armure étaient agencées de telle sorte qu'on n'eut pas pu les revêtir dans un autre ordre. Antoine de la Sale, toujours si précis dans les questions d'armement, va nous en fournir encore une preuve :

1458. « Après que les jambes, les bras et le corps sont armez, « ils arment le chief [35]. »

Le Président Fauchet enregistre encore ce vieux dicton, bien que de son temps il ne fut plus qu'un souvenir :

1579. « C'est un vieil mot que le chevalier commence à s'ar- « mer par les chausses [36]. »

32. Voir notamment un saint Georges, avec la Vierge et divers saints, de Francesco Raibolini (il Francia), au Louvre; un saint Georges à cheval terrassant le dragon, de Dosso Dossi, à la Pinacothèque de Dresde; enfin une Apparition de saint Antoine au bienheureux Bellandi, de Philippe de Vérone, à Padoue (Ecole du Saint). Dans ce dernier tableau, au premier plan à droite, un cavalier armé de toutes pièces monte à cheval, et se présente de façon particulièrement favorable pour l'étude du détail dont nous parlons.

33. *Doon de Maience*, vers 3241.

34. CUVELIER : *La vie vaillant Bertran du Guesclin, vers 5864.*

35. ANTHOINE DE LA SALE : *Des anciens Tournois et faictz d'armes*, Edition B. Prost, p. 210.

36. CLAUDE FAUCHET : *Origine des Chevaliers*, f° 39, r°. Paris, Périer, MDC.

La première édition avait paru anonyme en 1579 sous ce titre : ***Recueil***

Les éperons ne pouvaient se boucler qu'après la mise en place du soleret et des chausses, et l'on restait libre de ne les lacer qu'après l'adoubement complet du chevalier. Avec l'armure maximilienne, il fallut au contraire boucler les éperons *avant* de passer les grèves de fer, et par conséquent avant de revêtir aucune des pièces de l'armure. Rabelais, à qui rien n'a échappé, constate déjà le nouveau dicton qui remplace celui cité par Fauchet :

1542. « Voulez-vous, dist Pantagruel. maintenir que la bra-
« guette est pièce première de harnoys militaire? C'est doctrine
« moult paradoxe et nouvelle. Car nous disons que par espe-
« rons on commence soy armer [37]. »

On peut comprendre maintenant pourquoi nous avons dit que cette nouvelle mode rendait presque impossible, au chevalier qui entrait à l'église en armure, l'enlèvement de ses éperons. Il eut dû pour les quitter dévêtir son harnois; autant la chose était facile au xve siècle alors que les éperons se bouclaient par dessus le soleret, autant elle était impossible avec ce nouveau système. Les enfants de chœur, ces « moyneaulx » dont parle Jehan de Saintré, auraient été bien empêchés désormais « d'assaillir par les piés » le chevalier qui enfreignait la règle, et leurs efforts pour déboucler les éperons seraient demeurés vains.

Peut-être aussi perdait-on de plus en plus l'occasion d'exercer l'antique privilège de la chevalerie d'entrer au chœur en armure. Le harnois était devenu si lourd que nul n'était désireux de le porter plus longtemps qu'il n'était nécessaire, et l'on ne l'endossait qu'au moment du combat. Cet alourdissement, amené par le perfectionnement des armes à feu auxquelles l'armure avait peine à résister [38], avait eu d'ailleurs une autre conséquence, la disparition des bardes de cheval. Dès le milieu du xvie siècle, Saulx-Tavannes nous dit, à propos de la bataille de Renty :

1554. « Les chevaux armez y seroient inutiles, à cause de la
« pesanteur des espreuves; ils sont assez chargez de porter
« l'homme et ses armes sans en porter davantage [39]. »

Par voie de conséquence, l'abandon des bardes amena le rac-

des antiquitez gauloises et françoises, à Paris, chez Jacques du Puys, libr. juré, à la Samaritaine. MDLXXIX.

37. RABELAIS : *Pantagruel*, liv. III, chap. VIII.

38. Cf. CH. BUTTIN : *Notes sur les armures à l'épreuve*, p. 73 et suiv. Annecy, Abry, 1901.

39. SAULX-TAVANNES : *Mémoires*, p. 191, col. 1. (Mémoires relatifs à l'histoire de France, Paris, Didier et Cie. 1866.)

Cf. également CH. BUTTIN : *Op. cit.*, p. 88.

courcissement des éperons. Nous les avons vus démesurément longs au xve siècle, même aux pieds des cavaliers qui montaient des chevaux non bardés, parce qu'ils pouvaient avoir à passer de ceux-là sur un cheval bardé; mais, du jour où l'armure du cheval fut abandonnée, la longueur des éperons n'eut plus été qu'un inconvénient sans aucun côté utile, et leurs tiges infiniment plus courtes cessèrent d'être un danger pour le voisinage du cavalier à pied. D'où l'inutilité de prescrire désormais l'enlèvement des éperons réduits à des dimensions normales.

L'iconographie, à laquelle nous avons emprunté déjà tant de preuves, nous montre bien en effet, à partir de cette époque, aux pieds des cavaliers, des éperons dont la tige n'est pas plus longue que celle des éperons actuels [40].

Evidemment, à côté du cas exceptionnel du cavalier en armure, il y avait celui, beaucoup plus fréquent à toute époque, du seigneur simplement « heusé et esperonné » comme Vincent Russel; mais, même pour ceux-là qui auraient pu facilement ôter leurs éperons, le raccourcissement des tiges et la diminution des molettes rendaient cet enlèvement presque inutile.

Ajoutons enfin que, pour les cas où un seigneur voulait garder ses éperons à l'église ou en des circonstances analogues, l'usage s'était introduit de porter des éperons à molettes mousses, qui par conséquent ne présentaient plus aucun danger. Les comptes de l'écurie de Charles IX vont nous en fournir quelques exemples :

1565. « Pour deux paires d'esperons à mollettes qui ne pic-
« quent poinct livrées au bossetier pour en dorer une paire
« et l'autre argenter pour le service du dit Sgr [41]. »

« Pour huict paires d'esperons assavoir 4 paires aiant des
« mollettes picantes et les autres mousses, le tout doré et ar-
« genté et garni de veloux à raison de vi livres une paire [42]. »

Que ces éperons à molettes mousses aient pu être employés aussi quelquefois pour monter des chevaux particulièrement sensibles et ombrageux, nous n'y contredirons point; mais, alors comme aujourd'hui, ils devaient sûrement être préférés pour les occasions où un cavalier à pied ne voyait plus dans ses éperons qu'une pièce d'uniforme ou un objet de parure. Nous avons vu souvent de nos jours des officiers en uniforme aller au bal

40. Un portrait de Pacio Guarienti, par Paul Véronèse, au Musée Civique de Vérone est une preuve frappante de cette modification; la molette de ses éperons touche presque ses talons.

41. *Escuyerie du Roy pour quinze moys finitz le dixième jour de mars mil cinq cent soixante six*, f° xxiii, r°. (Archives nationales, KK 135.)

42. *Même Compte*, f° lxvi, r°.

avec des éperons dont la molette avait été remplacée par une pièce de monnaie; les molettes mousses de Charles IX devaient très probablement avoir une destination analogue.

Ainsi disparaissaient toutes les causes qui avaient motivé la prescription de l'enlèvement des éperons au chœur. L'effet cesse généralement avec la cessation de la cause; aussi, dès le XVIe siècle, ne trouve-t-on plus guère de mentions relatives à l'usage que nous venons d'étudier. En Normandie seulement, il paraît avoir survécu vivace au moins un siècle plus tard, et, là, nous allons en rencontrer encore quelques exemples.

VII. — Persistance du rachat des éperons à Rouen.

Si les applications du rachat des éperons se raréfiaient, la coutume n'était cependant pas partout tombée en désuétude. Le Plumitif du Chapitre de Rouen, qui nous a fourni déjà au XIVe siècle le cas intéressant de Vincent Roussel, va nous montrer que, là du moins, les chanoines étaient jaloux de conserver ce privilège aux enfants de chœur de leur cahédrale, et qu'il s'exerçait encore au XVIIe siècle.

En 1617, Rouen attendait la visite du jeune roi Louis XIII, de son frère Gaston d'Orléans, et de Marie de Médicis. La ville faisait de grands préparatifs pour leur faire une réception grandiose, et le Chapitre tenait fréquemment conseil pour discuter avec quel cérémonial il rendrait l'hommage habituel de l'offrande du pain et du vin au Souverain, à Monsieur, et à la Reine-mère. Il est curieux de constater qu'à cette occasion la question du rachat des éperons fut de nouveau mise sur le tapis, de façon qui montre bien que, si cette coutume allait s'oubliant ailleurs, elle avait ici gardé toute sa force :

Mardi XXI novembre 1617. « Monsieur Brice a proposé qu'à « cause que le Roy venoit en ceste ville il venoit plusieurs gen- « tilshommes dans le chœur de ceste église avec des esperons « pour lesquels les enfans de chœur les voullans contraindre « de payer quelque chose il en arrivoit souvent du désordre à « quoy il convenoit remédier. Il a esté ordonné que la cous- « tume d'oster les esperons à ceux qui en apportent dans le « chœur sera observée et que le Maistre des dits enfans sera « advisé de faire qu'iceux se comportent modestement deman- « dant les dits esperons [43]. »

43. *Plumitif du chapitre de la Cathédrale de Rouen* (non paginé), mardi 21 novembre 1617, (Archives de la Seine-Inférieure, C 2184.)

Il faut croire que les prescriptions des chanoines furent respectées et que les enfants de chœur « se comportèrent modestement », car le rédacteur du plumitif n'eut à enregistrer aucune incartade rappelant celle de Vincent Roussel. Les courtisans devaient d'ailleurs avoir la main large et la bourse facile, et ne firent sans doute aucune difficulté pour accorder les libéralités réclamées.

Mis en goût peut-être par les largesses princières recueillies à cette occasion, les clergeons rouennais redoublèrent de zèle dans leur fructueuse chasse aux éperons, et trouvant sans doute que les occasions de saisir un contrevenant dans le chœur se faisaient rares, ils voulurent exercer leur prérogative dans l'église elle-même. C'est du moins ce qui semble résulter des insertions que nous allons relater au plumitif déjà cité.

Le 11 janvier 1632 avait lieu à la Cathédrale de Rouen la cérémonie de consécration de Mgr Louis Bretel préconisé évêque d'Aix-en-Provence. Le plumitif indique qu'il s'y rencontra « grande affluence de peuple, tant de messrs du Clergé, Cours « souveraines, qu'autres personnes de qualité [44]. »

Bien peu durent avoir accès au chœur occupé déjà par le Chapitre métropolitain, les Evêques assistants et le Clergé officiant, et la plupart de ces « personnes de qualité » durent forcément se contenter des nefs de l'église. L'occasion était trop belle et la tentation trop forte; il paraît que les enfants de chœur ne surent pas y résister.

Bien que le registre des chanoines ne s'explique pas à cet égard, les plaintes durent affluer au Chapitre, car trois jours après le plumitif consigne l'admonition suivante, signalée à l'attention par ce titre marginal : « *Avis aux enfans de chœur.* »

« **Du mercredy xiiije jour de janvier mdcxxxij.** Les enfans « de chœur seront advertis de ne poursuivre à l'advenir au« cunes personnes hors le chœur de cette Eglise aiants des es« perons sur peine d'estre chastiez rigoureusement [45]. »

C'est la dernière trace que nous ayons trouvée de la réglementation du port des éperons à l'église.

Ch. Buttin.

44. *Même plumitif*, registre non paginé. (Archives de la Seine-Inférieure, C 2188).
45. Même registre.

Notes Savoisiennes d'Histoire littéraire

Le « Mystère de Saint Bernard de Menthon » et la « Vie de Saint Alexis »

Peu d'Annéciens, je crois, ont lu la *Vie de saint Bernard de Menthon* attribuée à Richard de la Val d'Isère; quelques-uns sans doute savent qu'il existe un *Mystère de saint Bernard;* tous, ou presque tous, connaissent au moins quelque fait de la vie du saint, dont une rue d'Annecy porte le nom, ne fût-ce que l'édifiant récit de la fuite du jeune fiancé, la veille même de son mariage.

Je voudrais indiquer de curieux rapprochements qu'il convient d'établir entre la légende de saint Alexis et toute une partie des faits merveilleux qui ornent la vie de saint Bernard de Menthon. Je me place exclusivement au point de vue de l'histoire littéraire.

La *Vie de saint Alexis*, dont nous devons à Gaston Paris une excellente édition critique, est l'un des plus anciens documents de notre langue et de notre littérature. Voici le résumé de la première partie, la seule qui nous intéresse pour la comparaison signalée. J'emprunte ce résumé à la *Chrestomathie du Moyen Age* de M. le Doyen Léon Clédat.

« Il y avait à Rome un puissant comte, qui s'appelait Eufémien et qui était très aimé de l'empereur... Le ciel lui accorda un fils. qui reçut au baptême le nom d'Alexis, et qui fut élevé par ses parents avec tous les soins que peut inspirer la plus vive tendresse. Voyant bien qu'il n'aurait plus d'enfant, Eufémien voulut marier Alexis de son vivant. Un autre comte de Rome avait une fille : les deux pères parlent entre eux de leurs enfants, et décident de les unir en mariage. Mais, le soir même de la cérémonie, Alexis, résolu à se consacrer entièrement au service du Christ, dit adieu à sa femme en l'engageant à considérer Dieu seul comme son époux, et, après lui avoir confié les « renges » de son épée et son anneau nuptial, il s'enfuit au milieu de la nuit. »

Voilà le trait essentiel pour nous. Comparons-le au récit connu

sous le nom de Richard de la Val d'Isère. Ici, notre guide sera feu le Chanoine Gonthier, l'érudit historien, connu par ses recherches sur la Savoie. Le résumé qu'il a fait de cette *Vie* d'après l'édition qu'en ont donnée les Bollandistes est savoureux : « Après la mort de Noé, Jupiter et son frère Cordelès, fuyant la colère de leur père Saturne, vinrent se réfugier dans les Alpes. Ils bâtirent un ville », etc. Quel dommage que je sois forcé de résumer ce résumé! Or, « Bernard de Menthon naquit de Richard de Menthon et de Bernoline de Duin... A deux ou trois ans, cet enfant commençait à lire; à quatre ans, il servait la messe et composait; à cinq ou six ans, il chantait en musique, récitait l'office divin et portait le cilice. Ce que voyant, son père se hâta de l'envoyer dans une école publique.

« Là, entendant raconter les prodiges innombrables que saint Nicolas avait opérés,... le jeune écolier sent naître en son cœur une vive confiance en ce grand saint; il se met sous sa protection et conçoit le projet de chasser un jour, avec son aide, les démons du Mont-Joux.....

« Craignant que son fils unique ne songeât à entrer dans les Ordres, Richard de Menthon le rappelle, lui choisit une épouse non moins distinguée par sa naissance que par sa beauté, et convoque toute la noblesse du voisinage pour assister aux fiançailles.

« La veille du jour fixé, Bernard, retiré dans sa chambre, adresse une prière fervente à Dieu et à saint Nicolas, et s'étend sur sa couche. Il était à peine endormi que saint Nicolas lui apparaît en songe, lui disant de se sauver à Aoste. Bernard se réveille en sursaut, écrit quelques mots à ses parents pour leur dire qu'il s'en va où Dieu l'appelle, sort secrètement du château, et, prenant des chemins détournés, il se dirige en toute hâte vers la cité d'Aoste, où il arrive bien vite [1]..... »

Enfin voici le *Mystère de saint Bernard*. On sait que ce *Mystère*, du milieu du xve siècle, a été publié, d'après le manuscrit appartenant à M. le Comte de Menthon, par A. Lecoy de la Marche, ancien archiviste de la Haute-Savoie [2]. J'emprunte à cet érudit une partie de l'analyse très détaillée qu'il a donnée de cette œuvre dramatique à la suite de son Introduction.

« Richard, seigneur de Menthon, annonce à son fils Bernard qu'il veut le marier. Celui-ci avoue qu'il avait l'intention d'en-

1. F. Gonthier, *La Vie de saint Bernard de Menthon par Richard de la Valdisère*, in *Revue Savoisienne*, 1897, p. 181.
2. Paris, 1888. — Société des anciens textes français.

trer dans les ordres; mais, sur l'injonction de son père, il se soumet. Richard fait mander le sire de Beaufort, son cousin, qui est le parrain de Bernard, et le sire de Duingt, son beau-frère, pour tenir un conseil de famille et choisir une épouse à son fils...

« Richard, sa femme et son fils accueillent avec empressement leurs parents... Le châtelain expose l'objet de cette réunion. Sur la proposition de la mère, le choix de la famille s'arrête sur Marguerite, fille du seigneur de Miolan. Les sires de Beaufort et de Duingt sont chargés d'aller demander la main de la jeune héritière; Bernard revêt un costume élégant et part avec eux. Bernard laisse aller la compagnie devant, afin de prier Dieu et d'implorer son secours.....

« Les voyageurs sont reçus à bras ouverts par le sire de Miolan, sa femme et sa fille... La demande est agréée sur-le-champ. On convient de la dot et de l'époque du mariage. Bernard offre à sa fiancée le présent symbolique d'usage, et l'on fait collation, au bruit des accords des ménétriers.....

« Les deux seigneurs annoncent au père que le mariage de son fils est décidé. Grande joie dans toute la maison. Bernard se retire soucieux, tandis que chacun commente sa singulière attitude.....

« Bernard prie Dieu, la Sainte Vierge et saint Nicolas de le tirer de l'embarras où il se trouve et de faire en sorte qu'il puisse suivre sa vocation.....

« Bernard, invité à s'occuper de son habillement et à faire bon visage, proteste timidement : son père l'envoie dormir.....

« Le fiancé malgré lui tombe à genoux, invoque de nouveau la Sainte Vierge et saint Nicolas; puis il écrit une lettre d'adieu à ses parents, et s'enfuit à la faveur de la nuit..... »

Si on laisse de côté les broderies accessoires, comment ne pas être frappé de la similitude de ces trois récits? D'autre part, comment expliquer de telles ressemblances? Rencontre fortuite? Non, assurément. Emprunt, copie, adaptation, ou, si l'on veut, « contamination », pour employer un mot cher aux historiens de la littérature latine? Sans aucun doute, à mon avis, il faut chercher le point de départ dans la *Vie de saint Alexis*. Mais comment cette *Vie* (ou les remaniements ultérieurs?) s'est-elle répandue dans la vallée d'Aoste au point d'inspirer non seulement (fondue avec quelques traits du *Miracle de saint Nicolas*), l'auteur désigné sous le nom de Richard de la Val d'Isère, mais encore le dramaturge inconnu à qui nous devons

le *Mystère de saint Bernard de Menthon?* Celui-ci a pu, il est vrai, ne connaître que le récit de Richard de la Val d'Isère, mais l' « archétype » n'en est pas moins, pour une partie essentielle de l'œuvre, l'antique *Vie de saint Alexis.*

Avec Lecoy de la Marche, en dépit d'assertions différentes, j'admets volontiers que l'auteur du Mystère appartenait bien à nos régions (Savoie, ou plutôt vallée d'Aoste). Ce fut sans doute un religieux du Saint-Bernard, rendant un pieux hommage au fondateur de l'hospice, ou quelque savant clerc, obéissant aux suggestions du prieur, et traduisant une pensée commune de filiale admiration. Mais, si l'on remonte aisément du *Mystère* à la *Vie de saint Bernard* attribuée à Richard de la Val d'Isère, entre cette *Vie* et le *Saint Alexis* les échelons manquaient jusqu'ici. Or une intéressante remarque exposée dans l'excellente Revue *Augusta Praetoria* m'a, je pense, mis sur la voie. La foire d'Aoste est très achalandée et fort ancienne. La foule s'y presse. Parmi les complaintes populaires qui plaisaient à cette foule, on cite la légende de saint Alexis [3]. Et voilà notre intermédiaire. N'est-ce pas du moins très vraisemblable?

Rappelons, en terminant, que la pieuse légende de saint Alexis méritait bien d'inspirer, comme *Grisélidis,* comme le *Tombeur de Notre-Dame,* quelque lettré ou musicien contemporain. M. Henri Ghéon nous en a donné une sorte d'adaptation, sous ce titre : *Le Pauvre sous l'escalier.*

« Vers 1076 ou 1077, dit un critique, à propos de cette œuvre émouvante, Simon de Crépy, comte de Vexin, épousa Judith, fille du comte d'Auvergne. Elle était remarquable pour sa beauté. Le comte Simon employa la nuit des noces à lui prêcher la morale chrétienne, et, le lendemain matin, il la quitta pour aller se faire moine à Saint-Claude.

« Si l'on songe que le Saint-Alexis était dans tout l'éclat de sa nouveauté, il n'est pas abusif de lui attribuer une action si rare et si conforme à son exemple [4]. »

Le critique dont je viens de citer l'opinion a sans doute raison. Devons-nous aller plus loin et supposer que saint Bernard de Menthon, né en 1081 (?) [5], dut sa vocation à la même influence?

3. Cf. *Augusta Praetoria*. F. G. F., *La Foire de Saint-Ours à Aoste*, II, n° 11 [décembre 1920], p. 248 : « Au milieu de tout ce monde, il y avait aussi des ménestrels qui chantaient la *Complainte de Saint-Alexis...* »

4. Cf. Lucien Dubech, in *Revue Hebdomadaire,* 1921, 2 avril, p. 106.

5. C'est la date indiquée dans le dernier grand ouvrage de critique hagiologique concernant la Savoie : Chanoine J. Burlet, *Le Culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution,* in *Acad. de Savoie, Documents,* IX [1922], p. 112.

Notons que saint Bernard est représenté comme s'adonnant aux lettres avec passion. Mais je n'ai garde de m'aventurer sur un terrain où de savants hagiographes ne s'avanceraient qu'à pas incertains.

Mieux vaut donc en revenir à la Littérature, en constatant combien ces sujets tirés du Moyen-Age plaisent aux lettrés. Amédée Guiard n'a-t-il pas donné un *Mystère de saint Alexis* sur le même thème que le beau drame d'Henri Ghéon? Et Madame Yvette Guilbert elle-même ne vient-elle pas de fonder comme un « Théâtre religieux du Moyen-Age [6] »? L'artiste a représenté notamment le *Miracle du Guibour,* ou *La Femme que Notre-Dame sauva d'être brûlée* (XIV[e] siècle).

Je n'en suis que plus à l'aise pour reproduire ici, en terminant, un vœu exposé jadis à l'Académie Florimontane, vœu adopté par l'unanimité de nos Confrères, et qui ne manquera pas d'intéresser également les touristes lettrés qui liront cette *Revue:* « Puisse une adaptation du *Mystère de saint Bernard de Menthon* être représentée dans le cadre qui lui convient, c'est-à-dire dans un théâtre en plein air, soit à Annecy, soit à Menthon même! [7] » Impossible, dira-t-on. Qui le sait? L'idée, croyons-nous, fait son chemin [8].

J. Désormaux.

6. Voyez l'*Illustration*, n° 4138; [24 juin 1922].
7. Cf. *Revue Savoisienne*, 1919, p. 121 (rappel d'un vœu émis précédemment).
8. J'ai appelé l'attention des « villégiateurs » sur cette question dans la Revue touristique illustrée, *Annecy, Lac d'Annecy et Vallée de Thônes,* n° du 16 juillet 1922, sous ce titre : « Un Théâtre en plein air.... »

Les Girod, de Cluses et Thônes
en Savoie et en Amérique

Déjà M. le chanoine Lavorel, dans *Cluses et le Faucigny,* et M. François Miquet, dans *Les Savoyards au XIX[e] siècle,* ont consacré quelques lignes à Nicolas Girod, maire de La Nouvelle-Orléans, et à ses œuvres patriotiques. Mais ayant eu la bonne fortune de recueillir divers documents sur ce personnage et ses proches, notamment des notes manuscrites laissées par M. Jean Dalloz [1], dont la mère, née Jacqueline Girod, était

1. Qui fut membre effectif de l'Académie Florimontane.

nièce de Nicolas, il m'a paru intéressant et utile de préciser quelques faits et d'en perpétuer le souvenir.

L'auteur commun Sylvestre-François Girod, descendant des anciennes familles Girod et Vuillet, de Cluses, connues déjà, celle-ci en 1359 et celle-là en 1582 [2], était petit-fils de Jacques Girod, conseiller de cette ville dès 1697. Il avait acquis à Thônes, de la comtesse de Vieu, la maison forte de Montregard, était bourgeois d'Annecy et, en 1783, nous le trouvons fermier général du baron d'Alex. Sur ses dix-sept enfants, issus de son mariage avec Françoise Duboin, et dont onze lui survécurent, plusieurs émigrèrent en Espagne d'abord, puis en Amérique.

Nicolas, né à Cluses le 24 août 1751, et Claude-François, né à Thônes en 1752, arrivèrent vers la fin du XVIIIe siècle à La Nouvelle-Orléans, en Louisiane, où bientôt ils allaient créer l'industrie du coton et augmenter ainsi considérablement la prospérité de ce pays.

Les indigènes ne cultivaient presque alors que les céréales et le tabac, et si quelques cotonniers se rencontraient çà et là, ce n'était que pour leurs faibles besoins particuliers. Nos deux Savoyards, heureusement inspirés, commencèrent par faire établir des moulins à coton et, dans ce but, firent venir de Philadelphie l'ingénieur René Théard qui inventa spécialement pour eux un moulin mû par des chevaux.

Mais à quoi bon et les ouvriers et les moulins, si les producteurs ne pouvaient fournir le principal, le coton, en quantité suffisante? Il fallait donc en intensifier la culture. Pour cela, l'un des frères Girod, parcourant la région et principalement les rives du Mississipi et du Bayon Lafourche, encourageait les habitants, leur avançait au besoin les fonds nécessaires, leur achetait un an d'avance la récolte et, quelle qu'elle fût, s'engageait à la faire prendre par bateaux au plus près de leurs demeures.

De telles propositions ne purent que tenter les Louisianais. Sûrs maintenant de la vente de leurs produits, ils se mirent à l'œuvre. Le coton arriva en quantité aux moulins Girod, les producteurs en tirèrent de beaux profits; une prospérité nouvelle naissait dans cette partie des Etats-Unis.

Coïncidence curieuse; c'est à un habitant d'Annecy, Louis-Alexis Jumel, qu'à son tour, un peu plus tard, l'Egypte devra

2. Chan. LAVOREL, *Cluses et le Faucigny*.

l'introduction en sa terre ferile de cette même culture du coton, depuis si florissante [3].

Les frères Girod, on le comprend, durent jouir bientôt d'une grande popularité et rien d'étonnant qu'en 1813, Nicolas, quoique étranger, fut élu maire de La Nouvelle-Orléans. On connaît la suite; les Etats-Unis étaient en guerre avec l'Angleterre. Subitement, vers la fin de 1814, douze mille hommes approchent de la ville où, hélas! rien n'est prêt. Jackson est bien là avec quelques milices, dont la compagnie franche, qui a pour capitaine Jean-Claude Hudry [4], mais l'argent manque, les convois ne peuvent partir, la terreur est générale!

C'est alors que notre maire sut faire profiter sa patrie adoptive de la fortune qu'il y avait réalisée. « Jakson s'impatientait, écrira un témoin dans un journal de la Nouvelle-Orléans, tout à coup, comme par enchantement, les malheureux sont soulagés, l'ouvrier s'offre au travail, toutes les voitures se présentent aux ordres du Maire, le service, tout en un mot, se fait avec rapidité, les ordres sont remplis aussi vite que donnés. Qui donc produisit ce miracle? Nicolas Girod semait son argent à pleines mains; non content de cela, tous les engagements que la mairie contractait, Girod s'en rendait caution, en engageant sa fortune. »

Par les soins de notre compatriote, la ville fut préservée du bombardement jusqu'à l'arrivée de Jakson et de ses troupes. Avec une quantité énorme de balles de coton, sorties gratuitement de ses magasins, Nicolas Girod avait fait construire un rempart immense qui amortit si bien les boulets des Anglais [5] que ceux-ci, voyant nuls tous leurs efforts de ce côté et ne pouvant de l'autre pénétrer la ligne des miliciens, prirent la fuite.

La Nouvelle-Orléans était sauvée, et si elle le devait au vaillant général et à son armée merveilleuse, une grande part en revenait au dévouement désintéressé de son premier magistrat. A celui-ci, Jakson envoya, le 25 janvier 1815, la lettre flatteuse et mémorable que l'on sait.

Mais si l'Empire Britannique n'arrivait pas à ses fins en Amérique, il allait triompher superbement quelques mois plus tard en Europe, car voici le 18 juin, Napoléon est vaincu à Waterloo.

Dès sa défaite et avant même l'abdication, l'Empereur songea à aller vivre d'une vie nouvelle et paisible dans le Nouveau-

3. E. TISSOT, *Revue Savoisienne*, 1876.
4. F. MIQUET, *Un émigrant chablaisien*.
5. Fait consigné dans plusieurs chroniques.

Monde. L'histoire nous apprend ses hésitations, les difficultés créées pour retarder son départ, son arrivée enfin à l'île d'Aix, suivie bientôt de celle de Joseph Bonaparte. Ce dernier quitta ce lieu le 13 juillet 1815, gagna Royan et s'y embarqua sur un brick de commerce qui le conduisit en Amérique [6]. Où aborda-t-il, je l'ignore; annonça-t-il la prochaine arrivée de l'Empereur, les mémoires du roi Joseph pourraient peut-être nous le dire? Quoiqu'il en soit, Napoléon y fut réellement attendu. Voici textuellement une note de M. Dalloz à ce sujet : « Nicolas Girod, ayant eu connaissance que Napoléon Ier, à sa chute, devait se rendre à la Nouvelle-Orléans, lui avait préparé un appartement dans son quartier, et il n'a jamais voulu qu'un autre habitât cet appartement de son vivant. »

Comment donc notre Maire avait-il été avisé de ce projet, et l'Empereur avait-il manifesté à son frère l'intention de résider en cette ville? Voilà des points qu'il serait curieux d'éclaircir, d'autant qu'ils touchent à un de nos compatriotes qui témoignait ainsi son attachement à la France.

Et la Savoie non plus, Nicolas Girod ne l'oubliait point, ni Thônes où il avait passé sa jeunesse et dont il fut appelé souvent le bienfaiteur de la vallée. En 1828, il faisait construire de ses deniers (22.000 livres) le pont actuel de Saint-Clair, en remplacement de l'ancien qui s'était écroulé sous le poids des siècles, mais dont le défaut devenait plus que préjudiciable aux habitants et d'Annecy et de Thônes. Notre compatriote, dit-on, s'y était déterminé aussi par le vif désir de voir la route d'entre ces deux villes continuer de passer par Dingy et La Balme [7]. A ce sujet même, il avait fait entrevoir l'intention de consacrer une pareille somme pour l'amélioration de cette route [8], mais je ne sais ce qu'il en advint. Une inscription, gravée sur le Pont Saint-Clair, par les soins de l'Intendant Comte Calvi — inscription, hélas, envahie par la mousse depuis longtemps — rappelle cet acte généreux de patriotisme.

Si Nicolas Girod était économe et même avare pour lui-même, à en croire certaines chroniques, d'ailleurs réfutées plus tard et en particulier en 1853 dans un journal de La Nouvelle-Orléans qui ne craint point d'affirmer que c'était une infâme calomnie dont, mal avisé, le *Courrier des Etats-Unis* fut innocemment la dupe aussi bien que le public à son tour, et que la mémoire d'un

6. Houssaye, 1815.
7. Chan. Lafrasse, *Monographie de Dingy.*
8. *Journal de Savoie*, 13 juin 1829.

gentilhomme fut dénigrée; si, d'autre part, on regrette qu'il ait abandonné Jean-Claude Hudry dans un moment difficile, après l'avoir élevé à une belle position, notre compatriote se montra d'une grande générosité pour les malheureux et aussi pour la ville qui l'avait élu son premier magistrat. De son argent personnel, il fit fouiller, en 1814, un immense canal d'égout allant de la rue d'Orléans au bayou de Saint-Jean, sur 3 milles de longueur. D'après l'opinion publique, la rue qui porte le nom de Girod n'avait-elle pas été une donation de ces Messieurs?

Nicolas Girod mourut en 1840, le 1er septembre, âgé de 89 ans. On connaît de beaux legs dans ses dernières volontés : 500.000 fr. pour la construction d'un hospice à La Nouvelle-Orléans, 150.000 fr. en faveur des orphelins, 150.000 fr. pour l'hôpital de Charité, 250.000 fr. au Consul sarde, 100.000 fr. à son barbier, etc...

Claude-François était décédé à La Fourche, le 27 décembre 1813. Par testament du 30 décembre 1812, il avait laissé 20.000 livres tant en faveur de l'église de Thônes, qu'au profit des pauvres de cette paroisse. Partie de ce don servit à rétablir la flèche du clocher de l'église, abattue sous la Terreur.

Un autre fils de Sylvestre-F. Girod, Jean-François [9], qui avait suivi ses frères en Amérique, vint mourir à Ugine le 27 avril 1850, léguant 25.000 fr. à la ville de Thônes et 12.000 fr. aux 12 arrondissements de Paris, une goutte d'eau dans l'océan!

Mais ces actes généreux, qui devenaient presque une tradition de famille, ne s'arrêtent pas là.

Deux fils de Jacques-Antoine Girod [10], autre frère de Nicolas, et qui en 1832 donnait 1.000 fr. à l'hôpital de Thônes, avaient quitté la Savoie en 1815 et devinrent en Louisiane de gros industriels. Le premier, Joseph-Marie, fut à son tour maire de La Nouvelle-Orléans; président de la Société française de bienfaisance de cette ville, il reçut le 16 août 1868 la croix de chevalier de la Légion d'honneur [11].

Le second, François-Gervais, né à Thônes le 14 février 1793, revint en 1838 se fixer à Paris, à la tête d'une puissante fortune dont il sut faire profiter son pays. L'église d'Annecy-le-Vieux lui est redevable de ses beaux fonts-baptismaux, et sa ville natale de la réparation de la chapelle Saint-Antoine et de son

9. Un autre Jean-François, frère aîné, prêtre, fut missionnaire intrépide pendant la Terreur, dans le canton de Thônes et à Duingt.

10. Grand-père de M. Jean Dalloz.

11. F. Miquet, *Les Savoyards décorés de la Légion d'honneur.*

importante Ecole d'horlogerie qu'il y fonda à ses frais en 1860. Il mourut à Paris en 1871, mais sans oublier ni l'église de Thônes à laquelle il léguait 4.000 fr., ni les pauvres de ce lieu auxquels il réservait pareille somme.

On connaît enfin, à Albertville, l'Hospice de Saint-Jean Baptiste et l'Asile Pargoud. Ces maisons sont des fondations, la première de Mme Jean-Pierre-Hector Pargoud, née Péronne-Bernardine Girod, fille aussi de Sylvestre-François (act. Métraux, notaire, du 23 avril 1849) et la seconde, en 1855, de son fils Hippolyte-François Pargoud, chevalier des SS. Maurice et Lazare, et père du général François Pargoud [12]. Aujourd'hui la rue Pargoud rappelle la mémoire de cette famille.

Telles sont, en partie du moins, les œuvres patriotiques des Girod, et, si Thônes jusqu'ici n'a pas cru devoir imiter Albertville et La Nouvelle-Orléans, en conservant publiquement leur nom, ils n'en restent pas moins des bienfaiteurs qui lui font honneur tant en Savoie qu'au-delà de l'Océan.

Louis Pfister.

12. Voir pour ce général *Les Savoyards au XIXe siècle*, F. Miquet.

LA MORT DU CHAMOIS

Quand le chamois blessé sent que la mort s'approche,
Il tourne ses yeux doux, par la fièvre enflammés,
Vers le chasseur cruel, qui ne s'émeut jamais :
Oh! ce regard plein de tristesse et de reproche!

Si celui qui l'a vu n'a pas un cœur de roche,
Comme il doit regretter son coup de fusil!..... Mais
A la compassion les chasseurs sont fermés
Et quelques-uns mettraient leur vieux père à la broche,

S'ils ne craignaient qu'il soit coriace. Pour eux,
Le sentiment est mort, et l'isard gracieux
N'est qu'une peau, des chairs et de la graisse à fondre,

Ou bien trente-cinq francs (c'est, je crois, le tarif!).....
Or, je dis que ces gens devront un jour répondre
D'avoir versé le sang d'un être inoffensif.

F. Miquet.



La région molassique et sa bordure Nummulitique

d'Annecy à Cluses

Cette étude est la suite d'une note parue dans cette *Revue* en 1919 et relative à la terminaison septentrionale de la Montagne de Veyrier. Elle comprendra trois parties, la première aura plus spécialement pour objet de rechercher la prolongation vers le nord des plis de ce massif et l'étude détaillée du Nummulitique de bordure, la seconde s'occupera de la structure et de la nature des ondulations qui leur succèdent vers l'ouest et qui accidentent la zone molassique jusqu'à l'axe jurassien Montagne de la Balme-Salève. Enfin, dans un troisième paragraphe seront envisagées les conclusions générales qui s'en dégagent.

I

Stratigraphie et tectonique de la bordure nummulitique entre Annecy et Cluses.

On sait fort peu de choses sur le tertiaire de cette région et Maillard ne nous a pas laissé beaucoup de renseignements sauf ses contours de la carte géologique. Par la suite, Douxami a montré que la zone marquée par ce géologue, près de Thorens, en *m'b,* c'est-à-dire en Aquitanien inférieur, n'était autre que la partie tout à fait supérieure du Tongrien. Boussac, dans son gros mémoire sur le Nummulitique Alpin, déclare que nous manquons de documents pour pouvoir suivre cette zone statigraphique [1]. C'est pour répondre au désir de ce regretté géologue que nous avons entrepris cette étude.

1. Maillard. *Note sur les environs d'Annecy, La Roche, Bonneville* (*B. S. C. G. F.*, 1889). — Douxami et Deschamps. *La Molasse de Bonneville et ses fossiles* (*Rev. Sav.*, 1905). — Boussac. *Stratigraphie du Nummulitique Alpin* (Thèse, Paris, 1912).

Nous commencerons par les parties les plus méridionales mais en faisant remarquer que la plaine quaternaire et tertiaire coupe obliquement les axes des Hautes-Chaînes et que nous franchirons par conséquent tous les plis successifs en nous dirigeant vers le nord-est.

A) *Coupe des Barattes.*

C'est aux Barattes, sur le flanc occidental du Veyrier, que le tertiaire atteint son plus beau développement et il est nécessaire de citer cette coupe (LE ROUX et MORET) comme point de départ. A partir de l'Urgonien supérieur plus ou moins brèchoïde, on relève :

1° Grès vert à *Ostrea, Lima,* Oursins..........	Albien?
2° Conglomérat de base à silex................	Faciès des Diablerets (faciès littoral du Priabonien)
3° Grès schistoïde roux à *Cerithium vivarii, Natica Vapincana, Cyrena rugosa, Sabalites* sp.....	
4° Grès jaune quartzeux à grosses *Natica* sp., se désagrégeant en sables..................	
5° Conglomérat à cailloux blancs crétacés et quartzeux, *Nummulites* du groupe *Vascus-Boucheri*	Tongrien inf. (Sannoisien = Lattorfien)
6° Grès dur à quartz roses et *Ostrea, Amussium, Chlamys* devenant au sommet très détritique et pétri de Bryozoaires....................	
7° Banc récifal à *Lithothamnium*..............	
8° Marno-calcaires bleus schistoïdes à *Pecten.* Nombreux fossiles : *Parvamussium Bronni, Cardita Laurae, Crassatella* sp. Grans *Amussium* et *Pecten, Dentalium appeninum, Porina coronata, Retepora tuberculata,* Foraminifères et Grands Bryozoaires............... Les parties supérieures très schiteuses renferment *Arca* sp. et *Xenophora* sp.	
9° Grès grossier dur, bleu en profondeur, roux en surface	
10° Grès roux quartzeux et sableux à grains régulièrement calibrés......................	
11° Grès grossier, détritique, gris bleuâtre avec Lamellibranches et Bryozoaires. Un peu plus au nord et après une partie cachée, la coupe se poursuit par de grandes épaisseurs de :	Tongrien sup. (Stampien)

12°	Grès micacés, souvent en petites plaquettes, recouvertes de traces végétales charbonneuses. Dépôt côtier à feuilles de *Posidonia, Cassia, Sabal major* (=grès de Bonneville) [2].....	Tongrien sup.
13°	Marnes schiteuses dures, micacées, à traces d'Annélides	
14°	Alternances de marnes grises et rouges, ces dernières noduleuses avec empreintes végétales, *Sabal major, Laurus (nobilis?)*.......	Chattien?
15°	Molasse Aquitanienne en bancs renversés....	Aquitanien

Les fossiles trouvés ont été déterminés autrefois par Boussac ce qui a permis, en tenant compte également des données stratigraphiques et d'analogies avec d'autres coupes mieux connues, de faire les divisions ci-dessus. Quant aux végétaux, ils ont été étudiés par M. Marty, le spécialiste bien connu.

Nulle part nous ne retrouverons un faciès littoral aussi typique du Priabonien. Nous verrons des Calcaires nummulitiques à Nantné et ailleurs des grès dont Maillard a fait de l'éocène supérieur en se basant uniquement sur des considérations stratigraphiques, car il y a peu de fossiles dans ces couches et il est difficile d'établir des synchronismes. Ces grès se retrouvent sur toute la bordure septentrionale de la montagne de Veyrier, plaqués sur l'Urgonien, au-dessus du village de Nâves dans un repli secondaire de l'Urgonien du Mont Lachat *(voir coupe)*, et à Thorens bordant le pan occidental de Tête Noire. Ils sont toujours très siliceux, très détritiques et renferment, comme débris organisés, de rares *Pecten* et quelques mauvaises Nummulites de petite taille.

Un niveau assez constant et qui sera pour nous un bon point de repère est constitué par les marnes bleues plus ou moins chargées en quartz du n° 8. Presque partout elles contiennent *Parvamussium Bronni,* de grands Bryozoaires pyriteux à cellules polygonales des plus nettes et, en lames minces, de nombreux Foraminifères (globigérinidés). Quant au grès de Bonneville, il a également une très grande extension.

B) *Région immédiatement au nord du Veyrier.*

On a toujours, au-dessus des grès éocènes, un Oligocène très

2. Ce *Sabal* est l'homologue de l'actuel *S. umbraculifera* des Antilles. C'est une flore nettement tropicale, impliquant une température moyenne de 20 à 25°, dont les débris ont été apportés dans la mer tongrienne par des fleuves ou le vent.

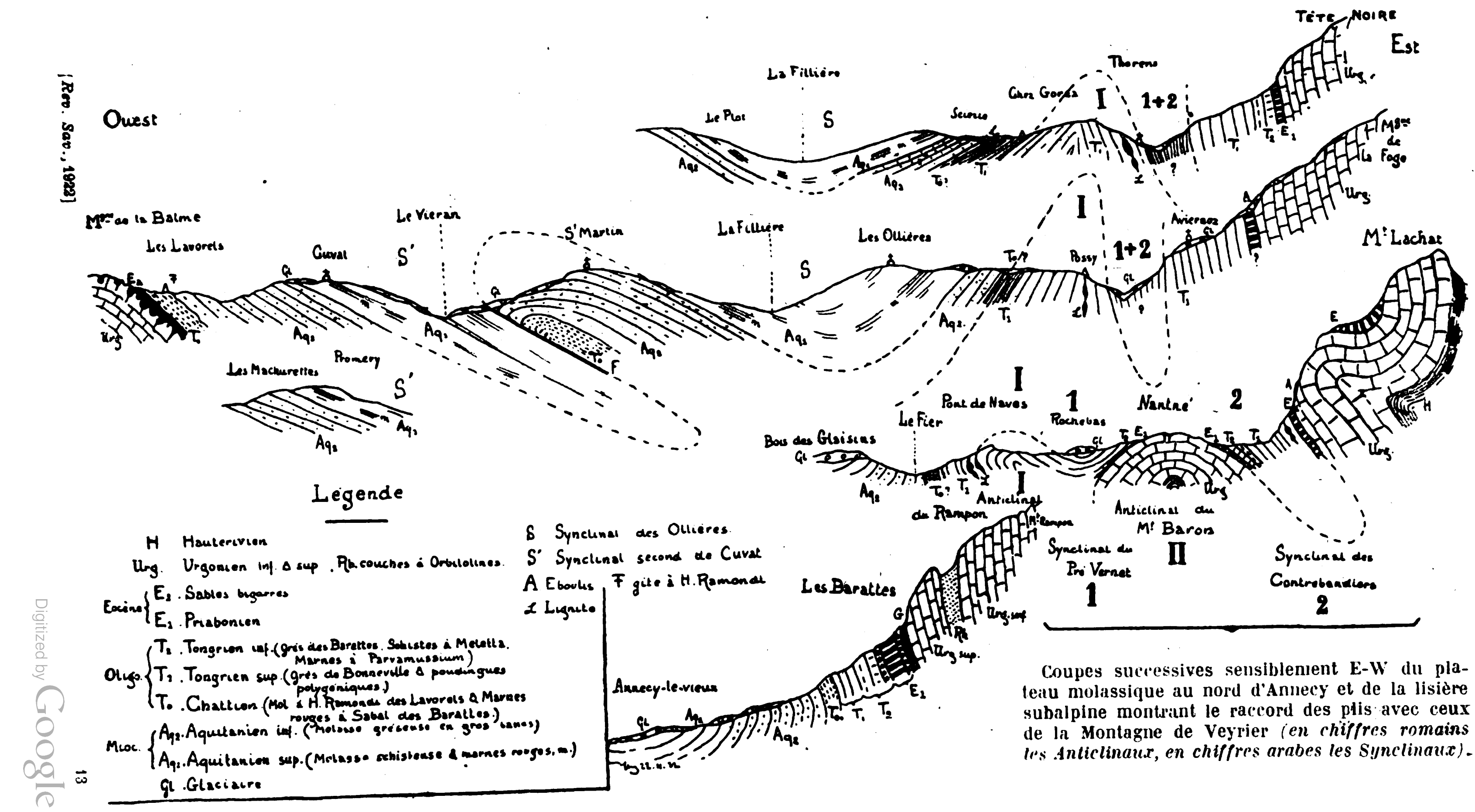


développé. Ainsi au-delà de la station « Sur les Bois » à la carrière Mathelon, prolongement tertiaire de l'anticlinal du Rampon, on voit à partir du grès éocène, d'abord un lit argilo-gréseux tendre, très glauconieux, puis un calcaire gréseux bleu très dur avec deux lits de poudingue à galets blancs et silex crétacés. On peut y récolter de grands *Pecten* et *Chlamys*, un *Echinus* sp. (?), des grains de phtanites verts à spicules de Spongiaires et des fossiles remaniés du Gault. Au-dessus, nous retrouvons les marnes bleues à *Parvamussium Bronni*, Bryozoaires et Foraminifères et enfin les complexe des grès de Bonneville présentant à leur partie moyenne, plus grossière, un banc de micropoudingue à galets exotiques (Le Roux) où j'ai pu identifier en lames minces : silex, quartzides, roches cristallophyliennes, trachyte, andésite, rhyolite, calcaire sénonien, etc... Les grès à plantes se prolongent, ainsi que nous l'avons établi autrefois, par ceux du pont de Nâves, quant aux intercalations de micropoudingues, nous allons les retrouver tout au long de la bordure que nous suivons en ce moment et presque toujours au même niveau stratigraphique où elles n'avaient jamais été signalées. *On peut les considérer comme l'extrême manifestation vers l'ouest du phénomène qui a provoqué le dépôt des grès de Taveyannaz*, phénomène qu'on croyait, jusqu'ici ne point avoir dépassé le synclinal du Reposoir où l'on trouve également, outre le grès moucheté typique, des conglomérats polygéniques très développés [3].

Il existe donc à la carrière Mathelon, outre l'Eocène, l'Oligocène, représenté par les deux divisions inférieure et supérieure du Tongrien. Une autre coupe intéressante nous est fournie par l'étude de la petite voûte de Nantné (prolongement du Mont Baron) et du petit bombement de la chapelle Saint-Clair.

En ce dernier point, on peut observer sur l'Urgonien supérieur un grès grossier à points roses, un calcaire à *Pecten* abondants, Orthaphragmines, Operculines et petites Nummulites du groupe *Striatus* (Priabonien) et une peu plus loin, après un intervalle masqué par la végétation, les marnes bleues à *Parvamussium* du Tongrien inférieur. Les calcaires, en coupes minces, sont très riches en *Lagena*, Fissurines, on y voit quelques Globigérines à gros pores (celle que nous retrouverons dans l'Oligo-

3. On les trouve même jusque dans les parties gréseuses (fausse-molasse) du synclinal d'Entrevernes, avec un faciès identique. Aux Déserts, on voit nettement les schistes à écailles de poissons passer peu à peu à des grès plus grossiers et fedspathiques, aussi, à notre avis, une bonne partie des marnes et schistes à poissons doit-elle être incorporée au Stampien.



Coupes successives sensiblement E-W du plateau molassique au nord d'Annecy et de la lisière subalpine montrant le raccord des plis avec ceux de la Montagne de Veyrier (*en chiffres romains les Anticlinaux, en chiffres arabes les Synclinaux*).

cène) et même une Rosaline. Cette dernière espèce semble se poursuivre jusque dans les marnes à *Parvamussium* superposées qui sont également riches en Foraminifères (grosses Globigérines, *Lagena)*.

A Nantné, sur le pan est de ce petit anticlinal, l'Urgonien est recouvert par un calcaire nummulitique Priabonien (mais on ne peut voir le contact), un grès grossier à gros éléments et débris blanchâtres de coquilles, les marnes dures à *Parvamussium* elles-mêmes recouvertes par les marnes schisteuses à écailles de poissons *(Meletta)*. Vers l'est, ce dernier ensemble, d'âge Tongrien inférieur en partie, confine aux complexes micacés, Tongriens supérieurs des grès de Bonneville qui affleurent au bord de la route de Nâves où se peuvent observer de petits lits de micropoudingues. On retrouve cette formation très haut sur le versant occidental du Mont Lachat où elle offre des lits à plantes, j'ai même pu y recueillir un cône de *Pinus* sp. analogue à celui des couches typiques de Bonneville. Au-dessous, grès éocènes, dont un lambeau subsiste dans un repli secondaire de l'Urgonien de la montagne.

c) *Région Thorens, Saint-Laurent, Borne, Scionzier, Cluses.*

Les grès micacés à plantes forment une bande continue qui passe approximativement par Nâves, Villaz, Aviernoz, Possy, Thorens, Saint-Laurent, etc... On a autrefois recherché du lignite dans les quatre premières de ces localités. Remarquons qu'à l'ouest de Possy, ces grès sont recouverts par des marnes bleues, tendres, prolongeant celles de Chez Gorez et dont nous reparlerons. Si de Thorens, on suit la route de La Luaz et du col d'Entrave, on fait une coupe assez complète de tous ces niveaux : on traverse d'abord les grès micacés avec poudingues polygéniques lesquels passent aux schistes marneux à écailles de poissons et traces d'algues, enfin les marnes bleues à *Parvamussium* reposant plus haut sur un grès sombre éocène plaqué contre l'Urgonien de Tête Noire. Des affleurement de grès micacés existent encore à Saint-Laurent et une coupe identique à la précédente peut se relever plus au nord, dans la vallée du Borne où, à partir de l'anticlinal Urgonien Rampon-Dessy, on a : Calcaire à *Lithothamnium* et petites Nummulites [1], schistes marneux, schistes à écailles de poissons, grès micacés à végétaux (=synclinal Pré Vernet-Dessy).

1. En coupe mince, le microscope y montre : Miliolidés, Rotalidés et nombreux petits fragments d'opale lardés de spicules d'éponges à canal axial de calcédoine, d'origine inconnue, le tout lié par de la calcite grenue.

Un nouvel anticlinal urgonien à noyau Hauterivien (anticlinal Baron-Vougy) sépare ce premier synclinal d'un second où l'on trouve sur l'Urgonien l'Eocène représenté par : Calcaire noirâtre à odeur pétroloïde et taches bitumineuses, conglomérat, calcaire grisâtre spathique, grès bleu sombre pétroloïde à *Pecten* et petits bivalves, enfin le complexe du Flysch Oligocène. Ce deuxième synclinal ou synclinal Contrebandiers-Vougy se prolonge jusqu'à Vougy même et passe par Chamoute et Balme où sa partie axiale montre alors les grès micacés à végétaux et de fort belles intercalations de micropoudingues polygéniques.

En face de Bonneville, à Pontchy, la bordure de la zone subalpine est constituée par la réapparition de l'anticlinal du Mont Baron, c'est l'anticlinal Vougy d'en bas; là encore s'observent les grès de Bonneville et leurs micropoudingues directement sur l'Urgonien. Certains bancs de grès présentent de petites fentes garnies de quartz enfumés bipyramidés, évidemment secondaires, de plusieurs millimètres de long.

Entre Vougy et Scionzier, Flysch gris schisteux (Tongrien inf.), le Tongrien supérieur forme entièrement la petite butte de Scionzier (grès de Bonneville et micropoudingues).

L'Eocène se montre très développé de Scionzier à Cluses, le long de l'anticlinal du Bargy. Les couches sont renversées :

1° Flysch oligocène.

2° Priabonien comprenant :

- *a*) Calcaire criblé de petites Nummulites;
- *b*) Calcaire à *Lithothamnium;*
- *c*) Schistes noirs à Gastropodes;
- *d*) Poudingue de base étiré en chapelet.

3° Sénonien gris très laminé : 60 à 80 cm. alors qu'à Platé il peut atteindre plus de 80 m.

4° Gault fossilifère.

5° Urgonien.

On voit donc que l'apparition du vrai Flysch (zone plus interne) est liée au développement du Priabonien. Ces affleurements qui se poursuivent jusqu'à l'Arve ne sont point marqués sur la carte géologique, ils correspondent à ceux du cimetière de Cluses caractérisés par une extraordinaire abondance d'Orthophragmines.

Conclusions. — C'est surtout l'Oligocène tout à fait supérieur avec son faciès sublittoral « grès de Bonneville » qui est

l'élément le plus important, le plus constant de ce tertiaire de bordure. Puis viennent les marnes à *Parvamussium* et les schistes à écailles de poissons, surtout visibles de la Montagne de Veyrier à Oranges. Cet Oligocène est en outre infiniment plus varié, moins profond que celui des zones plus internes auquel il passe insensiblement, qui est à l'état de Flysch très monotone et dont les parties supérieures, seules différentes, portent la marque des courants ayant transporté les éléments du grès moucheté. Remarquons que les Schistes à *Meletta* qui sont ici franchement oligocènes sont en général priaboniens dans les Bauges, d'après Boussac (loc. cit., p. 290).

Quant à l'Eocène, il est fort peu développé ou même inexistant dans les plis externes (occidentaux), grès ou schistes grossiers littoraux priaboniens, mais il augmente d'importance en se rapprochant des zones plus internes, et alors le vrai Flysch se développe.

Les intercalations de micro-poudingues à éléments éruptifs dans le Tongrien nous enseignent que les causes qui ont agi dès l'oligocène inférieur, dans la formation des grès de Taveyannaz, ont continué, dans le temps, jusqu'aux parties les plus supérieures du Tongrien, et que, d'autre part, elles se sont étendues vers l'ouest à des régions, bien plus éloignées qu'on ne le pensait, des principaux centres où s'élaborait le grès de Taveyannaz typique.

La série des coupes ci-jointes montre quelle est la tectonique de la région et notamment le prolongement des divers plis.

II

La région molassique des environs d'Annecy.

La zone molassique de Savoie comprend les deux bassins de Saint-Julien et d'Annecy séparés par l'anticlinal du Salève que l'on peut même suivre pendant très longtemps dans la molasse du plateau Suisse. Nous n'avons ici en vue que la deuxième de ces zones et nous l'étudierons spécialement depuis les Gorges du Fier jusqu'au point où son prolongement en Suisse est masqué par la masse des Préalpes.

Comprise entre la zone subalpine et les chaînons jurassiens du Salève et de la Balme, cette région ne montre d'affleurements vraiment intéressants qu'au sud des larges traînées mo-

rainiques de La Roche et de Bonneville étudiées par M. KILIAN.

MAILLARD (loc. cit., p. 3 et 41) l'a étudiée en détail et en a donné une bonne coupe transversale très poussée où il distingue, dans l'Aquitanien, une multitude de niveaux difficiles à retrouver ou à dater, vu la pénurie des fossiles. Il a montré que la molasse git en synclinale et que l'axe du synclinal passe par les Ollières où affleurent les marnes rouges et la molasse schisteuse, division supérieure de l'Aquitanien. Les parties inférieures de cet étage sont représentées par les gros bancs de la molasse grise ordinaire. Ce géologue avait aussi très bien vu la faille qui passe à l'ouest de la colline de Saint-Martin. Reprenant, après vérifications, ces divisions si commodes de Maillard, j'ai cherché à simplifier et schématiser l'allure de la molasse. J'ai pu établir définitivement l'âge aquitanien de ces complexes par la découverte à leur base, près de Ferrières (exactement chez les Lavorel) de couches calcaires jaunâtres à *Helix Ramondi* et *H. rugulosa,* indiscutablement Chattiennes [5].

Reprenons donc cette coupe et faisons-la passer par le flanc oriental de la Montagne de la Balme jusqu'à Thorens *(voir coupe)*.

En repos normal sur le Rhodanien ou l'Urgonien supérieur de la Balme, on note d'abord les sables bigarrés éocènes, puis les calcaires gréseux à *H. Ramodi* très fossilifères, et enfin l'Aquitanien avec de petits lits de poudingues à cailloux blancs, toutes ces couches légèrement inclinées vers l'est. Près de Cuvat, les assises supérieures de l'Aquitanien gréseux présentent un faible pendage vers le sud-est, et deviennent rougeâtres ou même franchement marneuses et d'un rouge violacé. Ces couches sont sur le prolongement de celles du bois des Machurettes, au-dessus de Proméry, et occupent la partie supérieure de la molasse: il y a là l'indication évidente d'un synclinal secondaire, occupé par le cours du Vieran, symétrique de celui des Ollières et que nous appellerons *synclinal de Cuvat.*

Ce synclinal, couché vers l'ouest et séparé vers l'est du

5. Cf. L. MORET. *Descrip. géol. de la Montagne de Mandalaz (Rev. Sav.,* 1912). BENOIT ne voulait pas admettre l'existence de la molasse d'eau douce dans le synclinal entre Salève et Alpes. Or MAILLARD avait déjà découvert en 1891, dans les marnes miocènes de Cran, de mauvais échantillons d'*Helix* et de Limnées spécifiquement indéterminables. Nos spécimens de Ferrières en excellent état, et très abondants, ont été revus par M. DEPÉRET qui a confirmé nos déterminations. Mais, règle générale, la molasse des environs d'Annecy est absolument azoïque!

dôme anticlinal de Saint-Martin par un *pli-faille,* déjà distingué par Maillard et qui fait affleurer près de Villy-le-Pelloux des couches où l'abbé Vallet a autrefois découvert de mauvais échantillons d'*Helix Ramondi,* d'après Maillard, et même des grès micacés durs et des schistes bariolés très sûrement tongriens. Cela n'a rien d'étonnant et il est même probable que des études plus poussées montreront que l'Oligocène est plus fréquent qu'on ne le croit dans cette zone. En tous cas, A. Favre a depuis longtemps signalé, tout le long du flanc oriental du Salève, des grès fins bien lités avec Cerithes et bivalves qui reposent sur les sables éocènes et qui sont certainement Oligocènes supérieurs.

Plus à l'est encore, les dépôts de la molasse aquitanienne superposés aux couches de Villy-le-Pelloux et qui, au sommet de la colline de Saint-Martin, étaient subhorizontales avec une légère tendance à plonger vers l'ouest, modifient leur pendage et s'infléchissent résolument vers l'est, de 45° environ, en arrivant à la station de Saint-Martin-Charvonnex où nous retrouvons les grès rouges et les intercalations marneuses rouges supérieures [6].

Nous arrivons en effet sur le flanc ouest du synclinal des Ollières où les marnes rouges, qui se distinguent de loin, vont prendre un extrême développement.

Suivons maintenant la route du Plot à Thorens où des travaux récents permettent de bien suivre la coupe sur des affleurements de première fraîcheur. Peu à peu, les couches qui pendaient vers l'est, vont se relever pour prendre un pendage inverse. Ce sont toujours les marnes rouges et les grès schistoïdes de l'Aquitanien supérieur du synclinal des Ollières que l'on peut même suivre jusqu'à Evires et dont la carte ne faisait pas mention.

6. Maillard a observé sur le coteau de Saint-Martin des marnes rouges avec veinules de gypse fibreux qui, pour nous, correspondent à la partie supérieure de l'Aquitanien et sont l'équivalent des marnes à gypse de Contamines et de Marlioz, également localisées au sommet de l'Aquitanien. Ces premières influences marines sont le prélude de la tansgression Burdigalienne dont il ne reste plus de traces dans la zone molassique Chattienne et Aquitanienne lacustre d'Annecy. Les couches de Contamines sont recouvertes de grès grossier également avec gypse et de marnes avec gros *Cypris* visibles à l'œil nu. J'estime que ces couches sont latéralement en relation avec les molasses à bitumes du pont de Serasson, lesquelles surmontent des argiles rouge vif et calcaires lacustres probablement Chattiens et plaqués sur l'Urgonien anfractueux et à sables éocènes du Mont Musiège. Cet Urgonien est fortement asphaltique. Je rappelle que les couches à pétroles de la plaine Suisse récemment étudiées par A. Heim sont, d'après ce géologue, Aquitaniennes et non Stampiennes comme l'a prétendu Rollier.

Mais en continuant dans la direction de Thorens, nous verrons passer sous ces marnes les gros bancs gréseux de l'Aquitanien inférieur, puis, au niveau d'une dépression, une grande épaisseur de marnes bleues, masquées par les prairies, et qui ont fourni « Chez Gorez » de petits filonnets d'un assez bon lignite. Par analogie avec la coupe des Barattes et des Gorges du Fier, nous conviendrons de rattacher ces marnes à la partie tout à fait inférieure de l'Aquitanien ou mieux au Chattien. Nous verrons en effet qu'aux Gorges du Fier les bancs de calcaire à *H. Ramondi* alternent avec les marnes bleues à lignites souvent très développées. Nous avons vu qu'elles existent également à Possy. Ces marnes passent enfin aux grès fins micacés, en dalles, du Tongrien dont les bancs, subverticaux, modifient leur pendage au-dessus de Thorens, à l'ancienne mine de lignite, où ils plongent nettement vers l'est, pour constituer le noyau d'un petit anticlinal lequel, ainsi que l'indiquent nos coupes, est en relation avec l'anticlinal Rampon-Pont de Nâves.

Dans les galeries de la mine de Thorens, on peut relever la coupe suivante de bas en haut :

1° Grès micacés à nodules pyriteux;

2° Lignites, 30 cm. environ;

3° Alternances de grès en petits bancs et de marnes bleues à végétaux ayant fourni une petite florule qui a été étudiée par **Heer** [7];

4° Nouveaux bancs de grès micacés à traces végétales.

Enfin, la suite de la coupe est marquée vers l'est par une nouvelle dépression qui s'étend de Thorens à Oranges, comblée par un épais manteau glaciaire. C'est une dépression synclinale dont le centre est certainement formé de marnes bleues très sensibles à l'érosion, plus les grès à végétaux du Tongrien recommencent pour constituer, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de cette note, tout le flanc occidental, renversé sous l'Urgonien, de la montagne de Tête Noire.

Quels sont les prolongements, au nord et au sud des éléments tectoniques que nous venons de décrire de l'ouest à l'est?

Au sud de cette coupe, les couches tertiaires sont resserrées entre le coteau de Lovagny et le Semnoz, tandis qu'elles s'épa-

7. Le bloc étudié par Heer est au musée d'Annecy et montre *Aspidium dalmaticum*, *A. ligniticum*, *Arundo Gœpperti*... Au cours d'une visite aux mines en 1917, MM. Le Roux et Crolard ont pu récolter dans les marnes *Polypodites* sp., *Cinnamomum* sp., *Eucalyptus* sp., *Myrica* sp. (V. Crolard et Le Roux, *Lignites de Thorens*, *Rev. Sav.*, 1917, p. 94).

nouissent pour ainsi dire vers le nord. Je n'ai pu jusqu'à maintenant y retrouver le Chattien typique de Ferrières et, sur l'éocène, repose directement l'Aquitanien. Par contre, l'extrémité sud de ce petit anticlinal vient s'ennoyer au niveau des Gorges du Fier sous le tertiaire ainsi constitué à partir de l'Urgonien [8] :

1° Gros bancs de calcaire lacustre avec magnifiques échantillons d'*Helix Ramondi* conservés avec leur test. Ces bancs sont séparés les uns des autres par des lits d'argile bleue pyriteuse avec plaquettes dures constellées de débris d'*Helix* écrasées; quelques filonnets de lignite : Chattien.

2° Grosse épaisseur de marnes bleues;

3° L'Aquitanien gréseux visible plus loin ne l'est pas en ce point, où, directement sur les marnes précédentes, reposent les alluvions de progressions et la moraine néowurmiennes.

Le prolongement du synclinal de Cuvat passe au-dessous du quaternaire de la cuvette Epagny-Poisy dont le fond est comblée de tourbe. A Vernoz, à l'est de Poisy, on a signalé des grès à plantes probablement tongriens qui sont l'ennoyage de l'anticlinal de Saint-Martin, lequel se prolonge également par les affleurements molassiques de Brogny, des Iles du Fier et du pont de Cran. Quant au synclinal des Ollières, il viendrait s'écraser à Annecy-le-Vieux, peut-être même se prolongerait-il jusqu'à Seynod où la carte indique un lambeau de m^{2-1}. On sait que la grande zone marquée sur le 80.000e géologique en *m'b* au nord de Thorens et qui, en réalité, est d'âge oligocène supérieur, se poursuit au sud par les affleurements de Possy, Moiron, Villaz, Nâves. Cette bande, avec lignite, forme le flanc occidental d'un synclinal résultant de la fusion vers le nord des deux synclinaux de la Montagne de Veyrier (Pré Vernet et Contrebandiers, 1+2). Nous avons vu plus haut que l'anticlinal du Rampon-Pont de Nâves devenait la crête anticlinale tongrienne Villaz-Thorens mine.

Tous les accidents précédents sont représentés dans la topographie par des reliefs ou des dépressions occupées par des torrents :

Le synclinal de Cuvat correspond à la vallée du Viéran;

L'anticlinal de Saint-Martin à la colline du même nom;

Le synclinal des Ollières à la vallée du Daudens et de la Fillière;

8. Gorceix, Le Roux, Moret. *Histoire géol. de la formation des Gorges du Fier* (*Rev. Sav.*, 1918).

L'anticlinal Villaz-Thorens à la petite crête qui borde la rainure synclinale parallèle aux chaînes subalpines.

Outre ces plissements longitudinaux, la zone molassique est affectée de deux abaissements d'axe transversaux, calqués sur ceux du Crétacé, l'un à Cluse des Usses, l'autre vers le sud, très net, au niveau de la dépression Gillon, Iles du Fier, Fins d'Annecy.

En plus des plis principaux, il y a lieu de noter des plissements plus réduits, telle la petite voûte signalée par Maillard près de Brogny, en amont des viaducs. Le plateau des Bornes, début du plateau suisse, présente donc bien comme lui, mais avec plus de simplicité, plusieurs axes anticlinaux, il n'est pas aussi régulier, aussi uniforme que le pensait MAILLARD. Enfin, l'existence de couches à *H. Ramondi* est, pour la première fois, nettement établie dans la région, elle permet d'affirmer que les dépôts superposés sont Aquitaniens (s. str.).

III

Conclusion et Comparaison avec les séries tertiaires des régions voisines.

A) *Alsace.* — La comparaison de l'Oligocène des environs d'Annecy est très frappante avec les couches oligocènes de la dépression Alsatique où l'on trouve, au-dessus des complexes pétrolifères des « couches de Pechelbroon » généralement rapportées au Lattorfien (=Sannoisien), des marnes à Foraminifères, des schistes à poissons et, à la partie tout à fait supérieure, des niveaux dits « couches à *Meletta* » contenant, outre des écailles de ces poissons, des bancs de grès micacés à plantes *(Cinnamomum...)* dont la faune de mollusques, lorsqu'elle existe, est tout à fait celle du bassin de Mayence (Stampien-Rupélien).

C'est absolument l'équivalent de nos marnes bleues à *Parvamussium* et Foraminifères Sannoisiens et de nos complexes marno-schisteux à écailles de *Meletta* et grès micacés de Bonneville à traces végétales *(Cinnamomum...)* du Stampien. La seule différence est que les sédiments de la zone savoisienne ayant été plissés, sont plus résistants que leurs homologues d'Alsace.

Remarquons toutefois qu'il n'existe pas en Savoie l'équiva-

lent des couches saumâtres si importantes de Pechelbroom et que les niveaux inférieurs du Sannoisien y possèdent un faciès nettement différent puisqu'ils sont à l'état de grès ou de calcaires gréseux marins à *Pecten* et petites Nummulites du groupe *Vascus-Boucheri*. On peut déduire de tous ces faits que la mer Alpine n'avait, à l'Oligocène inférieur, aucune communication avec le golfe Tongrien Alsatique, mais que peut-être il n'en a pas toujours été ainsi, sans d'ailleurs pouvoir préciser davantage.

Il est difficile d'admettre un passage direct par la région de Bâle puisque, dans le Jura, l'Oligocène est saumâtre ou même lacustre, et l'on sait d'autre part que le Stampien marin n'est pas connu dans le centre de la plaine Suisse. Peut-on, d'autre part, supposer que des rapports aient pu s'établir entre les deux mers par le sud de la vallée de la Saône, ainsi qu'on l'a déjà admis récemment, chose qui expliquerait parfaitement l'indentité de sédimentation au Tongrien supérieur dans les deux régions? Je crois qu'il est pour le moment prématuré de répondre et qu'il faut se borner à constater la similitude des dépôts.

B) *Suisse*. — Bien que le fait puisse paraître paradoxal, à cause de la proximité, de la continuité évidente de la zone molassique savoisienne par la zone suisse, il est difficile d'établir des parallélismes stratigraphiques rigoureux et de coordonner les abondantes publications des géologues suisses ou français sur ce sujet.

Voici un résumé des formations tertiaires des environs de Lausanne, par exemple, d'après les travaux de Douxami [9], de haut en bas :

1. Molasse marine à faune caractéristique du Burdigalien supérieur...... 2. Molasse grise de Lausanne (Langhien), Burdigalien inférieur.............	Burdigalien.
3. Molasse à gypse et Néritines........ 4. Lignites de Rochette à Vertébrés et plantes d'âge Aquitanien supérieur (s. l.).........................	Aquitanien (s. str.).

9. Douxami. *Etudes sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*, Lyon, 1896.

5. Molasse à lignite, bancs calcaires et couches bitumineuses, *H. Ramondi*, Néritines	Chattien.
6. Grès calcaires à *Helix Ramondi* typiques	
7. Molasse rouge de Lausanne à *H. Ramondi*	

Les couches 4, 5 et 6 constituent la molasse à lignites des géologues Suisses. Douxami cite *H. Ramondi* dans le niveau n° 3 qu'il place au-dessus des couches à Vertébrés sans d'ailleurs avoir constaté la superposition. Cette couche, qui butte par faille contre la molasse rouge, n'est sans doute que l'équivalent des couches du n° 5 qui présentent également des filonnets de gypse dans les parties supérieures (molasse à gypse des Suisses). On pourrait dès lors paralléliser les couches à *Helix Ramondi* typiques de Ferrières et des Gorges du Fier avec les n°s 5, 6, 7 qui contiennent toutes ce fossile typique. Les couches de Rochette sont Aquitaniennes, de par leur flore et leur faune, et correspondraient alors à notre molasse gréseuse inférieure. Quant à la molasse grise de Lausanne, elle se place naturellement sur l'horizon de nos molasses schisteuse et marnes rouges supérieures. Si le Burdigalien marin n'est pas représenté sur le plateau des Bornes, on le trouve toutefois plus au sud, à la colline de Saint-Sylvestre et près de Chavanod, en lambeaux conservés sur la molasse lacustre. Il existait donc une zone continue de ces dépôts en bordure des Alpes, l'érosion ultérieure l'a morcelée et en a même fait disparaître une notable partie.

Remarquons pour finir que les couches à *H. Ramondi* sont extrêmement développées en Suisse comparativement à l'Aquitanien (s. str.), or c'est exactement l'inverse de ce qui existe en Savoie.

Dr Léon MORET.

LE BLEU DU LAC

Un des spectacles qui frappent le plus l'observateur sur les bords des lacs d'Annecy, du Bourget et du Léman est, à certains moments, la merveilleuse couleur bleue de leurs eaux.

Suivant l'incidence des rayons lumineux, en raison également de la force et de la direction des vents, les couleurs du lac se transforment en quelques heures en passant par toutes les nuances d'une région de la riche palette spectrale, jouant depuis le violet et toute la gamme brillante des tons bleus jusqu'à la teinte bleu turquoise la plus délicate.

L'opalescence lumineuse est telle parfois, en été, qu'un corps flottant ne laisse pas transparaître sa partie immergée, et que, par exemple, la quille d'une embarcation reste parfaitement invisible; au-dessous de la ligne de flottaison règne une zone, d'un vert opale, très réfringente, rejetant hors du champ de la vision les objets qui y sont plongés.

On a cherché depuis longtemps la raison de cette admirable couleur bleue que présentent ces grands lacs aux eaux très pures. Un certain nombre de limnologistes et de physiciens suisses ont fait, sur ce sujet, d'intéressantes études.

Il y a lieu, d'autre part, à notre avis, de se demander si l'on ne pourrait pas faire intervenir dans l'explication de la couleur bleue des lacs, l'hypothèse de lord Raleigh qui, d'après les idées actuelles, sur la constitution de la matière, semble être vérifiée en ce qui concerne le *bleu du ciel.*

En effet, en vertu de la structure discontinue de la matière, l'air est composé de molécules infiniment petites situées à une certaine distance les unes des autres.

Les ondes lumineuses qui franchissent l'atmosphère rencontrent au passage les molécules de l'air qui s'interposent comme autant d'obstacles éparpillant ces ondes dans toutes les directions. Ces ondes sont *diffusées.*

L'expérience des poussières qui dansent dans un rayon de soleil pénétrant par un étroit orifice dans une chambre obscure, est bien connue. Ce sont ces corpuscules matériels qui produisent une diffusion latérale ayant pour résultat de rendre le rayon visible sur tout son parcours.

Mais toutes les radiations ne se comportent pas de la même manière. Les molécules de l'air sont si petites, que les radiations de grande longueur d'onde (région du rouge dans le spectre) effectuent leur période vibratoire sans être déviées par ces écrans minuscules, tandis que les ondes les plus courtes (région du bleu) qui sont précisément de l'ordre de grandeur des molécules, sont diffusées fortement et celles-ci seulement dans toutes les directions. On ne perçoit donc que de la couleur bleue : c'est le *bleu* du firmament.

Le même phénomène doit se passer en ce qui concerne l'eau. Les molécules du liquide sont d'une telle petitesse, que les rayons rouges de grande longueur d'onde, les embrassent, passent à côté, les négligent en somme et ne sont pas diffusés par elles. Les rayons rouges sont presque totalement absorbés par l'eau.

Au contraire, les rayons bleus à courte longueur d'onde, sont accrochés par les molécules de l'eau et sont réfléchis de tous côtés par diffusion. La quantité de lumière diffusée augmente lorsque la longueur d'onde diminue. L'œil ne perçoit que ces rayons courts et l'eau dans sa masse paraît bleue.

C'est ce que BUNSEN a mis en évidence depuis longtemps par son expérience : un long tube de 4^{m} à paroi noire, rempli d'eau pure, fermé aux deux extrémités par des glaces en verre et se projetant sur un écran fortement éclairé. L'observateur placé à l'extrémité du tube perçoit une magnifique couleur bleue : la couleur propre de l'eau.

Il faut évidemment, pour que la coloration bleue apparaisse, que les molécules soient très petites, c'est le cas de l'eau très pure de nos lacs. Si le liquide contient des corpuscules d'un ordre de grandeur plus élevé, la diffusion des rayons bleus ne se produit pas : c'est le cas des rivières, des étangs et des lacs dont les eaux contiennent en suspension des particules matérielles de grosseur appréciable.

Il est facile de se rendre compte de ce fait par une observation journalière. (WOOD, *Optique physique.*) La couleur de la fumée d'un cigare est bleue au moment où on l'allume et où l'on rejette les premières bouffées, car les particules de la fumée sont alors extrêmement petites et la lumière bleue seule est transmise. Au bout de quelque temps, les granules de fumée, grossis individuellement, tendent à s'agglomérer, et la couleur bleue disparaît. On remarque, en effet, que la fumée rejetée devient rapidement grise et trouble.

Nous avons dit que l'eau, dans son épaisseur, paraît d'un

bleu magnifique. Cette teinte d'une grande pureté, virant parfois du bleu profond de gentiane, en passant par le myosotis vers la turquoise, se perçoit particulièrement dans nos lacs savoyards, en se penchant, du côté opposé au soleil, sur le bord d'un bateau à vapeur dont la masse agit comme écran.

Mais ce phénomène se conçoit, dira-t-on, pour une certaine épaisseur d'eau soumise à l'expérience dans un laboratoire, parce que soustraite à l'ambiance des multiples reflets qui dans la nature arrivent de tous côtés.

Comment expliquer la couleur du lac? puisqu'il est bien reconnu que la couleur du ciel, les nuages, n'ont aucune influence sur la teinte bleue des eaux : par exemple le magnifique bleu du lac agité par la bise en temps couvert.

Il y a évidemment absorption de tous les rayons peu réfrangibles de la région rouge du spectre et pour une certaine épaisseur d'eau, le bleu seul parvient à traverser.

Les expériences de Huffner et Albrech *(Ann. des Physik u. Chimie,* 1891) ont montré qu'une colonne d'eau de 1^{m} de longueur ne laisse passer que 5/10 du rouge, tandis que presque tout le bleu, soit 95/100 passe.

Il y a une diffusion pour ainsi dire sélective, car les grandes ondes du rouge étant éteintes, les ondes bleues, les plus réfrangibles, sont seules réfléchies et l'œil perçoit seulement ces dernières.

Pour une vaste étendue comme celle d'un lac, où le rayon visuel sans être tangent à la surface est en général incliné environ de 30 degrés; d'autres considérations entrent en jeu : la réflexion et l'angle limite. (Forel, *Le Léman,* t. II.)

La surface de l'eau, sous l'action du vent, s'accidente d'innombrables rides, de menues vaguelettes, dont les surfaces réfléchissantes sont orientées dans le sens général de la brise et qui présentent aux rayons lumineux un milieu réfractant. Ces rides agissent comme autant de petits prismes élémentaires d'angles dièdres variables.

Si l'angle d'incidence d'un rayon est très grand, le rayon ne pénètre pas à l'intérieur de l'eau, il y a réflexion sur la surface et l'eau paraît blanche, argentée; elle reflète les objets sur les bords du lac, arbres, maisons, ainsi que la couleur du ciel qui peut être claire ou grise.

Si au contraire l'angle d'incidence est très petit, la réflexion sur la surface est presque nulle et le rayon tout entier pénètre dans le liquide, illuminant les couches supérieures de l'eau.

Mais la lumière réfractée dans son chemin de retour parvient cependant à l'œil qui perçoit le *milieu intérieur* de la vague dont la couleur est bleue, en raison du principe de l'extinction des rouges exposé plus haut.

Si on observe, en effet, une vague qui se soulève, la partie plane de celle-ci qui aboutit à la crête est *claire* et reflète les couleurs du ciel ou bien de la montagne, tandis que le creux de la vague, qui *s'incurve avant de s'éteindre,* se montre de ce bleu intense qui est la couleur propre de l'eau.

Maintenant, comme on a affaire à une infinité de points semblables sur la surface du lac, agitée par un vent régulier (fort en temps de bise ou faible par légère brise), le rayon visuel qui est dirigé suivant un angle peu ouvert, tombe sur une série de petites prismes formant des surfaces *réfléchissantes* et *des milieux réfractants.* Ce sont ces derniers qui jouent le rôle important dans la perception de la couleur bleue.

Les abaissements et les relèvements successifs de la crête des vaguelettes obturent périodiquement le rayon visuel, à des intervalles très rapprochés, mais ces mouvements étant *décalés* dans le temps, les uns par rapport aux autres, l'impression de leur somme sur la rétine est permanente et lui donne la sensation de la continuïté du bleu.

Le phénomène est d'ailleurs plus sensible lorsque les crêtes de vagues sont perpendiculaires au plan vertical passant par l'œil.

Comme il faut admettre aussi que les dièdres des prismes sont d'angles éminemment variables, car ils se déforment à tout instant, on constatera sur la surface liquide des variations de teintes, chatoyant depuis le violet jusqu'au voisinage des verts dans l'échelle du prisme.

Marc Le Roux.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le Retour éternel, par Pierre de CARDONE, librairie Dardel, à Chambéry.

L'idée du titre est empruntée à Nietzsche : d'après ce philosophe nébuleux et profond, « le temps ayant une durée indéfinie, les molécules au contraire étant en nombre limité, le temps doit nécessairement ramener, de périodes en périodes, une disposition identique des choses ». « Fatalement, l'homme emporté dans le temps se recommencera éternellement, esclave d'une nature aveugle, prisonnier de l'heure. » « Sinon les hommes, du moins leurs aventures, leurs passions se recommenceront éternellement. »

Parmi les personnages chargés par le romancier de mettre en action cette théorie, brille au premier rang, Madame Liniez-Mauvesin, sémillante créature, mariée à dix-huit ans avec un notaire « d'une bonté trop exclusivement paternelle, où se mêlait peu de tendresse et encore moins de passion ».

Elle trouve sur son chemin « un homme jeune et charmant, qui se prend pour elle d'une folle passion ». Un soir de printemps, « sous les paroles ferventes, sous les caresses ardentes, elle crut défaillir ». Par quelle grâce surnaturelle, à la dernière minute, put-elle se libérer de l'enchantement qui l'enivrait ? Elle pensa perdre la raison, mais son tempérament généreux, son équilibre et son énergie triomphèrent de la folie : elle retrouva peu à peu la maîtrise d'elle-même.

Le temps passe. A trente ans d'intervalle, Madame Liniez-Mauvesin s'aperçoit que son fils Henri, « nature ardente, où elle se reconnaissait », était sur le point de séduire une amie d'enfance, Cécile Darbois, femme d'un ingénieur occupé en Maurienne, et mère de famille. Il lui avait donné rendez-vous à Lyon, et elle avait accepté. C'est la répétition de son aventure.

Madame Liniez-Mauvesin prend son courage à deux mains, va voir son fils, et lui confesse son histoire. Je souffre encore de me souvenir, lui dit-elle ... Cécile a un foyer, des enfants ;... tu ne peux pas vouloir mettre dans sa vie tant de remords, tant de détresse.... Par ce que j'ai souffert, je te conjure de l'épargner. »

Elle obtient gain de cause. Henri fait son deuil de Cécile. Il épousera Jeanne Vuillioz, une cousine » charmante à souhait ». Et tout sera pour le mieux.

Ce petit livre, au style alerte et pimpant, jette un jour étrange sur la mentalité de certaines femmes qui flirtent jusqu'à l'extrême limite de l'imprudence et qui, tout en s'arrêtant devant l'acte matériel qui doit consommer leur chûte, trouvent naturel de donner leur âme, leur cœur, leurs caresses, à des amants désœuvrés qui prennent la place des maris trop occupés par leurs affaires.

Est-ce ainsi que va le monde ?

François MIQUET.

La Vie d'autrefois : à Aix-les-Bains, par Gabriel PÉROUSE, Chambéry, Dardel, 1922, 1 vol. in-8°, 350 p., 15 planches.

Ce beau volume renferme tout ce qu'il est intéressant de connaître sur Aix. Depuis l'époque romaine jusqu'au séjour de Lamartine, Alexandre Dumas et Balzac, tout est passé en revue : le château et les seigneurs, le prieuré et les chanoines, les saisons des princes de la Maison de Savoie, les touristes et baigneurs de l'ancien régime, l'époque impériale, les hôtelleries, rien n'y manque. D'anciennes gravures, d'un choix judicieux, réimprimées avec soin, donnent un attrait de plus à cette édition.

M. Pérouse, déjà si avantageusement connu par des ouvrages d'érudition, vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne en publiant cette œuvre d'esprit, dont la science est assaisonnée d'humour et qui prouve que chez lui le chercheur est doublé d'un artiste. F. M.

L'Harmonie-Chorale d'Annecy, par Louis PFISTER. Annecy, Imprimerie commerciale, 1922, in-8, 62-XIII p.

A l'occasion du cinquantenaire de l'*Harmonie-Chorale*, M. Louis Pfister, organiste de la Cathédrale d'Annecy, vient de publier un très intéressant opuscule, où il rappelle tous les faits saillants qui ont marqué l'existence de cette Société.

Fondée en octobre 1871 par M. l'abbé Joseph-Marie Tissot, alors vicaire de Saint-Maurice d'Annecy, avec une quinzaine de membres, elle fut autorisée le 5 mars 1872 et compte actuellement 55 membres actifs.

Elle a pris part avec succès aux concours de Genève (1872), Chambéry (1873), La Roche (1876), Rumilly (1877), Lyon (1877), Mâcon (1881), Genève (1882), Thonon (1885), Chambéry (1895), Roanne (1898), Turin (1902), Milan (1906). Elle a donné de nombreux concerts de bienfaisance et s'est toujours signalée par son dévouement au bien public.

En remémorant ce passé qui n'est pas sans gloire, M. Pfister a fait œuvre utile, avec talent et compétence. F. M.

Le Désaccord Veyrat-Raymond (épisode de la vie du poète Jean-Pierre Veyrat), par Alfred BERTHIER, Paris, Champion, 1922, in-8, 216 p.

Dans sa remarquable étude sur Jean-Pierre Veyrat, M. Berthier avait fourni des précisions sur les graves démêlés du poète journaliste avec le professeur de mathématiques Jacques-Marie Raymond, directeur propriétaire du *Courrier des Alpes*. Ces appréciations n'ont pas eu l'heur de plaire à M. l'avocat Louis Raymond, qui les a relevées et critiquées, non sans aigreur, dans une brochure de 123 pages, et aujourd'hui c'est M. Berthier qui reprend la plume pour répondre à son tour à M. Raymond. Ce genre de polémique où, de part et d'autre, on donne et reçoit des coups, présente le grave inconvénient de mettre aux prises des personnes également honorables et risque de les amoindrir sans grand profit pour la cause qu'ils soutiennent. M. Berthier reprend pied à pied tous les griefs de M. Raymond et les discute avec une logique et une patience qui ne laissent debout rien de sérieux dans les accusations de son adversaire. Il ne semble pas que Jean-Pierre Veyrat sorte diminué de cette polémique, et c'est l'essentiel, car M. Berthier pour élever sur un

piédestal « le plus grand poète de la Savoie » n'a nul besoin de déconsidérer la famille Raymond. F. M.

Administration diocésaine. — Gerbe de notes et documents, par M. V. C M. Rebord, Annecy. Imprimerie commerciale, 1922, 1 vol. in-8, 365 p.

L'infatigable Mgr Rebord vient d'enrichir les annales de l'administration diocésaine d'un volume aussi important qu'intéressant, où il relate 1° toutes les ordinations du diocèse de Genève-Annecy, de 1546 à 1921 ; 2° toutes les consécrations d'églises et d'autels.

Il traite aussi des *conférences ecclésiastiques* et des *immunités ecclésiastiques*. Un chapitre est consacré à *l'Hospices des Prêtres pauvres et infirmes*, un autre au *Spolio* dans l'ancien diocèse de Genève. (On appelle de ce nom la dépouille des clercs bénéficiers, c'est-à-dire un prélèvement fait au profit de la Congrégation de la Propagande sur les biens provenant de leurs *bénéfices*.

Enfin une *glane salésienne* révèle un certain nombre de faits inédits relatifs à saint François de Sales.

Tous ces détails sont extraits des registres de l'Evêché et font honneur à la sagacité et à l'érudition de Mgr Rebord. Grâce à lui l'histoire de notre diocèse est mise à la portée de tous, et ne souffre d'aucune lacune importante. F. M.

Val d'Isère et la Haute-Tarentaise, par F. Gex, Chambéry, Imprimeries Réunies, 1 vol. in-16, 118 pages, avec illustrations.

Val d'Isère est la plus haute commune de Savoie : « délicieux nid de verdure, » elle est située à 1850 mètres d'altitude, prés des sources de l'Isère. et présente tous les attraits que réclame une saison touristique.

On y arrive de Bourg-Saint Maurice par une route accessible aux vélos et même pourvue, en juillet et août, d'un confortable auto-car.

Le séjour, en été, « est comme un bain de fraîcheur des plus bienfaisants, » joint à tous les avantages de la cure d'air, de la cure de lait et de la cure d'eau.

Les excursions sont faciles : il y a le col de la Rocheuse, le col de la Galise, la grande Sassière, le lac de Tignes.

L'auteur met en garde le lecteur contre les manuels de géographie qui « condamnent l'Isère à prendre sa source au mont Iseran » : cette source est exactement au pied du cirque de la Galise.

Ce petit volume n'est pas seulement un guide pratique du touriste : il renferme des détails très intéressants sur les forêts, les alpages, l'émigration, les marmottes et les chamois. Edité par l'*Hôtel parisien* de Val d'Isère, il comble une lacune et remplit un rôle utile. F. M.

La Brigade de Savoie (1660-1860), par le baron du Bourget, Chambéry, Dardel, 1922, un vol. in-8°, 380 p. avec illustrations.

La Brigade de Savoie qui, comme le dit justement M. Emmanuel Denarié dans une remarquable préface, appartenait jusqu'à ce jour à la

légende, vient de prendre sa place dans l'histoire — et une belle place — avec le volume magnifique dont nous saluons la publication. C'est un ouvrage posthume : l'auteur, M. le baron du Bourget, ancien officier supérieur de cavalerie et ancien président de l'Académie de Savoie, est mort depuis déjà huit ans. Il n'a pas eu, par conséquent, la satisfaction de voir son travail présenté dans une édition comme en sait faire la maison Allier, de Grenoble, mais il a eu un avant-goût du succès dans l'accueil enthousiaste que la Colonie Savoisienne de Paris avait fait à sa conférence sur le même sujet.

Prélevée sur les six provinces du duché, la brigade ne fut d'abord (1639) qu'un *colonellat* composé de quatre compagnies de 400 hommes, puis elle devint régiment de Challes, du nom de son colonel (1659), régiment de Chablais (1660), enfin régiment de « Savoie » (1664). L'effectif était de 700 hommes : en 1667 il s'élevait à 2,000 hommes, répartis en vingt compagnies.

Deux particularités distinguèrent toujours ce corps de troupe : sa fameuse cravate rouge et sa langue : le français y était seul employé, sauf pour les commandements qui se faisaient en italien. Les soldats portaient la tunique bleu foncé serrée à la taille, avec col et parements des manches en velours noir bordé de rouge et le pantalon gris à passepoil rouge.

Staffarde est la première grande bataille à laquelle il ait pris part ; il y perdit en quelques heures son colonel, sept capitaines et un grand nombre d'hommes de troupe. Il se distingua aux sièges de Coni (1691) et de Turin (1706), au combat de *Campo Santo* (1743) et à la défense de l'*Assiette* (1745).

En 1774, le régiment de Savoie prit le nom de brigade : il comprenait alors 1,500 hommes, répartis en 3 bataillons.

En 1786, on choisit les noms de Maurienne, Tarentaise, Genevois et Chablais, qui continuèrent d'être employés jusqu'en 1796.

Pendant la Révolution, le régiment de Maurienne donna un bel exemple de fidélité au drapeau : licencié sur des ordres mal donnés et mal interprétés, il se reconstitua spontanément à Suze le 1er mai 1793, à travers tous les dangers de l'occupation française.

Ce fut alors la guerre de montagne, avec ses petits détachements, ses ruses et ses surprises : « les hommes de la brigade ne démentirent jamais leur réputation ; ils marchaient toujours gaîment au feu. »

La brigade fut soumise aux plus rudes épreuves pendant les campagnes de 1848 et 1849.

Pastrengo, Santa Lucia, Croce-Bianca, Goïto, Mantoue, Rivoli, Sona, Staffalo, Custozza, Volta, La Sforzesca, Mortara, Novare, sont les étapes du douloureux calvaire où elle s'illustra. Ces noms rappellent autre chose que des victoires, mais les troupes d'élite, souvent marquées pour le sacrifice, trouvent leur meilleur emploi dans les affaires désespérées et la grandeur de leur dévouement éclate plutôt dans les revers qu'aux jours de triomphe.

En 1855, deux bataillons de la brigade se couvrirent de gloire en Crimée, à la bataille de la Tchernaïa, mais le choléra leur fit perdre 45 0/0 de leur effectif.

Enfin, la campagne de 1859 mit le comble à la réputation du vieux

corps savoyard : Solférino, San Martino, la Madonna della Scoperta, résonnent comme le chant du cygne.

Les exploits, collectifs ou individuels, de nos soldats sont relatés avec tous les détails utiles; les anecdotes ne manquent pas, le style, net et entrainant, est approprié au genre : c'est une plume de soldat qui écrit sur la guerre et le récit ne cesse d'être captivant.

L'auteur ne paraît pas avoir eu connaissance des publications ci-après, qu'il aurait pu consulter avec fruit : *Une saison à Aix-les Bains*, par Amédée Achard, 1 vol. in-8°, 359 p., ill., contient une notice sur la Brigade de Savoie, avec lithographies colorées ; *Causeries franco-italiennes*, par Félix Platel, Paris, 1858, 1 vol. in-8°, 308 p. ; *Soldats décorés pour faits de guerre*, in *Revue Savoisienne*, 1897.

De belles illustrations donnent un attrait de plus au volume, qui mériterait d'être offert en prix dans nos lycées et nos écoles supérieures et qui fait le plus grand honneur à l'éditeur. F. M.

Léon Moret. **Revision de la feuille d'Annecy**, Ext. du *Bull. de la Carte géol. de Fr.* n° 143. t. XXV.

L'auteur a étudié 1° les chaînons jurassiens des environs d'Annecy. Il signale des conditions d'imprégnations secondaires asphaltiques sur l'anticlinal de Poisy. Près de Ferrières la molasse Chattienne, très fossilifère (*Hétix Ramondi* et *H. Rugulosa*) repose en bancs horizontaux sur le Rhodanien; elle supporte la molasse grise ordinaire (Aquitanien).

2° Les chaînes subalpines. — Découverte des marnes blanches à *Bulimes* du roc de Chère, niveau lacustre d'âge Éocène moyen reposant sur le Senonien. — L'Eocène se retrouve dans tous les synclinaux. Le Tongrien est très développé avec le calcaire bleu à *Chlamys* (carrière Sur les Bois); il est recouvert par le Flysch marneux à *Parvamussium* et le Flysch micacé à végétaux du Pont de Naves. Les singuliers galets verts, contenus dans le calcaire, sont de la calcédoine, véritable phtanite à Globigérines, à Textulaires et à Spicules d'Eponges.

3° Le Massif de Platé, Rocher de Cluses, plateau d'Arâches, Lambeaux triasiques ou jurassiques semés sur le Flysch. Le passage du Crétacé au Tertiaire se fait par écailles. Sur le Senonien, au plateau d'Arâches, des calcaires à mollusques d'eau douce et saumâtres sont peut-être l'équivalent stratigraphique des couches à Bulimes du Roc de Chère. En résumé le contact du Nummulitique avec son substratum Sénonien se fait par des couches lacustres, par des conglomérats à cailloux crétacés, enfin par des schistes grèseux. Une telle variabilité, dans un espace aussi restreint, est due en partie à ce que l'on se trouve ici dans une région d'écailles ou de nappes superposées et originaires de zones éloignées les unes des autres.

Une remarquable coupe est celle du massif par les « Escaliers de Platé » Calcaires du Dogger, Oxfordien marneux et schisteux. Malm, Berrias, Valanginien, Hauterivien, Urgonien, Crétacé sup^r, puis schistes nummulitiques. calcaires à Orthophragmina (chalets de Platé); schistes à Cyrena et Cerithium dans le Calcaire. La pointe de Platé est constituée de Flysch couronné par le grès de Taveyannaz Le désert de Platé est un immense lapiaz de Calcaire Nummulitique.

M. L. R.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1922

N. B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

ARCHÉOLOGIE

BIBLIOGRAPHIE

BIOGRAPHIE

HISTOIRE NATURELLE

HISTOIRE

PHILOLOGIE

POÉSIES

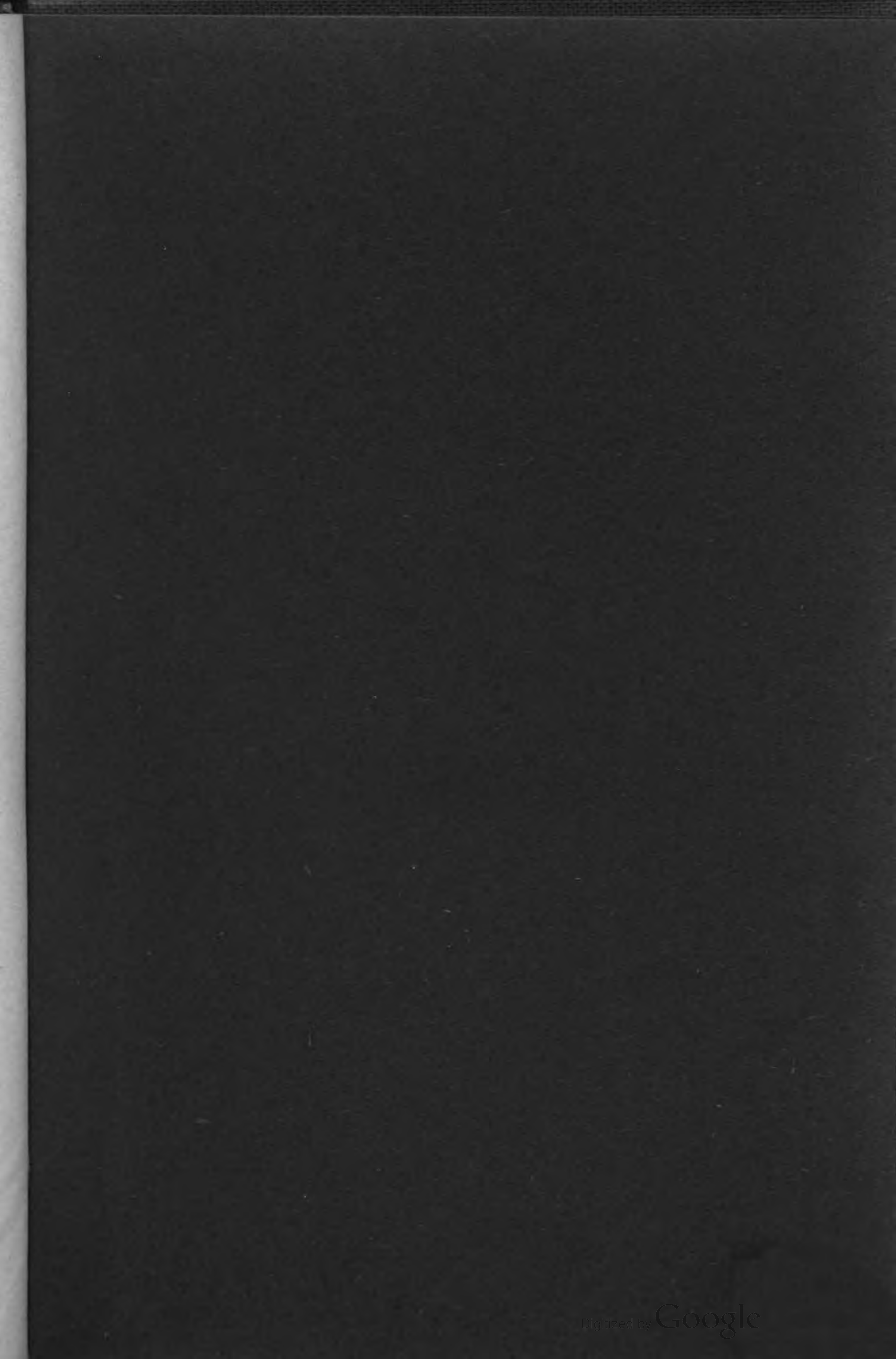
ERRATA

Dans la composition latine de Renan sur l'*Incendie de Sallanches* :
p. 84, 3e ligne du dernier §, lire : *eripere*, au lieu de : *eripe*...;
p. 85, 3e ligne, lire : *Illustris*, au lieu de : *Illustres*...

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.






Digitized by Google


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07324 6244



